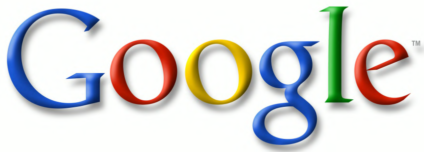


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

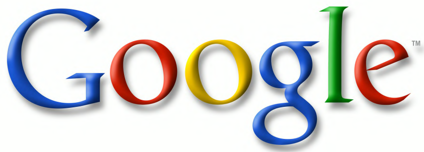
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

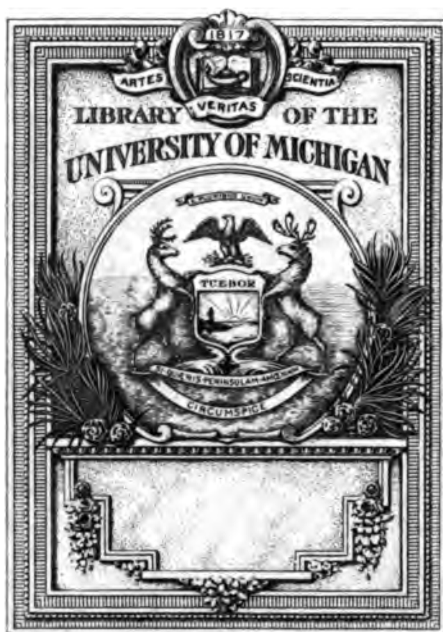
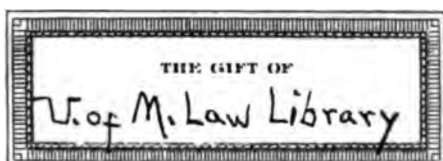
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 829,441


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

THE GIFT OF
U. of M. Law Library

HC
611
.P967
C35



HISTOIRE DE LA PROVENCE

DANS L'ANTIQUITÉ

DEPUIS LES TEMPS QUATERNAIRES JUSQU'AU V[e] SIÈCLE APRÈS J.-C.

II

LES ORIGINES HISTORIQUES

DE

MARSEILLE et de LA PROVENCE

ET

LA COLONISATION PHOCÉENNE DANS LA MÉDITERRANÉE

DU VI[e] SIÈCLE AU IV[e] SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

Par Prosper CASTANIER

Ouvrage accompagné de trois planches gravées et de neuf planches lithographiées par Gustave Martin

PARIS
ERNEST FLAMMARION
ÉDITEUR
26, rue Racine, 26

MARSEILLE
FLAMMARION & AUBERTIN
LIBRAIRES
34, rue Paradis, 34

MDCCCXCVI

Droits de reproduction et de traduction réservés



A Monsieur Viollet,
de l'Institut,
avec l'hommage de mes sentiments
les plus distingués,
Prosper Castanier

HISTOIRE DE LA PROVENCE

DANS L'ANTIQUITÉ

II

Les Origines Historiques

DE

MARSEILLE ET DE LA PROVENCE

HISTOIRE DE LA PROVENCE

DANS L'ANTIQUITÉ

DEPUIS LES TEMPS QUATERNAIRES JUSQU'AU Ve SIÈCLE APRÈS J.-C.

II

LES ORIGINES HISTORIQUES

DE

MARSEILLE et de LA PROVENCE

ET

LA COLONISATION PHOCÉENNE DANS LA MÉDITERRANÉE

DU VIe SIÈCLE AU IVe SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

Par Prosper CASTANIER

Ouvrage accompagné de trois planches gravées et de neuf planches lithographiées par Gustave Martin

---

PARIS
ERNEST FLAMMARION
ÉDITEUR
26, rue Racine, 26

MARSEILLE
FLAMMARION & AUBERTIN
LIBRAIRES
34, rue Paradis, 34

MDCCCXCVI

Droits de reproduction et de traduction réservés

DC
611
.P967
C35

Exch.
U. of M. Law Library
9-4-1932

CHAPITRE PREMIER

COLONIES PHÔCÉENNES DANS LA MÉDITERRANÉE ET PARTICULIÈREMENT EN PROVENCE, DE 600 A 542 AVANT NOTRE ÈRE

I

Décadence de Tyr. Expansion grecque.

Dès le VIIIe siècle avant J.-C., la force féconde des cités helléniques leur permet de fonder des colonies sur de nombreux rivages : à cette époque, les Grecs créent plusieurs villes dans l'Italie méridionale ; puis ils s'étendent en Sicile. Vers 730, leurs expéditions affluent dans cette île ; elles obligent les Tyriens — qui jusqu'alors y régnaient en maîtres — à leur céder peu à peu la place et à se réfugier enfin dans trois établissements, Motyé, Soloêis (Solonte) et Panormos (Palerme), situés vers son extrémité occidentale, et non loin de Carthage.

Cette ville existait déjà, depuis 822 ; mais elle s'occupait, en ce temps-là, de fortifier sa domination sur la côte d'Afrique, où elle mit trois siècles à conquérir, pied à pied, la région qui s'étend de la petite Syrte à la frontière de Numidie.

Elle n'était pas encore assez puissante pour secourir sa mère patrie, en butte aux attaques victorieuses des Assyriens.

Leur souverain, Salmanasar V, soumet la Syrie et la Phénicie. Son lieutenant Sargon, devenu roi à sa place, fait le siège de Tyr en 724 ; seize ans après, il enlève à cette ville le plus beau diamant de son diadème colonial, l'île de Chypre.

Dès ce moment, l'expansion phénicienne est gênée dans son essor : car les invasions assyriennes se succèdent, dévastatrices.

En 700, Sennachérib ravage la Phénicie et s'empare de Tyr. Sous la domination étrangère, ce pays s'agite, se révolte parfois ; il consume ses dernières forces en d'inutiles efforts : et cette période de décadence aboutit, en 574, à la ruine complète de Tyr, dont se rend maître Nabuchodonosor, après un mémorable siége de treize années.

Tandis que s'éteignait la puissance phénicienne, alors que Tyr, atteinte elle-même dans ses forces vives, ne pouvait plus secourir ses comptoirs, la colonisation hellénique, trouvant le champ libre devant elle, prenant, d'ailleurs, de plus en plus d'audace, navigua vers des plages inconnues encore aux Grecs et s'installa sur de lointains rivages.

« Il n'est point de nations qui aient produit autant de colonies que la nation grecque », a dit M. Raoul-Rochette (1). En effet, à l'époque même où la puissance de Rome s'étendait sur presque tout l'univers alors connu, un illustre citoyen de cette ville n'écrivait-il pas (2) :

(1) *Histoire critique de l'établissement des Colonies grecques*, par M. Raoul-Rochette, Paris, 1815, t. I, p. 1 et suiv.

(2) Senec. *Consolat. ad Helv.* cap. iv.

« Des villes grecques s'élevèrent au sein des contrées les plus barbares ; l'idiome des Macédoniens fleurit sur les bords de l'Indus et dans les vastes provinces de la Perse ; la Scythie et ses immenses côtes, couvertes de hordes sauvages, virent des cités achéennes dominer les rivages du Pont-Euxin. Ni la rigueur d'un climat où règnent d'éternels frimats, ni les mœurs féroces des nations étrangères, ne purent mettre un frein à ces émigrations lointaines ; l'Asie était remplie des colonies d'Athènes ; Milet, elle seule, en avait produit soixante et quinze. Toute cette région de l'Italie, que baigne la mer Tyrrhénienne, porta le nom de Grande-Grèce ; et ce peuple se fraya un chemin jusque dans la Gaule. »

Aussi les Grecs avaient-ils raison de prétendre qu'on leur devait, pour une grande part, les progrès de la civilisation ; aussi Celse, dans Origène, déclare-t-il que (1) « leurs oracles ont peuplé la terre entière de leurs colonies » ; aussi l'empereur Julien met-il, au premier rang des services qu'Apollon a rendus à l'humanité (2), « les innombrables colonies envoyées par ses ordres et sous ses auspices, qui civilisèrent la plus grande partie de la terre ».

Le judicieux Plutarque, dans son ouvrage sur l'*Oracle d'Apollon Pythien*, et Cicéron, lorsqu'il s'écrie (3) :

« Quam verò coloniam Græcia misit in Æoliam, Ioniam, Asiam, Siciliam, Italiam, sine Pythio ? » — confirment cette vérité : la religion eut une grande

(1) ORIGEN. *Oper.* lib. VII, p. 333 : «... ὑφ' ὧν ἐπιεικῶς πᾶσα γῆ κατῳκίσθη. »

(2) JULIEN. imp. *Orat.* IV, p. 288 : «... Ἑλληνικῶν ἀποικιῶν τὰ πλεῖστα τῆς οἰκουμένης. »

(3) *De Divination.* lib. I, c. 1, § 3.

part dans la création des colonies grecques. Sur ce point, la race hellénique suivait l'exemple des Phéniciens.

De même que ces derniers attribuaient la fondation de leurs comptoirs à leur grande divinité coloniale, Héraclès-Melkarth (1), de même plusieurs établissements grecs rapportèrent leur origine à Apollon — qu'ils honorèrent d'un culte particulier sous le nom d'*Archégète* (2). A ce titre, on lui rendait des hommages à Cyzique (3) ; — et c'est à lui que les Grecs, émigrés en Sicile sous la conduite de Théoclès, consacrèrent leur premier autel (4). Apollon occupa aussi, — avec Artémis, — la place d'honneur dans la religion massaliète (5).

C'est donc, d'après les ordres des oracles de ce dieu et sous ses auspices, que partait cette jeunesse nombreuse, ce *ver sacrum* (6) consacré, comme les fruits

(1) Voir le tome I de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*, p. 243-264.

(2) Voir, sur le culte d'*Apollon Archégète*, CALLIMAQUE, *Hymn. ad Apollon.* v. 56, et les *Commentaires* de SPANHEIM, t. II, p. 112 et suivantes.

(3) ARISTID. dans son panégyrique de la ville de Cyzique, p. 60, édit. Florent. 1517.

(4) THUCYDID. *Hist. Bell. Pelop.* lib. VI, c. III.

(5) STRABON, lib. IV, c. I, § 4. Les habitants de Massalie (Marseille) se donnaient le nom de *Massaliètes*. Leurs monnaies portent toujours ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, et jamais ΜΑΣΣΑΛΙΩΤΩΝ. On trouve, il est vrai, ce dernier mot dans la plupart des textes grecs ; mais les copistes des manuscrits ont pu modifier l'orthographe de cet ethnique, — tandis que le témoignage des médailles est irrécusable.

(6) M. BOIVIN l'aîné, dans une dissertation, dont l'histoire de l'*Académie des Inscriptions* donne l'analyse, (t. III, p. 86 et suivantes), examine en détail ce que c'était que le *printemps sacré* et quelles colonies durent leur naissance à des émigrations de ce genre.

de l'année, aux divinités nationales, ce trop-plein de population, que ne pouvait pas nourrir le pays (1), et qui allait répandre, parmi les nations éloignées, le nom et la gloire du peuple dont il était issu (2). C'est ainsi que se forma, plus tard, la première migration des Phôcéens en Gaule.

(1) SÉNÈQUE, *Consol. à Helvia*, c. VI ; DENYS D'HALICARNASSE, *Antiq. rom.* liv. I, XVI. Cf. PUFFENDORF, *de Jure*, N. et G. VIII, XI, 6. Add. *Académie des Inscriptions*, t. III.

(2) ISOCRATE, *Orat. panegyric.* IX ; *Panathen*, XXVI, édit. Coray.

II

Création des villes ioniennes asiatiques et notamment de Phôcée.

Tous les établissements grecs n'avaient pas, pour origine, le départ d'un *printemps sacré;* les dissensions d'un pays provoquaient aussi souvent la création de colonies : au lieu de consumer leurs forces dans une guerre civile, les mécontents prenaient la sage détermination d'essaimer et de fonder une nouvelle patrie. C'est ainsi que — la jalousie du pouvoir suprême ayant divisé les enfants de Codros, et la Pythie ayant favorisé les prétentions de Médon, — Nélée et ses frères, obligés d'accepter l'oracle, décidèrent d'aller former un établissement dans l'Asie-Mineure (1). Sur leurs traces, et vers ce rivage, la Grèce entière sembla se précipiter (2).

L'attrait de la nouveauté, le désir de quitter un pays trop peuplé, où la vie devenait difficile, pour habiter une région plus riante, et mille causes diverses poussèrent une foule nombreuse, prélevée sur plusieurs royaumes du Péloponnèse, à suivre l'émigration. Parmi celle-ci, se trouvaient beaucoup de Phocidiens, à l'exception des habitants de Delphes.

(1) PAUSANIAS, liv. VII, c. II; ÆLIAN., *Histor. var.*, liv. VIII, c. V.

(2) L'historien ARISTIDE (*in Eleusin.*) suppose que l'invasion de l'Attique par les Doriens détermina la colonisation ionienne ; elle en fut la cause éloignée, mais non directe.

Les premiers, habitant un pays éloigné de la mer, étaient alors peu accoutumés à la navigation ; et ces hommes, qui allaient devenir les plus aventureux marins et commerçants de la race hellénique, demandèrent aux Athéniens des vaisseaux pour les transporter et des chefs pour les commander : on mit à leur tête Philogénès et Damon (1).

Les autres peuples, Thébains, Minyens, Abantes, Dryopes, Molosses, Arcadiens Pélasges, Epidauriens, — dont Hérodote (2) et Pausanias (3) nous ont laissé les noms — reconnaissaient, comme les Phocidiens, Athènes pour leur métropole : car, d'après Callimaque (4), ils partirent tous du Prytanée de cette ville, sous les auspices de Diane. La plupart, d'ailleurs, étaient des Athéniens et des Ioniens, issus à l'origine de l'Attique et chassés récemment de l'Ægialos (5).

Ils s'arrêtèrent d'abord dans les Cyclades, où ils créèrent des établissements (6).

Ils abordèrent ensuite sur la côte ionienne, et y

(1) PAUSANIAS, liv. VII, c. II.

(2) HÉRODOTE, liv. I, c. CXLVI.

(3) PAUSANIAS, liv. VII, c. II.

(4) CALLIMACH., *ad Dian.*, v. 226 ; *ad.* SPANHEIM, *Comm.*, t. II, p. 331.

(5) Le Syncelle dit (*Chronogr.*, p. 180) que Nélée emmenait avec lui des Péloponnésiens et des Athéniens. Par les premiers, il désigne, sans doute, les Ioniens chassés du Péloponnèse. Le scholiaste de LYCOPHRON explique le passage obscur de son auteur (*Cassand.*, v. 1373), où cette émigration est désignée, et il dit que « Nélée prit avec lui les Ioniens qui venaient d'être chassés par les Achéens ». — V. RAOUL-ROCHETTE, *Histoire...*, loc. citat., t. III, p. 76-77.

(6) VELLEIUS PATERCULUS, liv. I, c. IV ; ISOCRATE, *Panathen.*, XXVI, p. 241, édit. Coray ; EURIPIDE, *in Ione*, v. 583 ; Scholiaste *ad* DIONYS. PERIEG., v. 526, *apud* Huds., t. IV, p. 37.

fondèrent douze cités ; celles-ci étaient du sud au nord : Milêtos (Milet), Myous (Myonte), Priênê, Samos, Ephesos (Ephèse), Kolophôn (Colophon), Lebedos, Téôs, Erythræ (Erythrée), Chios, Klazomènæ (Clazoménée) et Phôkæa (Phôcée) (1).

Les chronologistes rapportent cette migration à la seule année 1130 av. J.-C. (2).

Cette manière de grouper les événements appartient à la période légendaire ; mais toute l'histoire des colonies historiques, en Sicile, en Italie et en Gaule, établit, au contraire, que chaque colonie a son origine distincte. La meilleure preuve à l'appui de cette assertion est la différence de dialecte entre plusieurs des douze villes ioniennes.

Les trois cités établies sur le sol des anciens Cariens, Milet, Myous et Priênê, parlaient la même langue ; différente était celle d'Ephèse, de Colophon, de Lebedos, de Téôs, de Clazoménée et de Phôcée : mais ces six villes avaient un dialecte commun. Un troisième était celui de Chios et d'Erythrée. Samos avait le sien (3).

En vérité, toutes ces villes, à l'exception de Clazoménée et de Phôcée, furent fondées, à des époques successives, par des Grecs d'origines diverses, sur des

(1) Phôkæa traduit exactement le nom de la ville que l'on appelle communément Phôcée. Nous mettons un accent circonflexe sur l'ô pour représenter l'*oméga* de Φωκαία, qui a la valeur d'un ô *long*.

(2) D'après les marbres de Paros, Nélée aurait fondé les douze cités ioniennes, l'an 301 avant la première Olympiade. — *Corpus inscriptionum Græcarum*, de August. Boeckhius, t. II, Berlin, G. Reimer, 1843, p. 331.

(3) Hérodote, I, cxlii.

établissements préexistants de Cariens, de Lélèges, de Crètois, de Lydiens et surtout de Pélasges (1). Elles s'allièrent, en un temps inconnu, et formèrent l'Amphictyonie Ionienne. Pour entrer dans cette union, elles durent admettre, comme chefs, des membres de la famille des Codrides, appelés fils de Codros, sans être nécessairement contemporains de Nélée.

Les Grecs, en s'alliant aux populations aborigènes, avaient pris beaucoup de leurs coutumes et de leurs croyances : ainsi, ils avaient adopté le culte d'Apollon Didymæos aux Branchides près de Milet, celui d'Artémis, d'Ephèse, — que l'on doit distinguer de la Diane purement grecque, — et celui d'Apollon Klarios, à Colophon. On adorait la principale de ces divinités, Artémis, à Ephèse, dès la plus haute antiquité; son temple était probablement l'ouvrage des colonies crètoises (2).

Les Athéniens, auxquels s'étaient joints beaucoup d'habitants de la Phocide, trouvèrent ces cultes déjà

(1) D'après une école historique, avant de séjourner en Grèce, les Hellènes, originaires de la montagneuse Phrygie, se seraient primitivement établis sur les côtes ioniennes. Lorsque l'invasion dorienne chassa une partie des habitants de l'Attique, les émigrants auraient gagné les pays qu'auraient déjà occupés leurs ancêtres et où ils auraient laissé des compatriotes.

Nous croyons, au contraire, que les Hellènes sont venus en Grèce du Nord, c'est à dire de la vallée du Haut-Danube, où ils avaient séjourné quelques siècles, en compagnie de leurs frères indo-européens, les Celtes et les Ombro-latins. C'est en suivant les côtes orientales de la mer Adriatique et de la mer Ionienne qu'ils arrivèrent dans l'Epire, sur les bords de l'Achelôos, où les traditions grecques placent le plus ancien séjour de la race hellénique à l'origine de l'histoire. — V. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe,* 2e édit., t. II, p. 221, 222 et 240.

(2) V. RAOUL-ROCHETTE, *Histoire,* loc. cit., t. III, p. 87.

répandus dans la population ionienne, lorsque, postérieurement aux onze cités de l'Amphictyonie déjà existantes, ils fondèrent une ville, qu'ils nommèrent Phôkæa, pour rappeler la mère-patrie de la plupart des colons (1). Ils la construisirent sur une partie du territoire de l'æolienne Cymé, que les habitants de cette ville leur cédèrent à l'amiable. Ce détail prouve que la fondation de Phôcée fut postérieure à celle de Cymé.

Leur établissement fut donc pacifique, tandis que celui des autres Grecs en Asie-Mineure s'était fait par la violence : à Milet, notamment, d'après Hérodote (2), Nélée et sa troupe vainquirent et tuèrent les Cariens, qui habitaient déjà le pays ; puis, comme ils n'avaient pas amené de femmes avec eux, de celles des victimes, ils firent leurs épouses.

Il est probable, en effet, que les femmes étaient rares dans les troupes d'émigrants, qui s'en allaient chercher fortune sur un sol étranger. Il en fut peut-être ainsi pour les fondateurs de Phôcée ; mais, s'ils s'allièrent aux Cyméennes, ce fut par la douceur, et non par la force. Celles-ci étaient, du reste, de race hellénique. Aussi, peut-on considérer Phôcée comme la ville la plus grecque parmi les cités ioniennes asiatiques.

Cependant, elle adopta, moins que les autres, du moins en partie, les habitudes que suivaient les pays voisins : Artémis, Aphrodite et Apollon furent ses dieux, avec Athênê, protectrice de la métropole que reconnaissaient toutes les villes de l'Amphictyonie.

Faible par son isolement, et comprenant le danger

(1) PAUSANIAS, liv. VI, c. III. Cf. l'explication que donne ETIENNE DE BYSANCE, *voce* Φωκαία.

(2) HÉROD., liv. I, c. CXLVII ; liv. IX, c. XCVI.

de cette position, elle désira faire partie de la confédération ionienne : pour y être admise, elle dut se choisir des chefs, des *œkistes*, parmi les membres de la famille Codride ; et elle fit venir, d'Erythrée et de Téôs, dans ses murs, trois descendants de Codros : Œtès, Périklos et Abarnos (1).

Les créateurs de Phôcée s'étaient conformés au principe topographique qu'avaient suivi leurs prédécesseurs en fondant leurs établissements sur la côte asiatique ; de même que ceux-ci avaient considéré comme une situation favorable soit une île attenante au rivage, soit une langue de terre avancée, qu'un isthme plus ou moins étroit rattachait au continent, de même les fils d'Athènes et de l'européenne Phôcée avaient fondé leur cité nouvelle dans une petite presqu'île (2). Nous trouverons la même idée suivie pour l'emplacement de Massalie et pour celui de la plupart des villes que fonda cette dernière.

Ainsi, les deux grands peuples navigateurs de l'antiquité, les Phéniciens et les Grecs, recherchèrent toujours cette situation : île ou promontoire naturellement fortifiés, où ils pouvaient facilement se défendre contre les attaques des indigènes, et abriter leurs vaisseaux, en

(1) PAUSANIAS, liv. VII, c. III. Dans PAUSANIAS, le nom est *Abartos ;* mais il devait probablement être *Abarnos*, l'éponyme du cap Abarnis dans le territoire phôcéen. V. ETIENNE DE BYSANCE, v. 'Αϐαρνίς. M. RAOUL-ROCHETTE a dû faire cette remarque : car il met *Abarnus*, sans observation, *Hist. des colonies grecques*, t. III, p. 95. Cf. HÉRODOTE, liv. I, c. CXLVII.

(2) Pour la situation de Milet, v. ARRIEN, I, XIX-XX ; pour celle de Phôcée, d'Erythrée, de Myonte, de Clazoménée, de Colophon, de Téôs, v. STRABON, XIV, p. 644-645, édit. Casaubon ; PAUSANIAS, VII, III, § 2 ; TITE-LIVE, XXXVII, ch. XXXI ; THUCYD. VIII, ch. XXXI. Cf. GROTE, *Histoire grecque*, t. IV, p. 242.

les plaçant dans une petite crique ou en les tirant sur la plage (1).

Phôcée s'étendait, en forme oblongue, au fond d'un golfe. Plusieurs îles la protégeaient contre les vents du large : d'abord, l'île Bakxeion, qui fermait presque l'entrée de sa rade, — tout près, à l'ouest, l'île Elaïousa, — au nord, l'île Alôpekê, et l'îlot de Karteria. Une chaîne de montagnes, formant un demi-cercle, abritait également cette ville et son territoire, au nord, à l'est et au midi (2).

Ses remparts embrassaient un espace de deux mille cinq cents pas ; leurs deux extrémités formaient, en se resserrant vers la mer, une espèce de coin, nommé Lamptera. De là, sur une longueur de mille pas, s'avançait dans les eaux une langue de terre qui coupait la baie par la moitié. De chaque côté de l'isthme étroit par lequel elle adhérait au continent, se trouvait un port très sûr, dont chacun avait son exposition différente. Celui qui regardait le midi s'appelait Naustathmon, parce qu'il pouvait contenir un grand nombre de vaisseaux ; l'autre se trouvait auprès du Lamptera même (3).

(1) V. le t. I de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*, p. 266-267.

(2) Voir, dans notre ouvrage, le plan de l'ancienne Phôcée et de son territoire, que nous donnons d'après les relevés de MM. A. Papadopoulo et George Weber, de Smyrne.

(3) Tite-Live, liv. XXXVII, chap. xxxi, édit. Panckoucke : « ..... In sinu maris intimo posita hæc urbs est, oblonga forma : duum millium et quingentorum passuum spatium murus amplectitur : coit deinde ex utraque parte in arctiorem velut cuneum, Lamptera ipsi adpellant : mille et ducentos passus ibi latitudo patet : inde in altum lingua mille passuum excurrens medium fere sinum velut nota distinguit ; ubi cohæret faucibus angustis, duos

A l'intérieur des murs, Phôcée avait tout un quartier dégarni de maisons et consacré aux temples de ses dieux (1).

in utramque regionem versos portus tutissimos habet : qui in meridiem vergit, ab re adpellant Naustathmon, quia ingentem vim navium capit : alter prope ipsum Lamptera est. » Tite-Live a donné la description de Phôcée, telle qu'était cette ville au commencement du IIe siècle avant notre ère ; mais on peut y reconnaître encore, ce nous semble, l'aspect général qu'avait cette cité trois ou quatre siècles auparavant.

(1) TITE-LIVE, liv. XXXVII, ch. XXXII, édit. Panckoucke : « .. Altera pars infrequens ædificiis erat ; templa deum aliquantum tenebant loci. »

Dans son *Voyage pittoresque de la Grèce* (in-fo, Paris, 1809, t. II, p. 70), le comte de Choiseul-Gouffier décrit l'état de Phôcée à la fin du XVIIIe siècle. « Nous passâmes », dit-il, « devant Phôcée, cette antique métropole de Marseille : les gens du pays la nomment Phokia-Nova, par opposition à une autre ville du même nom, fondée sous le Bas-Empire, à quelque distance de là, et qu'ils appellent Phokia-Vecchia : celle-ci est, en effet, pour eux, la plus ancienne des deux ; mais la première a, pour nous, l'avantage d'avoir été construite sur les ruines mêmes de la véritable Phôcée. On y retrouve encore les fondemens de ses murailles, et quelques restes de ses monumens, qui ne permettent aucuns doutes sur cette position. »

« Phôcée a aujourd'hui (à la fin du XVIIIe siècle), quatre mille habitans turcs ou grecs : une faible garnison occupe le château qui domine la ville et son superbe port, où des flottes entières peuvent mouiller en sûreté. Placé près de la pointe la plus avancée de l'Eolide, en face de la presqu'île de Clazomène, ce port est sans cesse fréquenté par les navires et les bateaux de toute espèce qui parcourent les parages voisins, et entrent dans le golfe de Smyrne. Tite-Live en donne une description assez détaillée et que confirme l'aspect des lieux. »

M de Choiseul s'est laissé induire en erreur, par des renseignements erronés, sur le nom que l'on donne à la ville moderne, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Phôcée : c'est bien Phokia-Vecchia — et non Phokia-Nova — qui se trouve dans la situation topogra-

phique décrite par Tite-Live, c'est à dire au fond d'une rade, entre le port de Lamptera au nord et celui de Naustathmon au midi.

Les deux villes ont actuellement une population totale d'environ 8,000 habitants, — sur lesquels Phokia-Vecchia compte 4,000 Hellènes, 1,350 Turcs et 65 Israélites. Celle-ci fait un grand commerce de raisins secs ; et ses salines fournissent du sel à une grande partie de l'empire ottoman. Elle possède de nombreux vaisseaux à voiles, — dont les vaillants marins maintiennent l'antique renom de Phôcée dans tous les ports de l'Orient.

III

Avant tous les autres Grecs, les Phôcéens montrent le chemin de l'Adrias, de la Tyrrhénie, de la côte ibéro-ligure et de l'Ibérie. Voyage du samien Côléos.

Le territoire de Phôcée était stérile et des plus réduits; d'autre part, cette ville se trouvait entourée de peuples ligués entre eux, qui l'eussent écrasée dans le cas où elle aurait tenté de s'agrandir à leur dépens. Cependant, sa population s'augmentait très vite. Son sol ne fournit plus bientôt assez pour nourrir ses habitants. Aussi les Phôcéens tournèrent-ils leurs regards vers la mer, cette autre mère nourricière. Ils s'adonnèrent d'abord à la pêche, puis au commerce, enfin à la piraterie, — qui était en honneur en ces siècles barbares (1).

Pour se défendre, dans la Méditerranée, contre les corsaires qui avaient empêché longtemps les marchands grecs de trafiquer près du détroit de Messine (2), — et probablement aussi contre les Phéniciens, ennemis jurés de la race hellénique, — les Phôcéens remplacèrent les vaisseaux *de charge*, gros et ronds, calculés sur le maximum de cargaison, dont on s'était exclusivement

(1) JUSTIN, liv. XLIII, III, édit. Panckoucke :

« Namque Phocæenses exiguitate ac macie terræ coacti, studiosius mare, quam terras, exercuere : piscando, mercando, plerumque etiam latrocinio maris, quod illis temporibus gloriæ habebatur, vitam tolerabant. »

(2) EPHORE, *Fragm.* 52, édit. Marx ; STRABON, VI, p. 267, édit. Casaubon.

servi jusqu'alors, par des navires armés, à cinquante rames, dans le genre de nos anciennes galères.

Montés sur leurs *pentéconters*, ces marins, les plus aventureux que la Grèce ait produits (1), les premiers des Hellènes qui aient pratiqué la navigation au long cours, montrèrent aux autres Grecs le chemin de l'Adrias, de la Tyrsénie et enfin de l'Ibérie (2). D'après Hérodote, on les voit s'avancer ainsi, peu à peu, en suivant les côtes le plus possible ; le récit de Justin (3) confirme cette opinion : c'était, d'ailleurs, dans l'antiquité, la seule façon habituelle de naviguer.

Dès le milieu du VIIe siècle, leur marche devint plus facile le long des rivages de l'Italie méridionale et de la Sicile. Sybaris et Croton, colonies grecques, devenaient de puissantes cités ; la péninsule des Calabres était toute hellénisée ; et Cymé jouissait d'une splendeur qu'elle allait perdre bientôt pour ne la plus retrouver jamais.

Les progrès de l'hellénisme dans la Grande Grèce facilitèrent ceux des hardis Phôcéens à l'Occident.

Ils trouvèrent aussi un bienveillant accueil auprès des

(1) HÉRODOTE, *Histoires*, édit. de Leipsig, collect. Tauchnitz ; édit. Dindorf, collect. Didot ; *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, par EDM. COUGNY, t. II, p. 2-3 : Livre I, chap. CLXIII. Οἱ δὲ Φωκαιέες οὗτοι ναυτιλίῃσι μακρῇσι πρῶτοι Ἑλλήνων ἐχρήσαντο· καὶ τόν τε Ἀδρίην καὶ τὴν Τυρσηνίην καὶ τὴν Ἰβηρίην καὶ τὸν Ταρτησσὸν οὗτοί εἰσι οἱ καταδέξαντες. Ἐναυτίλλοντο δὲ οὐ στρογγύλῃσι νηυσὶ, ἀλλὰ πεντηκοντέροισι.

(2) M. DE SAINTE CROIX (*Examen critique des historiens d'Alexandre*, p. 664), a regardé les Phôcéens comme le seul peuple navigateur sorti de la Grèce. Cette appréciation est exagérée. Mais les navigateurs de Phôcée, et plus tard ceux de Massalie, furent les plus audacieux des Hellènes.

(3) JUSTIN, liv. XLIII, III.

habitants de Rome naissante (1). Ces derniers, menacés par la domination étrusque, devaient rechercher l'amitié et le secours des ennemis naturels de la race pélasgique, — dont les descendants, les Etrusques ou Pélasges-Tursânes, étaient alors maîtres de l'Italie centrale.

On sait que les Thraces d'abord, puis les Hellènes, deux branches de la famille indo-européenne, avaient conquis, sur les Pélasges, la Grèce et l'Asie-Mineure ; les tribus maritimes pélasgiques avaient pu quitter leur patrie asservie, et transporter, sur les côtes de l'Italie, leurs dieux et leurs foyers.

Dans cette péninsule, les fugitifs avaient fondé peu à peu un empire, devenu puissant : il menaçait, vers la fin du VIIe siècle, l'indépendance de Rome ; et il ne tarda pas à subjuger cette cité, faible encore, à laquelle les Etrusques imposèrent un roi, Tarquin l'Ancien, en 614.

Aussi, avant cette date, et vers le milieu du VIIe siècle, les premiers Romains accueillaient-ils sûrement avec faveur, les courageux Phôcéens, les seuls des Grecs qui osassent, sur leurs redoutables *pentêconters*, lutter contre la marine étrusque.

Mais, au delà de l'embouchure du Tibre, la navigation des marins de Phôcée était alors très périlleuse, à cause de la présence, dangereuse pour tout Grec, des vaisseaux que montaient les audacieux Tyrrhéniens, dans cette mer située entre l'Italie occidentale, la Corse, la Sardaigne et la Sicile, que ceux-ci considéraient comme leur propre domaine, et à laquelle ils ont donné leur nom. Les Phôcéens faisaient donc, en ces parages, de véritables voyages de découverte en pays ennemi.

(1) Voir ci-après : PREUVES ET DISSERTATIONS, I. *Sur l'antique amitié de Rome et de Massalie.*

Cette situation explique la lenteur de leur marche vers la Gaule, vers l'Ibérie, — et comment Côléos put arriver avant eux, dans cette dernière contrée, en suivant une autre direction et par le hasard d'une navigation extraordinaire pour l'antiquité.

Ce marchand samien allait trafiquer à l'embouchure du Nil ; une tempête le poussa hors de sa route, le jeta sur un îlot désert de Platéa, vis-à-vis de la côte de Libye ; il mit le vaisseau à la voile pour gagner l'Egypte ; mais, repoussé par des vents d'Est violents et continuels vers l'Occident, il avait franchi les Colonnes d'Hercule et abordé enfin sur la côte d'Ibérie, dans le pays de Tartêssos (1). C'était là l'une de ces régions mystérieuses, d'où les Phéniciens tiraient, depuis plusieurs siècles déjà, les métaux précieux (2), base de leur commerce ; mais les Grecs n'y étaient pas encore venus.

Sur ce marché, très peu exploité jusqu'alors, cet explorateur malgré lui détailla sa cargaison à des prix très élevés ; lui même et son équipage, dit Hérodote (3), « réalisèrent un profit plus considérable qu'aucun Grec connu n'avait jamais eu la chance de le faire, excepté Sostratos l'Æginète, avec lequel personne autre ne peut entrer en concurrence. »

On peut juger de leurs profits d'après la valeur d'un immense vase de bronze, coûtant six talents et repré-

(1) HÉRODOTE, IV, CLII.

(2) Au sujet de l'extrême richesse de Tartêssos, V. ANACRÉON, *Fragment*. 8, édit. Bergk ; ETIENNE DE BYZANCE, Ταρτησσὸς ; EUSTH. ad. DIONYS. PERIÉGÈT. 332, Ταρτησσὸς ἥν καὶ ὁ Ἀνακρέων φησὶ πανευδαίμονα ; HIMERIUS ap. PHOTHIUM, cod. 243, p. 599, Ταρτησσοῦ βίον, Ἀμαλθείας κέρας, πᾶν ὅσον εὐδαιμονίας κεφαλαῖον.

(3) HÉRODOTE, IV, CLII.

sentant le dixième de leur gain (1), qu'ils firent placer, dès leur retour, dans l'enceinte sacrée de Hêrê, à Samos, — comme offrande votive à cette déesse pour la protection qu'elle leur avait accordée en cette occurence.

Ce véritable monument de métal existait encore du temps d'Hérodote, qui le vit et put raconter ainsi le voyage de Côléos.

Le Père de l'Histoire le fait contemporain de la fondation de Kyrênê (Cyrène) (2). — M. Raoul-Rochette met ces deux événements en l'année 675 av. J.-C. Mais il nous semble en avancer la date d'environ 35 ou 40 ans (3); de même, il place trop tôt l'arrivée des Phôcéens à Tartêssos (4).

En effet, une traversée directe de l'Asie-Mineure aux Colonnes d'Hercule ou détroit de Gibraltar, n'était pas possible en des conditions ordinaires; car, franchir la pleine mer pour aller, d'abord, en Libye, puis longer la côte dangereuse des Syrtes offrait alors de terribles difficultés. Le premier de ces pays était très peu connu des Grecs vers l'an 630 avant notre ère : lorsque, à cette époque, les habitants de l'île de Thêra, qu'avait ruinés une sécheresse de sept années, reçurent de l'oracle de Delphes l'ordre de fonder une colonie en Libye, ils n'avaient jamais entendu parler de ce rivage ; malgré leurs recherches les plus actives, ils ne purent trouver

(1) Leur gain fut d'environ 400.000 fr., — somme énorme pour cette époque.

(2) HÉRODOTE, liv. IV, c. CLII.

(3) V. CURTIUS, *Histoire grecque*, traduct. Bouché-Leclerq, t I, p. 565. Il fait arriver les Samiens en Ibérie en 655 (Ol. XXXI, 2).

(4) V. PREUVES ET DISSERTATIONS, II. *L'établissement des Phôcéens à Tartêssos, en Ibérie, est postérieur à la fondation de Massalie.*

aucun navigateur qui y fût allé, avec intention (1). Un seul Crètois, nommé Corôbios, qu'y avait poussé une tempête, put leur servir de guide.

L'unique navigation praticable de Corinthe à Cadix, pour un Grec du VIIe ou VIe siècle avant J.-C., consistait, d'abord, à longer les côtes de l'Acarnanie et de l'Epire, à traverser la mer pour relâcher à l'île de Corcyre, puis à atteindre au golfe de Tarente. Le marin des anciens âges devait suivre ensuite les sinuosités des côtes de la mer *Sardonie* (Méditerranée occidentale), en longeant la Grande Grèce, la Tyrrhénie ou Tyrsénie, la Ligurie et l'Ibérie, jusqu'aux Colonnes d'Hercule.

Avant tous les autres Grecs, les Phôcéens suivirent cet itinéraire, — le seul pratique, qui permît une navigation régulière. Ils s'étaient déjà avancés jusque dans la Tyrsénie (2), lorsque le récit de l'arrivée de Côléos dans la riche Ibérie, stimula leur courage.

Ils s'élancèrent avec plus d'ardeur sur les côtes de cette mer Sardonie, où les Phéniciens avaient dominé seuls encore ; et, gagnant de rivage en rivage, ils atteignirent les lieux où fut bâtie plus tard Massalia. On peut faire remonter leur première exploration dans ce pays aux dernières années du VIIe siècle, de 610 à 605 avant l'ère chrétienne (3).

(1) HÉRODOTE, IV, CLI.

(2) HÉRODOTE, I, CLXIII ; V. ci-dessus, p. 16.

(3) V. PREUVES ET DISSERTATIONS, II. *L'établissement des Phôcéens à Tartèssos, en Ibérie, est postérieur à la fondation de Massalie.*

IV

Première fondation de Massalie. Sa date : 600 ans avant J.-C. Usages suivis chez les Grecs pour la création des colonies. Les émigrants phôcéens quittent leur patrie sous la conduite d'Aristarché et sous les ordres de Simos et de Prôtis ; en longeant les côtes, ils gagnent les environs des embouchures du Rhône.

Nous avons placé l'arrivée des explorateurs phôcéens aux environs des embouchures du Rhône dans les dernières années du VII[e] siècle ; ceux-ci, en effet, ne durent pas fonder Massalie, cette sentinelle avancée de l'Hellénisme dans le barbare Occident, sans avoir visité le pays et constaté ses ressources. Justin nous l'apprend (1) d'ailleurs; son récit, et celui d'Aristote, dans Athénée (2), laissent supposer que les Phôcéens avaient, depuis quelque temps, noué des relations commerciales avec les indigènes, avant d'établir leur colonie de Massalie.

Tous les historiens de l'antiquité, du moyen-âge, des temps modernes et de l'époque contemporaine jusqu'en 1850, ont considéré Marseille comme une création phôcéenne (3).

(1) JUSTIN, liv. XLIII, chap. III.

(2) ATHÉNÉE, liv. XIII, chap. V.

(3) V. PREUVES ET DISSERTATIONS, III. *Opinions des historiens modernes et contemporains sur la fondation de Massalie.* — § II, *Ecole phôcéenne.*

Mais une école historique, née vers le milieu de ce siècle, lui attribue une origine tyrienne (1); elle s'appuie principalement sur la découverte, dans cette ville, en 1847, d'un tarif des sacrifices à Báal. Son chef, M. Bargès, invoque encore, à l'appui de son système, un bas-relief, un autel, des stèles, trouvés à Marseille, et que plusieurs érudits ont cru phéniciens.

Cette thèse est absolument erronée : car, nous le prouvons, le bas-relief et l'autel datent seulement du moyen-âge (2); en outre, les stèles sont phôcéennes (3). Quant à l'inscription, elle est carthaginoise et ne remonte qu'au v[e] siècle avant notre ère (4).

Nous nous contenterons donc d'accepter la tradition antique sur l'origine phôcéenne de Massalie.

Nous la trouvons, dès l'année 500 avant J.-C., dans Hécatée, qui fait de cette ville une *colonie des Phôcéens* (5).

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, III. *Opinions des historiens modernes et contemporains sur la fondation de Massalie.* — § II, *Ecole phénicienne.*

(2) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, IV. *Principales preuves archéologiques concernant les origines de Massalie.* § I, *Le bas-relief et l'autel, prétendus phéniciens, datent du moyen-âge.*

(3) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, IV. *Principales preuves archéologiques concernant les origines de Massalie.* § II, *Edicules d'origine phôcéenne.*

(4) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, IV. *Principales preuves archéologiques concernant les origines de Massalie.* § III, *Tarif des sacrifices du temple de Baal.*

(5) Le plus ancien témoignage historique relatif à Massalie est celui d'Hécatée, de Milet, né vers 550 avant J.-C, et mort vers 475. Le voici : ETIENNE DE BYZANCE, fragm. 22, *Fragmenta historic. græc.*, édit. Müller-Didot, I, p. 2 : « Μασσαλία, πόλις τῆς Λιγυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικὴν, ἄποικος Φωκαέων. 'Εκ. Εὐρ. »

— « Massalie, ville de la Ligystique près de la Celtique, colonie des Phôcéens. »

Sur Hécatée, voir CREUZER, *Historicorum græcorum antiquissi-*

D'après Timée (1), les Hellènes asiatiques la fondèrent cent vingt ans avant la bataille de Salamine, c'est-à-dire l'année 600 avant J.-C.

Solin donne la même époque : il place la fondation de Marseille dans la quarante-cinquième Olympiade ;

morum fragmenta (Heidelberg, 1806, in-8°) ; *Hecatæi Milesii fragmenta*, de KLAUSEN (Berlin, 1831, in-8°). Du même, *De vita et scriptis Hecatæi*. On trouve les fragments d'Hécatée dans la collection Didot et dans Cougny, t. I, p. 366-369. Voir aussi SÉVIN, dans les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions, t. VI.

(1) L'œuvre de l'historien Timée (359 à 262 avant J.-C.) est perdue ; mais nous en avons des fragments. Ainsi, l'anonyme, vulgairement appelé Scymnos de Chio et que l'on fait vivre 90 ans avant J.-C., a donné un extrait du vieil auteur ; il a dû relater ainsi les plus anciennes traditions sur Marseille, puisqu'il étend l'Ibérie jusqu'au Rhône. (*Description de la terre, Geographi Græci minores*, édit. Müller-Didot, v. 206-209. Voir le premier volume de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*, p. 256.) Or, cette situation ne peut être postérieure au VIe siècle. Ce témoignage a donc la plus grande importance. Le voici : *Description de la terre*, édit. Müller-Didot, v. 209-214 ; *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. I, p. 24-25 :

... Μασσαλία δ' ἐστ' ἐχομένη,
πόλις μεγίστη, Φωκαέων ἀποικία.
'Εν τῆ Λιγυστικῆ δὲ ταύτην ἔκτισαν
πρὸ τῆς μάχης τῆς ἐν Σαλαμῖνι γενομένης
ἔτεσιν πρότερον, ὥς φασιν, ἕκατον εἴκοσι.
Τίμαιο; οὕτως ἱστορεῖ δὲ τὴν κτίσιν.

« ... Tout près (du fleuve Rhodan) est Massalie, très grande ville, colonie des Phôcéens. Ils la fondèrent dans la Ligystique cent vingt ans, dit-on, avant que fût livrée la bataille de Salamine. C'est ce que rapporte de sa fondation l'historien Timée. »

Or, la bataille de Salamine est de 480 ; c'est donc en l'an 600 avant J.-C. que les colons de Phôcée s'établirent, pour la première fois, au lieu où fut bâtie Marseille.

or, la première année de la XLV[e] Olympiade correspond à l'an 600 (1).

Eusèbe (2) et Olivarius, le commentateur de Pomponius Mela (3), acceptent cette date (4).

Nous plaçons donc en l'an 600 avant notre ère, la première fondation de Massalie (5).

Les années précédentes, — nous l'avons déjà dit, — des marins phôcéens, qui avaient pénétré *jusqu'aux*

(1) Caius Julius SOLIN (première moitié du III[e] siècle), *Polyhistor,* édit. Trajecti ad Rhenum, in-fol., 1689, chap. II ; Dom Bouquet, p. 97 : « ... Phocenses quondam fugati Persarum adventu, Massiliam urbem Olympiade quadragesima quinta condiderunt. » — « ... Les Phôcéens, qu'éloigna autrefois l'arrivée des Perses, ont fondé la ville de Marseille dans la quarante-cinquième Olympiade. »

Nous trouvons ici une erreur commune à la plupart des écrivains latins, qui ne distinguaient pas les habitants de la Phocide d'avec ceux de Phôcée. Solin a aussi confondu les deux fondations massaliètes : celle de 600, la première année de la XLV[e] Olympiade, et l'émigration des Phôcéens dans leur colonie, après leur fuite de l'Asie-Mineure ; mais, pour cette dernière, leur départ de Phôcée eut lieu seulement dans la LX[e] Olympiade. Ce passage prouve, néanmoins, la réalité de ces deux établissements successifs.

(2) EUSÈBE, *Chronic.*, II, p. 124.

(3) POMPONIUS MELA, édit. d'Olivarius, 1543.

(4) CURTIUS, *Histoire grecque,* trad. Bouché-Leclercq, t. V (Paris, Leroux, 1883), dans sa table chronologique, p. 458, fixe, sans invoquer aucune base, la fondation de Massalia, à la troisième année de la trente-septième Olympiade, 630 avant J.-C. Il place au même moment l'arrivée du samien Côléos à Tartêssos. Le savant historien a raison, ce nous semble, sur ce dernier point ; mais nous pensons que l'époque à laquelle est attribuée la création de Marseille, provient d'une erreur : car, dans le premier volume, p. 566, de cette *Histoire,* on adopte la date de l'an 600 avant J.-C.

(5) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, V. *Preuves de la fondation phôcéenne de Massalie en l'an 600 avant J.-C.*

bords les plus reculés des mers, selon Justin (1), s'étaient arrêtés au golfe où se trouvent les embouchures du Rhône et qui fut plus tard nommé le golfe du Lion. La beauté des lieux, sans doute aussi les ressources qu'ils y trouvèrent et l'accueil des indigènes les séduisirent.

D'autre part, ils constatèrent le dépérissement, peut-être même l'abandon des stations phéniciennes sur cette côte ; car, — nous l'avons vu (2), — Tyr subissait alors une crise qui allait lui être mortelle. Ils virent une place à prendre dans ces parages, pour un comptoir qui attirerait vers lui le commerce de la vallée du Rhône, au détriment des Phéniciens, mais au profit de la navigation phôcéenne.

Aussi, dès leur retour en Asie Mineure, les explorateurs de Phôcée décidèrent-ils leurs compatriotes à fonder une colonie sur ce lointain rivage. Ils y réussirent d'autant mieux que leur cité souffrait de pléthore.

(1) JUSTIN, liv. XLIII, chap. III, édit. Panckoucke : « Itaque in ultimam Oceani oram procedere ausi, in sinum gallicum ostio Rhodani amnis devenere. Cujus loci amœnitate capti, reversi domum, referentes quæ viderant, plures sollicitavere. »

De tous les historiens anciens, Trogue-Pompée (au premier siècle de J.-C.) était celui qui pouvait avoir les renseignements les plus précis sur les origines de Massalie. A la fin du livre XLIII de son *Histoire Universelle*, connue seulement par l'*Abrégé* de Justin (au IIe siècle), il a raconté que ses ancêtres étaient issus des Voconces, dont la capitale se nomme aujourd'hui Vaison, et qui furent soumis, sinon à la domination, du moins à l'influence massaliète. Ses ancêtres avaient occupé des postes importants : son aïeul, dans la guerre contre Sertorius, reçut, de Pompée, le droit de bourgeoisie ; dans celle de Mithridate, son oncle paternel commanda un corps de cavalerie ; son père, enfin, servit aussi sous César : il remplit des ambassades ; il fut le secrétaire et le garde du sceau de cet illustre général.

(2) V. ci-dessus, p. 2.

On décida donc qu'un *ver sacrum* (1) irait s'établir sur le bord de ce golfe si vanté et situé, pour les Ioniens, à l'extrême Occident, mais où ils allaient trouver, sous un ciel presque aussi doux que celui de l'Asie-Mineure, une situation topographique analogue à celle de Phôcée.

On peut même croire, sans invraisemblance, que, dans leurs voyages d'exploration et de commerce, en parcourant les sinuosités de la côte, les Phôcéens furent charmés à l'aspect des lieux où ils bâtirent Massalie : car ceux-ci leur rappelaient singulièrement le territoire de la mère-patrie (2).

Ici, comme là-bas, ils trouvaient, au milieu d'un hémicycle de montagnes, au fond d'une rade, une sorte de presqu'île, propice à la construction d'une cité maritime, et qui formait, avec le rivage, des enfoncements de la mer, favorables à la création de ports : au nord, l'anse de la Joliette leur rappelait le Lamptêra; au midi, le Lacydon (le Vieux-Port) était aussi vaste et aussi abrité que le Naustathmos phôcéen. A l'entrée de ce dernier s'avance le promontoire de Miloï, identique à celui du Pharo. Enfin les ports de Phôcée sont protégés contre les vents du large par les îles de Bakxeion, d'Elaïousa et d'Alôpekê, analogues aux *Phœnice insulæ*, c'est à dire le Château-d'If, Pomègues et Ratonneau.

Sur ce point du rivage ligure, les fondateurs de Marseille ont donc créé véritablement une seconde Phôcée.

Ils suivirent, sans doute, les coutumes usitées, chez les Grecs, en pareille circonstance.

Le premier soin, avant la fondation d'une colonie,

(1) La jeunesse d'un *printemps sacré*.

(2) Voir, dans ce livre, la carte de Phôcée, et la comparer avec un plan de Marseille.

était de consulter l'oracle de Delphes ou celui de Dodone : l'inspiré des dieux parlait probablement comme le lui indiquaient les personnes intéressées à la création de l'établissement projeté ; il fixait d'avance le lieu où les émigrants se devaient installer, la route à suivre et le chef à la direction duquel ils se devaient confier (1).

Partir sans avoir rempli cette formalité était, dans l'opinion des anciens, s'exposer infailliblement à un complet désastre.

Mais, de quelle classe de citoyens, les Grecs composaient-ils leurs colonies ?

Plusieurs causes pouvaient produire leur départ ; et ce fait dépendait des circonstances : dans tous les cas, les émigrants devaient faire inscrire leurs noms sur des registres publics, appelés ἀποικία (2) ; ces derniers contenaient les conditions du pacte réciproque, conclu entre les futurs colons et la métropole, et fixant les devoirs de déférence de ceux-ci vis à vis de celle-là, de protection de la mère-patrie pour sa colonie, et de secours mutuel en des moments critiques (3). L'Etat fournissait aux émigrants des armes, des vivres et toutes les choses nécessaires à un premier établissement (4).

Enfin, lorsque la ville — qui allait ainsi créer une nouvelle cité, — reconnaissait l'autorité d'une métro-

(1) CALLIMACH. *Hymn. ad Apoll.* v. 56, 57 ; CICÉR., *de Divinit.*, l. I, c. I. — A Rome, on consultait les Auspices. CICER., *Philippic.* l. II, XL.

(2) HYPERID., *apud.* HARPOCRATION, *voce* Ἀποικία.

(3) HEYNE, *Opusc. academ.*, t. I, p. 324. *Add. Vales.*, *ad* POLYB., t. III, p. 348.

(4) LIBANIUS, *Argum. orat.* Dem. Περὶ τῶν ἐν χεῤῥονήσῳ.

pole, cette dernière fournissait le chef que celle-là imposait à sa colonie (1). C'était un *usage antique,* — selon l'affirmation de Thucydide.

D'après une autre coutume, généralement suivie, les colons emportaient avec eux les images des dieux de la métropole. Pausanias le dit en termes formels (2) ; et les médailles des colonies grecques présentent souvent, les noms et les symboles des divinités vénérées dans la cité mère (3).

Les émigrants empruntaient aussi au prytanée de la métropole le *feu sacré,* qui devait brûler sans cesse dans celui de la colonie ; et, si ce dernier venait à s'éteindre, il fallait le rallumer au foyer de la patrie. Cette flamme rappelait aux Grecs installés au milieu de peuples étrangers, le souvenir des traditions nationales, qui devaient rester toujours vivaces en leur cœur.

Les émigrants phocéens se conformèrent à ces prescriptions.

L'oracle, consulté tout d'abord, leur ordonna de prendre pour guide la personne que leur désignerait Artémis d'Ephèse. Ils se rendirent dans le sanctuaire de cette divinité, et demandèrent par quels moyens ils pourraient obtenir d'elle le guide imposé.

Mais, sur ces entrefaites, Aristarchê, l'une des femmes les plus honorables du pays (4), prétendit avoir vu en

(1) Thucydide, liv. I, c. xxiv.

(2) Pausanias, liv. VII, c. ii.

(3) V. Spanheim, *De usu et præst. numism.*, t. I, dissert. ix, p. 572.

(4) De quel pays? d'Ephèse, où étaient alors les Phocéens venus pour consulter Artémis? ou de Phocée? La lecture du texte indique qu'Aristarchê habitait la première de ces deux villes.

songe la déesse, qui, debout près d'elle, lui ordonnait de partir avec les Phôcéens, en emportant quelque représentation des choses consacrées au culte (1).

(1) STRABON, liv. IV, chap. 1, § 4; édit. Casaubon, p. 180; *Extraits des Auteurs grecs* de Cougny, t. I, p. 72-73 :

Ἀπαίρουσι γὰρ τοῖς Φωκαιεῦσιν ἐκ τῆς οἰκείας λόγιον ἐκπεσεῖν φασιν ἡγεμόνι χρήσασθαι τοῦ πλοῦ παρὰ τῆς Ἐφεσίας Ἀρτέμιδος λαβοῦσι· τοὺς μὲν δὴ προσαχθέντας τῇ Ἐφέσῳ ζητεῖν ὄντινα τρόπον ἐκ τῆς θεοῦ πορίσαιντο τὸ προσταχθέν. Ἀριστάρχῃ δὲ τῶν ἐντίμων σφόδρα γυναικῶν παραστῆναι κατ᾽ ὄναρ τὴν θεὸν και κελεῦσαι συναπαίρειν τοῖς Φωκαιεῦσιν ἀφίδρυμά τι τῶν ἱερῶν λαβούσῃ.

Voir aussi PREUVES ET DISSERTATIONS, V. *Preuves de la fondation phôcéenne de Massalie en l'an 600 avant J.-C.*

M. Achard, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, a décrit, en 1806, dans les Mémoires de cette savante Compagnie, un bas-relief en marbre blanc, qu'elle possède, et qui paraît consacrer le récit du géographe antique. Ce monument, tiré des Martigues, représente une femme s'embarquant sur un navire : elle pose un pied sur la planche qui lui permettra de quitter le rivage. Courbé vers elle, un jeune homme la reçoit à bord. Elle porte, sur l'épaule gauche, et soutient avec la main de ce côté, une sorte de statue archaïque, entourée de bandelettes. Derrière elle, au pied d'un arbre, on croit voir un fragment de tête avec des cheveux hérissés. Mais le marbre est rompu à cet endroit ; et l'on ne peut savoir si cette tête — en admettant que c'en soit une, — se rattachait au corps d'un homme prosterné.

D'après M. Achard, ce morceau aurait appartenu au sarcophage d'un enfant et formé le tiers environ de sa face antérieure : il représenterait l'embarquement d'Aristarchê ; l'idole, qu'elle emporte avec elle, serait la représentation d'Artémis, dont parle Strabon.

La *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. II, p. 372 et 373) trouve cette explication « extrêmement vraisemblable : elle doit plaire aux Marseillais à qui elle offre un monument unique des fastes de leurs ancêtres ».

Malgré cette considération, — qui ne devrait pas nous empêcher de réfuter cette hypothèse, si nous la jugions inadmissible — des archéologues en ont présenté une autre : le bas-relief représenterait, non point Aristarchê, mais Iphigénie quittant la Tauride et enlevant la statue de Diane. Toutefois. M. Achard l'a fait

La troupe prit l'Ephésienne pour conseillère, et, pour chefs, Simos et Prôtis (1). Celui-ci était, sans doute, le promoteur de cette colonisation : car, Plutarque le considère comme le créateur de Massalie. D'après le texte de cet auteur, on peut supposer que Prôtis était allé, d'abord, en marchand navigateur, — tel qu'auparavant le samien Côléos, — trafiquer avec les indigènes de la vallée du Rhône et avait conquis leur amitié; à son retour, après avoir engagé ses concitoyens à établir une colonie dans ce pays, il fut naturellement choisi comme l'un des chefs de l'expédition.

Celle-ci, en longeant les rivages, dut passer devant l'embouchure du Tibre, non loin de Rome; mais nous ne pensons pas que les émigrants phôcéens se soient arrêtés dans cette ville : car elle était alors, depuis quatorze années environ, sous la domination des Etrusques, ennemis acharnés des Hellènes (2).

observer avec justesse, selon les mythologues, ce fut Oreste, et non Iphigénie, qui emporta la Diane Taurique.

Ce monument paraît si bien se rapporter au récit de Strabon que nous n'hésitons guère à y voir l'embarquement d'Aristarchê. Dans ce cas, la tête (?), couchée au pied de l'arbre, pourrait être celle d'un adorateur d'Artémis, prosterné sur le passage de la statue.

(1) ARISTOTE, dans ATHÉNÉE, édit. Casaubon, liv. XIII, chap. V. — TROGUE-POMPÉE, dans JUSTIN, liv. XLIII, chap. III : « *Duces classis Simos et Protis fuere.* » — PLUTARQUE, *Vie de Solon*, édit. Didot, 1846, p. 95 : Ἔνιοι δὲ καὶ πόλεων οἰκισταὶ γεγόνασι μεγάλων, ὡς καὶ Μασσαλίας Πρῶτις ὑπὸ Κελτῶν τῶν περὶ τὸν Ῥοδανὸν ἀγαπηθείς. — « Plusieurs marchands furent les fondateurs de grandes cités, tel Prôtis, le créateur de Massalie, qui gagna l'amitié des Celtes habitant près du Rhône. » Plutarque fait un anachronisme au sujet des Gaulois, qui ne sont pas arrivés dans le sud-est de la France avant le IV[e] siècle. Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, VI, VIII et XV. — Quelques manuscrits de Plutarque portent Πρῶτος ; mais Πρῶτις est conforme au texte de Justin.

(2) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, I. *Sur l'antique amitié de Rome et de Massalie.*

V

Les émigrants phôcéens abordent, en l'an 600 avant J.-C., sur la côte ibéro-ligure. Accueil bienveillant des Comani Segobrigii, qui faisaient partie de la confédération des SALYES *ou* SALLUVI. *Nôces de Gyptis et de Prôtis. Fondation de Massalie. Création du sanctuaire d'Artémis, dont Aristarchê est la prêtresse. Les Phôcéens vont en Ibérie, à Tartéssos; ils deviennent les amis du roi Arganthônios. La prospérité de Massalie excite la méfiance et la jalousie des Ségobrigiens. Embûches que dresse leur chef Comanus contre la cité phôcéenne. L'amour d'une indigène pour un jeune Hellène sauve les Massaliètes. Ceux-ci tuent plus de sept mille Ségobrigiens, et établissent leur domination sur le pays.*

Lorsque, après une pénible navigation côtière, le long de la Tyrrhénie, puis de la Ligurie, Simos, Prôtis, Aristarchê et leurs compagnons abordèrent dans le fond du golfe (1), qu'occupent aujourd'hui les vastes ports de Marseille, quelle était la situation de la côte entre les Pyrénées et les Alpes? Les Ibères l'occupaient jusqu'au Rhône; après ce fleuve, les Ligures, jusqu'à Gênes. Les Ligures, ou Ligyes — d'après le vocable grec, — et dont le nom véritable était Liguses, avaient conquis la Provence sur les Ibères à une époque préhistorique (2).

(1) JUSTIN, liv. XLIII, chap. III. V. ci-dessus, p. 25 et 30.

(2) Voir le premier volume de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité,* intitulé : *La Provence préhistorique et protohistorique jusqu'au* VI[e] *siècle avant l'ère chrétienne,* pp. 61-81. — Voir aussi PREUVES ET DISSERTATIONS, VI. *Les émigrants phôcéens fondèrent Massalie, en l'an 600 avant J.-C., dans le pays des Ligures.*

De cette race, plusieurs tribus, refoulées vers le Rhône, n'avaient pas franchi ce fleuve; elles formèrent, avec les envahisseurs indo-européens, et sous la domination de ces derniers, une population ibéro-ligure; mais, si les peuplades soumises avaient perdu leur existence propre comme tribus indépendantes, si elles avaient accepté le nom, la puissance, puis la fusion des conquérants, ceux-ci, à leur tour, avaient pris, peu à peu, une partie des mœurs ibériennes (1).

Cette race mixte constituait la confédération des *Salyes* ou *Salluvi* (2), et comprenait notamment le peuple des *Comani* (3). Parmi ces derniers, ceux qui demeuraient dans la région montagneuse étaient appelés *Segobrigii*, c'est-à-dire « habitants des montagnes élevées (4). »

On peut donc placer les oppida de ces derniers dans la partie la plus montagneuse des Bouches-du-Rhône et du Var (5).

Les Comani, soit des montagnes, soit de la plaine,

(1) V. PREUVES ET DISSERTATIONS, VII. *Tribus ibéro-ligures, au VI[e] siècle, entre la Durance, le Rhône et la Méditerranée.*

(2) V. PREUVES ET DISSERTATIONS, VIII. *Au VI[e] siècle av. J.-C., les Salyes ou Salluvi sont Ibéro-ligures et non Gaulois.*

(3) M. D'Arbois de Jubainville a prouvé l'origine ligure de ce nom. V. *Les premiers habitants de l'Europe*, 2[e] édit., t. II, p. 53-54.

La Géographie de Ptolémée place Marseille dans le territoire des *Comani*. PTOLÉMÉE, liv. II, chap. II, § 4.

Le roi *Comanus*, dont nous parlerons plus loin, porte le nom de son peuple. V. JUSTIN, liv. XLIII, chap. IV, § 3 : « Mortuo rege Nanno... cum in regno filius ejus Comanus successisset. »

(4) V. PREUVES ET DISSERTATIONS, IX.

(5) V. ces oppida dans la *Provence préhistorique et protohistorique*, t. I de notre *Histoire de Provence*, et sur la carte qui accompagne ce volume.

devaient s'étendre sur un vaste territoire, puisque nous les verrons bientôt posséder une armée supérieure à sept mille hommes, troupe énorme à une époque où la densité de la population était très faible.

Déjà, certains Phôcéens, et probablement Prôtis, — venu sur cette côte en marchand, avant d'y aborder comme colon, — avaient noué des relations d'échange avec les *Salyes Segobrigii*. Aussi ces derniers les accueillirent-ils d'une manière bienveillante, et permirent-ils leur établissement sur un point de leur frontière maritime.

Les jeunes gens — formant le *ver sacrum* de l'année, — n'avaient pas emmené de Grecques avec eux, à l'exception d'Aristarchê. Les colons hellènes avaient, en effet, l'habitude, pour créer de nouveaux foyers en pays étranger, de s'allier avec des femmes indigènes; ils avaient agi de la sorte lors de la fondation des colonies ioniennes dans l'Asie Mineure (1). Justin nous donne deux exemples de la séduction qu'exerçaient les Phôcéens sur les jeunes filles ségobrigiennes; l'historien romain, — après nous avoir montré l'amour fondant Massalie, — nous raconte ensuite comment l'amour sauva cette cité naissante des embûches de Comanus.

En ces dernières années, plusieurs écrivains ont tenté de déchirer des annales marseillaises, la précieuse page où l'histoire avait retracé ces événements.

Nous ne pouvons croire, avec eux, que la poésie doive être chassée du domaine de l'histoire, — surtout lorsque cette poésie se dégage de faits vraisemblables, appuyés sur de sérieuses autorités. Devons-nous rejeter

(1) Voir ci-dessus, p. 10.

l'idylle antique, que nous racontent les deux auteurs reconnus les plus véridiques touchant Massalie, — Aristote et Trogue-Pompée ? Malgré notre ardent amour pour la vérité, — à cause même de ce sentiment — nous croirions sacrilège d'y toucher : car le récit des noces de Prôtis avec Gyptis nous semble vrai dans son principe ; il symbolise l'union — historiquement certaine — entre les Phôcéens et les femmes salyennes. Pourquoi même le chef des jeunes Ioniens n'eût-il pas épousé la fille du roi des *Segobrigii* (1) ?

Une alliance entre un colon et une indigène est-elle si rare, même aujourd'hui, que l'on doive la rejeter, comme impossible ?

Si ce fait était purement légendaire, comment y trouverions-nous l'indication d'une coutume essentiellement ibérienne, qui, établissant le caractère mixte des Segobrigii, correspond parfaitement à la réelle situation ethnographique du pays au commencement du VIe siècle avant notre ère ?

Pour respecter dans son intégralité la vérité historique, nous conserverons donc le charmant récit que nous ont légué Athénée et Justin.

Ainsi, dès l'arrivée des Phôcéens sur la côte, leurs chefs, Simos et Prôtis, se rendirent dans les montagnes des Ségobrigiens, à l'oppidum où résidait leur roi ; les Ioniens allaient demander l'amitié de ce souverain indigène, avec lequel Prôtis avait eu probablement déjà des relations. Celui-ci, appelé *Nanos*, préparait alors les noces de sa fille Gyptis : selon l'usage ibère, suivi chez

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, X, *Les noces de Gyptis et de Prôtis, d'après Aristote et Trogue-Pompée.*

les Ségobrigiens, la jeune fille devait choisir elle-même son époux au milieu du festin.

Nanos reçoit les Phôcéens avec la plus grande bienveillance; il les admet même au banquet où assistent tous les prétendants de Gyptis. Bientôt, le roi ligure appelle sa fille et lui ordonne d'offrir une coupe remplie d'eau à l'époux qu'elle choisit.

La vierge — pour laquelle Prôtis n'était sans doute pas un inconnu — « sans regarder les autres convives », se tourne vers les Grecs et présente la coupe au Phôcéen séducteur.

Nanos, soit par superstition, en considérant le choix de sa fille comme un avis divin, soit par véritable sympathie pour ces *aimables* étrangers, accorda Gyptis à Prôtis ; il permit à son gendre et aux colons asiatiques de s'établir sur le point du rivage qui leur paraîtrait le mieux approprié à un établissement maritime.

Prôtis et ses compagnons se fixèrent sur le promontoire, que formaient autrefois plus distinctement que de nos jours, la butte Saint-Laurent, celle des Moulins et celle des Carmes. Au Midi, et au pied de ces collines, s'étendait un petit golfe très abrité, dans lequel ils pouvaient aisément mouiller leurs vaisseaux. Cet admirable port naturel était le *Lacydon* antique, le Vieux Port actuel.

Un groupe de Salyes habitaient, sans doute, déjà sur les hauteurs où vinrent s'établir les Phôcéens : le mot *Massalia*, *Mas-Salia*, indique lui-même cette origine de la cité ; car il signifie, pensons-nous, « village salye. » (1).

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XI, *Etymologie du mot Massalia.*

On doit donc penser qu'à l'exemple de Prôtis et de Gyptis, — dont les descendants, qui formaient la famille des Prôtiades, occupaient encore à l'époque d'Aristote, un rang considérable dans la cité fondée par leur ancêtre, — les autres Phôcéens durent s'allier aux Ibéro-ligures. Mais les Hellènes ne prirent en rien les mœurs des Barbares avec lesquels ils vécurent ; ils leur imposèrent, au contraire, leur civilisation.

Aussi, bien que des éléments indigènes aient, sans doute, concouru à la création de Massalie, cette colonie fut-elle à l'origine, et resta-t-elle toujours, la digne fille de Phôcée.

Dès qu'ils eurent bâti leurs demeures, les Ioniens érigèrent, au sommet de la ville, en l'honneur d'Artémis, un sanctuaire, où ils mirent les statues emportées de la mère-patrie ; ils décernèrent à leur inspiratrice, Aristarchê, des honneurs extraordinaires, en la proclamant prêtresse de leur temple (1).

Dans ce dernier, la *représentation* d'Artémis, qu'Aristarchê avait apportée d'Ephèse, occupait sûrement la place principale. Quels caractères, quels attributs possédait cette statue sacrée ? Grâce à une découverte archéologique faite dans la première moitié de ce siècle, on peut avancer à ce sujet quelques hypothèses assez plausibles (2).

La déesse, coiffée du *modius*, avait la figure pleine et

(1) STRABON, édit. Casaubon, p. 180, liv. IV, chap. 1, § 4 : Γενομένου δὲ τούτου καὶ τῆς ἀποικίας λαβούσης τέλος, τό τε ἱερὸν ἱδρύσασθαι καὶ τὴν Ἀριστάρχην τιμῆσαι διαφερόντως ἱέρειαν ἀποδείξαντας.

(2) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XII, *L'Artémis massaliète*. — Voir notre planche I.

arrondie ; les yeux étaient garnis d'émail. Sa chevelure était semblable à celle que porte l'Artémis des plus anciennes monnaies massaliètes : elle était indiquée par des globules et des bandes parallèles.

Sa robe, rigide, en forme de gaine, à la manière des anciens *xoana*, descendait en s'évasant ; et la partie inférieure était toute plissée.

La main droite de la Diane-Vierge des Hellènes, levée à la hauteur du front, tenait un couteau : on avait représenté Artémis au moment où elle allait immoler de jeunes taureaux, représentés à ses pieds. De leur déesse préférée, les Phôcéens ne faisaient pas seulement une sacrificatrice : elle protégeait aussi les marins et les pêcheurs ; et deux dauphins affrontés composaient son collier. Enfin, son *épenduma* ou *vêtement de dessus* était probablement, comme celui de l'Artémis de Pergame, orné de bas-reliefs.

C'est dans le *pronaos* du temple d'Artémis, que furent placées, croyons-nous, dès les premiers temps de la colonisation phôcéenne, les quarante une stèles, que les fondateurs de Massalie avaient apportées de la métropole, et que l'on conserve aujourd'hui, à Marseille, au Musée du Château Borély (1).

Ces petits monuments, en pierre de Cymé, sculptés dans le style grec archaïque oriental, représentent, — les uns, des divinités qu'adoraient les Ioniens, Artémis, Aphrodite, Cybèle, peut-être Athênê, — les autres, des défunts à l'état héroïque : ceux-ci étaient sans doute les ancêtres des premiers Massaliètes. Lorsque les habitants

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, IV, II. Nous donnons la reproduction des plus remarquables parmi ces stèles ; voir nos planches II, III, IV et V.

des cités antiques quittaient leur pays, pour s'établir à l'étranger, n'emportaient-ils pas toujours, avec eux, les statues de leurs pères ?

Grâce au cordial accueil des indigènes, Massalie prit un rapide développement, que vinrent sans doute bientôt augmenter encore de nouvelles migrations phôcéennes ; la métropole asiatique, trop pauvre pour nourrir sa population, s'empressa d'envoyer, chaque année, un *ver sacrum*, qui se serait consumé en stériles efforts dans la mère-patrie, mais qui pouvait, au contraire, sur la côte hospitalière des Ségobrigiens, s'employer à augmenter la richesse, la puissance de la colonie, et travailler ainsi à la gloire du nom phôcéen. Aussi Massalie atteignit-elle très vite à un chiffre de population assez élevé, probablement cinq ou six mille habitants.

Elle devint le centre de la navigation phôcéenne dans la Méditerranée occidentale ; et ses vaisseaux, avec ceux de la métropole, purent dès lors aisément gagner de rivage en rivage, le long des côtes ibériennes, jusqu'au merveilleux pays de Tartêssos, vers lequel s'élançaient les plus ardents désirs des marins grecs. Après le samien Côléos (1), les marchands phôcéens durent faire, au-delà des Colonnes d'Hercule, dans la riche plaine du Guadalquivir actuel, un trafic très rémunérateur.

Aussi les voyons-nous diriger leurs efforts vers cette Andalousie de nos jours, avant même d'établir des comptoirs dans la région voisine de Massalie.

Nous croyons, en effet, pouvoir placer leur arrivée à

(1) Voir ci-dessus, p. 18.

Tartêssos, environ dix ou quinze ans après la fondation de leur colonie sur le territoire salluvien (1). Ils entrèrent en relations d'affaires avec le souverain de ce pays, que nous connaissons seulement sous le nom allégorique d'Arganthônios, c'est à dire de *Notus bienfaisant* (2).

Les Phôcéens, — ainsi que tous les Hellènes — avaient un caractère aimable ; ils savaient promptement s'attirer la sympathie des peuples chez lesquels ils pénétraient.

De mœurs douces, insinuants et même flatteurs, d'un physique agréable, de même qu'ils avaient conquis la faveur de Nanos, de même ils surent s'attirer la bienveillance du roi des Tartêssiens.

Ils entrèrent, peu à peu, si avant dans la confiance de ce chef indigène qu'il les invitait à quitter l'Ionie pour habiter dans son pays, au lieu qui leur plairait ; mais il ne les put décider (3).

On peut, toutefois, supposer qu'un certain nombre de Phôcéens s'établirent à Tartêssos, du moins jusqu'à la mort de leur protecteur.

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, II, *L'établissement des Phôcéens à Tartêssos, en Ibérie, est postérieur à la fondation de Massalie ;* et ci-dessus, p. 19.

(2) HÉRODOTE, liv. I, c. CLXIII ; CICÉRON, *De Senectute*, § XIX. — Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIII, *Arganthônios, roi de Tartêssos.*

(3) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXIII : Ἀπικόμενοι δὲ ἐς τὸν Ταρτησσὸν, προσφιλέες ἐγένοντο τῷ βασιλέϊ τῶν Ταρτησσίων, τῷ οὔνομα μὲν ἦν Ἀργανθώνιος· ἐτυράννευσε δὲ Ταρτησσοῦ ὀγδώκοντα ἔτεα, ἐβίωσε δὲ τὰ πάντα εἴκοσι καὶ ἑκατόν. Τούτῳ δὴ τῷ ἀνδρὶ προσφιλέες οἱ Φωκαιέες οὕτω δή τι ἐγένοντο, ὡς τὰ μὲν πρῶτά σφεας ἐκλιπόντας Ἰωνίην, ἐκέλευε τῆς ἑωϋτοῦ χώρης οἰκῆσαι ὅκου βούλονται· μετὰ δὲ, ὡς τοῦτο οὐκ ἔπειθε τοὺς Φωκαιέας. Cf. STRABON, III, III, 14.

Durant les vingt ou trente premières années du VIe siècle, Tartêssos et Massalie semblent avoir suffi à la navigation et à la colonisation phôcéennes. Il leur fallut ce laps de temps pour s'établir d'une façon sérieuse dans cette ville.

Sur le rivage salyen, les Ioniens apportèrent l'olivier, richesse de la Provence ; ils y trouvèrent des vignes sauvages, et apprirent aux Ligures à les tailler, à tirer, de ces précieux arbustes, un fruit abondant et agréable (1). On peut même supposer que les Phôcéens ne se contentèrent pas des qualités indigènes, et qu'ils introduisirent, dans leur nouvelle patrie, les plants déjà cultivés en Orient (2).

Ils apportèrent aussi, croyons-nous, le figuier, le noyer et le cerisier, à l'état de variété déjà améliorée.

Les Ligures, comme tous les peuples de race indo-européenne, connaissaient une culture primitive des céréales (3) : aussi les Massaliètes ne leur apprirent-ils pas grand chose à ce sujet.

Les Salyes Comani avaient, d'abord, reçu avec amitié les colons de Phôcée, qui leur faisaient apprécier les avantages de la civilisation. Toutefois, lorsqu'ils virent le comptoir ionien s'agrandir tous les ans, devenir bientôt une véritable cité, et celle-ci se fortifier, conçurent-ils des craintes, — légitimes, d'ailleurs, — pour leur propre indépendance.

Ils commencèrent à regarder ces étrangers — trop

(1) Justin, liv. XLIII, c. IV : « ... tunc et vitem putare, tunc olivam serere consueverunt. »

(2) Voir *La Provence préhistorique et protohistorique*, t. I de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*, p. 70.

(3) V. *La Provence préhistorique et protohistorique*, p. 86.

entreprenants — avec moins de faveur. Néanmoins, ils ne les inquiétèrent pas aussi longtemps que régna Nanos.

Mais, après la mort de ce chef, Comanus, (c'est à dire le souverain des *Comani*), son fils et son successeur, malgré le lien de parenté qui le liait à Prôtis, prêta une oreille complaisante aux excitations des Ligures jaloux de la prospérité massaliète. L'un d'eux lui fit comprendre que cette ville ne pouvait continuer à s'agrandir qu'aux dépens de ses voisins : il fallait l'écraser, alors qu'il en était temps encore, de peur que, bientôt plus forte, elle ne renversa Comanus lui-même (1).

A l'appui de son assertion, ce haineux conseiller raconta l'apologue suivant : « Une chienne pleine supplia un berger de lui prêter une place où elle pût mettre bas : elle l'obtint ; plus tard, elle demanda à son bienfaiteur de lui laisser nourrir ses petits au même endroit. Enfin, ceux-ci ayant pris des forces, elle s'arrogea, avec leur appui, la propriété de ce lieu. De même les Massaliètes se rendraient maîtres, un jour, du pays où ils n'occupaient encore qu'une place à titre de colons (2). »

(1) JUSTIN, liv. XLIII, c. IV : « Mortuo rege Nanno Segobrigiorum, a quo locus acceptus condendæ urbis fuerat, quum regno filius ejus Comanus successisset, affirmat Ligur quidam, « quandoque Massiliam exitio finitimis populis futuram, opprimendamque in ipso ortu, de mox validior ipsum obrueret. »

(2) JUSTIN, liv. XLIII, chap. IV. « Subnectit et illam fabulam : « Canem aliquando partu gravidam locum a pastore precario petisse, in quo pareret : quo obtento, iterato petisse, ut sibi educare eodem in loco catulos liceret : ad postremum adultis catulis, fultam domestico præsidio, proprietatem loci sibi vindicasse. Non aliter Massilienses, qui nunc inquilini videantur, quandoque dominos regionum futuros. »

Ces conseils excitèrent Comanus à leur tendre un piège.

On était à la veille de la fête des Florales. Le chef des Ségobrigiens envoie à Massalie un grand nombre d'hommes intrépides et courageux, qui viennent y réclamer l'hospitalité; il en fait transporter d'autres dans des chariots couverts de joncs et de feuillages. Il se place lui-même, avec son armée, au milieu des bois couvrant les montagnes les plus proches de la ville phôcéenne, probablement les hauteurs de Notre-Dame de la Garde et les collines voisines (1) ; il attendra là le soir, qui lui permettra de se diriger en sûreté vers la ville et de se trouver devant ses remparts, au milieu de la nuit, à l'heure où ses émissaires lui en ouvriront les portes. Ainsi l'armée ségobrigienne pourra se précipiter sur les Massaliètes plongés dans le vin et le sommeil, et les égorger sûrement (2). C'en était fait de la colonie phôcéenne, sans l'amour qu'un jeune Grec avait inspiré à une femme indigène, parente de Comanus : elle prit pitié de ce bel adolescent dans la force de la jeunesse ; voulant le sauver, elle lui découvrit les projets du roi ligure, et le pressa de se soustraire au péril. Son amant court aussitôt prévenir les magistrats. Le piège étant ainsi découvert, on s'empare des Ségobrigiens

(1) On sait que les collines situées entre le Vieux Port et l'Huveaune étaient autrefois couvertes d'épaisses forêts.

(2) JUSTIN, liv. XLIII, chap. IV : « His incitatus rex insidias Massiliensibus struit. Itaque solenni Floraliorum die multos fortes ac strenuos viros hospitii jure in urbem misit; plures sirpeis latentes, frondibusque supertectos induci vehiculis jubet ; et ipse cum exercitu in proximis montibus delitescit; ut, quum nocte a prædictis apertæ portæ forent, tempestive ab insidias adesset, urbemque somno ac vino sepultam armatis invaderet. »

disséminés dans la ville ; on va saisir les autres sous les joncs qui les cachent ; on les égorge tous. Puis, aux embûches de Comanus, on oppose un autre piège, où il tombe et périt avec sept mille des siens (1).

Depuis lors, même aux jours de fête, — où, d'ailleurs, la surveillance était plus difficile encore qu'en temps ordinaire, — les Massaliètes prirent l'usage de fermer leurs portes, de veiller, de couvrir leurs remparts de sentinelles, de reconnaître les étrangers, et de se garder, au sein de la paix, avec le même soin que pendant la guerre.

« C'est ainsi, » — ajoute Justin, — « que les sages institutions se perpétuent chez eux, moins par la nécessité que par l'habitude de bien faire (2). »

Après cette victoire, les Massaliètes dominèrent, sans conteste, sur le pays des Salyes Ségobrigiens.

(1) Justin, liv. XLIII, chap. IV : « Sed has insidias mulier quædam, regis cognata, prodidit, quæ adulterare cum Græco adolescente solita, in amplexu juvenis, miserata formæ ejus, insidias aperit, periculumque declinare jubet. Ille rem statim ad magistiatus defert ; atque ita patefactis insidiis, cuncti Ligures comprehenduntur, latentesque de sirpeis protrahuntur. Quibus omnibus interfectis, insidianti regi insidiæ prætenduntur. Cœsa sunt cum ipso rege hostium septem millia. »

(2) Justin, liv. XLIII, ch. IV : « Exinde Massilienses festis diebus, portas claudere, vigilias agere, stationem in muris observare, peregrinos recognoscere, curas habere, ac, veluti bellum habeant, sic urbem pacis temporibus custodire. Adeo illic bene instituta, non temporum necessitate, sed recte faciendi consuetudine servantur. »

VI

Le monnayage au VI[e] siècle avant notre ère, en Asie-Mineure en général, et particulièrement à Phôcée. — Premières monnaies de Massalie.

C'est de Phôcée que furent apportées les monnaies dont se servirent les Massaliètes au début de leur colonisation. Cette ville ionienne possédait un monnayage depuis un demi-siècle à peine.

Avant le VII[e] siècle, le bétail était l'étalon de la valeur des choses. La tradition de cet usage se conserva dans le monde antique : on trouve des têtes de bœuf ou de mouton sur les monnaies primitives, notamment sur celles de l'Ionie (1).

On employa ensuite les métaux précieux, comme instruments des échanges. On s'en servit, d'abord, à l'état brut, sous forme de morceaux sans figure et sans poids réguliers ; ensuite, on régularisa le poids des lingots : mais ils ne portaient encore aucune empreinte officielle.

Ce fut seulement dans la première moitié du VII[e] siècle avant notre ère, que l'on imprima un poinçon de l'état sur des morceaux de métal de poids régulier : la monnaie existait désormais.

Quels furent les auteurs de cette invention ?

Parmi les écrivains de l'antiquité, les uns l'attribuent

(1) FR. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 88-92.

à Phidon, roi d'Argos; les autres, notamment Hérodote (1), aux Lydiens. Les pièces de ce peuple semblent présenter des caractères d'antériorité ; elles furent, d'abord, frappées uniquement dans cet alliage naturel qu'on appelait l'électrum. Le souverain d'Egine imita, sans doute, ces pièces ; mais il fut le premier à monnayer l'argent.

De la Lydie, l'usage de la monnaie rayonna rapidement dans les cités ioniennes de l'Asie Mineure ; et d'Egine, dans toutes les parties de la Grèce continentale (2). Chez les premières, le monnayage primitif comprit simultanément (3) des pièces en or pur et d'autres en électrum (4). Les Grecs d'Europe eurent, au contraire, l'étalon d'argent (5).

Parmi les cités helléniques qui frappèrent les plus anciennes monnaies, on doit placer, au premier rang, Phôcée (6).

(1) I, XCIV.

(2) FR. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 125-136.

(3) BRANDIS, p. 388, 393, 395, 396 et 401.

(4) On trouve généralement le minerai d'or uni à une certaine proportion d'argent ; avec cet alliage naturel, on fabriqua des pièces dites en *électrum*. Celles de Milet, les hectés primitives au type de la tête de lion et de l'astre, contenaient 43,8 o/o d'argent : aussi était-on obligé d'ajouter une très faible proportion de cuivre, pour éviter que l'on ne confondît cette monnaie d'électrum avec celle d'argent. — V. F. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 192-193.

(5) A Rome, jusqu'à l'an 269 avant J.-C., l'étalon fut de cuivre : ce détail démontre combien, pendant longtemps, les Romains furent pauvres en argent, surtout en or, et comment Massalie, riche au contraire en ces métaux précieux, put leur venir en aide, pour payer leur rançon aux Gaulois. V. ci-dessous, chap. III, § III.

(6) J. BRANDIS, *Münz-Mass-und-Gewichtswesen Vorderasiens*, p. 173, 180, 201 ; TH. MOMMSEN, *Grenzboten*, 1863, p. 388.

Cette ville eut sa monnaie d'or à l'empreinte du phoque, et d'après le poids babylonien. La grosse pièce pesait un soixantième de la mine forte de Babylone ; c'était une pièce d'or (statère) de 15 gr. 80, représentant à peu près la pièce de 50 fr. actuelle (1).

Pour la commodité du commerce, on mit ensuite en circulation, soit à Phôcée, soit dans la plupart des cités helléniques de l'Asie-Mineure, des monnaies divisionnaires en or (entre autres des sixièmes) et des monnaies d'argent (2), réglées sur le rapport des valeurs tel qu'il était établi en Orient (3).

Ces pièces d'argent, anépigraphes, portaient, d'un

(1) ERNEST CURTIUS, *Histoire grecque*, traduction A. Bouché-Leclercq, Paris, Ernest Leroux, 1880, t. I, p. 293. La principale pièce d'or des Perses, — la *darique*, comme l'appelaient les Grecs, — pesant 8 gr. 40, était établie d'après le type du statère phôcéen et valait un peu plus de 26 francs.

(2) Dans les villes ioniennes asiatiques, l'argent avait un titre fort élevé : on a reconnu qu'une pièce d'argent de la série crésienne contenait jusqu'à 0.980 de fin, une petite monnaie de Chios, antérieure à Darius, fils d'Hystaspe, 0.975, et une de Téôs, 0.960 ; ce dernier titre est exactement celui des primitives statères d'argent d'Egine, sur le modèle desquelles on frappa les monnaies de Téôs. Dans le VI[e] siècle, et dans la première moitié du V[e], le titre des monnaies d'argent se maintint entre 0.980 et 0.960. Les monnaies qui présentent ce caractère peuvent donc être classées antérieurement à 450 avant J.-C. — V. FR. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 188-190.

(3) Dans l'Asie antérieure, depuis l'époque de la XVIII[e] dynastie égyptienne jusqu'à celle du dernier empire chaldéen de Babylone, le rapport habituel de valeur commerciale, entre l'or et l'argent non monnayés, fut de :: 1 : 13 1/2. Cette proportion servit de base au monnayage de l'Asie-Mineure. — V. BRANDIS, *Das Münz-Mass-und-Gewichtswesen in Vorderasien bis auf Alexander den Grossen*, p. 69 et suiv. ; et FR. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 146.

côté, des types très simples de composition ; elles avaient, généralement, une aire creuse au revers.

Vers la fin de février 1867, on a trouvé, enfermées dans un vase d'argile, 2.130 de ces monnaies, dans l'arrondissement de Marseille, près du village d'Auriol (1), et sur le bord de l'Huveaune (2).

En remontant ce cours d'eau, les Massaliètes trafiquaient avec les Comani Segobrigii, qui habitaient cette région montagneuse, coupée de vallons fertiles, où l'on a recueilli de nombreux vestiges d'une occupation primitive (3), et où le hameau de *Pierrascas* révèle sûrement, tout près d'Auriol, l'existence d'une station ligure (4).

L'examen du trésor découvert en ce pays établit en quelles monnaies les Ioniens, qui venaient de se fixer sur la côte salyenne, payaient leurs échanges avec les peuplades indigènes ; l'examen de ce précieux dépôt projette également une vive clarté sur la numismatique des Grecs asiatiques au VIme siècle avant notre ère (5).

(1) En 1869, à Volterra (Italie), on a mis au jour soixante-quatre petites monnaies, identiques à celles d'Auriol : parmi celles-là, on remarque notamment le phoque, l'hippocampe et la tête de Méduse. — V. l'article de M. CHABOUILLET, *Revue de Numismatique*, 1874, p. 164-165.

(2) On a découvert également, vers 1860, un grand nombre de monnaies massaliètes à Saint-Marcel et à Aubagne.

(3) V. *La Provence préhistorique et protohistorique*, p. 111 et 112.

(4) Sur l'origine certainement ligure des termes géographiques qui finissent en *asco*, *asca*, voir D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2me édition, t. II, p. 46-63 et 99-102.

(5) Le 1er mars 1867, au cours d'un article publié dans la *Tribune Artistique* de Marseille, M. LOUIS BLANCARD émit l'opi-

Il prouve avec quelles villes les Phôcéens avaient des relations commerciales et quels étaient les ports qu'ils fréquentaient.

Dans leurs pentêconters armés, puissants navires à cinquante rames, les aventureux citoyens de Phôcée, à la fois commerçants et marins, apportaient à Massalie : d'abord, des monnaies de la métropole, ayant comme emblêmes soit la tête de phoque (1), soit le phoque

nion que la plupart des pièces trouvées à Auriol n'avaient pas été frappées à Massalie, mais provenaient, en grande partie, de l'Asie Mineure. Dans un *Rapport sur une communication de M. Blancard, relative à la découverte à Auriol, en 1867, d'une monnaie grecque d'argent*, Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, section d'archéologie, *Revue des Sociétés Savantes*, n° de juillet-août 1869, M. A. CHABOUILLET a été également d'avis que la plupart des monnaies trouvées à Auriol n'étaient pas de fabrication marseillaise. Sur ce sujet, voir aussi l'*Iconographie des monnaies du trésor d'Auriol, qui ont été acquises par le cabinet des médailles de la ville de Marseille*, par M. LOUIS BLANCARD et M. LAUGIER, Marseille, 1870 ; l'*Examen détaillé du trésor d'Auriol*, par M. EUGÈNE HUCHER, dans les *Mélanges de Numismatique*, t. I, 1874-1875, Le Mans; et la nomenclature des monnaies auriolaises qui sont au cabinet des médailles de Marseille, dans l'ouvrage intitulé : *Les monnaies massaliotes du cabinet des médailles de Marseille*, par M. J. LAUGIER, Marseille, 1887.

(1) Dont le nom φώκη ressemblait à celui de leur ville. M. le marquis de Lagoy a recueilli, dans des fouilles qu'il a faites au sud de Saint-Remy, sur l'emplacement d'une colonie massaliète, Glanum, une petite pièce en argent, pesant 0.58 centigrammes, présentant, à l'avers, une tête de phoque, à droite, avec un poisson au-dessous, au revers des creux sans forme et profonds. V. DE LAGOY, *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Caenicenses et des Auscii*, Aix, 1834, p. 7-9. V. aussi, L. DE LA SAUSSAYE, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 9, n° 1, p. 51-52 et planche 1, fig. 1. Nous reproduisons cette pièce, pl. VIII, n° 1.

entier (1), soit la tête de griffon (2), soit le casque grec à nasal et orné de volutes (3), soit peut-être encore la tête de chien (4), — ensuite, des pièces d'argent au vase à une anse (5), de Cymé en Æolide,

(1) Trois dioboles, pesant de 1 gramme à 1 gr. 02. Voir notre planche VIII, n° 2. V. *Mélanges de numismatique*, *loc. cit.*, fig. 57, p. 31 et 41 ; *Les monnaies massaliotes*, de M. J. LAUGIER, pl. III, fig. 58 et p. 12. Cf. MIONNET, *Suppl.*, VI, p. 283, n°s 1293-1298. Le poids des médailles trouvées à Auriol est dû à MM. LOUIS BLANCARD et J. LAUGIER, dont la science a élucidé un grand nombre des points obscurs que renfermait cet important problème numismatique.

(2) Une obole pesant o gr. 41 ; trois, pesant o gr. 46 ; une, o gr. 50 ; — tête de griffon au revers d'une tête de lion en carré creux, cinq oboles pesant de o gr. 70 à o gr. 83. Voir notre planche VIII, n°s 3 et 4. V. *Mélanges de numismatique*, p. 29, 30, 31, 40 et 41, fig. 53, 54, 55 et 56 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 11, pl. III, fig. 47 et 48. Cf. MIONNET, III, p. 176 ; *Suppl.*, VI, p. 285 et suiv. Le griffon entier, soit tout seul, soit avec d'autres emblèmes, figure sur les monnaies d'un grand nombre de cités helléniques ; mais la tête de cet oiseau est un type particulier à Phôcée.

(3) Dix-neuf oboles pesant de o gr. 55 à o gr. 62. Voir notre planche VIII, n° 5. V. *Mélanges de numismatique*, p. 33, 40, fig. 68 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 12, pl. III, fig. 59.

(4) Six oboles pesant de o gr. 50 à o gr. 51, et trois, de o gr. 56 à o gr. 59. Voir notre planche VIII, n° 6. V. *Mélanges de numismatique*, p. 33 et 40, fig. 69 et 70 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 10, pl. II, fig. 33. MIONNET, t. III, p. 176, n° 816 et t. VII, pl. XLIII, fig. 2, décrit une médaille en électrum, dont il donne la gravure, et qui représente un chien sur un dauphin : il l'attribue à Phôcée, toutefois avec doute. On a trouvé aussi le chien molosse sur des médailles de Colophon d'Ionie : MIONNET, *Suppl.*, VI, p. 99.

(5) Cinq demi-oboles pesant o gr. 30 ; une obole représentant, à l'avers, un vase à sacrifice, et, au revers, un œil archaïque en relief dans un carré creux, poids o gr. 52. Voir notre planche VIII, n° 7. V. *Mélanges de numismatique*, p. 24, 25 et 41, fig. 31 et 33 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 12, pl. III, fig. 60. Le vase à une anse est le type caractéristique de Cymé en Æolide. V. MIONNET, III, p. 8 ;

ville très voisine de Phôcée, — des monnaies au sanglier ailé (1), de Clazoménée en Ionie, — d'autres, peut-être de la même ville, mais plutôt de Cébren en Troade, très finement gravées, à la tête de bélier (2).

Les fils de l'Ionie importèrent encore, sur les côtes ligures, des monnaies : à la tête de Gorgone (3), de Priêné en Ionie (4) ou peut-être d'Abydos en Troade (5), — aux masques, soit barbu (6), soit imberbes (7), de

Suppl., VI, p. 6 et suiv. L'œil archaïque en relief dans un rectangle creux au revers du *guttus* ou vase des sacrifices indique une monnaie d'alliance de Cymé avec Cithrum de Thessalie. Cf. notre planche IX, n° 32.

(1) Trois oboles pesant 0 gr. 58. Voir notre planche VIII, n° 8. V. *Mélanges de numismatique*, p. 27, fig. 43 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 12, pl. III, fig. 57. Cf. MIONNET, t. III, p. 64, n° 18, p. 65, n° 20 ; t. VII, p. 21, pl. XLIII, fig. 6 et 7. Aux temps archaïques, on a frappé également ce type à Méthymna de Lesbos.

(2) Cent vingt oboles pesant de 0 gr. 50 à 0 gr. 55 ; quatre, 0 gr. 60 ; une, 0 gr. 49 ; une demi-obole, 0 gr. 30 ; une diobole pesant 1 gramme ; huit, 1 gr. 10 ; et trois, de 1 gr. 15 à 1 gr. 16. Voir notre planche VIII, n°s 9 et 10. V. *Mélanges de numismatique*, p. 25 et 26, fig. 34 et 35 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 11, pl. II, fig. 35 à 40.

(3) Quarante-quatre oboles, pesant de 0 gr. 54 à 0 gr. 58 ; et deux demi-oboles, de 0 gr. 26 à 0 gr. 28. Voir notre planche VIII, n°s 11 et 12. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 19, 20, 21 et 39, fig. 19 à 21 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 10, pl. II, fig. 23 à 25.

(4) V. MIONNET, t. VII, pl. LIV, fig. 7.

(5) V. MIONNET, t. VII, pl. XXXVI, fig. 7 et 8.

(6) Vingt-huit oboles, de 0 gr. 50 à 0 gr. 56. — Voir notre planche VIII, n° 13. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 19 et 39, fig. 18 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 10, pl. II, fig. 22.

(7) Dix oboles, de 0 gr. 54 à 0 gr. 57. Voir notre planche VIII, n°s 14, 15 et 16. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 34, fig. 72 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 9, pl. I, fig. 18 à 21.

cette dernière cité, — à la tête de lion (1), à la tête de satyre (2), et à la partie antérieure de sanglier courant (3), de Cyzique en Mysie, — à l'hippocampe et au pégase volant (4), de Scepsis en Troade (5), ou de Lampsaque en Mysie (6), — à la tête de sanglier (7),

(1) Cent vingt oboles, de 0 gr. 54 à 0 gr. 55 ; trente dioboles, de 1 gr. à 1 gr. 20. — Voir notre planche VIII, n°s 17 et 18. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 29 et 40, fig. 52 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 10, pl. II, fig. 26 et 27. — Cf. MIONNET, t. VII, pl. LIII, fig. 1 et 10 ; pl. LIX, fig. 8, 9 et 11 ; pl. LXXV, fig. 1.

(2) Quatre oboles de 0 gr. 50 à 0 gr. 55. — Voir notre planche VIII, n° 19. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 21 et 40, fig. 22 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 9, pl. I, fig. 15. — Cf. MIONNET, *Suppl.*, V, p. 301.

(3) Cinquante-quatre oboles, de 0 gr. 46 à 0 gr. 66 ; une, de 0 gr. 39. — Voir notre planche VIII, n° 20. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 27 et 42, fig. 42 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 10, pl. II, fig. 32. Cf. MIONNET, *Suppl.*, V, p. 305. Le sanglier figure aussi sur les monnaies de Clazomènée, de Méthymna de Lesbos, de Lyttus de Crète, de Samos et d'Ephèse ; mais ces villes le représentent en diverses postures, et tout entier : la partie antérieure du sanglier courant est particulière à Cyzique.

(4) Soixante oboles, de 0 gr. 50 à 0 gr. 57 ; une triobole, pesant 1 gr. 76 ; deux demi-pentoboles, pesant 1 gr. 38 ; et cinq pentoboles, de 2 gr. 54 à 2 gr. 83. — Voir notre planche VIII, n°s 21 et 22. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 28, 42, 43, 44, fig. 47, 48 et 49 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 12, pl. III, fig. 52 à 56.

(5) V. MIONNET, t. VII, pl. LVII, fig. 2.

(6) ID., t. VII, pl. LXXV, fig. 3. — De nombreuses villes de la Carie ont aussi le pégase comme emblème. V. MIONNET, t. IX, p. 271, au mot *Pegasus*. On trouve l'hippocampe sur les plus anciennes monnaies des rois de Perse. V. MIONNET, V, p. 644.

(7) Vingt-neuf oboles, de 0 gr. 50 à 0 gr. 59. — Voir notre planche VIII, n° 23. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 27 et 39, fig. 40 et 41 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 10, pl. II, fig. 31. — Cf. MIONNET, *Suppl.*, V, p. 384.

de Métropolis en Ionie (1); — à la tête de Bacchus indien (2), soit d'Abdèra (3), soit de Mésembria (4), soit de l'île de Thasos (5), sur les côtes de la Thrace, — à la tête d'Hercule, couverte de la peau du lion (6), d'Héracléa en Ionie, ou des villes portant ce nom en Bithynie, en Lydie et en Thrace, — à la tête de nègre (7), d'Antissa de Lesbos, — à la tête de veau (8),

(1) Quelques auteurs placent Métropolis en Mysie; c'est par erreur : car cette ville était située dans la plaine du Caystros, au nord-est de Colophon.

(2) Vingt et une oboles, de 0 gr. 50 à 0 gr. 52; quatre, de 0 gr. 53 à 0 gr. 54; dix-neuf, 0 gr. 55; six, 0 gr. 56; une, 0 gr. 57; neuf, 0 gr. 59. — Voir notre planche VIII, n° 24. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 15 à 17, 42, 44, fig. 6; *Les monnaies massaliotes*, p. 8, pl. I, fig. 9.

(3) V. MIONNET, *Suppl.*, II, p. 206.

(4) V. MIONNET, *Suppl.*, II, p. 342.

(5) V. MIONNET, I, p. 433 et suiv.

(6) Douze oboles, de 0 gr. 56 à 0 gr. 58; huit dioboles, de 1 gr. à 1 gr. 18. — Voir notre planche IX, nos 25 et 26. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 21, 22 et 40, fig. 23; *Les monnaies massaliotes*, p. 8, pl. I, fig. 11 et 12.

(7) Trente-deux oboles, de 0 gr. 50 à 0 gr. 52; vingt-trois, pesant 0 gr. 56; trois, de 0 gr. 57 à 0 gr. 62. — Voir notre planche IX, n° 27. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 22, 44, fig. 24; *Les monnaies massaliotes*, p. 8 et 9, pl. I, fig. 13. M. LOUIS BLANCARD a étudié ce type, qu'il appelle un Apollon nègre, dans un travail spécial, intitulé : *Le trésor d'Auriol et les dieux nègres de la Grèce*, 1882.

(8) Tête de veau à droite, quatre-vingts oboles, de 0 gr. 49 à 0 gr. 60; tête à gauche, une demi-obole, 0 gr. 30; tête de face, une demi-obole, 0 gr. 28, et deux petites pièces pesant 0 gr. 20.— Voir notre planche IX, nos 28, 29 et 30. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 27, 28 et 40, fig. 44 à 46; *Les monnaies massaliotes*, p. 10, pl. II, fig. 28 à 30.

de Mytilène de Lesbos (1), — à l'amphore ou diota (2), de l'île de Chios (3), — à l'œil de face (4), de Cithrum en Thessalie, — à la tête de Minerve (5), coiffée, soit du casque grec à volute (6), soit d'une sorte de mitre phrygienne à pointe aiguë (7), — à la partie antérieure d'un lion dévorant une proie (8), qui provient, sans doute,

(1) V. Mionnet, *Suppl.*, VI, p. 60.

(2) Un cinquième d'obole pesant 0 gr. 10 ; et un quart d'obole pesant 0 gr. 15. — Voir notre planche IX, n° 31. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 24, 25, 41, 44, fig. 32 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 12, pl. III, fig. 61.

(3) V. Mionnet, III, p. 266 et suiv. ; *Suppl.*, VI, p. 388 et suiv.

(4) Cinq petites pièces, de 0 gr. 20 à 0 gr. 26. — Voir notre planche IX, n° 32. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 23, 24 et 41, fig. 27 à 30 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 12, pl. III, fig. 63.

(5) V. *Mélanges de numismatique*, p. 16, 17 et 40, fig. 8 à 10 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 8 et 9, pl. I, fig. 10, 16 et 17. Ces monnaies à la tête de Minerve viennent de l'Asie-Mineure, où a pris naissance le culte de cette divinité. V. Lenormant, *Nouvelle galerie mythologique*, p. 104 et 105.

(6) Une obole, de 0 gr. 54 ; vingt-huit, de 0 gr. 55 ; une, de 0 gr. 56 ; et une, de 0 gr. 58 ; deux dioboles, de 1 gr. 12 à 1 gr. 13. — Voir notre planche IX, n[os] 33 et 34.

(7) Neuf oboles, de 0 gr. 55 ; une, de 0 gr. 57. — Voir notre planche IX, n° 35.

(8) Quinze oboles, de 0 gr. 55 à 0 gr. 65 ; une diobole, très usée, pesant 0 gr. 74 ; quatre-vingts dioboles, de 1 gr. à 1 gr. 20. — Voir notre planche IX, n[os] 36 et 37. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 28, 29, 39 et 40, fig. 50 et 51 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 11 et 12, pl. III, fig. 49, 50 et 51. On trouve ce type sur une monnaie d'un roi de Macédoine incertain ; et cette pièce a aussi un carré creux au revers. V. Lenormant, *Rois Grecs*, pl. IX, n° 4. — Mionnet classe ce type parmi les incertains ; v. t. VII, pl. XXXVII, n° 6. Mais il attribue le lion dévorant un cerf (t. VII, pl. XLV, n[os] 1, 5 et 6 et pl. XLVIII, n[os] 2 et 3), à Acanthos, de Macédoine. Il place également, parmi les incertaines de Cilicie, une pièce représentant un lion dévorant un cerf ; cette médaille port

des côtes de la Macédoine, — enfin, des monnaies frappées en Asie-Mineure, et représentant le bec d'aigle (1), — le bec de vautour (2), — un oiseau, l'outarde ou l'ibis (3), — et la tête d'un poisson, peut-être un marsouin (4).

Parmi les pièces trouvées à Auriol, deux présentent à l'avers, en relief, l'emblème d'une ville, et, au revers, dans un carré creux, le symbole d'une autre cité : ce sont là des monnaies d'alliance.

Nous remarquons : sur la première, à l'avers, la tête de lion de Cyzique, au revers, la tête d'Hercule, revêtue de la peau du lion, que l'on peut attribuer à l'une des Héracléa de l'Asie-Mineure ou de la Thrace (5); sur la seconde, d'un côté, le griffon de Phôcée, et, de l'autre, encore la tête de lion de Cyzique (6).

une inscription phénicienne. V. t. III, p. 670, n° 687, et t. VII, pl. LVI, n° 7.

Vélia, colonie phôcéenne, de Lucanie, adopta le type du lion dévorant sa proie ; on le retrouve sur une obole en bronze que détermine la légende ΥΕΛΗΤΩΝ. V. L. SAMBON, *Numismatique de l'Italie méridionale*, p. 178, n° 33.

(1) Six doubles cinquièmes d'obole, pesant 0 gr. 20 ; et sept cinquièmes d'obole, pesant 0 gr. 10. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 32 et 40, fig. 61 à 65.

(2) Une obole de 0 gr. 70. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 31 et 41, fig. 58.

(3) Trois demi-oboles, de 0 gr. 28 à 0 gr. 30. — Voir notre planche IX, n° 38. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 34 et 41, fig. 71 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 13, pl. III, fig. 64.

(4) Une petite pièce pesant 0 gr. 16. — V. notre planche IX, n° 39. — Cf. *Les monnaies massaliotes*, p. 13, pl. IV, n° 65.

(5) Deux pentoboles, pesant 2 gr. 75. Voir notre planche IX, n° 40. — V. *Mélanges de numism.*, p. 22, 23 et 41, fig. 25 et 26; *Les monnaies massaliotes*, p. 13, pl. III, fig. 66.

(6) Deux oboles pesant de 0 gr. 74 à 0 gr. 83. — Voir ci-dessus,

Cyzique avait donc formé, au VIe siècle avant notre ère, une union monétaire avec Héracléa et avec Phôcée; elle était aussi alliée, à cet égard, avec Méthymna (1) et Mytilène de Lesbos (2), avec Samos (3), avec Clazoménée (4), avec Éphèse (5) et peut-être encore avec d'autres cités helléniques. Cette ville, située sur la Propontide, entre le Pont-Euxin et la mer Egée, avait alors une importance considérable au point de vue commercial et maritime. Aussi ses monnaies étaient-elles très répandues dans le monde grec; et les Phôcéens en apportèrent-ils un grand nombre dans le pays des Ligures.

Cyzique n'était pas, au VIe siècle avant notre ère, la seule cité qui frappât des monnaies d'alliance.

Abydos en fabriquait alors aussi en commun avec Samos (6) et avec l'une des nombreuses Héracléa

p. 49 et pl. VIII, n° 3. — V. *Mélanges de numism.*, p. 29 et 30, fig. 53 et 54; *Les monnaies massaliotes*, p. 11, pl. III, fig. 47. — Avant la découverte d'Auriol, une obole de ce genre existait déjà au cabinet des médailles de Marseille; M. Fauris de Saint-Vincent l'avait trouvée à Saint-Rémy.

(1) V. ci-dessus, p. 50, note 1.

(2) V. dans MIONNET, t. VII, pl. LIX, nos 8 et 9, des monnaies qui portent en relief, à l'avers, la tête de lion de Cyzique, et, en creux, au revers, la tête véline de Mytilène de Lesbos.

Toutefois Mionnet, ainsi que de nombreux numismates, — ne soupçonnant pas que deux villes avaient pu frapper en commun des pièces ayant, à l'avers, le type de l'une et, au revers, l'emblème de l'autre, — ont attribué les médailles de ce genre, tantôt à la première, tantôt à la seconde, mais jamais aux deux cités.

(3) V. MIONNET, t. III, p. 280, n° 133, et t.VII, pl. LIX, n° 10.

(4) V. MIONNET, t. III, p. 63, n° 10. V. ci-dessus, p. 50, note 1.

(5) V. MIONNET, *Suppl.*, t. VI, p. 143, et t. IX, p. 178.

(6) V. MIONNET, *Suppl.*, t. IX, p. 232, n° 34.

grecques (1), probablement avec celle, que l'on connaît en général sous le nom de Périnthe, et qui était située sur la côte thracéenne, au nord de la Propontide; Samos ou Mytilène, avec une Héracléa (2); Priêné avec Lampsaque ou Scepsis en Troade (3); et Clazoménée avec Smyrne (4). Soit à la même époque, soit aux siècles suivants, un grand nombre d'autres cités helléniques furent également unies entre elles (5), au point de vue monétaire; nous nous contenterons de citer, pour l'Ionie, l'alliance de Milet avec Amisos du Pont (6), avec l'île de Cos (7), sur les côtes de la Carie, — de Smyrne, avec Asia (8) et Thyatire (9) de Lydie, avec Athènes (10), et Lacédémone (11), — de Colophon avec Pergame (12), en Mysie, — d'Ephèse, avec de nombreuses villes (13) — et d'Erythrée, avec l'île de Chios (14).

Ces villes ioniennes, et la plupart des cités de la Mysie, de la Troade et des îles voisines s'unirent, durant un

(1) V. MIONNET, t. II, p. 631, nº 4, et t. VII, pl. LIX, nº 12.
(2) V. MIONNET, *Suppl.*, t. IX, p. 232, nº 37, et pl. X, nº 11.
(3) V. MIONNET, t. VII, pl. LIV, nº 7. — V. ci-dessus, p. 51, notes 5 et 6.
(4) V. MIONNET, t. III, p. 254.
(5) V. MIONNET, *Suppl.*, t. IX, p. 177-178, d'après ECKHEL, *Doct. Num. vet.*, IV, p. 333 et suiv.
(6) V. MIONNET, t. II, p. 346.
(7) V. MIONNET, t. III, p. 169.
(8) V. MIONNET, t. III, p. 249.
(9) V. MIONNET, t. III, p. 250.
(10) V. MIONNET, t. III, p. 235 et suiv.
(11) V. ID., *Suppl.*, t. VII, p. 134.
(12) V. ID., t. III, p. 78.
(13) V. ID., t. III, p. 100 et suiv.
(14) V. ID., t. III, p. 278.

certain nombre d'années, pour la fabrication d'un monnayage homogène; mais cette *Union des hectés d'électrum*, dont un traité entre Phôcée et Mytilène (1) forme l'un des actes constitutifs, ne remonte pas au-delà de l'année 412 avant J.-C. (2).

Cependant, il est probable qu'au VI[e] siècle, une alliance analogue avait déjà groupé la plupart des villes de l'Asie-Mineure; car, à cette époque, dans la Chersonèse de Thrace (3), c'est-à-dire dans une confédération semblable à l'Amphictyonie ionienne, on frappait en commun des monnaies d'argent fédérales (4). De même agissait, vers le même temps, pour le monnayage, la Ligue des Béotiens (5).

L'examen des médailles découvertes à Auriol nous permet, d'ailleurs, d'affirmer que, dès la première moitié du VI[e] siècle avant notre ère, Phôcée et les plus importantes cités de l'Asie-Mineure, de la Thrace et de la mer Egée, frappaient leurs monnaies d'après des types fixés et des poids convenus entre elles.

Dans leur système monétaire, en tenant compte de l'écart, de la tolérance de frappe, l'obole pesait, en moyenne, de 0 gr. 55 à 0 gr. 60, la demi-obole, de 0 gr. 24 à 0 gr. 30, le quart d'obole de 0 gr. 15 à 0 gr. 16. Il y

(1) Cette inscription, relative à Mytilène et à Phôcée, publiée, d'abord, par CONZE, *Reise auf den Insel Lesbos*, in-4°, 1865, pl. VI, n° 1 et p. 12, date de la 96[e] olympiade (396 à 393 avant J.-C.).

(2) BRANDIS, *loc. cit.*, p. 260, 412, 414.

(3) BRANDIS, *Das Münz-Mass-und...*, p. 524 ; FR. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 76.

(4) MIONNET, *Suppl.*, t. II, p. 524.

(5) ECKHEL, *Doctrina num. veter.*, t. II, p. 195 et suivantes ; MIONNET, t. II, p. 99 et suiv.

avait aussi des cinquièmes d'obole, pesant de 0 gr. 10 à 0 gr. 11, de petites pièces de deux-cinquièmes, de 0 gr. 20 à 0 gr. 22, de trois cinquièmes, de 0 gr. 30 à 0 gr. 33, et de quatre cinquièmes, de 0 gr. 40 à 0 gr. 44. Le diobole variait de 1 gr. à 1 gr. 25 ; et le pentobole, de 2 gr. 75 à 2 gr. 97 (1).

Cet ensemble de documents numismatiques et la perfection de gravure, que l'on remarque sur un certain nombre des médailles que nous venons d'étudier, établissent qu'il y avait, dans la première moitié du VIe siècle, en la partie Nord-Ouest de l'Asie-Mineure, dans les îles de la mer Egée et sur la côte voisine de la Thrace, un mouvement très actif d'art et de civilisation, dont profita puissamment Massalie par l'intermédiaire de sa métropole (2).

Aussi, peut-on croire, sans invraisemblance, que, dès l'année 560 avant notre ère, cette ville possédait un monnayage spécial, dont nous voyons quelques spécimens au milieu du trésor d'Auriol. Nous lui attribuons, d'abord, les béliers pointillés et les têtes mitrées. Ces pièces, gravées d'une façon archaïque, comme on pouvait le faire dans une colonie naissante à peine et très éloignée de la mère-patrie, diffèrent de l'ensemble du dépôt, non seulement par la grossièreté de leur gravure, mais encore par leur poids. Celui-ci est, tantôt de 0 gr. 46, tantôt de 0 gr. 65, tantôt enfin de 0 gr. 80 (3) ; toutefois il est

(1) Voir, de MM. LOUIS BLANCARD et LAUGIER, l'*Iconographie des monnaies du trésor d'Auriol*, p. 18 et 19.

(2) Vers le milieu du VIe siècle, Phôcée avait une école de sculpteurs, dont l'un des élèves les plus renommés fut Téléphanès. Voir PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, XXXIV, XIX.

(3) Béliers pointillés : une obole pesant 0 gr. 80; une, 0 gr. 76 ;

généralement supérieur au poids de l'obole ionienne. Les ouvriers, qui ont frappé ces pièces, ont-ils manqué d'habileté ? Ou bien les Massaliètes ont-ils voulu donner à leurs monnaies un poids supérieur à celui qu'avaient, en général, les pièces grecques, pour faire apprécier, rechercher leurs oboles, et dans l'espoir d'avoir ainsi, dans les transactions commerciales, un avantage sur leurs rivaux ?

Quoi qu'il en soit, l'obole de Massalie pèse en moyenne o gr. 65 ; et les pièces qui entrent dans ce système pondéral, nous semblent appartenir au monnayage massaliète. Aussi, mettons-nous, à ses débuts, les béliers pointillés — et les têtes casquées ou mitrées, qui représentent peut-être Apollon (1) — avec les oboles reproduisant l'effigie de la déesse qui avait présidé à la

vingt-cinq, o gr. 75 ; une, o gr. 71 ; dix, o gr. 70 ; onze, de o gr. 69 à o gr. 70 ; seize, o gr. 63. Voir notre pl. IX, nos 41 et 42. Parmi ces pièces barbares, frappées, croyons-nous, tout à fait à l'origine du monnayage massaliète, nous plaçons aussi une diobole, pesant 1 gr. 26, et qui représente grossièrement en pointillés une tête de bélier. V. notre planche IX, n° 43.

Têtes casquées ou mitrées à droite : une diobole pesant 1 gr. 23 ; une obole, o gr. 72 ; soixante-sept oboles, o gr. 65 ; six, o gr. 56 ; cinq, o gr. 50 ; onze, o gr. 46 ; trois, o gr. 40 ; une (rouillée), o gr. 35 ; une demi-obole, o gr. 30. Voir notre pl. IX, nos 44, 45, 46, 47 et 48. Le diobole, pl. IX, n° 46, était déjà au cabinet des médailles de Marseille avant la trouvaille d'Auriol. Il est très usé : il a dû rester fort longtemps dans la circulation ; les monnaies d'Auriol offrent, au contraire, en général, des arêtes assez vives : aussi peut-on supposer qu'on les avait cachées à une époque très ancienne, probablement même au VIe siècle avant notre ère.

V. *Mélanges de numismatique*, p. 16 à 18, 25, 26 et 42, fig. 11 à 15 et 36 à 39 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 8, pl. I, fig. 2 à 8, p. 11, pl. II, fig. 41 et 42, et pl. III, fig. 43 à 46.

(1) La pièce que nous reproduisons, planche X, n° 2, nous semble représenter également Apollon.

fondation de Massalie, et que les citoyens de cette ville considéraient tout spécialement comme leur protectrice. Sur celles-ci, on reconnaît le caractère égyptien de la fameuse Artémis, que les Ioniens vénéraient à Ephèse, et dont Aristarchê avait apporté un simulacre sur les rivages ligures (1).

Plus tard, sous l'influence des colonies phôcéennes qui s'établiront dans l'Italie méridionale, et qui s'inspireront, non plus de l'art asiatique, mais bien du pur génie de la Grèce, — plus tard, au ve siècle avant notre ère, Massalie oubliera l'Artémis ionienne ; et elle donnera désormais à sa grande déesse le caractère et les attributs de la Diane chasseresse.

Mais, au vi^e siècle, c'est l'idole éphésienne que les Massaliètes adorent, et dont ils placent l'image sur leurs monnaies (2). Ils y mettent aussi celle d'Apollon. Toutefois, ces médailles ne reproduisent pas l'œil incliné et de face des produits vraiment asiatiques ; elles nous montrent l'œil horizontal et souvent de profil.

(1) Voir ci-dessus, p. 29. V. De Lagoy, *Description de quelques médailles*, etc., p. 5, 9 et 10 ; et De la Saussaye, *Numismatique...*, p. 53.

(2) Voir notre planche x, n°s 1, 3, 4 et 5. On a trouvé à Auriol : quatorze oboles au type du n° 1, pesant de 0 gr. 50 à 0 gr. 55 ; deux, de 0 gr. 60 à 0 gr. 64 ; et quatre dioboles, de 1 gr. 14 à 1 gr. 17. — V. *Mélanges de numismatique*, p. 14 à 16 et 40, fig. 4, 5 et 7 ; *Les monnaies massaliotes*, p. 8, pl. 1, fig. 1. — Avant la découverte d'Auriol, on a trouvé, à Marseille et dans ses environs, plusieurs oboles reproduisant le type archaïque d'Artémis, à l'avers, avec des creux informes et profonds au revers. M. de la Saussaye (*Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 9, n°s 4 et 5), en cite deux, l'une pesant 0 gr. 75, l'autre 0 gr. 58. — La pièce n° 3 de notre planche x pèse 0 gr. 43 ; le n° 4, 0 gr. 45 ; le n° 5, 0 gr. 95. — Le n° 2, pl. x, du même style que le n° 1, nous paraît représenter Apollon : poids, de 0 gr. 57 à 0 gr. 59.

Malgré cette évolution artistique, on reconnaît aisément, sur ces monnaies, l'œuvre de graveurs qui suivaient les traditions de l'art grec oriental. Ainsi que l'a remarqué M. Eugène Hucher (1), toutes les têtes d'Artémis, trouvées, soit aux environs de Marseille, soit à Auriol, qu'elles offrent, au revers, des creux informes ou bien un crabe en relief, — toutes ces têtes sont coiffées d'une manière identique, en *superficies*. Cette coiffure, que les Grecs nommait ὄγκος, et qui était particulière aux Asiatiques, consistait en une série de papillotes : celles-ci faisaient saillie sur le front qu'elles couvraient, et retombaient ensuite, de chaque côté des joues, presque jusqu'à la hauteur du menton.

Les Massaliètes conservèrent cette coiffure au type primitif d'Artémis, dont ils continuèrent à frapper l'effigie dans la seconde moitié du VIe siècle, en mettant, à cette époque, au revers de leurs pièces, non plus des carrés creux, mais, d'abord, un crabe en relief (2), et bientôt cet emblème souscrit de la lettre M (3).

(1) *Mélanges de numismatique*, 1875, p. 15 et 16. Ce savant a établi, par la comparaison des pièces au crabe et à l'M (voir notre planche x, no 5), qui sont indubitablement de création massaliète, avec les médailles représentant des têtes de divinités féminines coiffées en *superficies* (voir notre planche x, no 1) que les unes et les autres offrent le même style et la même technique. Aussi plaçons-nous toutes ces pièces dans le monnayage de Massalie.

(2) Voir notre planche x, nos 3 et 4. Le crabe est l'un des nombreux attributs de la déesse éphésienne. V. CREUZER et GUIGNIAUT, *Religion de l'Antiquité*, t. II, 1re partie, p. 139 et 140.

(3) Voir notre planche x, no 5. Cf. M. DE LAGOY, *Description de quelques médailles inédites...*, p. 5, 9 et 10 ; DE LA SAUSSAYE, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 11, 52 à 54, et pl. I, nos 6 à 10 ; LAUGIER; *Les monnaies massaliotes*, p. 15, et pl. IV, nos 67 à 69.

VII

En 562, fondation d'Alalie en Corse. Phôcée envoie à Massalie une statue d'Aphrodite. Cette déesse adorée, avec Artémis, à Massalie, vers 550 avant notre ère.

Pendant les années qui suivirent leur victoire sur les Comani, les citoyens de Massalie s'occupèrent surtout à augmenter leur puissance dans le pays même : aussi reportons-nous à une époque postérieure le commencement de son expansion.

Massalie ne fut assez peuplée, pour envoyer le surcroît de sa population fonder des comptoirs, que vers le milieu du v[e] siècle. D'autre part, les ressources de cette florissante colonie et leurs relations avec Tartêssos, suffirent aux Phôcéens jusqu'en 562 avant J.-C.

A cette date, afin d'avoir un point de relâche sur cette mer Tyrrhénienne, si dangereuse pour leurs vaisseaux, et en face même du rivage qu'habitaient les descendants des Pélasges, sur la côte orientale de Cyrnos (la Corse), ils bâtirent, d'après les prescriptions d'un oracle, la ville d'Alalie (1).

(1) Plus tard Aleria, à l'embouchure du Rhotanos, actuellement le Tavignano, rebâtie par Sylla, aujourd'hui ruinée. V. PLINE, III, XII, 6 ; FLOR., II, II. — Hérodote (liv. I, chap. CLXV) place la

Avec les trois établissements d'Alalie, de Massalie et de Tartêssos, les Phôcéens nous semblent avoir satisfait, durant la première moitié du VI[e] siècle, à leurs besoins de commerce et de colonisation (1).

Toutefois, Massalie resta le but principal de leur expansion dans la Méditerranée occidentale : vers cette cité, à peine fondée et déjà si prospère, ils tournèrent surtout leurs espérances ; vers cette colonie, dominatrice de la région salyenne, et qui semblait une seconde Phôcée, la métropole envoya une partie de ses ressources.

La ville ligure profita même du mouvement artistique, qui grandissait alors sur la côte asiatique ; et nous considérons, comme un envoi de Phôcée à Massalie, datant de 550 environ avant J.-C., une archaïque statue

fondation d'Alalie vingt ans avant la grande émigration des Phôcéens, fuyant le joug de Cyrus ; or, celle-ci eut lieu la troisième année de la LIX[e] olympiade, c'est à dire l'an 542 avant J.-C. ; la création d'Alalie remonte donc en 562. HÉRODOTE, liv. I, ch. CLXV : ἐν γὰρ τῇ Κύρνῳ εἴκοσι ἔτεσι πρότερον τούτων ἐκ θεοπροπίου ἀνεστήσαντο πόλιν, τῇ οὔνομα ἦν Ἀλαλίη. — PTOLÉMÉE, II, II, 5 : Ἀλερία Κολωνία. — SÉNÈQUE, *Epigram.* I :

« Corsica, phocaico tellus habitata colono,
Corsica, quæ patrio nomine Cyrnus eras... »

(1) Vers le milieu du VI[e] siècle, Phôcée participa aussi à la création d'une colonie commerciale fondée à Naucratis, la seule ville où les Egyptiens autorisaient l'arrivée des marchandises étrangères. Avec Phôcée se trouvaient associées trois autres cités ioniennes, Chios, Téôs et Clazoménée, — quatre doriennes, Rhodes, Halicarnasse, Cnide et Phasélis, — et une seule æolienne, Mytilène. V. HÉRODOTE, II, CLXXVIII.

d'Aphrodite (1), découverte, au XVIIIe siècle, dans les plus vieux quartiers de Marseille (2).

Elle est brisée à la ceinture; le bras gauche a disparu;

(1) *L'Aphrodite marseillaise du musée de Lyon*, statue archaïque grecque orientale du VIe siècle avant J.-C., étudiée par HIPPOLYTE BAZIN, docteur ès-lettres ; avec une héliogravure et plusieurs dessins dans le texte. Paris, Ernest Leroux, 1886.

M. Bazin a vu cette statue, reléguée au fond d'une des salles du musée de Lyon, entre des fragments antiques, romains pour la plupart. Enchâssée dans un grossier chapiteau byzantin, qui lui servait de base, elle était placée sur une gaîne en bois peint; au milieu de celle-ci, on remarquait autrefois un carré de papier portant ces mots: *Vénus de Chypre trouvée à Marseille.*

En novembre 1894, nous sommes allés à Lyon, pour étudier cette statue : nous l'avons trouvée, au rez-de-chaussée du Palais des Beaux-Arts, dans la dernière salle des Sculptures ; on l'avait bien mise en évidence sur un autel antique : mais aucune étiquette n'en indiquait la provenance et n'en signalait la valeur archéologique.

Ainsi que l'a dit M. Bazin, cette statue, à laquelle on fait si peu de place, a cependant une importance capitale ; elle mérite d'être mise au premier rang parmi les quelques monuments qui nous restent de l'art archaïque grec oriental. Voir notre pl. VI.

(2) On l'a exhumée, au siècle dernier, d'une tranchée pratiquée dans la *rue des Consuls*, à Marseille.

Grosson (*Antiquités de Marseille*, p. 171, pl. XXV, n° 2), la décrivit le premier ; mais il l'appelle « un bronze représentant Minerve dans le costume grec. » Malgré cette erreur pour la désignation de la statue — qu'il n'avait pas vue d'ailleurs, — on peut accepter son témoignage relatif au lieu où on l'a trouvée ; car cet ordre d'idées préoccupe surtout notre archéologue.

« La facilité, dit-il (*Antiquités*, p. 20), d'exporter des antiquités d'Egypte et du Levant, que le commerce de Marseille donne journellement, m'a imposé une juste méfiance pour éviter d'adopter comme marseillais des monuments qui ne le sont pas; et j'ai relevé scrupuleusement une foule d'objets dans ce genre, possédés par divers de mes concitoyens. »

Grosson reconnaît, toutefois, la parfaite authenticité de l'Aphrodite trouvée dans la *rue des Consuls.*

le nez est légèrement endommagé à son extrémité; mais tout le reste est intact, sans aucune éraflure.

Cette déesse était, d'abord, chez les Grecs, la personnification des forces génératrices; son signe distinctif fut alors la colombe, qu'elle portait sur le bras.

Plus tard, elle devint la déesse de la beauté. Mais, au VIe siècle avant notre ère, elle avait encore sa plus ancienne signification : et c'est le symbole de la génération que représente notre Aphrodite.

L'artiste qui l'a sculptée n'était pas très sûr de son ciseau ; il donne à son œuvre un aspect hiératique. La tête est droite ; le corps se présente de face. Le bras gauche, aujourd'hui brisé, descendait le long du corps ; le droit est ramené sur la poitrine à la hauteur du sein, et — ce qui marque un perfectionnement sur la sculpture primitive — il laisse un vide entre lui et le flanc de la statue. Mais l'épaisseur exagérée des muscles des bras trahit l'inexpérience de l'artiste ; de même, la saillie de l'os du coude, qui le termine presque en pointe; en outre, croyant donner de la souplesse au corps, le sculpteur l'a projeté en avant : aussi le dos présente-t-il une convexité disgracieuse.

Le visage montre surtout cette inhabileté : le front est plat, les yeux à fleur de tête; l'oreille n'est pas à sa place véritable, et son lobe inférieur est allongé démesurément. Cependant, le sculpteur antique a su placer, sur les lèvres de la déesse, ce sourire malin et provocateur qui marque tout de suite l'esprit grec.

La chevelure offre des particularités fort intéressantes (1) : les cheveux, qui descendent dans le dos, sont

(1) *L'Aphrodite marseillaise*, loc. cit., p. 8-14.

comme carrelés par des sillons horizontaux et verticaux aux arêtes arrondies; à partir de la nuque, en remontant vers le sommet de la tête, les lignes horizontales restent seules : mais elles deviennent, pour ainsi dire, en relief; elles semblent représenter les gaufrures parallèles d'une étoffe qui aurait été plissée.

Le costume est une tunique collante, laissant voir le haut de la poitrine, sans découvrir les seins, qui sont rudimentaires.

Ainsi que toutes les représentations iconiques, cette Aphrodite était peinte (1) : on distingue encore assez nettement, sur la chevelure, dans les creux de la pierre,

(1) Montfaucon (*Antiquité expliquée*, t. II, 2e partie, p. 341) a vu cette statue peu de temps après sa découverte; il dit que le *modius* « est peinturé en rouge. » On ne le remarque plus à présent, grâce à l'humidité du climat de Lyon.

D'après ce fait, on peut déclarer que cette statue n'est pas une *Astarté*, c'est-à-dire qu'elle n'est pas phénicienne : car on n'a jamais relevé des traces de peinture sur des monuments provenant de Sidon, de Tyr ou de Carthage, à cause de la mauvaise qualité de la pierre de ces pays ; celle-ci, en s'effritant, emporte, avec elle, toute coloration superficielle.

Le calcaire chypriote serait, il est vrai, de conservation meilleure ; mais Marseille n'a jamais eu de relations particulières avec Chypre. D'autre part, la statue est en marbre : or, cette île n'en possède aucune carrière.

Cette Aphrodite ne peut être qu'ionienne. On doit la mettre auprès des statues des Branchides et des reliefs d'Assos. M. Hippolyte Bazin la place, après le *Xoanon* d'Artémis de M. Homolle, — mais avant le monument des Harpyes, — dans la première partie de la seconde moitié du VIe siècle avant notre ère, à égale distance entre les images votives des Branchides et la Junon de Samos. Est-elle une œuvre locale ? Il est impossible de supposer que Massalie, — malgré sa rapide prospérité, — possédât une école d'art, un demi-siècle après sa fondation; d'ailleurs, le grain très fin, entremêlé de cristaux brillants, du bloc dans lequel elle a été taillée, lui donne l'aspect du marbre asiatique.

le brun rougeâtre, signalé, dans beaucoup d'autres statues, comme un mordant sur lequel on aurait posé une teinte aujourd'hui disparue.

La statue vient certainement de Phôcée (1). Cette ville possédait, du reste, à cette époque, des artistes renommés; et, lorsque les Aleuades de Larisse cherchèrent un maître à leurs sculpteurs, ils firent venir un habitant de Phôcée, nommé Téléphanès (2).

Ainsi, après avoir donné à Massalie le culte d'Artémis, Phôcée lui fournit celui d'Aphrodite, également répandu chez les Ioniens asiatiques.

On a trouvé des statuettes, représentant cette dernière déesse, sur plusieurs points du littoral méditerranéen où les Hellènes les avaient apportées.

Il est certain qu'à l'époque romaine, Massalie avait un temple de Vénus-Aphrodite (3); et la statue archaïque, dont nous nous occupons, prouve que les Massaliètes rendaient leurs hommages à cette divinité, dès les premiers temps de la colonisation phôcéenne.

(1) M. Bazin fait apporter notre Aphrodite de l'Asie-Mineure, sur les vaisseaux des Phôcéens fuyant la tyrannie médique, en 542. Nous ne pouvons accepter cette hypothèse : car Hérodote dit expressément (liv. I, chap. CLXIII) que, dans cette circonstance, les Phôcéens « ayant mis à la mer leurs vaisseaux à cinquante rames, y embarquèrent leurs femmes, leurs enfants, tous leurs meubles et en outre les statues tirées des temples et les autres offrandes, *hormis* ce qui était airain, *pierre* ou peinture murale. » On comprend, en effet, cette exclusion des objets trop lourds, de peu de valeur intrinsèque, qui eussent surchargé et encombré leurs vaisseaux.

On peut supposer, avec plus de raison, que la métropole envoya cette statue à sa colonie ligystique peu de temps avant son abandon, c'est-à-dire vers 550 avant notre ère.

(2) PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, XXXIV, 19.

(3) BOECKH, *Corpus inscrip. græc.*, n° 6799.

La cité primitive avait donc un temple d'Aphrodite ; et l'on pourrait même, avec raison, considérer notre statue comme digne d'avoir figuré, dans ce sanctuaire, à la place d'honneur.

En effet, d'après l'observation de M. H. Bazin (1), on sait que, dans les temples grecs, la partie de la *cella* où se trouvait placée l'image de la divinité était *hypætrale*, c'est-à-dire n'avait pas de toit. Une avancée protectrice et des cloisons transversales protégeaient à peine la statue : aussi les parties exposées le plus directement aux influences climatériques devaient-elles se dégrader d'abord.

Notre Aphrodite s'est trouvée, sans doute, dans ces conditions-là : car les ornements les plus délicats, tracés à la pointe, sont presque effacés à certains endroits ; ils apparaissent, au contraire, avec une grande netteté, sur d'autres parties, principalement à la face postérieure de la statue qui était, d'ordinaire, adossée au mur de l'*opisthodome*.

Quoique la *cella* fût certainement découverte à l'endroit où se trouvait Aphrodite, cette statue n'était peut-être pas tout à fait sans protection. On voit encore, scellée à la partie supérieure du *calathos* de la divinité, une tige de fer, qui se recourbait en arrière : celle-ci pouvait supporter le parasol métallique, dont parle Aristophane, et qui mettait les statues, aux couleurs délicates, à l'abri des injures des oiseaux (2). Peut-être aussi cette tige de fer consolidait-elle tout simplement l'assiette de la statue, en la fixant par le haut, en arrière, au mur de l'*opisthodome*.

(1) *L'Aphrodite marseillaise*, loc. cit., p. 30 et 31.

(2) *L'Aphrodite marseillaise*, loc. cit., p. 32.

A côté du temple de Vénus-Aphrodite, que l'on pourrait placer à l'endroit assigné généralement au temple de Minerve, la colonie phocéenne possédait encore, nous le savons, un monument élevé en l'honneur d'Artémis. .

Ainsi, vers 550 avant notre ère, les Massaliètes rendaient leurs hommages à Artémis et à Aphrodite, sûrement aussi à Minerve-Athênê, — à Apollon, le dieu colonial des Grecs, comme l'était Melkarth chez les Phéniciens, — et à Poseidon, l'un des dieux les plus vénérés de l'Ionie (1). La métropole en avait envoyé, sur la côte salyenne, à la fois les rites, les statues et les prêtres.

Mais cette dépendance relative de Massalie à l'égard de Phôcée va cesser bientôt par la ruine de celle-ci, la migration de la plupart de ses habitants dans le pays ligystique; alors Massalie sera la véritable métropole phôcéenne.

Toutefois, avant de devenir la reine puissante des Hellènes sur les rivages de la Méditerranée occidentale, elle aura, elle-même, à subir, durant plus d'un demi-siècle, le joug carthaginois : et, pendant cette période, la puissance phôcéenne, éclipsée sur toutes les mers, ne trouvera un refuge que sur la terre d'Œnotrie.

Nous allons raconter ce douloureux épisode des annales grecques.

(1) Le centre de la fédération des douze cités ioniennes était le temple de Poseidon, sur le promontoire de Mycale. V. PAUSANIAS, VII, 3, 10.

CHAPITRE II

GUERRES DES PHÔCÉENS CONTRE LES ÉTRUSQUES ET LES CARTHAGINOIS DE 542 A 470 AVANT NOTRE ÈRE

I

Harpagos, lieutenant de Cyrus, assiège Phôcée. Les Phôcéens quittent leur ville, l'an 542 avant J.-C. Les habitants de Chios refusant de leur vendre les îles Œnusses, ils décident d'aller en Corse. Auparavant, ils débarquent à l'improviste à Phôcée, égorgent la garnison des Perses, puis jettent dans les eaux une masse de fer et jurent de ne pas rentrer dans leur cité avant que cette masse ne soit revenue sur l'eau. Malgré leur serment, plus de la moitié des Phôcéens retournent dans leur patrie. Les autres s'établissent à Alalie, en Corse. Ils y séjournent cinq ans ; leurs pirateries ; ils sont aux prises avec les Tyrsènes ou Etrusques. Fondation de Tauroeis *ou* Tauroentum *et d'*Ampelos.

Après le pacifique Alyattês, son fils Crésus, dès son avènement au trône, en 559 avant notre ère, commença d'agrandir le royaume de Lydie. Il s'attaqua bientôt aux villes qui composaient l'Amphictyonie ionienne. Ephèse, le centre religieux de la confédération, succomba sous ses coups. Ce désastre alarma

les autres cités helléniques ; Phôcée, qui était l'une des plus florissantes, se mit rapidement en état de défense. Le généreux ami des Phôcéens, Arganthônios, le *bienfaisant Notus* (1), roi des Tartessiens, leur donna le droit de puiser, avec abondance, dans ses riches mines d'argent : aussi, purent-ils bâtir, autour de leur cité, un mur d'une enceinte considérable, entièrement construit en grandes pierres bien jointes (2).

Phôcée devint alors la forteresse de l'indépendance hellénique en Asie-Mineure. Aussi, lorsque Cyrus, après avoir pris Sardes, capitale de Crésus, et s'être emparé de ce roi lui-même, voulut soumettre l'Ionie à sa domination, les armées de ce monarque ne trouvèrent-elles une sérieuse résistance que devant Phôcée (3).

Le général du vainqueur, le Mède Mazarès, s'était emparé facilement de Priênê et de Magnésie, dont il avait fait vendre les habitants comme esclaves.

Mazarès mort, un autre Mède, Harpagos, prit la direction des troupes perses. Il s'attaqua, d'abord, au

(1) V. ci-dessus, p. 39 — et *Preuves et Dissertations*, XIII, *Arganthônios, roi de Tartêssos.*

(2) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXIII : Ὁ δὲ πυθόμενος τὸν Μῆδον παρ' αὐτῶν ὡς αὔξοιτο, ἐδίδου σρι χρήματα τεῖχος περιβαλέσθαι τὴν πόλιν· ἐδίδου δὲ ἀφειδέως· καὶ γὰρ καὶ ἡ περίοδος τοῦ τείχεος οὐκ ὀλίγοι στάδιοί εἰσι· τοῦτο δὲ πᾶν λίθων μεγάλων καὶ εὖ συναρμοσμένων.

(3) C'était un citoyen de cette ville que les Ioniens avait choisi pour diriger la délégation chargée d'aller demander du secours aux Lacédémoniens contre Cyrus ; et c'est à Phôcée que ceux-ci avaient envoyé quelques-uns de leurs concitoyens pour s'enquérir de la situation exacte dans laquelle se trouvaient leurs frères asiatiques. — V. HÉRODOTE, liv. I, ch. CLII.

centre de la résistance ionienne, à Phôcée. Les habitants du territoire de cette cité s'enfermèrent dans son enceinte. Contre celle-ci, le général de Cyrus établit des terrassements de terre (1) ; et il fit le blocus de la ville. On était alors dans la troisième année de la LIXe olympiade, l'année 542 avant J.-C.

Les Phôcéens montrèrent tant de vaillance, durant le siège de leur cité, qu'Harpagos leur fit la proposition suivante :

Il se tiendrait pour satisfait s'ils consentaient à démolir un seul des créneaux de leur mur et à consacrer une maison, qui serait appelée le *Palais du Roi*, pour marquer la souveraineté de Cyrus sur le pays (2).

Accepter la proposition d'Harpagos, c'était se reconnaître vassaux du roi des Perses ; lui résister, c'était s'engager dans une lutte glorieuse, mais stérile et sûrement fatale. Les Phôcéens répugnaient à la servitude : aussi leur parti fut-il vite pris. Ils demandèrent un armistice d'un jour pour délibérer ; ils répondraient ensuite. Ils prièrent Harpagos d'éloigner, pendant ce temps, son armée de leurs remparts, afin qu'ils pussent prendre une détermination en toute liberté (3). Le général des Perses leur répondit qu'il supposait

(1) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXI et CLXII.

(2) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXIV : Ὁ δὲ Ἅρπαγος ὡς ἐπήλασε τὴν στρατιὴν, ἐπολιόρκεε αὐτοὺς, προϊσχόμενος ἔπεα, ὥς οἱ καταχρᾷ, εἰ βούλονταί Φωκαιέες προμαχεῶνα ἕνα μοῦνον τοῦ τείχεος ἐρεῖψαι καὶ οἴκημα ἓν κατιρῶσαι.

(3) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXIV : Οἱ δὲ Φωκαιέες, περιημεκτέοντες τῇ δουλοσύνῃ, ἔφασαν θέλειν βουλεύσασθαι ἡμέρην μίαν καὶ ἔπειτα ὑποκρινέεσθαι· ἐν ᾧ δὲ βουλεύονται αὐτοὶ, ἀπαγαγεῖν ἐκεῖνον ἐκέλευον τὴν στρατιὴν ἀπὸ τοῦ τείχεος.

bien leurs desseins ; cependant, il accédait à leur demande. Tandis qu'il éloignait ses troupes du mur d'enceinte, les Phôcéens, aussitôt, placèrent, dans leurs vaisseaux à cinquante rames, leurs enfants, leurs femmes, tous leurs meubles, les statues tirées des temples et les autres offrandes précieuses — *sauf ce qui était airain, pierre ou peinture murale ;* ils mirent ensuite leurs navires à la mer, y montèrent eux-mêmes et firent voile vers Chios. Ainsi les Perses n'occupèrent qu'une ville déserte (1).

Les Phôcéens proposèrent aux habitants de Chios de leur vendre à prix d'argent les îles Œnusses (2),

(1) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXIV : Ὁ δὲ Ἅρπαγος ἔφη εἰδέναι μὲν εὖ τὰ ἐκεῖνοι μέλλοιεν ποιέειν, ὅμως δέ σφι παριέναι βουλεύσασθαι. Ἐν ᾧ ὦν ὁ Ἅρπαγος ἀπὸ τοῦ τείχεος ἀπήγαγε τὴν στρατιήν, οἱ Φωκαιέες ἐν τούτῳ κατασπάσαντες τὰς πεντηκοντέρους, ἐσθέμενοι τέκνα καὶ γυναῖκας καὶ ἔπιπλα πάντα, πρὸς δὲ καὶ τὰ ἀγάλματα τὰ ἐκ τῶν ἱρῶν καὶ τὰ ἄλλα ἀναθήματα, χωρὶς ὅ τι χαλκὸς ἢ λίθος ἢ γραφὴ ἦν, τὰ δὲ ἄλλα πάντα ἐσθέντες καὶ αὐτοὶ ἐσβάντες ἔπλεον ἐπὶ Χίου. Τὴν δὲ Φωκαίην ἐρημωθεῖσαν ἀνδρῶν ἔσχον οἱ Πέρσαι.

Cf. HORACE, *Epod.*, XVI, v. 17-20 :

« Nulla sit hac potior sententia Phocæorum
Velut profugit exsecrata civitas,
Agros atque Lares proprios, habitandaque fana
Apris reliquit et rapacibus lupis. »

« A l'exemple des Phôcéens, qui s'enfuirent, après avoir maudit leur cité, et abandonnèrent leurs champs, leurs dieux domestiques, leurs temples, à la fureur des sangliers et des loups dévorants, il faut fuir. »

(2) HÉCATÉE *ap.* ETIENNE DE BYZANCE : Οἰνοῦσαι, νῆσος τῇ Χίῳ προσεχής, — leçon fausse : car il y a plusieurs îles. — Cf. THUCYDIDE, VIII, XXIV : Οἰνουσσῶν τῶν πρὸ Χίου νήσων. — *Œnussa*, dans PLINE, V, XXXVIII.

où ils se seraient installés ; mais ceux-là, craignant que l'activité et l'audace, bien connues, des fugitifs n'établissent auprès d'eux un marché florissant, — funeste à leur propre commerce, — repoussèrent leur proposition (1).

Ainsi les Hellènes, leurs frères, obéissant à un vil sentiment d'égoïsme et de jalousie, refusaient de leur donner asile !

Si Arganthônios eût régné encore sur la riche région de Tartêssos, peut-être eussent-ils accepté d'aller s'établir sur ses terres, ainsi qu'il les y avait invités autrefois. Comme leur protecteur était mort, il ne leur restait plus qu'à voguer vers Alalie, leur colonie de Cyrnos.

Mais, avant de quitter, à regret, les côtes de l'Asie-Mineure, ils se dirigèrent, d'abord, vers Phôcée, où, débarquant à l'improviste, ils massacrèrent la garnison des Perses, qu'Harpagos avait laissée pour garder la ville (2).

Après ce coup de main, ils firent de violentes imprécations contre quiconque déserterait leur flotte; en outre, ils jetèrent dans les eaux une masse de fer, en

(1) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXV : Οἱ δὲ Φωκαιέες, ἐπεί τέ σφι Χῖοι τὰς νήσους Οἰνούσσας καλεομένας οὐκ ἐβούλοντο ὠνεομένοισι πωλέειν, δειμαίνοντες, μὴ αἱ μὲν ἐμπόριον γένωνται, ἡ δὲ αὐτῶν νῆσος ἀποκληϊσθῇ τούτου εἵνεκα, πρὸς ταῦτα οἱ Φωκαιέες ἐστέλλοντο ἐς Κύρνον·

Cf. *Hist. des Gaulois*, d'AM. THIERRY, liv. IV, chap. I. Pourquoi cet historien n'a-t-il pas suivi exactement Hérodote, et a-t-il arrangé le récit de ce dernier ?

(2) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXV : Ἀργανθώνιος δὲ τηνικαῦτα ἤδη τετελευτήκεε. Στελλόμενοι δὲ ἐπὶ τὴν Κύρνον, πρῶτα καταπλεύσαντες ἐς τὴν Φωκαίην κατεφόνευσαν τῶν Περσέων τὴν φυλακήν, ἣ ἐφρούρεε παραδεξαμένη παρὰ Ἁρπάγου τὴν πόλιν.

jurant qu'ils ne reviendraient pas à Phôcée, avant que cette masse ne reparût sur l'eau (1).

Toutefois, tandis qu'ils se dirigeaient vers Cyrnos, plus de la moitié des citoyens, — les ardeurs de leur ressentiment apaisées, — furent pris de regret et de tendre affection pour leur ville ; la vue de la patrie, qu'ils devaient quitter pour toujours, avait ravivé le souvenir de leurs anciennes habitudes et de la vie facile qu'ils avaient coulée jusqu'alors sous le doux ciel de l'Asie-Mineure. La Corse (Cyrnos) les attirait peu.

Aussi, dédaignant leur serment de la veille, ces Phôcéens, préférant la paisible servitude à l'aventureuse liberté, firent-ils volte-face et revinrent-ils dans leur cité. Les autres persistèrent dans leur dessein, et, levant l'ancre aux îles Œnusses, voguèrent vers Cyrnos (2).

Arrivés dans cette île, ils s'installèrent auprès de leurs concitoyens, qui avaient fondé Alalie ; et, dans cette localité, de simple station navale devenue ville importante, ils construisirent des temples (3).

(1) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXV : Μετὰ δὲ, ὡς τοῦτό σφι ἐξέργαστο, ἐποιήσαντο ἰσχυρὰς κατάρας τῷ ὑπολειπομένῳ ἑωυτῶν τοῦ στόλου. Πρὸς δὲ ταύτῃσι καὶ μύδρον σιδήρεον κατεπόντωσαν, καὶ ὤμοσαν, μὴ πρὶν ἐς Φωκαίην ἥξειν πρὶν ἢ τὸν μύδρον τοῦτον ἀναφῆναι.

(2) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXV : Στελλομένων δὲ αὐτῶν ἐπὶ τὴν Κύρνον, ὑπὲρ ἡμίσεας τῶν ἀστῶν ἔλαβε πόθος τε καὶ οἶκτος τῆς πόλιος καὶ τῶν ἠθέων τῆς χώρης, ψευδόρκιοι δὲ γενόμενοι ἀπέπλεον ὀπίσω ἐς τὴν Φωκαίην· οἳ δὲ αὐτῶν τὸ ὅρκιον ἐφύλασσον, ἀερθέντες ἐκ τῶν Οἰνουσσέων ἔπλεον.

(3) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVI : Ἐπεί τε δὲ ἐς τὴν Κύρνον ἀπίκοντο, οἴκεον κοινῇ μετὰ τῶν πρότερον ἀπικομένων ἐπ' ἔτεα πέντε, καὶ ἱρὰ ἐνιδρύσαντο.

Cf. SÉNÈQUE, *Consol. à Helv.* VIII : « *Phocide* relicta, Graii, qui nunc Massiliam colunt, prius in hac insula consederunt. » *Phocide* est ici pour Phôcée.

Mais le territoire ingrat d'Alalie ne pouvait nourrir un tel surcroît de population. Aussi, bientôt, une troupe nombreuse de Phôcéens, sous le commandement de *Créontiadès*, quitta-t-elle Cyrnos pour aller habiter la florissante Massalie (1).

On pourrait, avec quelque raison, placer à l'époque de cette migration la fondation d'une ville aujourd'hui disparue, *Tauroeis* (2), chez les Grecs, — *Tauroïs* (3), *Taurentum, Tauroentium,* ou mieux *Tauroentum* (4) chez les Latins, — aujourd'hui Tarente (en provençal *Tarento, Toourento*). Cette cité eut autrefois une certaine importance, qu'attestent ses ruines (5).

D'après Artémidore, les fondateurs de cette ville montaient un vaisseau nommé le *Taurophore;* rejetés de la flotte des Phôcéens, ils bâtirent là une ville qu'ils appelèrent *Tauroeis*, d'après l'enseigne que portait leur

(1) ANTIOCHUS DE SYRACUSE, dans STRABON, liv. VI, chap. 1, § 1. — Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, II. *Les Carthaginois maîtres de Massalie de 535 à 480 avant J.-C.*

(2) Ταυρόεις, PSEUDO-SCYMNOS, vers 215. ARTÉMIDORE, dans ETIENNE DE BYZANCE, au mot Ταυρόεις, édit. d'Auguste Meineke, Berlin, 1849, in-8°.

(3) MELA : « post *Tauroïn*.... » II, v. § 3.

(4) Sur un fragment d'inscription :

Q · ATIL...... VROEN, etc.

BARON DE BONSTETTEN, *Carte archéologique du département du Var*, etc., gr. in-4°. Toulon, 1873.

(5) Nous parlerons des travaux archéologiques qu'elles ont suscités, lorsque nous ferons le tableau des colonies massaliètes : pour le moment, nous nous bornons à indiquer l'origine de *Tauroentum* en sa place probable. — Les vestiges de cette ville se trouvent, au bord de la mer, au sud-ouest de Saint-Cyr (Var).

vaisseau (1). Etienne de Byzance en fait une colonie des Massaliètes (2). Cet établissement était situé dans la partie orientale de la baie de la Ciotat. Ce fut la colonie la plus voisine de Massalie, sauf *Carsici*, dont nous ne connaissons, toutefois, l'existence que par un document d'une assez basse époque (3). De cette proximité et de la tradition que rapporte Artémidore, on peut déduire ceci : la fondation de Tauroeis remonterait à la période de la grande migration des Phôcéens, vers Cyrnos d'abord, puis vers Massalie. Sans doute, en ce temps-là, un vaisseau portant, comme enseigne, la tête d'un taureau, — d'où son nom, le *Taurophore*, — aborda au lieu où fut Tauroeis. Y fut-il poussé par la tempête, tandis que la flotte des Phôcéens — que guidait Créontiadès — se dirigeait vers Massalie ? Ou bien, un certain nombre de ces émigrants, n'ayant pas trouvé, dans cette dernière ville, déjà suffisamment peuplée, l'accueil désiré, prirent-ils la décision de fonder, sous la protection de Massalie et dans son voisinage, une station nouvelle, qui la débarrasserait d'un surcroît de population et l'aiderait à répandre l'influence phôcéenne chez les Ligures ?

Il nous paraît du moins probable que Tauroeis fut

(1) ARTÉMIDORE dans ETIENNE DE BYZANCE, édit. Meineke ; *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. I, p. 372-373 : Ἀρτεμίδωρος ἐν πρώτῳ Γεωγραφουμένων φησὶν ὅτι Ταυροφόρος ἦν ἡ ναῦς ἡ διακομίσασα τοὺς τὴν πόλιν κτίσαντας, οἳ ἀπορριφέντες ἀπὸ τοῦ στόλου τῶν Φωκαέων καὶ προσενεχθέντες αὐτόθι ἀπὸ τοῦ ἐπισήμου τῆς νεὼς τὴν πόλιν ὠνόμασαν.

(2) ETIENNE DE BYZANCE, dans Cougny, t. I, p. 372-373 : Ταυρόεις..., Μασσαλιητῶν ἄποικος.

(3) *Itinéraire maritime* d'Antonin, p. 506.

fondée vers 540, à l'époque où ceux, des citoyens de Phôcée, qui ne voulurent pas accepter la domination de Cyrus, quittèrent l'Asie-Mineure, et cherchèrent à se créer une nouvelle patrie à l'Occident de la Méditerranée.

Nous pourrions aussi, sans invraisemblance, placer à ce moment la création d'*Ampelos*. Hécatée la donne comme une ville de la Ligystique (1); elle était, par conséquent, située entre le Rhône et Gênes, probablement sur la côte où prédominait alors la puissance massaliète. Le nom, purement grec d'Ampelos (2), semble indiquer une colonie phôcéenne; et, d'après le temps où vivait Hécatée, cette station existait avant l'an 535, qui vit disparaître, pour plus d'un demi-siècle, les Phôcéens de la Méditerranée occidentale (3). En cette occurrence, les Carthaginois et les Tyrsènes la détruisirent sans doute : car, après Hécatée, aucun écrivain ne nous révèle son existence.

Les Hellènes restés à Alalie y demeurèrent, d'abord, assez paisibles, semble-t-il : toutefois, après un séjour de cinq années (4), remis de leurs pertes, ils sentirent croître leur force et leur audace; ils commencèrent à piller et à rançonner les habitants d'alentour (5). La

(1) HÉCATÉE, frag. 24, édit. Didot : Ἄμπελος, πόλις τῆς Λιγυστικῆς.

(2) Ἄμπελος signifie *vigne*, *vignoble*.

(3) PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, *Phôcéens et Carthaginois au VIe et au Ve siècles avant J.-C.*

(4) HÉRODOTE, liv. I, ch. CLXVI. V. ci-dessus, p. 76, note 3.

(5) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVI : Καὶ ἦγον γὰρ δὴ καὶ ἔφερον τοὺς περιοίκους ἅπαντας.

piraterie était, on le sait, du reste, en honneur chez les peuples de l'antiquité.

Mais les vaisseaux phôcéens en vinrent bientôt aux prises avec ceux des Tyrsènes, leurs ennemis héréditaires, — pirates comme eux, — établis en face d'Alalie, sur le rivage occidental de la péninsule italique. On peut supposer que les *pentêconters* battirent, d'abord, les navires pélasgiques, puisque les Tyrsènes, ne se reconnaissant pas assez forts pour vaincre, avec leurs seules forces, leurs redoutables voisins, firent appel au concours des Carchêdonies (Carthaginois) (1).

(1) HÉRODOTE, liv. I, ch. CLXVI.

II

Les Carthaginois et les Tyrsènes, alliés contre les Phôcéens, détruisent une grande partie de leur flotte, l'an 536 avant J.-C. Les vainqueurs lapident leurs prisonniers sur le territoire des Agyllæes (Cérites). Les Phôcéens fugitifs abandonnent Alalie et Massalie et se réfugient à Rhégium.

Autant que les descendants des Pélasges, les Carthaginois étaient, par tradition historique, ennemis des Hellènes. Ces fils de Tyr savaient que les Grecs avaient enlevé aux Phéniciens l'Orient de la Méditerranée ; à l'Occident de cette mer, Hellènes et Phéniciens allaient se trouver rivaux.

La race araméenne nourrissait donc une haine implacable contre la race grecque.

Il était grand temps, pour l'honneur des Phéniciens, que leur fille, devenue vigoureuse et redoutable, fortifiée sur le rivage africain, lançât ses navires à la rencontre des vaisseaux phôcéens : car, dans la première moitié du VI[e] siècle, après la chute de Tyr, l'influence phénicienne en Espagne et en Gaule s'était affaiblie beaucoup.

Au détriment du commerce phénicien, les Phôcéens avaient établi des relations suivies avec cette lointaine Ibérie où, jusques alors, les navigateurs de Tyr et de Sidon avaient dominé, seuls. Sur la côte ibéro-ligure, des Alpes aux Pyrénées, les Massaliètes accaparaient le trafic et ruinaient les comptoirs phéniciens. Ceux-ci

étaient perdus, pour toujours, sans l'intervention de Carthage.

Cette ville prit hardiment la place de la métropole déchue, en héritant de ses traditions et de ses convoitises sur l'Occident de la Méditerranée. Ainsi que le dit Valleius Paterculus (1),

« Quum viderunt tantò potentiorem
« Tyro Carthaginem, Massiliam Phocæa.

Dès que Carthage lance ses flottes contre les Grecs, leur colonisation s'arrête en Sicile : les *Phœni* chassent, de Lilybée, Rhodiens et Cnidiens ; au nord de la Méditerranée, ils s'efforcent de restaurer les stations phéniciennes de la côte ibéro-ligure. Aux environs des embouchures du Rhône, ils se trouvent en contact avec Massalie ; un conflit est inévitable : la prise de quelques barques de pêcheurs le fait éclater (2).

Dès lors, vers 555, pensons-nous, Phôcéens et Carthaginois exercent la piraterie au dépens les uns des autres, — et probablement, en général, à l'avantage des premiers (3).

Les seconds, d'ailleurs, ont leurs forces engagées en Sicile, dont l'armée punique, sous les ordres de Malchus, s'empare en grande partie, — en refoulant les Grecs dans le Nord et dans l'Est.

Cette guerre terminée, lorsqu'ils se disposent à écraser les colonies phôcéennes, ils trouvent les forces

(1) *Historia Romana, de Gallis*, liv. II, ch. XV.

(2) JUSTIN, liv. XLIII, ch. V : « Carthaginiensium quoque exercitus, quum bellum captis piscatorum navibus ortum esset... »

(3) ID., *ibid.* : « Sœpe fuderunt... »

de celles-ci puissamment accrues par l'arrivée des plus courageux d'entre les Phôcéens : car les pusillanimes étaient retournés — on le sait — des îles Œnusses, dans leurs foyers.

Carthage voit sa puissance plus que jamais menacée. Elle s'entend avec les Tyrsènes (1), afin de porter aux Phôcéens, leurs ennemis communs, un coup décisif (2). Les alliés rassemblent une flotte de soixante navires (3).

Les Phôcéens de Cyrnos, — auxquels s'étaient, sans doute, joints les Massaliètes — équipent un pareil nombre de vaisseaux et vont à la rencontre de leurs adversaires sur la mer *Sardonie* (4).

Le combat fut terrible ; les Phôcéens s'y comportèrent héroïquement : ils y perdirent quarante de leurs vaisseaux. Ces vaillants marins remportèrent ainsi une victoire morale : Hérodote l'appelle *Cadmée* (5), c'est-à-dire onéreuse pour celui qui la gagne. Les survivants à ce glorieux désastre, montés sur les vingt navires échappés à la bataille, mais hors de service, avec leurs éperons faussés, revinrent immédiatement à Alalie.

Désormais sans force pour repousser les attaques

(1) Ou Tyrrhènes, ancêtres des Etrusques.

(2) ARISTOTE constate, en termes formels, l'alliance des Carthaginois avec les Tyrsènes ; V. *Politique*, l. III, chap. V, § 10.

(3) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVI : Στρατεύονται ὦν ἐπ' αὐτοὺς κοινῷ λόγῳ χρησάμενοι Τυρσηνοὶ καὶ Καρχηδόνιοι, νηυσὶ ἑκάτεροι ἑξήκοντα.

(4) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVI : Οἱ δὲ Φωκαιέες πληρώσαντες καὶ αὐτοὶ τὰ πλοῖα, ἐόντα ἀριθμὸν ἑξήκοντα, ἀντίαζον ἐς τὸ Σαρδόνιον καλεόμενον πέλαγος.

(5) V. le *Thesaurus*, s. v. Καδμεῖος, et ERASME, *Chiliad.*, II, cent. VIII, 34.

imminentes des Tyrsènes et des Carthaginois, ils n'avaient qu'à s'éloigner le plus tôt possible de Cyrnos. Ils embarquèrent à la hâte leurs enfants, leurs femmes et, de leurs biens, autant que leurs vaisseaux en purent porter ; puis ils quittèrent Alalie et firent voile vers Rhégium (1).

Quant à leurs concitoyens qui montaient les vaisseaux désemparés, les Carthaginois et les Tyrsènes en saisirent le plus grand nombre ; ils les conduisirent sur le rivage étrusque et les lapidèrent (2). Ensuite, ils les abandonnèrent sans sépulture, remontèrent sur leurs navires et se dirigèrent vers Alalie, — qu'ils trouvèrent abandonnée.

Au lieu où étaient tombés les Phôcéens massacrés, leurs corps, se pourrissant en plein air, engendrèrent une peste, qui frappa les troupeaux, les bêtes de somme et les hommes eux-mêmes (3).

Les *Agyllæes* ou *Cérites* (4), habitants du pays où

(1) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVI : Συμμισγόντων δέ τῇ ναυμαχίῃ Καδμείη τις νίκη τοῖσι Φωκαιεῦσι ἐγένετο· αἱ μὲν γὰρ τεσσεράκοντά σφι νῆες διεφθάρησαν, αἱ δὲ εἴκοσι αἱ περιεοῦσαι ἦσαν ἄχρηστοι· ἀπεστράφατο γὰρ τοὺς ἐμβόλους. Καταπλώσαντες δὲ ἐς τὴν Ἀλαλίην, ἀνέλαβον τὰ τέκνα καὶ τὰς γυναῖκας, καὶ τὴν ἄλλην κτῆσιν ὅσην οἷαίτε ἐγένοντο αἱ νῆές σφι ἄγειν· καὶ ἔπειτα ἀφέντες τὴν Κύρνον, ἔπλεον ἐς Ῥήγιον.

(2) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVII : Τῶν δὲ διαφθαρεισέων νεῶν τοὺς ἄνδρας οἵ τε Καρχηδόνιοι καὶ οἱ Τυρσηνοί, ἔλαχόν τε αὐτέων πολλῷ πλείους, καὶ τούτους ἐξαγαγόντες κατέλευσαν.

(3) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVII : Μετὰ δὲ Ἀγυλλαίοισι πάντα τὰ παριόντα τὸν χῶρον ἐν τῷ οἱ Φωκαιέες καταλευσθέντες ἐκέατο, ἐγίνετο διάστροφα καὶ ἔμπηρα καὶ ἀπόπληκτα, ὁμοίως πρόβατα καὶ ὑποζύγια καὶ ἄνθρωποι.

(4) Les Cérites, ou habitants de Céré (Cære) en Etrurie, aujourd'hui *Cervetri*.

furent tués les Phôcéens, et qui avaient probablement prêté leur concours aux Carthaginois et aux Tyrsènes pour le massacre de leurs prisonniers, considérèrent ces maladies comme une punition des dieux. Désireux de réparer leur faute, ils envoyèrent à Delphes plusieurs délégués chargés d'interroger la Pythie sur la réparation qui pourrait fléchir la colère céleste. La prêtresse leur ordonna de pratiquer, en l'honneur de ces morts, de grandes expiations, et de célébrer, en leur mémoire, des jeux gymniques et équestres. Les Agyllæes accomplirent religieusement ces prescriptions ; et ils continuaient encore, au temps d'Hérodote, vers 445 avant notre ère, ces fêtes expiatoires (1).

Tel fut le malheureux sort de beaucoup des Phôcéens, montant les quarante vaisseaux qui périrent dans la *Victoire cadmée*, en 536, avant notre ère (2). Ceux qui échappèrent au désastre et que nous avons vu prendre à Alalie les femmes, les enfants, le plus de richesses qu'ils purent emporter, et gonfler leurs voiles vers

(1) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVII : Οἱ δὲ Ἀγυλλαῖοι ἐς Δελφοὺς ἔπεμπον, βουλόμενοι ἀκέσασθαι τὴν ἁμαρτάδα. Ἡ δὲ Πυθίη σφέας ἐκέλευσε ποιέειν τὰ καὶ νῦν οἱ Ἀγυλλαῖοι ἔτι ἐπιτελέουσι. Καὶ γὰρ ἐναγίζουσί σφι μεγάλως, καὶ ἀγῶνα γυμνικὸν καὶ ἱππικὸν ἐπιστᾶσι. Καὶ οὗτοι μὲν τῶν Φωκαιέων τοιούτῳ μόρῳ διεχρήσαντο.

(2) C'est par erreur que l'*Atlas Vidal-Lablache,* A. Colin, 1894, pl. XIV, *Italie avant la conquête romaine*, met ce combat naval dans l'année 544 : car les Phôcéens, après leur émigration de l'Asie-Mineure, en 542 av. J.-C., eurent un séjour paisible à Alalie pendant cinq ans (V. HÉRODOTE, liv. I, ch. CLXVI).

On ne peut donc pas fixer la date de la *Victoire cadmée* avant l'année 537. D'autre part, on peut supposer que la lutte des Phôcéens contre les Etrusques et les Carthaginois dura quelques mois. Aussi plaçons-nous le désastre des Phôcéens en 536 avant notre ère.

l'Italie méridionale, débarquèrent enfin à Rhégium, en terre amie des Hellènes, à l'abri des flottes carthaginoise et tyrsène. Laissons-les se remettre de leurs malheurs ; et revenons à Massalie.

Les vaisseaux de cette cité durent — nécessairement — combattre avec ceux d'Alalie. Comment, en un pareil danger, cette ville, que nous voyons toujours si respectueuse, si dévouée pour sa mère-patrie, aurait-elle abandonné à leurs seules forces ses frères de Cyrnos ? A défaut d'autre sentiment, son intérêt propre ne lui commandait-il point de ne pas laisser écraser ses meilleurs amis, ses alliés naturels, par ceux-là mêmes qui étaient ses adversaires ? Et ne devait-elle pas craindre que ceux-ci, victorieux, grâce à sa neutralité, des Phôcéens de Cyrnos, n'attaquassent ensuite et ne vainquissent plus facilement les Phôcéens de Massalie ?

On peut donc supposer, avec toute raison, que la flotte des Phôcéens comprenait, pour un tiers au moins, des vaisseaux massaliètes.

En ce point de notre histoire, la logique et l'analogie doivent suppléer à l'absence de documents précis : car il existe, à cet égard, dans Hérodote, une lacune, que peut seule expliquer la perte d'un passage.

Nous pensons que quelques vaisseaux, échappés au désastre, s'empressèrent d'aller annoncer à Massalie l'anéantissement presque complet de la flotte phôcéenne. Les ennemis allaient, d'un moment à l'autre, fondre sur la cité sans défense : il importait d'agir, sans retard, comme à Alalie, d'embarquer, sur les navires disponibles encore, les familles massaliètes et les richesses les plus précieuses ; il fallait fuir les Carthaginois auxquels on n'aurait offert qu'une proie trop facile, et

rejoindre les émigrants de Cyrnos à Rhégium, le pays ami fixé pour le ralliement des fugitifs (1).

Les Massaliètes se conduisirent alors, comme les Phôcéens avaient fait à leur départ de l'Ionie, sous la menace de la domination perse : ils n'embarquèrent, avec leurs enfants et leurs femmes, que les objets d'une véritable valeur intrinsèque, en laissant ce qui était trop lourd ou volumineux, pierre ou airain (2).

Ne pouvant emporter les statues de leurs temples, qui eussent trop chargé leurs vaisseaux, ils les enfouirent dans la terre, — pour les soustraire à la profanation des ennemis.

Ils enterrèrent ainsi, pensons-nous, les stèles trouvées en 1863, vers le haut de la rue Négrel ; ces monolithes avaient tous la face opposée à la lumière. On les avait donc placés là dans l'intention de les cacher (3).

Ils agirent sûrement de même pour la statue d'Aphrodite, trouvée dans la rue des Consuls (4). Celle-ci fut enfouie dans un terrain sec et sablonneux, à l'abri des influences climatériques : aussi ce marbre précieux nous offre-t-il des détails d'ornementation bien rarement conservés sur des statues d'une aussi haute antiquité.

Cette observation prouve en faveur de notre opinion

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, *Phôcéens et Carthaginois*, I. *Après le triomphe des Carthaginois et des Tyrrhènes sur les Phôcéens, ceux-ci abandonnent la Corse et Massalie ; ils se réfugient dans l'Italie méridionale, où ils fondent Vélia, en Lucanie.*

(2) Voir ci-dessus, p. 74.

(3) Voir, pour de plus nombreux détails, PREUVES ET DISSERTATIONS, IV. *Principales preuves archéologiques concernant les origines de Massalie.* II, *Les stèles, dites d'abord phéniciennes, sont phôcéennes.*

(4) Voir ci-dessus, p. 64.

sur l'âge de la statue et confirme la vérité de notre récit. En effet, si ce marbre datait d'après le retour des Phôcéens à Massalie — que nous placerons tout à l'heure vers 480 — il serait resté très longtemps exposé devant le temple d'Aphrodite ; et il eût subi, pendant de longs siècles, les injures du temps : il n'offrirait pas cette netteté de ciseau, cette fraîcheur de détail, qu'explique, seul, un enfouissement — opéré à une époque très rapprochée du moment où il fut apporté à Massalie.

Les stèles, fort dégradées, remontaient, au contraire, d'après nous, à la première arrivée des Phôcéens à Massalie, en l'an 600. Leur style très archaïque correspond à cette époque.

Mais, dans les cinquante ans qui suivirent, la sculpture ionienne avait réalisé d'énormes progrès : aussi trouvons-nous une manifestation déjà sensible du génie artistique des Hellènes, dans cette Aphrodite — que nous rend, intacte, après vingt-trois siècles, un sol moins destructeur que les hommes : car, — remarque singulière, — nous n'avons conservé, de la Massalia d'avant Jules César, que des monuments qui datent de la primitive colonisation phôcéenne. Rien ne nous est resté des siècles suivant le v[e], — de la période où Massalie florissante, victorieuse de ses ennemis, avait certainement l'aspect et les décors d'une grande et riche cité. Les monuments d'alors ont eu tout le loisir de se dégrader en plein air sous les intempéries des saisons ; leurs matériaux ont servi à des constructions nouvelles ; et les statues de cette époque, la terre ne les a pas protégées contre l'action du temps et le vandalisme des hommes.

Aussi, sans le départ des Massaliètes vers l'an 536, et s'ils n'avaient pas confié au sol les statues de leurs temples, n'aurions-nous aujourd'hui ni les stèles, ni l'Aphrodite (1).

(1) Cette statue, précieuse à tous égards, ne devrait-elle pas figurer, en une place d'honneur, au Château Borély, au lieu de se détériorer au fond d'une salle perdue, dans l'humidité du musée de Lyon ?

III

Les Carthaginois occupent Massalie et Alalie ; les Tyrsènes s'emparent de la Corse. Les Phôcéens, réfugiés dans l'Italie Méridionale, fondent Parthénius dans la Campanie, ainsi que Lagaria et Hyélé (Vélia) en Lucanie. Grande prospérité de Hyélé : sa célèbre école de philosophie ; ses monnaies.

Après le départ des Phôcéens, les Carthaginois occupèrent Massalie (1) ; de même, ils s'établirent à Alalie, — en abandonnant à leurs alliés, les Tyrsènes, la possession du restant de la Corse.

Les descendants des Phéniciens ont laissé, comme marques de leur passage, dans l'ancienne colonie phôcéenne de Cyrnos, un sarcophage, dont l'authenticité n'est pas douteuse (2), — et, à Massalie, la fameuse inscription du temple de Baal (3).

Quant aux Phôcéens, de Cyrnos et de Massalie, réfugiés à Rhégium, ils ne séjournèrent pas longtemps dans cette ville : les uns gagnèrent la Campanie, où, d'après l'affirmation de Solin (4), ils auraient fondé le

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, *Phôcéens et Carthaginois au VI[e] et au V[e] siècles avant J.-C.*

(2) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, § 2.

(3) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, § 2, — et IV, § 3. — Voir notre planche VII.

(4) SOLIN, chap. II, p. 70, édit. Panckoucke : « ... portum Parthenium a Phocensibus... »

port de *Parthénius ;* d'autres s'en allèrent, sous la conduite d'Epœus, dans la Lucanie orientale, non loin de l'Adriatique, entre Siris au nord et Sybaris au sud, bâtir la place forte de *Lagaria*, aujourd'hui *La Nucara*. Les habitants de cette ville en cultivèrent les environs, et y plantèrent la vigne ; ils obtinrent des vins doux et délicats, que les médecins vantaient beaucoup à l'époque de Strabon (1). Mais les Massaliètes et les Phôcéens fugitifs restèrent, pour la plupart, sur le versant occidental de la Lucanie, dans la terre d'Œnotrie (2).

Ils hésitaient, d'abord, à se fixer dans ce pays : car ils nourrissaient l'espoir de revenir à Alalie, à cause de leur confiance en l'oracle, qui leur avait ordonné jadis la fondation de cette colonie ; mais un homme de Posidônie (Pæstum) leva les scrupules qu'ils éprouvaient de créer un établissement nouveau : d'après l'explication de ce subtil interprète, *Cyrnos*, dans l'oracle — probablement ambigu — de la Pythie, était un héros à qui ils auraient dû élever un monument, et non l'île qu'il fallait habiter (3).

(1) STRABON, liv. VI, chap. II, § 4. Cf. PLINE, *Hist. nat.*, liv. XIV. V. aussi ETIENNE DE BYZANCE, in voce Λαγαρία.

(2) RAOUL-ROCHETTE (*Histoire de l'établissement des colonies grecques*, t. III, p. 424) invoque un texte de Scymnos de Chio, vers 246, « qui attribue la fondation *de Néapolis à des Marseillais et à des Phôcéens, fuyant la domination des Perses* ». C'est une erreur. Scymnos de Chio n'a jamais rien dit de pareil.

(3) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVII. Une monnaie de bronze de Vélia rappellerait — d'après SAMBON, *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*, p. 178, 179 — la réponse de l'oracle au sujet de Cyrnos : cette pièce représente, d'un côté, une tête jeune casquée, à droite ; de l'autre côté, un trépied entre YE et AH. Voir aussi CAVEDONI, *Description de la collection Carelli*, p. 77. — Voir enfin PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, § 1.

Ainsi tranquillisés sur les prescriptions célestes, les Massaliètes et les Phôcéens fondèrent la ville appelée d'abord *Hyélé*, à l'époque d'Hérodote (1), — puis *Eléa* (2), aux siècles de Scymnos de Chio (3) et de Strabon (4), — et enfin *Vélia* (5).

Ils bâtirent cette cité, à 200 stades au sud de Posidônie, à deux milles environ d'un petit fleuve, autrefois l'Eléês, aujourd'hui l'Alento, et dans une situation topographique tout à fait semblable à celle de Phôcée et de

(1) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVII.

(2) Une monnaie de Vélia porte au revers ϜΕΛΗ. — Voir *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*, par L. SAMBON, p. 176, nº 12.

(3) SCYMNOS DE CHIO, v. 250-252. — V. PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, § 1.

(4) STRABON, liv. VI, chap. I, § 1. D'après cet auteur, les Phôcéens appelèrent cette ville *Hyélé*, du nom d'une fontaine voisine.

(5) PLINE, liv. III, chap. V. HYGIN, *apud* AULU-GELLE, *Noct. Attic.* liv. X, chap. XVI. TIMAGÈNE, dans AMMIEN-MARCELLIN, liv. XV, chap. IX. — Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, § 3. Sur l'étymologie du nom de cette ville, STRABON (liv. VI, édit. Casaubon, p. 252), ETIENNE DE BYZANCE (v. Ἐλέα) et SERVIUS (*ad* VIRGIL. *Eneid.* liv. VI, v. 366).

Chez les Grecs, le signe graphique du V était identique à notre F : il ne s'écrivait plus chez les Ioniens de l'Attique au Vᵉ siècle avant notre ère ; et il semble avoir disparu des villes helléniques de la Sicile et de l'Italie deux siècles après. (Voir CORSSEN, *Ueber die Sprache der Etrusker*, t. I, p. 859.) Au milieu du VIᵉ siècle, cette révolution n'était pas encore terminée chez les Grecs Ioniens de l'Asie-Mineure : aussi les Phôcéens et les Massaliètes, allant fonder en Œnotrie la ville de Vélia, y portèrent-ils le digamma, que l'on retrouve dans le nom de leur établissement, — dérivé du grec *Félos* « vallée ». (Voir CURTIUS, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 4ᵉ édit., p. 362.) Au Vᵉ siècle, Hérodote, quoiqu'il écrivît en dialecte ionien, a marqué la consonnance initiale de ce nom,

Massalie, — c'est-à-dire sur une colline, au fond d'un golfe, que forme la côte entre le *Capo della Licosa* et le *Capo di Palinuro*, et que protègent les îles *Œnotrides* (1).

Les Phôcéens occupèrent cette partie de la Lucanie l'an 535 avant notre ère. Le pays était alors très marécageux. Aussi ses nouveaux habitants durent-ils donner aux eaux stagnantes un écoulement vers la mer; et, — on peut le supposer, d'après les récits des historiens, — bientôt une belle ville, entourée de fortes murailles, s'éleva au milieu de vastes plaines désormais propres à la culture (2).

Mais les citoyens de Vélia s'adonnèrent surtout à la navigation et à la pêche ; ainsi, d'après une tradition conservée dans l'Italie méridionale, ce furent les Phôcéens, répandus sur les côtes de la mer Tyrrhénienne,

qu'il écrit Ὑέλη, *Huelé*, — en représentant par ὑ = *hu* le V primitif. (Voir CURTIUS, *Grundzuege der griechischen*, 4e édit., p. 362, 550.) Plus tard, par la chûte complète du digamma, ce nom devint *Hélé*, *Elée*, *Eléa*, dans les auteurs grecs. (Voir : SCYLAX, c. XII, *Geographi graeci minores*, t. I, p. 20 ; SCYMNOS DE CHIO, v. 250-252, *Geographi graeci min.* ; et STRABON, liv. VI, c. 1, § 1.) Mais les Romains, conservant le V initial, d'après une des lois propres à leur langue, dirent *Vélia*. Voir H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 1re édit., p. 199-200 ; 2e édit. p. 314-315.

(1) STRABON, liv. VI, chap. 1, § 1. — PLINE, *Hist. natur.*, liv. III, chap. XIII : « Contra *Veliam*, *Pontia* et *Ischia*, utræque uno nomine *Œnotrides*, argumentum possessæ ab Œnotriis Italiæ. » Au Ier siècle après J.-C., ces deux îles pouvaient servir encore de stations aux navires. — L'emplacement de l'antique *Velia* se nomme aujourd'hui *Castel-à-mare della Brucca ;* il est situé non loin de la ville moderne de *Pisciotta*.

(2) Cf. *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*, par L. SAMBON. Naples, imprimerie J. Catano, 1863, p. 175.

qui apprirent aux Italiens la manière de pêcher le thon et la spada (1).

La cité nouvelle devint vite très florissante. Quelques années après sa création, elle était déjà assez développée pour attirer et retenir, au milieu de ses citoyens, Xénophanès de Colophon ; ce philosophe se fixa à Hyélé au moment où Pythagore se transportait de Samos à Crotone, c'est-à-dire dans la LXIIe Olympiade, vers 530 avant notre ère.

Il y créa la fameuse école des Eléates (2). A côté du système du Nombre des Pythagoriciens, ces penseurs, qui cherchaient la cause initiale en dehors du monde visible, proclamèrent, les premiers, l'existence d'un Etre immuable, possédant, seul, une vie éternelle (3).

« La même audace qui avait entraîné les Phôcéens pour la première fois sur cette mer d'Occident dépourvue d'îles, ils l'affirmèrent encore par leur doctrine, puisqu'ils eurent le courage de se mettre en dehors de toute perception sensible et de se lancer à pleines voiles dans la région de la pensée pure (4). »

Xénophanès s'attacha tellement à sa patrie d'adoption

(1) Il y a, en même temps, quelques raisons de croire que les habitants de Parghilia, dans le territoire de Tropea, renommés pour leur habileté dans la pêche du thon, peuvent également descendre de ces anciens colons phôcéens. V. FR. GRIMALDI, *Ann. del regn. di Nap.*, t. II, p. 35.

(2) ARISTOXEN, ap. PORPHYR., *Vita Pythag.*, *9* : Μετέστη ἀπὸ Σαμου τῇ Πολυκράτους τυρρανίδι δυσαρεστήσας. (PLUT., *Plac. philos...*, I, 3). Cf. STRABON, édit. Casaubon, p. 638.

(3) ARISTOTE, *Métaphys.*, I, 5, p. 986, Bek. — PLUTARQUE, ap. Eusebium Prœparat. Evangel., I, 8.

(4) CURTIUS, *Histoire grecque,* traduct. Bouché-Leclercq, t. II, p. 466.

qu'il écrivit un poème, — perdu, d'ailleurs, — sur la fondation de Hyélé.

Ses principaux disciples, Parmenidès, Zenôn et le Samien Melissos, développèrent, avec une grande force de dialectique, les principes qu'avait émis leur maître; bien que considérant les phénomènes sensibles comme des apparences, n'ayant aucune part à la réalité de l'Etre Suprême, ils les expliquèrent, néanmoins, par une hypothèse physique, inconnue jusqu'alors : aussi, exercèrent-ils une grande influence sur les spéculations de Platon et d'Aristote (1).

En 504 av. J.-C., Parmenidès, le premier disciple de Xénophanès, donna des lois excellentes à Hyélé (2). Dans ses fonctions de législateur, il eut la sagesse de joindre, aux idées élevées qu'il tenait de son maître, plusieurs principes pythagoriciens, d'une moralité pratique. Cet homme supérieur était, du reste, en communion suivie avec le foyer intellectuel de la Grèce : il vint notamment à Athènes assister aux Panathénées, la troisième année de la LXXXIe Olympiade, l'an 454 avant J.-C. Son élève Zénon l'accompagnait, et séjourna fréquemment dans cette cité (3).

(1) Sur l'école éléatique, v. *Parmenidis Fragmenta*, édit. Karsten, et la dissertation annexée par KARSTEN ; voir aussi l'édition donnée par Mullhac des mêmes fragments, annexée à son édition du traité aristotélicien, *De Melisso, Xenophane et Gorgid.* — Cf. *Histoire grecque* de GROTE, traduct. Sadous, t. VI, p. 242 et suiv. ; t. XII, p. 158 et 193.

(2) STRABON, liv. VI, p. 252, édit. Casaubon ; DIOGEN. LAERT., liv. X, ch. XXIII.

(3) V. l'étude sur la chronologie des philosophes par DIELS (ap. Rhein. Mus., XXXI, p. 1 et suiv.).

Les monnaies de Vélia portent des traces incontestables des relations suivies que les philosophes de Vélia entretinrent avec

L'application des lois de Parmenidès procura, pendant plusieurs siècles, à Vélia, un bien-être constant et la conservation de son indépendance.

Instruits à ces principes, Zénon, Leucippe et Démocrite, qui succédèrent, dans la direction de l'école philosophique, à Xénophanès et à Parmenidès, — poursuivirent l'éducation de leurs concitoyens ; ils en firent à la fois des penseurs et des hommes vraiment libres, décidés à mourir pour défendre leurs droits et leurs libertés.

Aussi les habitants de Vélia surent-ils résister aux attaques des Lucaniens. Ces derniers avaient pris Posidônie ; mais leurs armes vinrent se briser contre les remparts de Vélia (1).

Il est probable que Massalie lui prêta alors un puissant secours et lui permit d'échapper à la servitude que subirent, dès le IIIe siècle av. J.-C., la plupart des villes de la Grande Grèce.

Lorsque les Phôcéens s'établirent à Vélia, en 535, ils apportèrent dans leur patrie nouvelle, les traditions d'art et de science, qui avaient fait, au VIe siècle avant notre ère, de l'Asie-Mineure en général, et de l'Ionie en particulier, un ardent foyer de civilisation. Ils empruntèrent, soit aux côtes de la Macédoine (2), soit

ceux d'Athènes au siècle de Périclès. Cette ville frappa, vers le milieu du Ve siècle avant notre ère, des pièces qui ont, d'un côté, l'effigie de Minerve-Athênê, portant le casque athénien, et, de l'autre, la chouette, consacrée à cette divinité. V. SAMBON, *Numismatique de l'Italie méridionale,* p. 178.

(1) V. STRABON, liv. VI, chap. I, § 1. D'après un passage de Scylax (*Périple*, p. 8), il est permis de conjecturer que, vers l'an 442 av. l'ère chrétienne, Hyélé reçut une colonie de Thuriens.

(2) V. ci-dessus, p. 54.

à Cyzique, cette alliée de Phôcée, l'emblème du lion (1); et ils le mirent sur leurs monnaies (2), tantôt dévorant un cerf (3), tantôt dans une attitude de combat.

Ces mêmes types font aussi allusion aux combats que les habitants de Vélia eurent à livrer, pendant le quatrième siècle, et aux victoires qui maintinrent leur indépendance, au milieu de villes asservies. On peut expliquer ainsi les poses si variées du lion.

Quant au *foudre* et à la *feuille de laurier*, placés, dans quelques médailles, au-dessous de cet animal, ils rappellent probablement la vigueur de la défense et la gloire du succès.

Vélia fut délivrée en 272 des épreuves qui avaient mis si longtemps son autonomie en danger. Elle eut alors, sur ses monnaies, au-dessus du lion, des symboles pacifiques, tels qu'une *branche de lierre*, un *caducée*, un *dauphin*, un *épi*, une *feuille de vigne* ou *de lierre*, une *grappe de raisin*, un *thyrse*.

Le *trident*, au-dessus du lion, rappellerait, pensons-nous, la part que prit Vélia à la première guerre punique; cette ville et Pæstum et Naples et Tarente

(1) V. MIONNET, t. VII, pl. XLIII, fig. 7.

(2) Comme toutes les monnaies des Hellènes, celles de Vélia avaient, à l'origine, un titre très pur. Ainsi, les drachmes frappées dans cette ville, vers l'an 500 av. J.-C., ont donné à l'analyse 0.966 de fin. Plus tard, on les altéra : une autre drachme, de la même cité, mais d'époque plus récente, a fourni seulement 0.930 de fin. — Voir DE RAUCH, *Zeitschr. f. Numism.* t. I, p. 36 et suiv.; et F. LENORMANT, *La Monnaie dans l'Antiquité*, t. I. p. 189.

(3) Les didrachmes qui ont, au revers de la tête casquée d'Apollon, le lion dévorant un cerf, datent sûrement du v[e] siècle avant J.-C. : car celles de ce type, que l'on a trouvées, en 1858, à Pæstum, étaient toutes à fleur de coin. Or, ce dépôt est antérieur à 390 avant notre ère. V. SAMBON, *loc. cit.*, p. 178.

fournirent alors un grand nombre de vaisseaux pour le transport des légions romaines en Sicile. On peut même supposer que Vélia a voulu perpétuer le souvenir des jeux célébrés à la fin de cette longue guerre (264-241), par les didrachmes, dont voici la description (1) :

1° Tête de Pallas à droite avec collier et pendants d'oreilles. Le casque est orné d'un *quadrige* et d'un *cavalier*. Sur le cimier, ΦΙΛΙΣΤΙΩΝ ou ΦΙΛΙΣΤΙΩΝΟΣ. Au revers, lion dévorant sa proie. Au-dessus, *Victoire* tenant une bandelette ou bien les *Dioscures* à cheval entre les deux lettres Φ I. A l'exergue, ΥΕΛΗΤΩΝ. Poids : 7 gr. 28.

2° Mêmes types et même poids. A l'exergue, *branche de lierre* entre les deux lettres Φ I.

Ces belles pièces terminent la série des monnaies d'argent de Vélia. Aussi peut-on croire que, vers la fin du troisième siècle, cette ville commença à perdre de son importance et qu'elle accepta dès lors les monnaies romaines.

On a reconnu, sur les monnaies de Vélia, les signatures des artistes graveurs suivants : ΚΛΕΥΔΩΡΟΥ (2), ΚΛΕΥ δώρου (3), ΦΙΛΙΣΤΙΩΝΟΣ (4), et peut-être ΗΡΑ (5).

(1) Sambon, *loc. cit.*, p. 177, n°s 31 et 32.

(2) Raoul-Rochette, *Lettre à M. le duc de Luynes sur les graveurs de monnaies grecques*, Paris, 1831, in-4°, pl. III, n° 21.

(3) Von Sallet, *Die Künstlerinschriften auf griechischen Münzen*, Berlin, 1871, p. 30 et 46.

(4) Raoul-Rochette, *loc. cit.*, pl. III, n° 20; Duc de Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. III, n° 17 ; Von Sallet, *loc. cit.*, p. 37 et 46.

(5) Duc de Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. III, n° 16, Von Sallet, *loc. cit.*, p. 25 et 46.

IV

Les Carthaginois et les Tyrsènes ou Etrusques continuent leur alliance et sont maîtres de la Méditerranée. Les Tyrsènes occupent une grande partie de la Corse, où ils bâtissent Nicæa. Les Carthaginois, — de 535 à 480 avant J.-C. — font, de Massalie, le centre des possessions puniques sur la côte ibéro-ligure ; ils restaurent les anciennes colonies phéniciennes et créent de nouveaux établissements.

Pendant que les anciens habitants de Massalie et d'Alalie réparaient leurs forces sur le sol hospitalier de la Grande Grèce, leurs vainqueurs continuaient une alliance si favorable à leurs intérêts ; l'Histoire nous a légué une preuve irrécusable de cette amitié : un traité conclu, en 509, entre Carthage et Rome — placée alors sous la domination des Etrusques ou Tyrsènes (1).

A la faveur de cette union, qui dura longtemps encore et favorisa les desseins à la fois des Tyrsènes et des Carthaginois, ces deux peuples purent jouir en paix, pendant un demi-siècle environ, du fruit de leur victoire sur les Phôcéens.

Les *Tyrsènes* ou *Thyrrhènes,* maîtres, dès lors absolus,

(1) POLYBE, III, XXII; ARISTOTE, *Polit.*, liv. III, chap. V, § 10 et 11.

de la mer à laquelle ils ont donné leur nom, s'appropriaient toutes les îles situées auprès de l'Italie occidentale. Dans la principale, la Corse, ils bâtissaient *Nicæa* (1), en laissant aux Carthaginois la possession d'Alalie et de Massalie (2).

Celle-ci devint certainement alors le centre des possessions puniques, qui succédèrent aux comptoirs phéniciens, sur la côte ibéro-ligure (3).

(1) DIODORE DE SICILE, édit. L. Dindorf, collect. Teubner, 1866-1867, in-8° ; *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. II, p. 360-361 : liv. V, chap. XIII : Μετὰ δὲ τὴν Αἰθάλειαν νῆσός ἐστιν ἀπέχουσα μὲν ταύτης ὡς τριακοσίους σταδίους, ὀνομάζεται δὲ ὑπὸ μὲν τῶν Ἑλλήνων Κύρνος, ὑπὸ δὲ τῶν Ῥωμαίων καὶ τῶν ἐγχωρίων Κόρσικα. Αὕτη δὲ ἡ νῆσος εὐπροσόρμιστος οὖσα κάλλιστον ἔχει λιμένα τὸν ὀνομαζόμενον Συρακόσιον. Ὑπάρχουσι δ' ἐν αὐτῇ καὶ πόλεις ἀξιόλογοι δύο, καὶ τούτων ἡ μὲν Κάλαρις, ἡ δὲ Νίκαια προσαγορεύεται. Τούτων δὲ τὴν μὲν Κάλαριν Φωκαεῖς ἔκτισαν, καὶ χρόνον τινὰ κατοικήσαντες ὑπὸ Τυρρηνῶν ἐξεβλήθησαν ἐκ τῆς νήσου. Τὴν δὲ Νίκαιαν ἔκτισαν Τυρρηνοὶ θαλαττοκρατοῦντες καὶ τὰς κατὰ τὴν Τυρρηνίαν κειμένας νήσους ἰδιοποιούμενοι.

« Après Æthalie (l'île d'Elbe), il y a, à la distance de trois cents stades environ, une île nommée par les Hellènes Cyrnos, et par les Romains et les gens du pays, Corsique. Cette île est d'un abord facile, et elle a un très beau port nommé Syracosie. Il y a aussi deux villes considérables, dont l'une s'appelle *Calaris* et l'autre *Nicæa* : la première a été bâtie par des Phôcéens, qui, après l'avoir habitée un certain temps, furent chassés de l'île par les Tyrrhènes. Nicæa fut bâtie par les Tyrrhènes, alors que, maîtres de la mer, ils s'appropriaient les îles situées dans les parages de la Tyrrhénie. » Au sujet de *Calaris*, Diodore se trompe : Calaris (*Cagliari*) est en Sardaigne. Il a confondu, sans doute, avec Alaria (Aléria). Cf. POMP. MELA, II, VII ; PLINE, III, XII, 6 ; SOLIN, III.

(2) Probablement aussi de *Tauræis*. Quant à *Ampelos*, ils durent la détruire. V. plus haut, p. 79.

(3) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, *Phôcéens et Carthaginois*, § 2.

Une période de prospérité nouvelle commença pour *Pyrene* (Port-Vendres), *Ruscino* (Castel-Roussillon), peut-être *Narba* (Narbonne), le *Setius Mons* (Montagne de Cette), *Magalona* (Maguelone), *Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles), *Heraclea Caccabaria* (à la pointe de Cavalaire), *Portus Melkartis*, plus tard *Herculis* (la rade de Villefranche), enfin *Monœcus*, la citadelle et le sanctuaire de Melkarth *seul* (Monaco) (1).

Parmi ces villes, on pourrait même supposer que deux ou trois — surtout *Heraclea Caccabaria* (*la ville carthaginoise de Melkarth*) — datent de cette époque, où, après avoir chassé les Massaliètes et les Phôcéens de l'Occident de la Méditerranée, les Carthaginois régnaient sans conteste sur la mer *Sardonie*.

Nous attribuons également à ces fils de Tyr la création de *Rhodanusia*, sur le Rhône, et d'*Agathé* (Agde), qu'occupèrent plus tard les Phôcéens de Massalie (2).

Comme un souvenir de leur domination, les deux petites bouches occidentales du Rhône, celles qui embrassaient l'île *Metina* (3), — et par lesquelles les

(1) Voir, sur ces villes, *La Provence préhistorique et protohistorique*, t. I de notre *Histoire de la Provence dans l'antiquité*, p. 241-264.

(2) Scymnos de Chio — le plus ancien auteur qui parle des colonies massaliètes, et le mieux renseigné sur elles — n'attribue pas aux Phôcéens de Massalie l'origine d'*Agathé* et de *Rhodanusie* (Voir le texte, t. I, p. 256). Ce géographe dit seulement qu'ils *occupèrent* ces villes. Elles existaient donc avant *l'occupation* massaliète ; et l'on peut, avec vraisemblance, les placer parmi les établissements que les Carthaginois possédèrent sur la côte ibéro-ligure, de 535 à 480 avant J.-C., après la défaite et le départ des Phôcéens, — et que ceux-ci, vainqueurs à leur tour, enlevèrent enfin à leurs ennemis.

(3) Pline, III, xi : « ... in Rhodani ostio, *Metina*... »

navires pénétraient jusqu'à l'Héracléa du Rhône (Saint-Gilles), le port fluvial de Melkarth, — conservaient encore, au siècle de Pline, le nom d'*Ora Lybica* (1).

Le nom de *Phoenice* — que portèrent dans l'antiquité les îles situées en face de Massalie, appelées *Pomègues*, au moyen-âge (2), et nommées aujourd'hui *Pomègues* et *Ratonneau*, — rappelle aussi, dans cette région, le souvenir des Phéniciens et des Carthaginois.

La domination punique sur ces rivages commença du moment où Massalie tomba sous leur pouvoir, c'est à dire en l'année 536 avant notre ère.

Dès lors, jusqu'au retour des Phôcéens, les Carthaginois recrutèrent des soldats chez les Ligures, comme ils le faisaient chez les habitants de la Numidie, de la Mauritanie et des îles Baléares ; ainsi les *Elisyces* ibéro-ligures, dont Narbonne était la capitale, et les autres

(1) PLINE, III, V : « *Lybica* appellantur *duo* ejus (*Rhodani*) *ora* modica ; ex his alterum *Hispaniense*, alterum *Metapinum*. »

(2) Plusieurs savants modernes et contemporains ont appliqué le nom de *Phoenice* seulement à l'île nommée aujourd'hui *Pomègues ;* pour eux, l'île qui porte le nom tout récent de *Ratonneau* était celle appelée *Phila* dans l'antiquité. Avec ce système, l'îlot du Château-d'If, — très important, cependant, à cause de sa situation en face de l'entrée du vieux port de Marseille, — n'a aucun nom dans l'ancienne géographie. Toutefois, la carte de Provence donnée par Bompar en 1594 (*Provinciae regionis Galliae vera exactissimaque descriptio*, Petro Joanne Bompario auctore, dans le *Theatrum Orbis* d'Ortelius, Anvers, 1603), réunit Pomègues et Ratonneau sous le seul nom de *Les Pomègues*. Cette désignation ne reproduit-elle pas celle qui était usitée dans les siècles antérieurs, et ne constate-t-elle pas l'antique usage de réunir, sous un même nom — *Phoenice*, puis *Les Pomègues*, — deux îles séparées par un très petit intervalle et qu'un isthme a dû certainement relier autrefois, comme le fait la digue actuelle ? Dans cette hypothèse vraisemblable, *Phila* désignerait le *Chasteau bit* de la carte de 1594, le moderne Château-d'If.

Ibères et les indigènes de la Corse fournirent des mercenaires au général Hamilcar, en Sicile (1).

Mais, dans cette île même, l'expansion des Carthaginois va s'arrêter bientôt.

(1) HÉRODOTE, liv. VII, chap. CLXV, § 1.

V

Rôle de Phôcée dans l'insurrection ionienne contre Darius, en 494. Après la trahison de la plupart des cités ioniennes, le phôcéen Dionysios, amiral de la flotte de l'indépendance, quitte l'Ionie et rejoint ses compatriotes fixés dans l'Italie méridionale.

Pendant que les Carthaginois possédaient les anciennes colonies phôcéennes, la métropole de celles-ci, bien déchue, subissait la domination des Perses. Comme les autres cités ioniennes, Phôcée eut alors ses tyrans, dévoués au *Grand Roi,* et notamment un certain Laodamos (1).

Cependant, les citoyens courageux des villes ioniennes se courbaient avec peine sous le joug. Ils résolurent de se soulever, et ils organisèrent une flotte destinée à combattre les Phéniciens, que les Perses avaient pris pour alliés.

Phôcée, qui avait été le foyer de la résistance contre Cyrus, ne put fournir que trois vaisseaux. Malgré cette infériorité numérique, un citoyen de cette cité, Dionysios, commandait la flotte de l'indépendance.

Mais le découragement s'empara des confédérés; les Samiens, les Lesbiens donnèrent l'exemple de la fuite. Seuls, les citoyens de Chios et ceux de Phôcée tentèrent

(1) HÉRODOTE, III, XC.

un effort suprême ; ils coulèrent, dans le golfe de Milet, devant l'île de Ladé, un grand nombre de vaisseaux ennemis (1). Après le combat, des marins de Chios, quelques uns purent se retirer dans leur île ; les autres s'échouèrent à Mycale. De ce point, en marchant, ils suivirent la côte pour regagner leurs foyers. Lorsqu'ils arrivèrent près d'Ephèse, les habitants de cette ville, croyant avoir affaire à des brigands, les assaillirent et les massacrèrent. Ces événements arrivèrent dans la 3e année de la LXXIe Olympiade, l'an 494 av. J.-C.

Devant la lâcheté et la perfidie que la plupart des cités ioniennes, esclaves des Perses, témoignaient à l'égard des défenseurs de la liberté, l'héroïque phôcéen Dyonisios, — qui, avec trois vaisseaux, en avait pris trois autres, — quitta pour toujours ce rivage où n'habitait plus qu'une race dégénérée ; il fit voile directement vers la Phénicie. Sur les côtes de ce pays, il s'empara de quelques navires marchands et leur enleva de grandes richesses ; puis il se dirigea vers la Sicile. Dans les eaux de cette île, il participa aux luttes des Grecs contre les Carthaginois et fit beaucoup de mal aux bateaux de ce peuple (2).

On peut supposer que l'arrivée du vaillant Dionysios activa la revanche que les Massaliètes et les Alaliens, réfugiés dans l'Œnotrie, préparaient contre leurs vainqueurs.

Aussi, quatorze ans après, à la suite de l'écrasement des Carthaginois à Himère, les Phôcéens purent-ils

(1) V. WEISSENBORN, *Hellen.*, p. 128 *(Der Aufstand der Ionier)*. Cf. CURTIUS, traduct. Bouché-Leclercq, t. II, p. 212-213.

(2) HÉRODOTE, liv. VI, VII à XVII.

reprendre l'offensive, détruire les flottes de leurs ennemis héréditaires et reconquérir l'empire de la mer Sardonie. Peut-être même Dionysios guida-t-il leurs vaisseaux à la victoire ?

Quant à Phôcée, après le désastre de Ladé, elle ne joua plus qu'un rôle désormais sans grandeur (1). Avec les autres cités de la côte ionienne, nous la trouvons, sous Périclès, vers 445 av. J.-C., parmi les tributaires d'Athènes, à laquelle elle payait trois talents.

Dionysios avait emporté vers l'Occident, l'avenir et la gloire du nom phôcéen.

(1) Cependant Phôcée eut encore, au v[e] siècle, une importance considérable au point de vue des transactions commerciales : car, à l'époque du comique Cratès (V. POLLI., IX, LXII), le monde grec ne connaissait presque, comme monnaies d'or, que les pièces en électrum de Cyzique et de Phôcée. V. F. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 152, 174, 195, 196.

VI

Le désastre des Carthaginois en Sicile, en l'an 480 avant J.-C., permet aux Phôcéens de prendre l'offensive. Ceux-ci triomphent de leurs ennemis dans une bataille navale et reviennent à Massalie. Ils consacrent à Delphes les prémices de leur victoire et frappent des monnaies à l'effigie d'Apollon. Massalie doit à Vélia son éducation philosophique et artistique, ainsi que sa législation. Vers 470, les Massaliètes sont maîtres de la mer.

En l'an 500, après la mort de Magon, général des Carthaginois, son fils aîné, Asbrudal, avait pris le commandement de l'armée : il s'était emparé de la Sardaigne, en 489 ; mais il avait été tué bientôt dans cette île même. La direction des troupes revint à son frère Amilcar.

Ce général voulut établir définitivement la puissance punique en Sicile et en expulser tous les Grecs. Il prépara une grande expédition ; il équipa une flotte de deux cents galères et un nombre considérable de vaisseaux de transport, pour amener une armée, que l'on a évaluée à 300.000 hommes (1). Les troupes puniques commencèrent leur campagne par le siège d'Himère.

(1) Toutefois, ces chiffres nous semblent singulièrement exagérés. Les Grecs ont dû grossir le nombre des navires et des soldats carthaginois, afin d'augmenter les difficultés et l'importance de leur victoire sur la flotte et sur l'armée puniques.

Les Carthaginois se croyaient victorieux de leurs ennemis, alors qu'ils touchaient à leur perte. Car Gélon, roi de Syracuse, les prit soudain à revers et les tailla en pièces. Amilcar périt dans sa défaite. Le désastre fut si grand que — disait-on — « toute la Libye était prisonnière en Sicile. » Carthage mit soixante-dix ans pour se remettre de ce désastre.

L'écrasement de la puissance punique et le triomphe des Grecs, arrivés en l'an 480 avant notre ère, permit aux Phôcéens, restaurés de leurs pertes dans la Grande Grèce, d'organiser une flotte pour reprendre — non pas Alalie, colonie sans ressources, située sur un territoire stérile, et qui leur avait été trop fatale — mais bien cette Massalie qu'ils avaient quittée si florissante et dont la situation topographique faisait une ville de grand avenir. Les Massaliètes, vivant encore et habitant alors soit Parthénius, soit Hyélé, ou bien leurs descendants, firent, sans doute, de préférence, partie de l'expédition qui reprit cette cité; quant aux anciens habitants d'Alalie, ils durent, plutôt, demeurer dans les établissements phôcéens de l'Italie méridionale.

Mais les Carthaginois n'abandonnèrent pas volontairement leur conquête. La flotte phôcéenne triompha d'eux dans une bataille navale (1), — revanche de la *victoire cadmée*. Les fils des Phocéens purent alors rentrer dans leur ancienne colonie ; ils la trouvèrent probablement ruinée : aussi considérèrent-ils, — et, après eux, la plupart des historiens grecs — ce retour à Massalie comme une véritable fondation de cette cité.

(1) TUCYDIDE, liv. I, chap. XIII. PAUSANIAS, X, *Phôciques*, chap. VIII, 4. Cf. Chr. Rose, ap. Jahrbb. für Kl. Philol., 1877, p. 251 et suiv. — Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, § 3.

Depuis l'abandon de cette ville, en 536, jusqu'à la rentrée des Phôcéens, vers 480, cinquante-six ans s'étaient écoulés. Aussi,— on le peut supposer, — bien peu d'anciens habitants de Massalie, partis jeunes gens, revinrent-ils vieillards; et, après avoir repris leur ville sur les Carthaginois, ces nouveaux Massaliètes ne se rappellèrent-ils pas l'endroit où leurs pères avaient caché jadis les statues sacrées. Par ce concours de circonstances, conservés dans le sol, ces monuments antiques ont pu parvenir jusqu'à nous.

Massalie restaurée, les fils des Phôcéens s'empressèrent de payer à leurs dieux protecteurs la dette de reconnaissance qu'ils leur croyaient devoir. Il est vrai, le sanctuaire d'Artémis, à Ephèse, était aux mains des Perses ; mais ils pouvaient porter leurs offrandes à Delphes, la ville sainte de tous les Hellènes.

Comme avait été autrefois la cité asiatique, la ville de Phocide devint, dès lors, le but de leurs aspirations religieuses. Les Massaliètes rompirent, à peu près, tous rapports avec leur ancienne métropole, — bien déchue, d'ailleurs, et asservie ; ils délaissèrent l'Asie-Mineure, pour se rapprocher du berceau de la race phôcéenne en Europe.

A Delphes, dans le temple d'Apollon, ils consacrèrent les prémices de leur victoire navale sur les Carthaginois en une statue de ce dieu (1).

A cet Apollon guerrier, que Pausanias a vu représenté dans la ville d'Amycles, avec le casque, l'arc et la lance (2), à leur puissante divinité tutélaire, les vain-

(1) PAUSANIAS, X, *Phôciques*, XVIII, 7. Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV, § 3.

(2) PAUSANIAS, *in Lac.*, c. XIX.

queurs de Carthage témoignèrent encore leur gratitude par un autre hommage, non moins éclatant : ils placèrent la tête de ce dieu, couverte d'un casque, sur les premières monnaies qu'ils frappèrent dans leur cité reprise (1) ; à l'avers, sur le côté du casque, en guise de cocarde, et au revers de ces pièces, ils mirent une rouelle à quatre rayons, figurant le meuble qui se trouvait sur le trépied fatidique de Delphes, et qui est devenu, sous le nom de κύκλος μαντικὸς, l'un des principaux symboles d'Apollon Pythien (2).

Au milieu de leur ville, ils commencèrent alors à exposer ces dépouilles — dont parle Strabon — « conquises par les habitants de Massalie, dans des batailles navales contre tous les rivaux qui leur disputaient injustement (*sic*) l'empire de la mer. » (3).

(1) Voir notre pl. x, nos 6, 7 et 8. Cf. DE LA SAUSSAYE, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 10, nos 11 à 17 ; p. 54 à 58 et pl. I, fig. 11 à 17. — LAUGIER, *Les monnaies massaliotes*, p. 16, pl. IV, fig. 70 à 72. Ces oboles pèsent, en général, 0 gr. 90. Le no 7 de notre planche x, qui pèse 0 gr. 47, paraît être une hémiobole. Sa légende rappelle les monnaies celtibériennes, soit par la disposition des caractères, soit par la forme des *Sigma* : elle représente sûrement le terme ΜΑΣΣ, commencement du mot ethnique ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. On a, d'ailleurs, trouvé cette pièce dans le département des Bouches-du-Rhône. Son attribution à Massalie est donc certaine. Cette ville frappait, sans doute, ce type pour s'en servir dans ses relations commerciales avec les populations de l'Ibérie. Le n° 8 porte également, au revers, entre les rayons d'une roue, les premières lettres de Massalie.

(2) V. BRONDSTED, *Voyages et recherches en Grèce*, liv. I, p. 116-118 ; et RAOUL-ROCHETTE, *Essai sur la numismatique tarentine*, dans le tome XIV des nouveaux Mémoires de l'Académie des Inscriptions, p. 341.

(3) STRABON, IV, 1, § 5 ; édit. Casaubon, p. 181 : Ἀνάκειται δ' ἐν πόλει συχνὰ τῶν ἀκροθινίων, ἃ ἔλαβον καταναυμαχοῦντες ἀεὶ τοὺς ἀμφισβητοῦντας τῆς θαλάττης ἀδίκως.

Du temple où les Carthaginois adoraient Baal — et où peut-être, avant eux, les Massaliètes avaient honoré Apollon, — ils chassèrent les divinités puniques ; ils descellèrent la plaque de marbre, sur laquelle les Suffètes de Carthage avaient fait graver le tarif des sacrifices et que les prêtres de Baal à Massalie avaient placée à l'entrée du sanctuaire ; ils brisèrent cette inscription en trois fragments, dont ils se servirent par mépris comme de vulgaires matériaux de construction (1).

En revenant à Massalie, les Phôcéens apportèrent dans cette cité les principes élevés qu'ils professaient à Vélia ; ils contribuèrent ainsi puissamment à répandre dans le monde l'idée fondamentale du déisme philosophique.

Ils adoptèrent également, sans doute, la législation si sage de Parmenidès ; de cette manière, on explique, avec vraisemblance, l'origine de ces lois massaliètes, qui ont fait l'admiration de l'antiquité (2).

La ville phôcéenne de la Grande Grèce ne se contenta pas d'initier sa sœur occidentale aux plus hautes spéculations des sciences et de la philosophie ; elle fit encore son éducation artistique : c'est à Vélia et à quelques voisines de celle-ci, que Massalie demanda presque tous les types de ses monnaies, soit qu'elle fit venir des graveurs de l'Italie méridionale, soit que les artistes

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, IV, § 3. L'aspect de la pierre, criblée de coups de marteau, témoigne de l'acharnement que mirent les Phôcéens à essayer de détruire cette inscription ; mais la dureté du calcaire dolomitique ne leur permit pas d'accomplir entièrement leur projet.

(2) Nous étudierons ces lois, dans un chapitre spécial, au cours du troisième volume de notre *Histoire de la Provence dans l'antiquité*, qui sera intitulé : *La République Marseillaise et la Provence antique avant l'arrivée des Romains en Gaule.*

massaliètes aient adopté, copié même les symboles de plusieurs cités lucaniennes (1).

Vélia avait donc préparé la gloire et la grandeur de Massalie (2).

Après avoir remis en état de défense cette cité, qui allait devenir la métropole des Grecs en Occident, ses nouveaux citoyens s'occupèrent à replacer, sous leur pouvoir, leurs voisins immédiats, les Salyes. Puis, leurs vaisseaux s'élancèrent, plus hardiment que jamais, sur les flots de la Méditerranée.

Ils ne redoutent plus les Carthaginois. Quant aux Tyrsènes, ces autres rivaux redoutables, Hiéron, tyran de Syracuse, détruit leur flotte, en 474, dans la bataille navale de Cumes (3). Aussi, vers 470 avant notre ère, les Massaliètes étaient-ils vraiment les maîtres de la mer.

(1) Nous prouverons cette assertion au cours d'une étude d'ensemble sur le monnayage massaliète, qui figurera dans le troisième volume de notre *Histoire de la Provence dans l'antiquité.*

(2) Cf. F. ZORN, *Ueber die Niederlassungen der Phokaer an der Südküste von Gallien* (Gymn. Progr.) Kattowitz, 1879.

(3) DIODORE DE SICILE, l. XI, chap. LI. — PINDARE chanta cette victoire, *Pythiques,* I, LXXII.

CHAPITRE III

COLONIES MARITIMES DES MASSALIÈTES CHEZ LES IBÈRES ET LES LIGURES DE 470 A 350 AVANT NOTRE ÈRE

I

Colonies conquises sur les Carthaginois : Monœcus (Monaco), Portus Herculis (Villefranche), Heraclea Caccabaria, Heraclea du Rhône (Saint-Gilles), Rhodanusia (Beaucaire), Agathé (Agde), Narba (Narbonne), Pyrene (Banyuls), Rhodé (Rosas), et les îles Baléares.

Massalie triomphante des terribles épreuves dans lesquelles ont failli sombrer jusqu'aux derniers vestiges de la puissance phôcéenne, Massalie sort de ces malheurs plus audacieuse et plus forte qu'autrefois.

Elle entre dans une période de prospérité ininterrompue jusqu'au siège de Jules César : elle prend la place de Carthage sur cette mer *Sardonie*, qui cesse d'être un lac punique pour devenir le domaine incontesté de la seconde Phôcée.

Dès 470 avant notre ère, cette cité, vite grandissante en richesses et en pouvoir, commence à exercer, sur toute l'étendue de la Méditerranée occidentale, non

seulement une prépondérante influence commerciale, mais encore une véritable domination politique.

A peine délivrée du joug punique, à peine relevée de ses ruines, à la faveur de l'affaiblissement complet de Carthage écrasée sur terre et sur mer, Massalie jette les bases d'un empire colonial. Quoique ne possédant encore, autour de la cité, qu'un domaine restreint, — l'ancien pays des *Comani Segobrigii*, que la lutte acharnée des Ligures, pour conserver leur indépendance, permit aux Massaliètes d'agrandir seulement plus tard, vers 400, grâce à l'arrivée et au concours des Gaulois, — ces Grecs occidentaux ne craignirent pas, cependant, de s'emparer des colonies, jadis phéniciennes, ensuite puniques, établies sur la côte ibéro-ligure, et que Carthage ne pouvait plus défendre. La plupart de ces anciens établissements de Tyr et de sa fille alors vaincue furent pour Massalie, et restèrent jusqu'au Ier siècle avant J.-C., les plus beaux fleurons de sa couronne maritime.

Puis, entre ceux-ci, elle créa d'autres établissements, au fur et à mesure de ses besoins; en moins de deux siècles, elle entoura la Méditerranée d'une ceinture de riches colonies.

Parlons, d'abord, de celles qu'elle prit sur Carthage, et qui furent, d'ailleurs, pensons-nous, les premières en date de ses dépendances, sauf *Taurœntum* (Tarente) (1). Massalie s'empara des anciens sanctuaires de Melkarth : *Monœcus* (2) ou *Portus Herculis Monœci* (Monaco), —

(1) Voir ci-dessus, p. 77.

(2) Voir *La Provence préhistorique et protohistorique*, t. I, de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*, p. 260-264 et 266; et ci-dessus, p. 101.

Portus Herculis, que Ptolémée place entre Nice et Monaco, par suite dans la rade de Villefranche (1), — *Heraclea Caccabaria* (2), dans la baie de Cavalaire, — *Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles) (3). Dans tous ces comptoirs-sanctuaires, le nom et le culte d'Hercule remplacèrent ceux de Melkarth.

Non loin d'*Heraclea*, en remontant le Rhône, les Massaliètes établirent aussi leur domination à *Rhodanusia* (4), qui fut le nom grec de Beaucaire, comme *Ugernum* devint son nom gaulois (5) ; — puis, sur le rivage ibère, à *Agathé* (6) (Agde), bâtie dans l'île de *Blascon* (7), — à *Narba* (8), plus tard *Narbo*, aujourd'hui Narbonne, — et à *Pyrene* (9), probablement Banyuls.

Au delà des Pyrénées, les vainqueurs enlevèrent ensuite aux Carthaginois, sur la côte occidentale d'Espagne, le port de *Rhodé* ou *Rhoda*, aujourd'hui *Rosas* (10).

Ils s'emparèrent enfin des îles Baléares, qu'avaient

(1) Voir t. I, *La Provence préhistorique et protohistorique*, p. 260-262 ; et ci-dessus, p. 101.

(2) V. t. I, p. 259, 266 ; et ci-dessus, p. 101.

(3) V. t. I, p. 255, 266, 268 ; et ci-dessus, p. 101. On a trouvé à Saint-Gilles des inscriptions grecques. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre tome III, au tableau des colonies massaliètes.

(4) V. t. I, p. 255-257 ; et ci-dessus, p. 101.

(5) De même les Massaliètes appelèrent *Theline* la ville que les Ibéro-Ligures nommaient *Arelas* (Arles).

(6) V. t. I, p. 256, 257 ; et ci-dessus, p. 101.

(7) V. t. I, p. 258, 266.

(8) V. t. I, p. 254, 266 ; et ci-dessus, p. 101.

(9) V. t. I, p. 252, 253, 266 ; et ci-dessus, p. 101.

(10) *Rhodé* ou *Rosas* a une origine phénicienne. Voir t. I, p. 256, 257.

occupées longtemps les Phéniciens et les Carthaginois (1), et où ils fondèrent plusieurs établissements ; de ceux-ci, le plus important fut consacré à leur principale déesse et porta son nom : *Artémisia* (2).

Les Massaliètes établirent ainsi les bases de leur empire maritime par leurs conquêtes sur la puissance punique.

(1) STRABON, III, V, § 1.

(2) STRABON, III, IV, § 6. — ETIENNE DE BYZANCE : Ἀρτέμιτα.

II

Victoires des Massaliètes sur les Ligures ; colonies fondées sur leur territoire : Nicæa (Nice) et Antipolis (Antibes). Massalie métropole des établissements phôcéens de l'Italie méridionale.

Après avoir relaté les guerres qui eurent lieu entre les Massaliètes et les Carthaginois, dont les fils de Phôcée battirent souvent les flottes et « à qui ils donnèrent enfin la paix après leur victoire », — Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée, parle des relations amicales qu'ils lièrent avec les habitants de l'Espagne, ou mieux de l'Ibérie (1).

Les Ibères virent donc avec plaisir la domination des Massaliètes remplacer celle des Carthaginois sur leurs rivages méditerranéens ; ils adoptèrent même le culte national des vainqueurs, celui d'Artémis, si bien que ces barbares sacrifiaient à la manière des Hellènes (2).

(1) JUSTIN, XLIII, v : « Carthaginiensium quoque exercitus, quum bellum captis piscatorum navibus ortum esset, sæpe fuderunt, pacemque victis dederunt : cum Hispanis amicitiam junxerunt. »

(2) STRABON, liv. IV, I, § 5, édit. Casaubon, p. 181 : Ὕστερον μέντοι ταῖς ἀνδραγαθίαις ἴσχυσαν προσλαβεῖν τινα τῶν πέριξ πεδίων ἀπὸ τῆς αὐτῆς δυνάμεως ἀφ' ἧς καὶ τὰς πόλεις ἔκτισαν, ἐπιτειχίσματα τὰς μὲν κατὰ τὴν Ἰβηρίαν τοῖς Ἴβηρσιν, οἷς καὶ τὰ ἱερὰ τῆς Ἐφεσίας Ἀρτέμιδος παρέδοσαν τὰ πάτρια, ὥστε ἑλληνιστὶ θύειν...

Les Ligures acceptèrent plus difficilement l'influence phôcéenne.

Rudes et farouches (1), ils avaient construit, sur tous les points stratégiques de la contrée qu'ils occupaient, de nombreux camps retranchés, où les populations des vallées et des plaines se réfugiaient à la moindre alerte (2).

Massalie dominait déjà, il est vrai, sur le pays des *Comani Segobrigii ;* mais — on se le rappelle — elle n'était arrivée à établir son influence sur cette tribu qu'après avoir massacré son chef, Comanus, et des milliers de barbares (3).

Les Massaliètes trouvèrent les Ligures dans toute leur vaillance lorsqu'ils occupèrent les anciens ports de Melkarth, à Cavalaire, à Villefranche et à Monaco.

Aussi, la cité phôcéenne dut-elle entreprendre de longues et terribles luttes pour établir son autorité sur les habitants des bords du Var et de l'Argens.

Par deux fois, Justin relate ces combats ; mais — ajoute-t-il — les Grecs repoussèrent les attaques des Ligures avec tant de succès, que, vainqueurs de leurs ennemis, ils fondèrent de nombreuses colonies sur le territoire qu'ils leur enlevèrent (4). Ces triomphes

(1) « Ligyes asperi », FESTUS AVIENUS, *Oræ maritimæ*, vers 609. Voir t. I, p. 79-81.

(2) Voir dans notre tome I, *Les oppida ligures de la Provence*, p. 143-192.

(3) V. ci-dessus, p. 43.

(4) JUSTIN, XLIII, III : « Sed Ligures incrementis urbis invidentes, Græcos assiduis bellis fatigabant. Qui pericula propulsando in tantum enituerunt, ut, victis hostibus, in captivis agris multas colonias constituerunt. »

rehaussèrent la gloire des Massaliètes et rendirent leur nom fameux parmi leurs voisins (1).

A la suite de leurs succès sur les tribus des Alpes-Maritimes, ils s'emparèrent de l'*oppidum* ligure construit sur le Mont du Château, à Nice (2); et ils y installèrent une colonie, — dont le nom même rappela leur victoire (3).

La création de cet établissement eut pour but de fortifier la ligne de défense, que formaient déjà les deux ports de *Monœcus* et de *Portus Herculis*, contre les pirateries des Ligures.

La situation de Nice, placée entre le Var, la mer et les contreforts des Alpes, au débouché de la Corniche, semblait vraiment favorable « pour tenir en respect le brigandage de ces peuples pasteurs, montagnards et pirates » (4).

Nous mettrons cette fondation vers le milieu du v[e] siècle avant notre ère. En effet, Nice est antérieure à la ville bâtie vers l'extrémité occidentale de la baie des Anges, et que sa position, en face de la colonie phôcéenne, fit nommer *Antipolis* (5) (Antibes). Or, celle-ci date du v[e] siècle. Une inscription grecque, trouvée en 1866, près d'Antibes, dans la maçonnerie d'une maison isolée, atteste cet âge.

C'est le fameux galet inscrit qui a suscité l'attention

(1) JUSTIN, XLIII, v : « Post hæc magna illis cum Liguribus.... fuere bella : quæ res et urbis gloriam auxit, et virtutem Græcorum, multiplicata victoria, celebrem inter finitimos reddidit. »

(2) Voir tome I, p. 191.

(3) Νίκη, *victoire*.

(4) E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 180.

(5) Ἀντί, *en face de* — πόλις, *la ville*.

du monde savant. Nous reviendrons sur ce sujet, lorsque nous tracerons, dans le volume suivant, une esquisse des colonies massaliètes ; pour l'instant, nous n'avons qu'à retenir l'opinion très exacte, ce nous semble, de M. Heuzey (1) sur la date de cette inscription : l'éminent archéologue la fait remonter au v[e] siècle.

Nous pouvons donc, avec certitude, placer la création de Nice, puis celle d'Antipolis, antérieurement à l'an 400 avant notre ère.

Massalie était alors, et resta quelque temps encore la métropole des établissements que les Phôcéens avaient fondés dans l'Italie méridionale, de *Hyélé* ou *Vélia* (2), de *Lagaria* et de *Parthénius*.

Quant aux autres colonies, que les historiens et les géographes de l'antiquité placent sous sa dépendance, nous n'avons aucun motif pour en faire remonter la création avant le grand événement de l'invasion gauloise ; nous pensons plutôt que la métropole phôcéenne les fonda, successivement, selon l'abondance de ses ressources et ses besoins d'expansion, dans le courant du IV[e] siècle avant notre ère.

C'est aussi seulement à cette époque que, grâce à leurs mâles vertus, les Massaliètes purent étendre leur domination sur le territoire environnant leur cité (3) ; et, selon les expressions de Strabon, « avec l'aide de cette même puissance militaire qui leur avait servi à fonder des villes pour s'en faire des remparts (4) ».

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXV (Paris, 1874).

(2) V. ci-dessus, p. 91 et suiv.

(3) STRABON, liv. III, IV, § 5, édit. Casaubon, p. 181.

(4) ID. *ibid.*

Mais, déjà, au seuil du IVᵉ siècle, de ces établissements à la fois commerciaux et maritimes, soit conquis sur les Carthaginois, soit qu'ils avaient fondés eux-mêmes, les uns, comme *Rhodé*, *Pyrene*, *Narba*, *Agathé* (1), leur permettaient d'étendre leur influence sur les Ibères, les autres, comme *Heraclea* du Rhône et *Rhodanusia*, concentraient, au débouché de la vallée rhodanienne, le commerce de la Gaule, — ou bien, comme *Taurœntum*, *Heraclea Caccabaria*, *Antipolis*, *Nicæa*, *Portus Herculis* et *Monœcus*, protégeaient leur commerce contre la barbarie des Ligures (2).

(1) Cf. PLINE, III, V, § 4 : « Agatha quondam Massiliensium... »

(2) Cf. STRABON, IV, I, § 5. Nous croyons la création d'*Olbia* postérieure à l'an 400 av. J.-C.

III

Les Gaulois traversent la Provence, pour aller en Italie, au commencement du IVe siècle avant notre ère; ils appuient les Massaliètes dans leur lutte contre les Ligures. Massalie envoie une offrande à l'Apollon de Delphes et érige, dans un temple de cette ville, une statue à Minerve-Athéné. Amitié de Rome et de Massalie : leur trésor commun à Delphes. Les Gaulois ruinent Rome; les Massaliètes aident cette ville à payer sa rançon.

Au commencement du IVe siècle, Massalie était rayonnante de gloire; les richesses de l'Occident encombraient ses magasins et les quais de son port; sa flotte et son armée, victorieuses, rompues aux fatigues des combats, la rendaient redoutable.

Cependant, les Ligures Salyes dont elle inquiétait l'indépendance, dont elle combattait les pirateries, ne craignirent pas de se soulever contre elle, et formèrent une formidable ligue pour anéantir sa puissance. De toutes leurs montagnes, de tous leurs *oppida*, comme un immense torrent dévastateur, ils se précipitèrent sur la cité phôcéenne.

Ils donnèrent, d'un consentement unanime, le commandement de l'armée à l'un de leurs chefs, *Catumandus* (ou *Caramandus*) (1), dont les terribles exploits ont laissé, en Provence, une tradition plus de vingt fois

(1) *Garaumaudo* (Caramandus), sorte de Croquemitaine provençal. V. *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. I, p. 26, note 1.

séculaire, et qui vint mettre le siège devant Massalie avec une grande armée composée de soldats d'élite (1).

Selon Justin, une circonstance extraordinaire sauva cette ville du danger qui la menaçait. Pendant le sommeil de Catumandus, une femme, terrible d'aspect et se disant déesse, lui aurait apparu. Epouvanté, ne voulant pas combattre un peuple que protégeaient les dieux, ce chef barbare aurait lui-même proposé la paix aux Massaliètes. Il aurait demandé aussi la faveur d'entrer dans la cité, afin d'y adorer les divinités phôcéennes. A l'instant où il pénétrait dans la citadelle de Minerve-Athéné, il aurait aperçu, sous les portiques, la statue de la déesse vue pendant son repos ; et il se serait écrié : « C'est elle, c'est bien elle qui m'a frappé d'épouvante en m'ordonnant de lever le siège ! » Il aurait félicité les Massaliètes de la faveur que leur accordaient les dieux, offert un collier d'or à Minerve et conclut avec Massalie une alliance perpétuelle (2).

(1) JUSTIN, liv. XLIII, chap. V, édit. Panckoucke :

« Quum igitur Massilia fama rerum gestarum, et abundantia opum, et virium gloria virene floreret, repente finitimi populi ad nomen Massiliensium delendum, veluti ad commune exstinguendum incendium, concurrunt. Dux concensu omnium Catumandus regulus eligitur, qui, quum magno exercitu lectissimorum virorum urbem hostium obsideret... »

(2) JUSTIN, liv. XLIII, chap. V, édit. Panckoucke : « ... per quietem specie torvæ mulieris, quæ se deam dicebat, exterritus, ultro pacem cum Massiliensibus fecit ; petitoque, ut intrare illi urbem, et Deos eorum adorare liceret, quum in arcem Minervæ venisset, conspecto in porticibus simulacro deæ, quam per quietem viderat, repente exclamat, « illam esse, quæ se nocte exterruisset ; illam, quæ recedere ab obsidione jussisset. »

Gratulatusque Massiliensibus, quod animadverteret, eos ad curam deorum immortalium pertinere, torque aureo donata dea, in perpetuum amicitiam cum Massiliensibus junxit. »

Nous ne pouvons accepter une aussi merveilleuse légende. Si les Ligures levèrent le siège, c'est, croyons-nous, soit parce qu'ils furent vaincus par les Massaliètes, soit parce qu'ils furent obligés de défendre leur pays contre les Gaulois qui s'y traçaient une route pour aller en Italie.

Il est probable que l'arrivée des Gaulois dans la Provence septentrionale, au moment où les voisins de Massalie s'étaient ligués contre elle, opéra une puissante diversion, dont cette ville dut profiter pour écraser ses adversaires. Elle pouvait, il est vrai, subir aussi l'attaque des Celtes et souffrir le triste sort que Rome eut à déplorer quelques années après. Mais Tite-Live dit, au contraire, que les Gaulois aidèrent les Massaliètes à vaincre les Ligures Salyes, dans des circonstances que nous allons raconter.

Vers le milieu du ve siècle, l'empire celtique continental (1) s'étendait depuis le pays des Scythes jusqu'à Cadix (2). Il était divisé en trois parties (3) : l'une comprenait, au sud, les régions occidentales de

(1) Les Celtes se sont établis dans les îles Britanniques environ mille ans avant notre ère. — V. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. II, p. 282.

(2) Ephore, fragments 38 et 43, *Fragmenta histor. græc.* de Müller-Didot, t. I, p. 243-245. D'après Hérodote, les Celtes auraient occupé, dès le ve siècle, le pays où l'Ister, c'est-à-dire le Danube, prend sa source ; et l'on sait que ce fleuve commence son cours dans la Forêt Noire. Mais l'écrivain, que l'on a appelé le Père de l'Histoire, et qui n'est certainement pas celui de la Géographie, place, par une singulière erreur, la source de l'Ister dans les Pyrénées. — V. Hérodote, liv. II, chap. xxxiii, et liv. IV, chap. xlix.

(3) Tite-Live, V, 34 : « ... Celtarum, quæ pars Gallia tertia est... »

l'Espagne ; l'autre constituait, au centre et au nord, la Gaule proprement dite, avec la Belgique et les Pays-Bas ; enfin, à l'est, les Celtes dominaient dans les contrées qui forment aujourd'hui l'Allemagne (1).

La Gaule avait, pour limites septentrionales, le Rhin et la mer du Nord ; elle était bornée, au midi, par la Garonne, depuis l'Océan jusqu'au Tarn, par les montagnes des Cévennes et leurs prolongements jusqu'à la hauteur de Lyon, enfin par le cours supérieur du Rhône. Au dessous de cette ligne, — qui allait d'abord du bassin d'Arcachon aux plateaux de la Lozère, et remontait ensuite vers le nord-est, en laissant au dessous d'elle l'Ardèche et l'Isère, — habitaient des populations sur lesquelles les Gaulois n'avaient pas encore étendu leur domination, les Ibères au sud-ouest, les Ligures au sud-est, et, dans certaines zones, les deux races confondues. Cette région méridionale forma plus tard le pays des *Novem populi* et la *Gallia Bracata*.

Les grandes provinces celtiques formaient un immense empire, qui s'étendait des monts Karpathes au détroit de Gibraltar. On peut croire, sans invraisemblance, qu'il eut, au VI[e] et au V[e] siècles, l'unité gouvernementale (2).

Le souverain, qui possédait le pouvoir sur la confédération des tribus celtiques, vers l'année 400 avant notre ère, appartenait au clan des Bituriges (3), et s'appelait Ambigat ou Ambicat.

(1) Les Ligures sont restés maîtres de la Suisse jusque vers l'an 100 avant notre ère. — V. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2[e] édit., t. II, p. 76.

(2) Cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2[e] édit., t. II, p. 297-304.

(3) En langue celtique, ce mot signifie : *toujours rois*.

Une partie de son royaume, la Gaule, avait alors atteint à une pléthore d'habitants si considérable que le débordement de sa population se pouvait difficilement contenir. Aussi le chef de l'empire voulut-il soulager ce pays de la multitude qui l'écrasait. Il chargea Bellovèse et Sigovèse, fils de sa sœur, et hardis jeunes hommes, d'aller chercher de lointaines demeures aux contrées que leur indiqueraient les prescriptions divines des augures (1).

Ils furent libres d'amener avec eux autant de soldats qu'ils en voulurent prendre, afin qu'aucune nation ne pût repousser leur conquête.

Le sort assigna à Sigovèse la forêt Hercynienne, et à Bellovèse, l'Italie.

Ce chef appelle à lui les plus intrépides et les plus aventureux guerriers des tribus gauloises, notamment des Bituriges, des Arvernes, des Sénons, des Eduens, des Ambarres, des Carnutes, des Aulerques ; il part avec de nombreuses troupes de piétons et de cavaliers ; il descend la vallée du Rhône, à travers les populations ligures. Il arrive ainsi chez les Tricastins, dont le territoire s'étendait, sur la rive gauche du Rhône, entre la rivière de la

(1) Tite-Live, liv. V, chap. xxxiv, édit. Panckoucke : « De transitu in Italiam Gallorum hæc accepimus. Prisco Tarquinio Romæ regnante, Celtarum, quæ pars Galliæ tertia est, penes Bituriges summa imperii fuit ; ii regem Celtico dabant. Ambigatus is fuit, virtute fortunaque quum sua, tum publica, præpollens, quod imperio ejus Gallia adeo frugum hominumque fertilis fuit, ut abundans multitudo vix regi videretur posse. Hic magno natu ipse jam, exonerare prægravante turba regnum cupiens, Bellovesum ac Sigovesum, sororis filios, inpigros juvenes, missurum se esse, in quas dii dedissent auguriis sedes, ostendit. »

Drôme et celle de l'Aygues (1). Il cherche alors à se frayer une route vers l'Est et s'engage probablement dans la vallée de l'Aygues (2). Mais l'émigration se trouve bientôt en face des hauts contreforts des Alpes, qui séparent les bassins de l'Aygues et de la Drôme de celui de la Durance. Arrêtés, et pour ainsi dire enfermés au milieu de ces montagnes, les Gaulois cherchaient un passage lorsqu'ils apprirent que Massalie était aux prises avec la confédération salyenne (3). Les Massaliètes leur envoyèrent-ils des messagers ; et ceux-ci promirent-ils aux Barbares de faciliter leur route vers l'Italie, s'ils voulaient les aider à vaincre leurs adversaires ? C'est possible. Les Ligures, d'ailleurs, devaient s'opposer au passage des émigrants ; ces derniers avaient donc un intérêt commun avec les Phôcéens à combattre les Salyes. Aussi les Gaulois descendirent-ils dans les plaines de Vaucluse, puis dans la vallée de la Durance ; ils aidèrent les Massaliètes à battre les Salyes et à établir leur

(1) TITE-LIVE, V, XXXIV : « Quantum ipsi vellent numerum hominum excirent, ne qua gens arcere advenientes posset. Tum Sigoveso sortibus dati Hercynii saltus : Belloveso haud paullo lætiorem in Italiam viam dii dabant. Is, quod ejus ex populis abundabat, Bituriges, Arvernos, Senones, Æduos, Ambarros, Carnutes, Aulercos, excivit. Profectus ingentibus peditum equitumque copiis, in Tricastinos venit. »

(2) Cette vallée débouche à la hauteur du Lez, dans le *Tricastinois* actuel.

(3) TITE-LIVE, V, XXXIV : « Alpes inde oppositæ erant... Ibi quum velut septos montium altitudo teneret Gallos, circumspectarentque, quanam per juncta cœlo juga in alium orbem terrarum transirent, religio etiam tenuit, quod adlatum est, advenas quærentes agrum ab Salyum gente obpugnari. Massilienses erant hi, navibus a Phocæa profecti. »

puissance sur tout le territoire qu'occupaient ces tribus ibéro-ligures, et qui était couvert de vastes forêts (1).

Les Gaulois s'engagèrent ensuite dans la vallée de la *Druentia* (la Durance), qu'ils remontèrent jusqu'à la source de cette rivière. Là, ils se trouvèrent aux pieds des Alpes, « barrières insurmontables à leurs yeux », dit Tite-Live : car, de mémoire d'homme, à moins qu'on ne veuille croire aux fabuleux exploits d'Hercule, personne encore ne les avait franchies (2).

Ils purent, cependant, pénétrer en Italie par le col du *Mons Matrona* ou Mont Genèvre, — que Tite-Live appelle « *Saltus Alpis Juliæ* », c'est-à-dire le sommet de la chaîne dénommée *Alpes Juliennes* (3), à l'époque de cet historien, en souvenir du passage de Jules César. Cette partie des Alpes porta plus tard le nom d'*Alpes Cottiæ*.

Sans être trop facile, ce passage était celui qui s'offrait le plus naturellement aux Gaulois. César l'estime le plus court, c'est-à-dire le plus prompt (4).

(1) TITE-LIVE, V, XXXIV : « Id Galli fortunæ suæ omen rati adjuvere, ut, quem primum in terram egressi occupaverant, locum patentibus silvis communirent... »

Jusqu'au III[e] siècle avant notre ère, les Gaulois furent les amis des Grecs. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE a mis parfaitement en lumière l'alliance de l'Empire Celtique avec les Grecs contre les Carthaginois, les Etrusques et les Illyriens. V. *Les premiers habitants de l'Europe*, 2[e] édit., t. II, p. 305-317.

(2) TITE-LIVE, V, XXXIV : « Alpes inde obpositæ erant : quas inexsuperabiles visas haud equidem miror, nulla dum via (quod quidem continens memoria sit, nisi de Hercule fabulis credere libet) superatas. »

(3) TITE-LIVE, V, XXXIV : « ... ipsi per Taurinos saltusque Juliæ Alpis transcenderunt. »

(4) V. E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule Romaine*, t. I, p. 84; t. II, p. 202, 207. — CÉSAR, B. G., I, X.

Les émigrants purent ainsi descendre dans la vallée du *Bodincus* (le Pô), sur le territoire des Ligures *Taurini*. Ils s'avancèrent ensuite presque jusqu'au *Ticinus* (le Tessin), non loin duquel ils taillèrent en pièces l'armée des Etrusques. Apprenant alors qu'ils se trouvaient sur le domaine des *Insubres*, sortis d'un canton (*pagus*) des *Ædui*, ils fondèrent Milan (1).

Quant aux Massaliètes, ils rapportèrent tout l'honneur de leur victoire à leurs dieux, surtout à Minerve-Athéné, la déesse protectrice des villes ioniennes, la mère de la civilisation grecque, dont le seul aspect avait frappé les Barbares de terreur. Les Massaliètes pouvaient, en effet, considérer l'arrivée des Gaulois et le secours qu'ils leur avaient accordé contre les Salyes, comme un bienfait de la faveur divine. Aussi, la paix conclue et la sécurité rétablie, les citoyens de Massalie envoyèrent-ils plusieurs d'entre eux à Delphes, qui, depuis l'asservissement d'Ephèse, était devenue la métropole religieuse des Phôcéens occidentaux. Les délégués de Massalie firent, dans la ville sacrée, une offrande à Apollon (2). Ils n'oublièrent pas non plus Minerve ; — et, du temps de Pausanias (3), on voyait encore, dans le vestibule du temple d'Athéné Pronœa, une statue colossale, en bronze, — offrande des

(1) TITE-LIVE, V, XXXIV et XXXV. Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, XVI. *Les Gaulois ont traversé la Provence pour aller en Italie, au commencement du IVe siècle avant J.-C. ; mais ils n'ont conquis aucune partie de cette région antérieurement à l'année 280 avant notre ère.*

(2) JUSTIN, XLIII, v. Voir le texte ci-dessous, p. 132, note 1.

(3) Vers 174 de J.-C.

Massaliètes (1). Celle-ci datait sûrement, pensons-nous, de l'époque où les citoyens de Massalie symbolisèrent le triomphe de la civilisation hellénique sur la barbarie des Ligures, en attribuant leurs succès au concours puissant de leur divine protectrice.

Ils témoignèrent encore leur reconnaissance à cette déesse, en plaçant sa tête casquée sur les monnaies qu'ils frappèrent à cette époque et qui portaient, au revers, l'aigle de la victoire, tenant ses ailes éployées (2).

En retournant de Delphes dans leur pays, et en côtoyant les rivages, — selon l'habitude nécessaire de la navigation antique, — les délégués de Massalie s'arrêtèrent à l'embouchure du Tibre. Là, ils apprirent que leurs amis Romains, — moins heureux que les Massaliètes, — n'avaient pas pu détourner l'invasion celtique de leur territoire.

Après deux siècles de servitude, Rome avait secoué le joug étrusque en 428 ; à ses anciens maîtres, elle avait enlevé la ville de Véies, en l'an 396.

Rendus à l'indépendance depuis trente ans déjà, les Romains avaient pu reprendre librement avec les Massaliètes les relations que leurs ancêtres avaient nouées

(1) PAUSANIAS, édit. Didot-Dindorf, *Description de l'Hellade*, X, *Phociques*, VIII, 4... Τῶν δὲ ἀγαλμάτων τὸ ἐν τῷ προνάῳ, Μασσαλιωτῶν ἀνάθημα, ἔστι μεγέθει τοῦ ἔνδον ἀγάλματος μεῖζον.

« De ces statues, celle qui est dans le vestibule de ce temple (le temple d'Athéné (Minerve) Pronœa, le quatrième en entrant dans Delphes) est une offrande des Massaliètes, et elle surpasse en grandeur la statue qui est à l'intérieur. »

(2) Voir notre planche X, nos 9 et 10. — Cf. DE LA SAUSSAYE, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 31, nos 259 et 260, p. 75 et 76, pl. V, nos 259 et 260; LAUGIER, *Les monnaies massaliotes*, p. 31 et 32, pl. VIII, nos 124 et 125.

autrefois, avant Tarquin l'Ancien, avec les cités ioniennes de la Grande-Grèce, et avec les navigateurs de l'asiatique Phôcée (1).

Deux textes précis établissent qu'avant la prise de Rome par les Gaulois, en 390, cette ville et Massalie avaient lié une étroite amitié. D'après Diodore de Sicile, « le peuple des Romains mit à part le dixième du butin (fait à la prise de Véies) ; avec le produit, on fabriqua un cratère d'or qui fut consacré à Delphes... Ceux qui portaient ce cratère, après l'avoir consacré (et déposé) *dans le trésor des Massaliètes*, s'en revinrent à Rome... » (2)

Appien (3) relate le même fait, dans les termes suivants : « Par piété, le Sénat n'hésita pas à considérer comme butin les terres (des Véiens) qui avaient été déjà vendues, et il en consacra la dîme. Avec cette part du produit de la vente, on fit faire un cratère d'or qui fut placé à Delphes, sur un piédestal de bronze *dans le trésor des Romains et des Massaliètes*, et qui y resta jusqu'à l'époque de la guerre de Phôcide, où Onomarque fit fondre le cratère d'or : le piédestal est encore en place (4). »

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, I. *Antique amitié de Rome et de Massalie.*

(2) DIODORE DE SICILE, liv. XIV, XCIII ; Cougny, t. II, p. 412-413 : « Ὁ δὲ τῶν Ῥωμαίων δῆμος ἐκ τῶν λαφύρων (τῆς πόλεως Βηίων) δεκάτην ἐξελόμενος χρυσοῦν κατεσκεύασε κρατῆρα καὶ εἰς Δελφοὺς ἀνέθηκεν... Οἱ δὲ τὸν κρατῆρα κομίζοντες, ἀναθέντες αὐτὸν εἰς τὸν τῶν Μασσαλιητῶν θησαυρόν, εἰς Ῥώμην ἀνέστρεψαν... »

(3) Appien est un historien d'une grande autorité ; il vécut sous Adrien, vers 130 de J.-C.

(4) APPIEN, liv. II, chap. XIII, § 1 ; Cougny, t. IV, p. 4-5 : Ὑπὸ δέ εὐσεβείας οὐκ ὤκνησεν καὶ τῆς γῆς ἤδη πεπραμένης, ὡς

Les Romains et les Massaliètes avaient donc un trésor commun, dès le commencement du IVe siècle.

Aussi, quand les citoyens de Massalie apprirent, en 390, que les Gaulois avaient pris et brûlé Rome, un deuil général régna-t-il parmi eux (1). Ils rassemblèrent l'or et l'argent à la fois du trésor public et des particuliers pour compléter la somme qu'exigeaient les envahisseurs pour accorder la paix.

En reconnaissance de ce service, Rome exempta à jamais les Massaliètes de tout tribut, leur assigna, dans les spectacles, une place parmi les sénateurs, et conclut avec eux une alliance où elle traitait Massalie comme son égale.

Nous ne pouvons comprendre pourquoi on ferait « bon marché de cette souscription (2) » des Massaliètes en faveur de Rome. M. Desjardins n'avoue-t-il pas lui-même que l'historien de cet événement, étant « très voisin de Massalie, ne pouvait manquer d'être fort au courant de l'histoire et des traditions de la colonie phôcéenne » ? C'est également notre avis. Aussi, acceptons-

λαφύρου, τὸ δέκατον ἀναθεῖναι. Κρατήρ τε ἀπὸ τῶνδε τῶν χρημάτων ἐν Δελφοῖς ἔκειτο χρύσεος ἐπὶ χαλκῆς βάσεως ἐν τῷ 'Ρωμαίων καὶ Μασσαλιητῶν θησαυρῷ, μέχρι τὸν μὲν χρυσὸν 'Ονόμαρχος ἐν τῷ Φωκικῷ πολέμῳ κατεχώνευσε· κεῖται δ' ἡ βάσις.

(1) JUSTIN, XLIII, v : « Parta pace, et securitate fundata, revertentes a Delphis Massiliensium legati, quo missi munera Apollini tulerant, audierunt urbem romanam a Gallis captam incensamque. Quam rem domi nuntiatam publico funere Massilienses prosecuti sunt : aurumque et argentum publicum privatumque contulerunt, ad explendum pondus Gallis, a quibus redemptam pacem cognoverant. Ob quod meritum et immunitas illis decreta, et locus spectaculorum in senatu datus, et fœdus æquo jure percussum. »

(2) E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 147.

nous, à cet égard, le récit de Justin, abréviateur de Trogue-Pompée.

Ammien-Marcellin ne dit-il pas, d'ailleurs, que « Marseille a été secourable aux Romains dans bien des circonstances critiques (1) » ? Nous l'établirons, en effet, dans la suite de notre récit. Dès maintenant, nous considérons les secours que Massalie apporta à Rome, en 390, comme le premier acte qui scella une alliance plusieurs fois séculaire entre les deux grandes cités.

(1) AMMIEN MARCELLIN, XV, XI, § 14 : « *Massilia...*, cujus societate et viribus, in discriminibus arduis, fultam aliquoties legimus Romam. »

IV

Les Massaliètes fondent de nouvelles colonies : Olbia (Almanare), Athénopolis, près de Saint-Tropez, Citharista (La Ciotat), Emporium (Ampurias), Héméroscopeium, Alonis et Mainacé (Almuneçar); ils occupent les îles de Lérins et les îles d'Hyères.

Après avoir vaincu les Ligures, grâce au concours des Gaulois, Massalie continua son œuvre de colonisation. Dès lors, rapidement, croyons-nous, de 390 à 350, elle multiplia ses établissements maritimes sur la côte ibéro-ligure. Affermie dans la possession du pays environnant *Massalia* (1), cette cité put, sans danger et avec profit, répandre, de plus en plus, au dehors de ses murs et de son territoire, l'excédent de sa population (2), bâtir des villes (3), qui dominaient, selon l'expression de Tacite (4), comme autant de *citadelles*, sur le rivage méditerranéen, des Alpes aux Pyrénées et des Pyrénées

(1) Sous l'expression de *Massalia*, la plupart des Anciens ne désignaient pas seulement la *Ville*, mais aussi le territoire de Marseille. V. Denys le Périégète, V, lxxv.

(2) Ammien Marcellin, liv. XV, ch. ix : « Dein secutis ætatibus, auctâ virium copiâ, oppida instituêre non pauca. » — Justin, XLIII, iii.

(3) Strabon, liv. IV, i, § 5.

(4) Tacite, *Vie d'Agricola*, ch. xviii.

aux colonnes d'Hercule (1). De cette seconde période dans la colonisation massaliète date la fondation d'*Olbia* (Almanare), dont le Pseudo-Scymnos relate l'existence (2), d'*Athénopolis*, au fond du golfe de Grimaud, l'antique *Sambracitanus sinus*, et à côté du moderne Saint-Tropez, de *Citharista* (3) (La Ciotat), en face de *Taurœntum*. A cette époque aussi, remonte l'occupation des îles de Lérins, *Lero* et *Leronis fanum* (4), *Lerinus* et *Berconum oppidum* (5), et celle des îles d'Hyères, les *Stæchades Majores*. Quant aux *Stæchades Minores*, situées dans la rade de Massalie, cette ville les avait placées depuis longtemps déjà sous sa puissance.

Les Massaliètes dominaient sur la côte ibérique comprise entre les Pyrénées et Sagonte, où se trouvait *Rhodé* (6) et où ils fondèrent *Emporium* (Ampurias) (7). Étendant ensuite leur action jusqu'au détroit de Gibraltar, ils créèrent, entre Carthagène et le fleuve *Sucron*, trois nouveaux établissements (8), dont le plus considérable était *Hemeroscopeium* (9).

(1) Nous ne donnons ici qu'une sèche nomenclature des principales colonies maritimes de Massalie : car nous nous réservons de les étudier en détail, lorsque nous tracerons, dans notre troisième volume, le tableau de l'expansion massaliète.

(2) Vers 214-216. — STRABON, IV, I, § 5 et § 9.

(3) PLINE, III, V, § 4.

(4) STRABON, IV, I, § 10.

(5) PLINE, III, XI, § 3.

(6) Aujourd'hui Rosas, province de Gérone, dans la Catalogne.

(7) STRABON, III, IV, § 8. Ampurias est aussi dans la Catalogne, province de Gérone.

(8) STRABON, III, IV, § 6.

(9) Aujourd'hui Denia, province d'Alicante.

Dans la *Tarraconaise*, ils fondèrent *Alonis* (1), que cite Etienne de Byzance (2) d'après Artémidore, et que mentionnent aussi Méla (3) et Ptolémée (4).

Enfin, dans le voisinage des colonnes d'Hercule, nous trouvons la ville massaliète de *Mainacé* (5) (Almuneçar) (6), dont la fondation nous paraît remonter au IVe siècle.

(1) Aujourd'hui soit Villajoyosa, au sud de Denia, province d'Alicante, soit Benidorme, île située vis-à-vis de Villajoyosa.

(2) ETIENNE DE BYZANCE, v. Ἀλωνίς.

(3) MELA, liv. II, ch. VI.

(4) Ἀλωναὶ dans PTOLÉMÉE, liv. II, ch. VI, § 4.

(5) PSEUDO-SCYMNOS, v. 146-149; STRABON, III, IV, § 2; AVIÉNUS, *Oræ marit.*, vers 426.

(6) Province de Grenade.

PREUVES ET DISSERTATIONS

I

ANTIQUE AMITIÉ DE ROME ET DE MASSALIE

D'après Justin, abrégeant l'*Histoire Universelle* de Trogue-Pompée, sous le règne de Tarquin (1), de jeunes Phôcéens, venus de l'Asie, abordèrent à l'embouchure du Tibre, et firent alliance avec les Romains ; puis, dirigeant leurs vaisseaux vers l'extrémité de la mer des Gaules, ils allèrent fonder Marseille entre la Ligurie et la terre sauvage des Gaulois (2) ; ils se distinguèrent, soit en se défendant contre ces peuples barbares, soit en les attaquant à leur tour (3).

(1) Il s'agit ici de Tarquin l'Ancien ; tous les commentateurs sont unanimes à cet égard. Seul, Vossius, dans ses notes sur Justin, a cru qu'il s'agissait de Tarquin le Superbe : « Jam ante illa tempora Cyri et Tarquinii, deductam esse à Phocæensibus Massiliam testatur Aristoteles. » Mais Justin ne parle pas de Cyrus ; et on ne comprend pas l'observation de l'annotateur. On lit, au contraire, dans la chronique de Cassiodore : « Tarquinii prisci temporibus Massilia condita. »

(2) Au sujet de cet anachronisme, voir ci-dessus, p. 31 et 32.

(3) JUSTIN, XLIII, III, édit. Panckoucke, 1829 : « Temporibus Tarquinii regis, ex Asia Phocæensium juventus ostio Tiberis invecta, amicitiam cum Romanis junxit : inde in ultimos Galliæ sinus navibus profecta, Massiliam inter Ligures et feras gentes Gallorum condidit : magnasque res, sive dum armis se adversus Gallicam feritatem tuentur, sive dum ultro lacessunt, a quibus fuerant ante lacessiti, gesserunt. »

En plaçant sous le règne de Tarquin (l'Ancien) le moment où les hardis navigateurs de Phôcée abordèrent à l'embouchure du Tibre et se lièrent d'amitié avec les Romains, Justin ne nous paraît pas très exact ; et, pensons-nous, le récit primitif de Trogue-Pompée a subi, à cet endroit, un remaniement, que son abréviateur croyait sans doute utile à la précision du récit, mais qui était contraire à la vérité historique.

Peut-être doit-on imputer cette erreur à Trogue-Pompée lui-même.

Quoi qu'il en soit, il est facile de le remarquer, on avait tout d'abord dans l'esprit, le récit de la fondation de Massalie par de jeunes Phôcéens ; comme celle-ci s'est produite sous le règne de Tarquin, et que les futurs colons ont dû nécessairement relâcher à l'embouchure du Tibre, au cours de leur navigation côtière, on a réuni, dans le récit, vers la même époque, à la fois un événement qui s'y était véritablement passé et des faits antérieurs de quelques années.

A notre avis, au moment où les Phôcéens jetèrent les premiers fondements de Massalie, vers l'an 600 avant notre ère, des Romains pouvaient avoir — individuellement — des relations amicales avec les navigateurs ioniens ; mais une alliance entre le pouvoir souverain de Rome et les chefs de l'expédition grecque était alors impossible.

En effet, si Romulus et ses premiers successeurs semblent avoir possédé une certaine indépendance (1) à l'égard des Etrusques, nous croyons évident, avec

(1) DENYS D'HALICARNASSE, liv. II, c. XXXVII, édition Kiessling, t. I, p. 159 ; cf. PROPERCE, IV, II, 51, 52.

M. D'Arbois de Jubainville (1), que cette indépendance relative avait disparu sous la domination des Tarquins, de 614 à 509 avant notre ère. Ce nom — que portèrent deux rois, l'un dit l'Ancien, l'autre le Superbe, — ce nom est certainement étrusque ; de plus, un discours de l'empereur Claude constate l'origine étrusque du chef que la chronologie met entre eux, Servius Tullius, — de son vrai nom, Mastarna (2).

Rome, il est vrai, tenta de recouvrer sa liberté, en 509, en expulsant Tarquin le Superbe ; mais les Etrusques, sous les ordres de Porsenna, assiégèrent cette ville ; la future reine du monde dut capituler (3), et prendre l'engagement de ne se servir de fer que pour l'agriculture (4).

Elle resta dès lors sous la domination des Etrusques, — jusqu'à la perte de leur puissance en Campanie, vers l'an 424 : et, durant presque tout le Ve siècle, elle fit partie de l'empire étrusque. Aussi, Sophocle, écrivant vers le milieu de ce siècle, ne parle-t-il pas de Rome, et, décrivant les côtes occidentales de l'Italie, n'y remarque-t-il que l'Oïnotrie, le golfe Tursénique et la Ligustique ou Ligurie (5).

(1) *Les premiers habitants de l'Europe*, 1re édit., p. 101.

(2) Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 136. Cette preuve est catégorique ; aussi s'étonne-t-on de voir M. Mommsen, (*Ræmische Geschichte*, 6e édition, t. I, p. 123) sans preuve contraire, révoquer en doute l'exactitude de cette assertion.

(3) Tacite, *Histoires*, III, lxxii.

(4) Pline, XXXIV, xxxix, § 2.

(5) Denys d'Halicarnasse, l. I, c. xii, édit. Kiessling, t. I, p. 15.

Mais, au commencement du IV[e] siècle (1), la situation était notablement changée : l'Etrurie n'arrivait plus que jusqu'au Tibre ; et l'on citait, entre Rome et la Lucanie — l'ancienne Oïnotrie ou Œnotrie, — plusieurs peuples indépendants (2).

Trente ans auparavant, en 428, Rome, révoltée contre la domination des Etrusques, leur avait enlevé Fidène (3) ; bientôt, de vassaux, les Latins deviennent agresseurs et s'emparent de Véies, ville étrusque au nord du Tibre, en 396 (4), l'année même où les Gaulois commencèrent l'invasion de l'Italie.

Ces barbares, après avoir ruiné l'empire étrusque, se précipitèrent sur Rome, naissante à peine à la liberté, — brûlèrent cette ville et réclamèrent de ses citoyens fugitifs une formidable rançon. En cette circonstance, Massalie vint à l'aide de sa sœur malheureuse (5); les Massaliètes aidèrent alors les Romains, parce que ceux-ci, délivrés, depuis quelque temps déjà, du joug étrusque, avaient pu librement reprendre avec les fils de Phôcée les relations amicales que les premiers Romains avaient eues, avant l'an 614, avec les navigateurs de la métropole asiatique, — et qu'avaient interrompues, durant plus de deux siècles, l'assujettissement de Rome aux Etrusques, — ennemis des Grecs.

(1) C'est la date de la description de l'Italie que renferme le *Périple de Scylax*.

(2) Didot-Müller, *Geographi græci minores*, t. I, p. 18-19.

(3) Tite-Live, l. IV, c. xxii, édit. Teubner-Weissenborn, t. I, p. 27 ; cf. Mommsen, *Rœmische Geschichte*, 6[e] édit., t. I, p. 328.

(4) Tite-Live, l. V. c. xxi, édit. Teubner-Weissenborn, t. I, p. 277 ; cf. Mommsen, *Rœm. Gesch.*, 6[e] édit., t. I, p. 329.

(5) Justin, l. XLIII, c. v.

Il y avait entre ces deux peuples une haine dont l'origine remontait à l'arrivée des Hellènes dans la Grèce pélasgique : l'invasion indo-européenne avait chassé des régions qu'ils occupaient la plupart des Pélasges-Tursânes; les autres avaient péri sous les coups des vainqueurs, ou subi leur domination. Ayant quitté soit l'Asie-Mineure, soit la Grèce, qu'ils avaients habitées avant les Hellènes, beaucoup de Pélasges s'étaient réfugiés en Italie. Leurs descendants, Tyrrhéniens ou Etrusques, devaient considérer comme des ennemis naturels, ces Grecs dont les pères avaient chassé leurs ancêtres de leurs premières demeures (1). La marine pélasgique avait autrefois lutté avec avantage, à l'orient de la Méditerranée, contre les vaisseaux thraces et phéniciens; à l'occident de cette mer, les Pélasges fugitifs, ayant trouvé une nouvelle patrie, reconstituèrent leurs flottes : et celles-ci devinrent bientôt redoutables aux matelots grecs fréquentant les côtes de l'Italie.

Pour arriver à détruire plus facilement la marine hellénique, — que représentent les Massaliètes dans la Méditerranée occidentale, — les Etrusques s'allient aux Carthaginois : leurs flottes réunies écrasent, en effet, la puissance phôcéenne dans la *victoire cadmée*, de l'an 536 avant notre ère (2). Rome, — encore sous la domination étrusque, — continue cette alliance avec Carthage, par son traité de l'an 509.

(1) Pour de plus nombreux détails, voir les chapitres que M. d'Arbois de Jubainville a consacrés aux *Etrusques ou Pélasges-Tursânes d'Italie* dans son savant ouvrage sur les *Premiers habitants de l'Europe*, pp. 84-106 de la 1re édit., et pp. 129-166, t. I, de la 2e édit.

(2) HÉRODOTE, l. I, chap. CLXVI. — V. ci-dessus, p. 83.

On voit donc que, durant cette période, — depuis l'avènement de Tarquin l'Ancien jusqu'à 428, — les maîtres de Rome comptèrent parmi les ennemis des Massaliètes. Toutefois, avant l'an 614, les premiers citoyens de Rome purent avoir des relations amicales avec les navigateurs phôcéens ; il est même naturel de supposer que les anciens habitants du Latium, craignant la domination étrusque, recherchèrent l'alliance des adversaires naturels du peuple qui menaçait leur indépendance, c'est-à-dire des colonies helléniques de la Grande-Grèce. Le même motif leur fit sans doute accueillir avec faveur les courageux marins de Phôcée qui, montés sur leurs *pentêconters* armés, pouvaient, seuls parmi les Grecs, défier les vaisseaux tyrrhéniens.

Mais cette alliance antique, — dont Justin nous rapporte une tradition confuse, — avait cessé d'exister à la fin du VII[e] siècle ; et ce fut seulement deux siècles plus tard, qu'après de nombreuses alternatives de succès et de revers, chez l'un et l'autre peuple, les Romains, — délivrés, d'abord, du joug étrusque, ensuite de l'invasion celtique, — purent enfin sceller leur amitié avec les fils de Phôcée.

II

L'ÉTABLISSEMENT DES PHÔCÉENS A TARTÊSSOS, EN IBÉRIE, EST POSTÉRIEUR A LA FONDATION DE MASSALIE

La première exploration des Phôcéens sur la côte ibéro-ligure, où fut fondée Massalie, date des dernières années du VIIe siècle, de 610 à 605 avant notre ère ; on ne peut pas la faire remonter en 630, comme le prétend Curtius, au cours de son *Histoire Grecque* (1).

Ce savant a suivi le système de M. Raoul-Rochette qui, dans son *Histoire de l'établissement des colonies grecques* (2), fait aborder les Phôcéens à Tartêssos, vers l'an 629. Mais la simple lecture d'Hérodote nous indique qu'ils n'atteignirent pas ce pays avant 590 (3). En effet, d'après le récit du célèbre historien (4), les Phôcéens, en arrivant dans cette région, devinrent les amis du roi Arganthônios ; et plus tard celui-ci, « ayant appris que le Mède s'agrandissait à leurs dépens, leur donna de l'argent pour entourer leur ville d'un mur. »

La construction de leurs remparts daterait donc du milieu du VIe siècle.

(1) T. I, p. 565.
(2) T. III, p. 406.
(3) Cf. G. GROTE, *Histoire de la Grèce*, t. IV, p. 362.
(4) HÉRODOTE, liv. I, ch. CLXIII.

Dans tous les cas, Phôcée ne fut pas menacée avant l'avénement de Crésus au trône que son père, Alyattês, avait occupé si pacifiquement durant cinquante-sept années; et le règne agressif de Crésus ne commença qu'en 559.

« Avant ce règne », fait observer Hérodote, « tous les Grecs étaient libres; ce fut par lui, pour la première fois, qu'ils furent soumis et contraints à payer tribut. »

Crésus attaqua, les unes après les autres, les cités ioniennes asiatiques; il commença par Ephèse : et c'est probablement à cette époque que les Phôcéens, alarmés, mirent leur ville en état de défense, avec le secours d'Arganthônios.

Il est vrai que, en 542, lorsqu'ils durent abandonner leurs foyers pour échapper à la domination des Mèdes, leur ami ibérien était déjà mort : mais depuis peu de temps, sans doute; il est également vrai que ce chef avait régné quatre-vingts ans ; toutefois, rien n'autorise à supposer que les Phôcéens aient abordé à Tartêssos au début de son règne : le récit d'Hérodote permettrait de croire le contraire.

En admettant que ces navigateurs ne gagnèrent pas immédiatement la confiance de leur riche protecteur, on peut mettre un intervalle de trente ans au plus entre l'époque où ils atteignirent l'Ibérie et celle où Crésus, puis Cyrus menacèrent l'indépendance de Phôcée et contraignirent ses habitants à élever de puissantes murailles. Nous remontons ainsi à l'an 590, dix années après la première fondation de Marseille.

La simple logique démontre, d'ailleurs, que les Phôcéens n'arrivèrent pas à Tartêssos, dans un pays si éloigné, au-delà des colonnes d'Hercule, avant d'avoir

exploré les côtes ibéro-ligures et s'y être assuré des points de relâche ; aussi plaçons-nous la découverte de cet antique Eldorado après la fondation de Massalie. Celle-ci dut, pendant quelque temps, les occuper et satisfaire à leur besoin d'expansion coloniale. De plus, leurs progrès, le long des côtes, de cap en cap, furent très lents, nous le répétons, puisque, après le voyage de Côléos, il leur fallut près d'un demi-siècle d'exploration maritime pour atteindre le pays où le Samien avait fait de si fructueux échanges.

III

OPINIONS DES HISTORIENS MODERNES ET CONTEMPORAINS SUR LA FONDATION DE MASSALIE

§ 1. — *Ecole phôcéenne : Raymond de Solier, les de Ruffi, Guesnay, Heindreich, Cary, Aillaud, Guys, Achard, Johannsen, Henri Ternaux, Brückner, Augustin Fabre, E. Garcin, J.-F. Lancelot, Louis Méry, Amédée Boudin, H. Bouche, Gaufridi, Papon, Villeneuve-Beauregard et Fouque. — Système de Bouche.*

Jusqu'au milieu de ce siècle, tous les historiens modernes, qui se sont occupés des origines de Marseille, ont attribué aux Phôcéens la fondation de cette ville.

Le premier, Jules Raymond de Solier, s'est étendu sur ce point (1), en donnant, au hasard, et sans critique, tout ce qu'il avait pu trouver dans les auteurs

(1) *Les Antiquitez de la ville de Marseille,* par N. IVLES RAYMOND de Solier, Iurisconsulte (sic), où il est traicté de l'ancienne République des Marseillois : Et des choses plus remarquables de leur Estat : *Translatées de Latin en François,* par CHARLES ANNIBAL FABROT, Advocat au Parlement de Provence. *A Cologny,* par ALEXANDRE PERNET, MDC.XV, in-8° de 224 pages.

Le même. A Lyon et se vendent (sic) à Marseille, par ANTHOINE DE BVSSI, 1632, p. in-8°. C'est tout ce qui a été traduit et imprimé de l'ouvrage latin manuscrit de Raymond de Solier, *Chorographia Provinciæ,* — dont l'original existe à Aix, et une copie du XVIII[e] siècle à la Bibliothèque de Marseille.

grecs et latins; il paraît s'arrêter, d'abord, à l'opinion d'Isocrate, « lequel escript que les Phocenses furent chassés par le Roy Xerxes. »

« Nous le suivrons donc plustost, que un des autres, si nous n'estimions » ajoute-t-il, cependant, « suivant la supputation de Funcius le Chronographe, qui est sans doubte la plus exacte de toutes les autres, que les Phocenses vindrent aborder en ce pays le deuxiesme de la 46e Olymp. le 14 de la transmigration des Babyloniens, l'an 32 du Règne du grand Nebucadnesar quatriesme de ce nom... », etc.

R. de Solier énumère ensuite les concordances suivantes : la fondation de Marseille eut lieu « la 39e année du règne de *Cyaxares*, Roy des Mèdes », la 21e du règne de Tarquin l'Ancien, trente-six ans avant le règne de Cyrus, « cent neuf ans avant le temps du Roy Xerxes : l'an du monde 3370. avant la naissance du Fils de Dieu 593 ans. 158 de la Fondation de Rome. »

Notre vieil auteur — il écrivait en 1577 — nous raconte encore, d'après les chronologistes de son siècle, qu' « en ce temps-là le Poëte Arion fust porté sur le dos de son daulphin au bord du Tenare. Daniel est faict captif avec ses compagnons : Ezechiel le Prophète est recogneu. Ce mesme siècle vist naistre Rome et deschoir Ierusalem. »

Tous ces événements offrent certes beaucoup d'intérêt; cependant, au lieu de les détailler, notre *jurisconsulte* — ainsi qu'on le qualifie — eut peut-être mieux fait de ne pas placer, dans le même chapitre, à quelques lignes d'intervalle, la fondation de Marseille à la fois au temps de Xerxès et cent neuf années avant ce roi, l'an 158 de Rome et au siècle qui « vist naistre » cette ville.

Cette citation suffira pour indiquer la manière avec laquelle Raymond de Solier élucidait les questions difficiles de l'histoire.

Antoine de Ruffi (1) et son fils (2) n'ont pas été plus perspicaces à cet égard : ils constatent que « les auteurs ne sont pas bien d'accord sur le temps de cette fondation » ; ils citent les opinions diverses de Solier, d'Eustathe, d'Eusèbe et d'une longue série de chronologistes ; mais ils n'essaient pas de découvrir la vérité au milieu de ces différentes dates.

Ensuite, — ainsi que l'avait fait Raymond de Solier, — ils reproduisent les narrations de Justin, d'Athénée, de Strabon, relatives aux noces de Gyptis, au songe d'Aristarchê, et aux autres circonstances qui ont formé longtemps le récit classique concernant la fondation de Marseille. Mais ils se trompent sur le nom des créateurs de cette ville — qu'ils nomment *Furius* et *Peranus*, — au lieu de les appeler, comme Justin, Simos et Protis.

Selon la remarque du savant Cary (3), nos historiens

(1) *Histoire de la ville de Marseille*, par M. ANTOINE DE RVFFI, Conseiller du Roy, en la Seneschaussée de Marseille. A Marseille, chez Clavde Garcin, imprimeur de la ville, à l'enseigne du nom de Iesus, 1642. In-folio de 474 pages.

(2) *Histoire de la ville de Marseille*, par feu M. ANTOINE DE RUFFI. *Seconde édition, reveuë, corrigée, augmentée et enrichie de quantité d'Inscriptions, Sceaux, Monnoïes, Tombeaux et autres pièces d'antiquité, par ledit sieur* DE RUFFI, et par M. LOUIS-ANTOINE DE RUFFI, son fils. A Marseille, Henri Martel, imprimeur-libraire, 1696. Deux volumes in-folio, le premier de 496 pages, le second de 414 pages.

(3) *Dissertations sur la fondation de la ville de Marseille*, sur l'Histoire des rois du Bosphore Cimmérien ; et sur Lesbonax, Philosophe de Mytilene. A Paris, chez Jacques Barrois, quay des Augustins, à la Ville de Nevers, M.DCC.XLIV. p. 68 et 69.

n'ont pas pris la peine de jeter les yeux sur l'auteur qu'ils citaient. Ils durent se laisser tromper par quelques écrivains modernes qui avaient corrompu ces noms. De même, Bouche et Guesnay, — le premier dans l'*Histoire de Provence*, le second dans les *Annales Massil.*, — nomment les chefs des Phôcéens : Furius et Peranus.

« Il y a d'autres fautes et des omissions considérables dans les premières pages de Ruffi, » fait observer Cary. Cet érudit était persuadé, non sans motifs, qu'en discutant, avec la même attention, la suite de cette histoire, on la trouverait pleine de pareilles inexactitudes.

Cary pouvait se montrer sévère : car vraiment, le premier, il a su mettre de la clarté dans cette question, si obscure jusqu'à lui. Mais, — avant de parler de sa belle *Dissertation*, — nous devons relater d'autres travaux plus anciens, ceux qu'ont publiés *Guesnay*, à Lyon, en 1657 (1) et *Heindreich*, à Strasbourg, l'année suivante, dans la collection des *Respublicæ variæ* (2).

Le premier, surtout, attire l'attention : il reproduit tout ce que les auteurs anciens ont dit sur Marseille ; il reconnaît deux fondations : la première, avec Protis, vers la 45e Olympiade, — la seconde, vers la 60e, à l'époque de Cyrus. Guesnay mérite notre reconnaissance : car son œuvre est le recueil le plus complet des textes classiques qui touchent à l'histoire de Marseille.

Quant à Petrus Heindreich, son petit livre ne

(1) *Provinciæ Massiliensis ac reliquæ phocensis annales sive Massilia gentilis et christiana, libri tres quibus res a phocensibus gestæ... digeruntur authore* R. P. JOAN. BAP. GUESNAY, *aquensi*. Lugduni, sumpt. Ant. Cellier, 1657. In-folio.

(2) HEINDREICH (*Petri*). *Massilia*. (Collection des *Respublicæ variæ*). Argentorati, apud Josiam Stœdelium, 1658. In-24.

manque pas de valeur ; mais il n'admet qu'une fondation phôcéenne, lors des guerres persiques.

Près d'un siècle après ces auteurs, Cary (1) reprit les arguments de Guesnay et parut fixer la question. Aussi, depuis lors, les écrivains, qui se sont occupés des origines de Marseille, ont-ils accepté — comme des faits prouvés — et la première fondation, vers 600 avant J.-C., et la translation de la plupart des Phôcéens à Massalie, dans la 60[e] Olympiade.

Parmi ces historiens, nous citerons : MM. *Aillaud* (2), *Guys* (3), et *Achard* (4). Ceux-ci écrivaient dans la seconde moitié du siècle dernier.

Après eux, durant quarante ans, on ne publie en France aucun travail sérieux sur les annales marseillaises : mais, pendant cette période, la science allemande s'occupe de ce sujet. C'est, d'abord, la thèse que Johannsen fait paraître à Kiel (Kiliæ) en 1817 (5) ; puis, en 1826, l'Académie de Gottingue met au concours l'Histoire de la République Marseillaise dans

(1) *Dissertation sur la fondation de la ville de Marseille*... loco citato.

(2) *De l'ancienneté de Marseille*, dissertation lue dans l'Assemblée publique de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, le 25 août de l'année 1764, par M. l'abbé AILLAUD, Directeur. Marseille, chez Joseph-Antoine Brébion, Imprimeur du Roi et de la ville, M.DCC.LXIV, in-12.

(3) *Marseille ancienne et moderne*, par GUYS. Paris, V[ve] Duchesne, M.DCC.LXXXVI, in-8°.

(4) *Tableau historique de Marseille et de ses dépendances*, par le D[r] ACHARD. Lausanne (et Marseille, Roustan), 1789, un vol. in-8°.

(5) *Veteris Massiliæ Res et Instituta ex Fontibus Advmbrata*, Dissertatio historica quam... scripsit Joannes Christianus JOHANNSEN. Kiliæ in Academia Christiana Albertina. M.DCCC.XVII. — Typis Christ. Frid. Mohr.

l'antiquité. Parmi les érudits qui répondirent à cet appel deux produisirent des œuvres remarquables : un Parisien, Henri Ternaux (1), et un habitant de Saxe-Gotha, Auguste Brückner (2). Trois ans après paraissait l'ouvrage d'Augustin Fabre (3), qui suivait, pour les origines, exactement le système de Cary (4).

De même Etienne Garcin (5), J.-F. Lancelot (6), Louis Méry (7) et Amédée Boudin (8).

On trouve encore exposée l'origine phôcéenne de

(1) *Historia Reipublicæ Massiliensium a primordiis ad Neronis tempora*. Scripsit Henricus TERNAUX, Parisiensis. Gottingæ, typis Fr. Ernesti Huth, Typogr. Acad. M.DCCC.XXVI.

(2) *Historia Reipublicæ Massiliensium*. Scripsit *Augustus Brückner*, Saxo-Gothanus.

L'histoire de Marseille dans l'antiquité a souvent occupé les savants de l'Allemagne; ainsi, on en parle dans les ouvrages ci-après : DEDERICH, *in Rheinisch. Mus.*, IV (1836), p. 99-125 ; C. F. HERMANN, *Griech. Staatsalterth.* § 79, N. 28; CURTIUS, *Griech. Gesch.* 1, 368 sq. ; SCHWEGLER, *Rœm., Gesch.*, 1, 681-683 ; *Galliæ Narbonensis, provinciæ romanæ historia*, scripsit Ernestus HERZOG, Tubingensis, Lipsiæ, in ædibus B. G. Teubneri. M.DCCC.LXIV, passim.

(3) *Histoire de Marseille*, par AUGUSTIN FABRE, 1829, Marseille, Olive, et Paris, Lacroix, 2 vol. in-8°.

(4) *Dissertation sur la fondation de Marseille*, loco citato.

(5) *Histoire et Topographie de la ville de Marseille*, par E. GARCIN. A Marseille, chez les principaux libraires. Paris, à la librairie départementale de J. Albert Merklein, 11, rue des Beaux-Arts, 1834. Draguignan, imprimerie de H. Bernard, près la paroisse.

(6) *Précis historique de l'ancienne Marseille*, 1839, in-8°.

(7) *De Vetere Massilia disquisitiones*. Auctore LUDOVICO MERY. Massiliæ. E typographia Barlatier-Feissat et Demonchy, in via Canebière, XIX. M.DCCC.XLIX.

(8) *Histoire de Marseille*, par AMÉDÉE BOUDIN. Paris, Martinon ; et Marseille, Terris, 1852, 1 vol. grand in-8°, front. chrom. lith. avec grav. et 3 plans.

Massalie chez les historiens de la Provence, notamment dans les œuvres d'Honoré Bouche (1), de Gaufridi (2), de Papon (3), Louis Méry (4), Villeneuve-Beauregard (5), Augustin Fabre (6) et Fouque (7).

Un seul, l'avocat Bouche (8), s'éloigne de ce système et prétend que les Saliens fondèrent Massalie.

(1) *La Chorographie ou Description de Provence* et l'Histoire chronologique du mesme pays, par le sieur HONORÉ BOUCHE (avec frontispice). A Aix, par Ch. David, 1664, 2 vol. in-f°, fig. et cartes. — Autre édition. Paris, Rollin, 1736, 2 vol. in-f°.

(2) *Histoire de Provence* par Messire Jean François DE GAUFRIDI. (Avec un portrait et un éloge de Gaufridi). A Aix, de l'impr. de feu Charles David, 1694, 2 vol. in-f°.

(3) *Histoire Générale de Provence*, dédiée aux Etats, (par PAPON). Paris, Moutard, 1777, 4 vol. in-4°.

(4) *Histoire de Provence*, par LOUIS MÉRY. Paris, Lecointe ; et Marseille, Dufort cadet, 1830, 4 vol. in-8°.

(5) *Histoire de Provence*, par M. J. B. L. D. V. B... d. (VILLENEUVE-BEAUREGARD). Marseille, Camoin, 1830, 2 vol. in-8°.

(6) *Histoire de Provence*, par AUGUSTIN FABRE. Marseille, Feissat aîné et Demonchy (et Lejourdan), 1833, 4 vol. in-8°.

(7) *Fastes de la Provence*, ancienne et moderne, contenant l'histoire politique, civile, héroïque et religieuse de ses principales villes par M. FOUQUE. Marseille, Dory, 1837, 3 vol. in-8° gr.

(8) *Essai sur l'histoire de Provence.....* (par l'avocat BOUCHE). Marseille, Mossy, 1785, 2 vol. in-4°.

§ 2. — *Ecole phénicienne. — La découverte à Marseille d'un tarif des sacrifices à Baal fait naître l'école phénicienne, en 1847. Son chef, M. l'abbé Bargès ; ouvrages de ce savant ; ses arguments. — Adversaires de cette école. — Bibliographie de l'Inscription. — Le « Corpus inscriptionum semiticarum ».*

M. Boudin, dans son *Histoire de Marseille*, publiée en 1852, n'a tenu aucun compte d'une découverte archéologique très importante faite quelques années avant la publication de son livre. Cette découverte avait déjà, cependant, attiré l'attention des érudits et provoqué d'instructives discussions.

Nous voulons parler de l'Inscription phénicienne de Marseille, dont s'occupèrent, d'abord, MM. F. DE SAULCY (1), JUDAS (2) et L. BARGÈS (3). Ces trois savants s'efforcèrent d'en donner la traduction. De plus, le dernier s'appuya sur elle pour avancer que les Phéniciens avaient habité Marseille avant l'arrivée des Phôcéens dans cette ville (4) ; et il fit remonter la date

(1) *Des études phéniciennes*, dans la *Revue des Deux Mondes*, déc. 1846, p. 1064-1067. — *Mémoire sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, t. XVII, 1847, 1re partie, p. 310-347.

(2) *Etude démonstrative de la langue phénicienne et de la langue lybique*, Paris, 1847, p. 163-175.

(3) *Temple de Baal à Marseille ou grande inscription phénicienne découverte dans cette ville dans le courant de l'année 1845, expliquée et accompagnée d'observations critiques et historiques*, par l'abbé J.-J.-L. BARGÈS, professeur d'Hébreu et de Chaldaïque à la Sorbonne, Paris, J.-B. Herman et Cie, rue de Condé, 16. — M.DCCC.XLVII.

(4) *Temple de Baal à Marseille*, loco citato, p. 78 et sqq.

de cette inscription au moins au septième siècle avant l'ère chrétienne. Il devint ainsi le créateur d'un système attrayant, en somme, et que la plupart des auteurs, qui ont parlé après lui des origines de Marseille, ont suivi jusqu'à ce jour (1). Parmi ces derniers, nous citerons M. Alfred Saurel (2) et M. Ed. Rouby (3).

Le chef de cette école apportait à l'appui de ses assertions, en outre de « ce monument épigraphique », les faits suivants : 1° la découverte à Marseille de plusieurs médailles carthaginoises (4); 2° l'existence d'un *Taurobole*, placé, autrefois, au bas de la forteresse de Notre-Dame de la Garde, et dont Grosson a donné la description (5), en lui attribuant une origine phéni-

(1) A côté des monographies publiées sur Marseille, nous devons signaler les passages très importants, relatifs à l'histoire de cette ville, qui se trouvent dans des études plus générales, telles que *l'Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, de RAOUL ROCHETTE, Paris, 1815; *l'Histoire des Gaulois*, Paris, 1828, d'AMÉDÉE THIERRY; du même, *l'Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, Paris, 1840; *l'Histoire de la Gaule méridionale* de CLAUDE FAURIEL; le *Manuel d'Histoire ancienne de l'Orient* de FRANÇOIS LENORMANT, Paris, 1869; la neuvième édition du même ouvrage, continué par ERNEST BABELON, Paris, 1888; la *Géographie de la Gaule Romaine*, d'ERNEST DESJARDINS, Paris, 1876-1885, et le magistral ouvrage de H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE sur *Les Premiers habitants de l'Europe*, 2e édition, Paris, E. Thorin.

(2) *Dictionnaire des villes, villages et hameaux du département des Bouches-du-Rhône*, t. I, ch. XXVI : *Histoire.*

(3) *Le siège de Marseille par Jules César, l'an 49 avant Jésus-Christ, étude d'archéologie topographique et militaire*, par M. ED. ROUBY, chef d'escadron d'Etat-Major. (Extrait du *Spectateur militaire*), Paris, à la Direction du *Spectateur militaire*, rue Christine, 3, 1874.

(4) Voir *l'Ami du Bien*, Marseille, 2e année, 1er cahier, p. 6 et suiv.

(5) *Recueil des Antiquités et Monuments Marseillois*, p. 122 et pl. XIII.

cienne. M. l'abbé Bargès accepte cette opinion et la défend avec science (1).

D'après Grosson encore (2), il joint à ce monument un autel, également trouvé à Marseille, et qu'il croit devoir rapporter, comme le précédent, au culte de Baal (3).

La découverte, faite en 1863, lors du percement de la voie appelée aujourd'hui *Rue de la République*, sembla confirmer la théorie de l'abbé Bargès : on déterra, en effet, dans les caves d'une maison sise vers le haut de la rue Négrel, à 4 mètres de profondeur, quarante-une pierres creusées en forme de niche ; chacune d'elles offrait une sorte de statue. On les considéra, d'abord, comme des stèles phéniciennes.

Le peuple issu de Tyr a fréquenté certainement la côte ligurienne ; on trouve, en maint endroit, des traces de son passage (4) : aussi Bargès et ceux qui l'ont suivi à cet égard semblaient-ils avancer une opinion vraisemblable ; et l'ouvrage du savant professeur, relatif aux colonies phéniciennes établies sur le littoral de la *Celtoligurie,* mais concernant surtout Marseille, eut-il un succès mérité (5). Toutefois, il trouva des adversaires, plus versés que lui dans l'étude des antiquités phéniciennes et de l'épigraphie sémitique ; d'après ceux-ci,

(1) *Temple de Baal à Marseille*, loc. cit., p. 83-86.

(2) *Antiquités et Monuments Marseillois*, pl. x, nº 2.

(3) *Temple de Baal à Marseille,* loco citato, p. 87.

(4) V. le t. I de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité,* ch. IV, § II, p. 241-268.

(5) *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie* par M. l'abbé J.-J.-L. Bargès, Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte. M.DCCC.LXXVIII.

les preuves qu'il donnait, pour soutenir l'existence d'une ville phénicienne, antérieure à la Massalie des Phôcéens, étaient mal fondées. Mais il eut de chaleureux défenseurs.

Ainsi, soit pour attribuer aux Phéniciens la fondation de Marseille, soit pour restituer aux Phôcéens les titres historiques que les auteurs leur avaient concédés jusqu'au milieu du XIXe siècle, -- après MM. F. de Saulcy (1), Judas (2) et L. Bargès (3), MM. Movers (4), le premier en Allemagne, en 1847, S. Munk (5), qui donna une traduction complète de la célèbre inscription dans le *Journal Asiatique,* Ewald (6), E. Renan (7), qui en a parlé deux fois au Collège de France, d'Albert de

(1) F. DE SAULCY, *Des études phéniciennes,* 1846 et *Mémoire sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille,* 1847, loco citato.

(2) JUDAS, *Etude démonstrative...,* 1847, loco citato.

(3) L. BARGÈS, *Temple de Baal à Marseille,* 1847, loc. cit. Cf. *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille,* t. XVII, 1854, p. 338-345.

(4) MOVERS, *Phonizische Texte,* 2er Theil, *Das Opferwesen der Karthager. Commentar zur Opfertafel von Marseille.* Breslau, 1847. Idem. art. *Phonizien*, in Ersch u. Gruber, *Encyklopadie*, Lipsiæ, 1848, p. 377, not. 90-404, 419-421, 425, 429-431, 436, 441 ; cf. *Allgemeine Literatur Zeitung ;* 1849, nos 67 et 68.

(5) S. MUNK, l'*Inscription phénicienne de Marseille, traduite et commentée par S. Munk,* dans le *Journal Asiatique,* nov.-décemb. 1847, p. 473-532. Tirage à part, avec des planches lithographiques, Paris, 1848.

(6) EWALD, *Die neuentdeckte phonikische Inschrift von Marseille,* dans l'*Abhandl. der K. Ges. der Wissensch. zu Gottingen,* vol. IV (1848-1850), Hist. philol. classe, p. 85-114. Publié à part à Gottingue, 1849, in-4o.

(7) E. RENAN, *Histoire générale des langues sémitiques,* 1re édition, Paris, 1855, p. 179-185.

Luynes (1), M.-A. Levy (2), de nouveau Judas (3) et L. Bargès (4), puis M. de Vogüé (5), Ernst Meier (6), Schlottmann (7), Schröder (8), Halévy (9), Fr. Lenormant (10), Bruston (11), B. Stade (12), I. Gilles (13),

(1) D'ALBERT DE LUYNES, *Mémoire sur le sarcophage et l'inscription funéraire d'Esmunazar, roi de Sidon*, Paris, 1856, notes, p. 75-79.

(2) M.-A. LEVY, *Phonizische Studien*, fasc. I, p. 9 et 14, Breslau, 1856.

(3) JUDAS, *Nouvelle analyse de l'inscription de Marseille*, Paris, 1857, in-fol.

(4) L. BARGÈS, *Inscription phénicienne de Marseille, nouvelle interprétation*. Paris, 1858, in-4°. — Du même, *Inscription phénicienne de Marseille. Nouvelles observations. Historique de la découverte et description exacte de la pierre, le tout accompagné de pièces justificatives et d'une planche lithographique*. Paris, 1868. Cf. *Examen d'une nouvelle inscription phénicienne découverte récemment dans les ruines de Carthage et analogue à celle de Marseille*. Paris, 1868.

(5) M. DE VOGÜÉ, *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1863, p. 107-113.

(6) ERNST MEIER, *Die phonikische opfertafel von Marseille, nebst dem Bruchstück einer neuentdeckten Opfertafel von Karthago*, dans *Zeitschr. d. D. Morg. Ges.*, t. XIX, 1865, p. 90-119.

(7) SCHLOTTMANN, *Die Inschrift Echmunazar's*, Halle, 1868, p. 181.

(8) SCHRODER, *De linguae phoen. propriet.*, p. 7, not. 4, 5, 9; p. 8, not. 4, 5, 6, 7, 8; p. 9, not. 4.

(9) HALÉVY, *Nouvel essai sur l'inscription de Marseille*, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, 20 août et 3 sept. 1869, p. 163 et 166; et dans le *Journ. Asiat.*, mai-juin 1870, p. 473-519. Cf. *Mélanges d'épigraphie*, p. 19, 23, 24, 98.

(10) FR. LENORMANT, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, t. I, Paris, 1872, p. 154-155.

(11) BRUSTON, *Texte primitif des psaumes*, Paris, 1873, p. 88.

(12) B. STADE, *Erneute Prüfung*, dans *Morgenl. Forschungen*, Leipzig, 1875, p. 177, 181, 186, 190, 201, 209 et not. 2; 210, 219, 220, 222, 224, 226, 229.

(13) I. GILLES, *Marseille depuis trois mille ans*, Draguignan, librairie Gimbert fils, Giraud et Cie, 1876, p. 17 et 18.

encore L. Bargès (1), enfin E. Desjardins (2), Clermont-Ganneau (3), Philippe Berger (4), Fritz Hommel (5), H. Derenbourg (6), D.-H. Muller (7), Emile Bourgeois (8), G. Perrot, C. Chipiez (9) et E. Ledrain (10), presque tous les savants qui se sont occupés, en France et en Allemagne, de l'antiquité phénicienne ont disserté sur la table du temple de Baal et les origines de Marseille (11).

(1) BARGÈS, *Compte-rendu du Congrès des Orientalistes tenu à Marseille en 1876*. Cf. ED. ROUBY, *Le sol de Marseille au temps de Jules César*, loc. cit.; LENTHÉRIC, *La Grèce et l'Orient en Provence*, Paris, 1878, p. 465-468; De BARGÈS encore, *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes*, Paris, 1878, ch. XVII, p. 103 et sqq., planche.

(2) E. DESJARDINS, *Géogr. de la Gaule romaine*, Paris, 1878, t. II, p. 135, not. 9; p. 136, not. 1.

(3) CLERMONT-GANNEAU, *La coupe phénicienne de Palestrina*, dans le *Journ. Asiat.*, avril-mai-juin 1878, p. 474-493; tirage à part, p. 69-97. — Du même, *Etudes d'archéol. orientale*, t. I, part. 1re, *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*, fasc. XLIV, Paris, 1880, p. 21 et 29.

(4) PHILIPPE BERGER, *Gazette archéologique*, 1879, p. 222-229; 1880, p. 18; tirage à part: *La Trinité carthaginoise, mémoire sur un bandeau trouvé dans les environs de Batna*, p. 9-16,

(5) FRITZ HOMMEL, *Die Namen der Saugethiere bei den Südsemitischen Volkern*, p. 235, not. 1, Leipzig, 1879.

(6) H. DERENBOURG, *Revue des études juives*, t. III, 1881, p, 315.

(7) D.-H. MULLER, *Sitzungsberichte der K. Akad. der Wissenschaften*, Phil. hist. Classe, t. LXXXIII, Vindob., 1876, p. 264.

(8) EMILE BOURGEOIS, *Revue historique*, décembre 1882, p. 330 et sqq.

(9) G. PERROT et C. CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III, p. 261.

(10) E. LEDRAIN, *Revue d'Assyriologie*, 1re année, no 1, p. 34-35.

(11) La bibliographie complète de cette inscription se trouve dans le *Corpus inscrip. sem.*, p. 223.

Comme couronnement et conclusion à ces travaux, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a consacré à ce sujet un chapitre dans le *Corpus inscriptionum semiticarum* (1).

Le 26 avril 1867 fut constituée la commission chargée de rassembler les matériaux et de préparer la publication de cet ouvrage; en faisaient d'abord partie : MM. de Saulcy, Mohl, de Longpérier, Renan, Mac-Guckin de Slane et Waddington. MM. de Saulcy, Mohl et de Slane étant morts pendant la gestation de cette œuvre capitale, l'Académie nomma, à leur place, MM. de Vogüé et Derenbourg.

Le premier fascicule de cet ouvrage à paru au mois de juin 1881, et le dernier en mars 1887. Les feuilles 29, 30 et 31, relatives à Marseille, portent la date du mois d'août 1885 (2).

Elles exposent, avec une profonde sagacité et d'une façon très impartiale, l'état de la science sur cette question fort discutée. On doit considérer les jugements du *Corpus* comme bien établis : aussi avons-nous fondé sur eux une partie de notre travail relatif aux origines de Marseille.

(1) *Corpus inscriptionum semiticarum ab Academia inscriptionum et litterarum humaniorum conditum atque digestum*. Pars Prima, Inscriptiones phoenicias continens, Tomus I. Parisiis, e Reipublicae typographoeo.

(2) Sous ce titre : *Caput XI. Inscriptiones phoeniciae in Gallia repertae*, p. 217 à 238 du *Corpus insc. semitic.*

Le *fac-simile* de l'inscription a paru, en grandeur naturelle, sous le n° 165, *tabula* XXVII.

IV

PRINCIPALES PREUVES ARCHÉOLOGIQUES CONCERNANT LES ORIGINES DE MASSALIE

§ 1. — *Le bas-relief et l'autel prétendus phéniciens datent du moyen-âge.*

Après les renseignements bibliographiques du chapitre précédent, qu'il nous a paru utile de donner, malgré leur sécheresse, nous allons exposer les arguments divers allégués, de part et d'autre ; nous nous efforcerons d'y mettre de l'ordre, de la clarté, et de déduire, d'un examen minutieux, dans la mesure du possible, la vérité historique. Nous nous occuperons, en premier lieu, des preuves archéologiques.

A l'appui de son système, M. l'abbé Bargès, — nous l'avons déjà constaté, — produit, d'abord, deux monuments qu'il a trouvés dans le *Recueil des antiquités marseillaises*, de Grosson (1).

Le premier est un bas-relief en marbre blanc, encastré, il y a plus de deux siècles, dans la partie

(1) J.-B.-J. GROSSON, *Recueil des antiquités et des monuments marseillois, qui peuvent intéresser l'histoire et les arts, divisé en cinq parties et orné de gravures.* A Marseille, chez Jean Mossy, imprimeur du Roi et de la marine, et libraire, au Parc, M. DCC. LXXIII. Grand in-4°.

inférieure du mur bordant l'escalier qui conduisait au fort Notre-Dame de la Garde ; vers le milieu du XVIII[e] siècle, on le plaça à l'extrémité de la montée du pont-levis, à l'entrée de l'église, où il servait de bénitier. Depuis, il a disparu. Aussi est-on obligé de s'en tenir à la description de Grosson, qui le déclare, du reste, « totalement dégradé » (1). La planche représente un « fragment d'autel » que supporte une tête de taureau ; à la partie supérieure, se creusent plusieurs niches : dans la plus grande, une statuette, représentant un homme nu, assis sur une sorte de siège, lève les mains au ciel. Sur le bord de la niche, à gauche et au-dessous, on remarque quelques lignes bizarres ; celles-ci se rapprochent assez des inscriptions arabes : mais il est difficile de les prendre pour des caractères phéniciens (2), comme l'ont avancé Grosson et L. Bargès (3).

D'ailleurs, le premier, qui avait vu les prétendus caractères, n'est pas du tout sûr de son assertion ; il se contente de dire : « Je soupçonnerais volontiers qu'ils sont phéniciens » (4). L'erreur de Grosson vient de l'ignorance dans laquelle on se trouvait, à son époque, au sujet des antiquités de Tyr et de Carthage. Même y a-t-il erreur ? Et Grosson ne paraît-il pas avancer cette hypothèse, sans croire beaucoup à sa vraisemblance ?

(1) *Recueil des antiquités et des monuments marseillois*, p. 122 (et non 142, comme l'indique, par erreur, le *Corpus inscrip. semit.*) ; planche XIII, n° 1.

(2) *Corpus inscrip. semitic.*, p. 218 ; voir plus loin, la citation du *Corpus*.

(3) *Temple de Baal*, loc. cit., p. 82 ; et *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes*, loc. cit., p. 87-98.

(4) *Recueil des antiquités*, loc. cit., p. 122.

Ce simple *soupçon* aurait-il dû suffire à M. l'abbé Bargès, — que semble avoir entraîné un ardent désir d'apporter, à l'appui de son système, une preuve nouvelle ?

En effet, un examen minutieux de la gravure qu'a laissée Grosson, place l'origine du monument au moyen-âge plutôt que dans l'antiquité : ainsi le déclare le *Corpus inscriptionum semiticarum* (1) ; et la plupart des savants partagent cet avis.

L'abbé Bargès assigne encore une origine phénicienne à un autre monument, qui servait autrefois de Fonts Baptismaux dans l'Eglise paroissiale de Saint-Laurent, et dont Grosson a donné le dessin (2). A l'époque où écrivait ce dernier, il en restait seulement des vestiges, que l'on chercherait aujourd'hui en vain. La gravure du *Recueil* représente un lion et un sphinx, accroupis sur une base et supportant un autel au centre duquel est une cavité profonde ; sur chacune des deux faces que montre la gravure, on aperçoit sept cellules oblongues, disposées horizontalement.

Ici, Bargès n'a pas la ressource de s'appuyer sur l'opinion de Grosson : car, d'après ce savant antiquaire, l'autel aurait été destiné au culte de Cybèle, la mère des dieux de l'Olympe. « Le sphinx et le lion qui

(1) *Corpus inscriptionum semiticarum*, p. 218 : « Sed monumentum, quantum ex corrupta imagine perspicere licet, medium ævum magis sapit quam antiquitatem. Imo litterarum conjunctiones et tituli figura, quæ monumenti varias formas sequitur et per anfractus ejus serpit, modo directa, modo ab imo supra tendens, Arabum scripturæ cuficæ non sunt absimiles ; certe scriptura phœnicia non est. »

(2) *Recueil des antiquités*, loc. cit., p. 111, planche X, n° 2.

le soutiennent », dit-il, « étaient des emblèmes propres à cette déesse ; le lion marquant la force, on représentait Cybèle dans un char attelé par deux de ces terribles animaux ; et le sphinx, désignant l'abondance (1), était propre à représenter la fertilité de la terre. » (2)

Cette attribution ne semble pas suffisamment justifiée à l'abbé Bargès, parce que le char qui porte la mère des dieux est toujours représenté traîné par deux lions et non par un seul accouplé avec un autre animal ; en outre, le sphinx de la mythologie grecque et romaine est ailé, tandis que celui qui est représenté sur les monuments orientaux paraît nu, avec la tête coiffée d'une sorte de voile tombant sur les épaules.

Ces raisons incitent l'abbé Bargès à rapporter ce monument au culte de quelque divinité phénicienne, telle qu'Astarté. Les médailles puniques représentent, en effet, cette déesse montée sur un lion furieux et haletant, « symbole de la passion dont on lui attribuait l'inspiration et les indomptables ardeurs. » (3) Mais, ici, le lion ne paraît pas avoir des allures aussi..... conquérantes ; il semble, au contraire, couché, dans son attitude habituelle de repos.

D'ailleurs, l'abbé Bargès déclare sagement que, si cette appréciation, *qui lui appartient*, n'était pas du goût du lecteur, il en ferait volontiers le sacrifice : car il sent « peut-être mieux que tout autre, tout ce qu'elle offre de conjectural » ; et il ne prétend point, non plus, la

(1) PLUCHE, *Hist. du Ciel*, tom. I, p. 49 et 50.

(2) *Recueil des monuments marseillois*, loc. cit., p. 111.

(3) BARGÈS, *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes*, loc. citat., p. 102.

donner comme l'un des arguments les plus convaincants de sa thèse (1).

Le *Corpus inscriptionum semiticarum* (2) ne classe pas ce monument comme phénicien : il le juge du moyen-âge. C'était, en effet, ce nous semble, non pas un autel, mais une sorte de bénitier ; ne servait-il pas, « et depuis longtemps », selon Grosson, aux Fonts Baptismaux dans l'Eglise de Saint-Laurent ?

§ 2. — *Edicules d'origine phôcéenne.*

En 1863, à Marseille, lors du percement de la grande voie qui fut appelée alors Rue Impériale, et que l'on nomme aujourd'hui Rue de la République, en démolissant des maisons situées au nord de la rue Négrel, dans les vieux quartiers de la ville, à une profondeur de trois à quatre mètres, et à soixante-quinze centimètres au-dessus du sol vierge, des ouvriers découvrirent successivement quarante-un édicules en calcaire tendre, qui se trouvent aujourd'hui au Musée archéologique du Château Borély (3).

Ils sont de différentes dimensions. Le plus grand mesure 0^{m} 70 de haut sur 0^{m} 30 à 0^{m} 35 de large. Ils affectent tous la forme d'une niche, au milieu de laquelle

(1) Loc. citat.

(2) *Corpus inscrip. semitic.*, p. 218.

(3) *Le Musée d'Archéologie de Marseille*, par C.-J. PENON, p. 89-91, Marseille, 1876.

se détache, en relief, une statue qui a dû être grossièrement sculptée et que la dégradation a rendue plus informe encore (1).

De ces édicules, trente-neuf contiennent des hommes ou des femmes assis de face, vêtus d'une longue robe et tenant les mains appuyées sur les genoux (2).

Des deux autres stèles, l'une offre une figure féminine sculptée en bas-relief dans un héroon carré, au toit pointu (3). Ici également, la divinité occupe le milieu d'une niche quadrangulaire peu profonde ; et la déesse est assise sur un étroit rebord de la pierre ménagé dans l'édicule. Comme les idoles précédentes, elle porte une longue tunique sans plis, une sorte de gaîne, arrondie et s'évasant, en cloche, dans le bas (4).

Mais elle tient, sur son giron, un animal dont l'état de dégradation ne permet pas de désigner sûrement l'espèce.

La dernière stèle, la plus grande et la plus remarquable, représente un personnage debout et les bras levés à partir du coude (5).

La tunique est retroussée jusqu'à la ceinture, où elle forme un bourrelet ; elle laisse ainsi à nu la partie inférieure du corps.

La plupart de ces statues ont la tête ronde, les traits

(1) Voir nos planches II, III, IV et V.

(2) Voir nos pl. IV et V.

(3) Voir notre planche II.

(4) Cf. la description qu'a donnée M. Lechat des sculptures, trouvées à Cymé, et semblables à celles dont nous nous occupons ; V. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VI, 13e année, Décembre 1889, p. 545-548.

(5) Voir notre planche III.

du visage à peine indiqués ; un voile leur couvre la tête jusqu'au front, et descend le long des joues, en cachant les oreilles (1).

Quelques autres ont, pour coiffure, une sorte de mitre, de laquelle descendent, à droite et à gauche, des bandelettes, qui couvrent les deux côtés de la tête (2).

L'attitude hiératique de tous ces bas-reliefs et la disposition des édicules qui les encadrent donnent à ces petits monuments un caractère religieux.

Ces stèles viennent certainement de Phôcée. Ce sont des spécimens très curieux de cet « archaïsme grec oriental » qu'a si bien étudié M. Heuzey (3), relativement aux terres-cuites de Camiros.

Celles-ci représentent des figures assises. On en a trouvé d'autres semblables, en de nombreuses localités où furent autrefois des colonies grecques, notamment à Tortose, à Tanagra, à Samos, et surtout en Sicile (4).

Ces statuettes possèdent la plupart des caractères que l'on remarque sur les idoles découvertes à Marseille.

Mais pour trouver, avec celles-ci, une ressemblance plus manifeste encore, il faut parler de statues provenant de la contrée où furent sculptés ces édicules, des côtes de l'Asie-Mineure, de l'Ionie elle-même. Là, à

(1) Voir surtout, pour ce détail, notre planche IV.

(2) Voir notre planche V.

(3) *Catalogue des figurines antiques du Musée du Louvre*, p. 239-240.

(4) V. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1889, p. 550-551, l'article où M. SALOMON REINACH cite, à ce sujet : HEUZEY, *Figurines antiques en terre cuite du Musée du Louvre*, pl. XI, XVI, XVIII, XL, et *Catalogue*, p. 240 ; DE LONGPÉRIER, *Musée Napoléon III*, pl. XXIV ; GERHARD, *Antike Bildwerke*, pl. I ; STEPHANI, *Der ausruhende Herakles*, p. 67.

Milet, cette sœur de Phôcée, sur la Voie Sacrée des Branchides, qui allait du port Panormos au temple d'Apollon à Didyma, étaient de grandes statues (1), représentant des divinités assises, — et dont les figures en bas-relief des stèles marseillaises semblent presque des réductions.

L'année même où l'on découvrit ces édicules à Marseille, M. de Longpérier signala cette ressemblance à l'Académie des Inscriptions (2).

Trois ans après, en 1866, M. Conze disait que ces sculptures ne devaient pas être très anciennes (3); en 1872, M. l'abbé Bargès voyait, au contraire, en elles, des stèles votives phéniciennes, d'une très haute antiquité (4).

M. Clermont-Ganneau réfuta cette assertion (5); il

(1) Ces sculptures sont au Musée Britannique depuis 1858. — Le Musée du Louvre possède une statue analogue, que M. Olivier Rayet a trouvée dans la nécropole de Milet.

(2) *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, t. VII, p. 281-286; *Œuvres*, Paris, Ernest Leroux, 1883, t. III, p. 14-15.

(3) *Archaol. Anzeiger*, 1866, nº 216, p. 303, *Hülfstafel B.*

(4) L. Bargès, *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes*, loc. citat., p. 112-138. — V. aussi, dans le même sens, Alfred Saurel, *Dictionnaire des villes... du département des Bouches-du-Rhône*, t. I, chap. XXVI.

(5) *Revue critique*, 1879, t. II, p. 148. — Peu de temps après, dans la même publication, p. 422, M. Clermont-Ganneau a fait remarquer, le premier, que la stèle, pl. V de l'abbé Bargès (notre pl. II), représentant une femme qui porte un animal sur ses genoux, garde des vestiges d'un enduit de stuc. Quant aux deux serpents, que M. Bargès avait cru voir sur le fronton du plus grand des édicules, et que son graveur avait accentués à tort, ils sont fort douteux, — ainsi que l'a signalé encore M. Clermont-Ganneau.

voyait, dans ces stèles, « de simples monuments funéraires, représentant des défunts à l'âge héroïque ».

Enfin, en 1882, M. Heuzey fixait définitivement l'origine et la date de ces « petites idoles de calcaire oriental trouvées à Marseille, et auxquelles les archéologues n'ont pas fait une place suffisante dans l'histoire de l'art antique. Apportées, sans doute, de Phôcée ou de quelque autre ville de l'Asie-Mineure, à une époque postérieure à la colonisation de Marseille, elles offrent, par leur attitude assise, par leurs hautes coiffures, par le caractère religieux des édicules qui les encadrent, un sujet de comparaison des plus instructifs avec les figures rhodiennes et concourent à désigner le VIe siècle comme l'époque de la diffusion de cette forme très ancienne de l'archaïsme grec » (1).

Lorsque M. Heuzey donnait une appréciation si rationnelle sur les stèles de Marseille, il ignorait une découverte, faite une année avant la publication de son *Catalogue*, et qui allait rendre certaine l'attribution de ces édicules aux Phôcéens de l'Ionie.

En effet, le 15 mars 1881, à Cymé, dans une ancienne nécropole, M. Salomon Reinach, qui était alors membre de l'Ecole française d'Athènes, a trouvé une statue et cinq bas-reliefs, appartenant au style archaïque grec oriental (2).

Sur ces six sculptures, trois étaient des fragments de stèles. Mais la quatrième sculpture représentait « une figure féminine assise sur son trône dans une attitude

(1) Heuzey, *Catalogue des figurines antiques du Louvre*, p. 239. — Cf. *Corpus inscriptionum semiticarum*, p. 208.

(2) *Bulletin de correspondance hellénique*, 1886, t. X, p. 492; et décembre 1889, p. 543-560.

hiératique »; et chacune des deux autres, une déesse assise également dans un héroon carré, à toit pointu, faisant un peu saillie des deux côtés. Ces petits monuments sont aujourd'hui au Musée de Constantinople, où M. Lechat, membre de l'Ecole d'Athènes, a pu les étudier et en photographier deux, qu'a publiés le *Bulletin de correspondance hellénique* (1).

En voyant ces reproductions, et en lisant la description que ce savant a donnée de ces trois sculptures (2), on est frappé de l'analogie qui existe entre les statues de Cymé et celles de Marseille. — Les deux figures assises, « sculptées en bas relief dans un ναΐσκος ou héroon carré », sont même identiques à la stèle, conservée au Musée du Château Borély, et qui représente une déesse tenant un animal sur ses genoux. Mais, en examinant l'un des deux édicules que possède le Musée de Constantinople, on peut — d'après M. Lechat — reconnaître, sur les genoux de la statue, le lion familier de la divinité ionienne.

Les quarante-un édicules trouvés à Marseille et les trois petits monuments découverts à Cymé sont le produit de la même école d'art antique.

Ces deux cités étaient, d'ailleurs, très voisines. Les textes ne disent-ils pas que les fondateurs de Phôcée bâtirent leurs demeures sur le territoire que possédaient les Cyméens (3). Les relations entre ces deux villes furent sans doute très étroites.

M. Salomon Reinach dit formellement que les six

(1) Décembre 1889.

(2) *Bulletin de correspondance hellénique*, 1889, p. 545-548.

(3) V. plus haut, p. 10.

sculptures de Cymé sont « en pierre calcaire du pays, dite *pierre de Phocée.* »

Les blocs dans lesquels furent sculptés les édicules marseillais proviennent-ils également des carrières de calcaire tendre qui existent entre Cymé et Phôcée ou aux environs de ces deux villes?

Nous désirions vivement trancher cette question.

Aussi, le 2 juillet 1894, en compagnie de M. Blancard, l'érudit archiviste en chef du département des Bouches-du-Rhône, nous sommes-nous rendus au Château Borély. Nous avons détaché un petit fragment de chacune des 41 stèles, que nous avons marqué d'un numéro correspondant à celui de chaque stèle. Nous avons soumis ces morceaux de calcaire à l'examen de M. Vasseur, professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des Sciences de Marseille, qui les a tous reconnus formés d'une pierre absolument semblable. Les 41 stèles ont donc été taillées dans des blocs tirés d'une même carrière ? Laquelle ? (1)

Avec l'obligeant concours de M. Barthelet, directeur du *Sémaphore* de Marseille, nous avons envoyé un fragment des stèles à M. Rougon, consul général de France à Smyrne.

Sur la demande du sympathique représentant des intérêts français en Asie-Mineure, le directeur du Musée de Ste-Photinie à Smyrne fit opérer, entre Phôcée et Cymé, des recherches en vue d'établir l'origine de la

(1) Ni M. Vasseur, ni d'autres géologues, à qui nous avons soumis des fragments de la pierre formant les 41 stèles du Château Borély, n'ont jamais remarqué, dans le midi de la France, un calcaire semblable à celui dont nous nous occupons.

pierre avec laquelle ont été sculptées les stèles du Château Borély; mais les échantillons extraits des différentes carrières exploitées dans les environs immédiats de Phôcée, ne ressemblaient en aucune façon au calcaire des édicules marseillais.

En présence de ce résultat négatif, M. Rougon se décida à faire lui-même une excursion dans le golfe de Tchandarlik, où se trouvait l'ancienne Cymé. Là, notre consul général acquit la certitude qu'il n'existait pas, dans la direction de Phôcée, de qualité de pierre analogue à celle des stèles marseillaises.

Entre le village de Namourx, qui a remplacé l'ancienne Cymé, et celui de Carabassi, où était l'ancienne Myrina, M. Rougon observa bien, dans des carrières actuellement en exploitation, à Aliagha, des couches de calcaire d'un aspect semblable à la pierre qui a servi au sculpteur des petits monuments dont nous nous occupons; il en a rapporté plusieurs morceaux à Smyrne. Ceux-ci, expédiés ensuite en France, ont été soumis à l'examen de M. Vasseur : ce savant nous a déclaré que les échantillons d'Aliagha différaient complètement, par la composition minéralogique, de la pierre dans laquelle on a taillé les stèles. Nous en sommes donc encore à chercher la carrière qui a fourni cette pierre. Cette carrière est sans doute en Ionie, — mais peut-être assez éloignée de Phôcée.

Malgré le résultat négatif de ses recherches, nous nous faisons un devoir d'adresser à M. Rougon nos remerciements pour tous les efforts qu'il a tentés afin d'arriver à résoudre, d'une manière définitive, le problème si important de l'origine des stèles marseillaises.

C'est dans les premiers temps de la colonisation

phôcéenne que les édicules trouvés à Marseille furent envoyés, par la métropole asiatique, à ses enfants établis sur la côte ibéro-ligure.

Leur style archaïque est, en effet, analogue à celui des statues des Branchides ; or l'une de celles-ci porte une inscription dont les caractères font remonter ce monument vers le milieu du VIe siècle. De même, d'après M. Salomon Reinach (1), les statues de Cymé « ne peuvent guère être postérieures à l'an 530 avant J.-C. ».

Les édicules marseillais nous semblent dénoter un art un peu plus archaïque encore que celui révélé par les statues de Milet et de Cymé. Aussi les daterions-nous de la première moitié du VIe siècle avant notre ère.

Que représentaient-ils ? Les trente-neuf édicules, dont chacun offre, en bas-relief, dans un héroon carré, une figure assise, les mains placées sur les genoux, sont très probablement de simples monuments funéraires, figurant des défunts à l'état héroïque (2) ; — nous y verrions volontiers les statues des ancêtres que les fondateurs de Marseille tinrent à posséder dans leur nouvelle patrie.

Quant à la figure qui tient un lion sur ses genoux, est-elle un simulacre de Cybèle, comme le croit M. S. Reinach ? Ne représenterait-elle pas plutôt Artémis, selon l'avis de M. de Longpérier ? On voit, en effet, le lion sur les monnaies qu'ont frappées les Phôcéens de Massalie et de Vélia. Cet animal est l'un des attributs

(1) *Bulletin de correspondance hellènique*, 1889, p. 549.

(2) M. CLERMONT-GANNEAU, *Revue critique*, 1879, t. II, p. 148.

symboliques de la Diane asiatique, ainsi que le montrent, entre autres monuments, de très anciennes peintures céramographiques (1).

Enfin, le plus grand édicule, qui offre, en bas-relief, une figure debout, — quoique sculpté dans une pierre semblable à celle des autres stèles, — s'en distingue assez par sa représentation (2). Ici, le personnage est placé entre deux piliers, dont l'un, celui de droite, est brisé en partie. Une corniche cintrée, s'appuyant sur les chapiteaux, s'arrondit au-dessus de la tête de la statue. Ce monolithe est différent des autres : dans son ensemble, il offre une forme quadrangulaire; ceux-ci, au contraire, ont la partie supérieure terminée en pointe ou en dos d'âne.

Quelques érudits ont pensé que cette figure debout, la tunique relevée, représentait Atys montrant sa mutilation (3). Ce symbole, originaire de la Phrygie et de la Lydie, s'est, en effet, répandu dans toute l'Asie-Mineure. Mais les seins de l'idole, très reconnaissables encore (4), indiquent une divinité féminine. Aussi, voyons-nous, avec M. Bazin (5), dans cette statue, une Aphrodite relevant sa robe jusqu'à la ceinture pour découvrir le siège de la maternité.

M. S. Reinach pense que les Phôcéens auraient apporté ces édicules lorsqu'ils quittèrent en grand nombre leur cité, en 542, pour échapper à la domination de

(1) A. DE LONGPÉRIER, *Œuvres*, t. III, p. 15.

(2) Voir notre planche III.

(3) *Le Musée d'archéologie de Marseille*, par PENON, p. 90.

(4) Voir notre planche III.

(5) *L'Aphrodite Marseillaise du Musée de Lyon*, par HIPPOLYTE BAZIN, Paris, 1886, p. 31.

Cyrus (1). Mais un texte d'Hérodote ne permet pas d'accepter cette hypothèse : le père de l'histoire dit expressément que les Phôcéens, sur le point de quitter leur pays, placèrent dans leurs vaisseaux tous leur meubles, les statues des temples, et les autres offrandes précieuses, sauf ce qui était airain, *pierre* ou peinture murale (2).

Ces petits monuments furent donc apportés de l'Asie-Mineure avant l'année 542, pendant que Phôcée jouissait de toute sa prospérité, et dans la première période de la colonisation ionienne à Massalie, c'est-à-dire de 590 à 550 avant notre ère.

Les Phôcéens placèrent-ils ces stèles dans le cimetière de la primitive Massalie ? Il est vrai, celles de Cymé étaient enfouies parmi les antiques tombeaux de cette dernière ville ; aussi, croyons-nous que la plupart des 41 édicules aujourd'hui marseillais, se dressaient, au commencement du VI[e] siècle avant notre ère, le long des avenues de la nécropole phôcéenne.

Mais, lorsque les émigrants ioniens eurent transporté dans leur nouvelle patrie leurs morts héroïsés, il nous paraît difficile à croire qu'ils les mirent dans le champ funéraire de la colonie naissante. Ils les abritèrent plutôt, croyons-nous, dans le pronaos de leur temple principal, l'*Ephesium*. Les archéologues placent, d'ailleurs, ce sanctuaire sur l'emplacement même où l'on a découvert les 41 édicules, c'est-à-dire sur la Butte des Moulins, sur la hauteur qui domine, à l'Ouest, la place Centrale actuelle.

(1) V. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1889, etc., loc. cit.

(2) V. ci-dessus, p. 74.

§ 3. — *Tarif des sacrifices du temple de Baal. Sa traduction en latin et en français. Historique de sa découverte. Cette inscription a une origine carthaginoise ; elle date du Ve siècle avant notre ère ; elle prouve une domination temporaire des Carthaginois à Massalie.*

Nous voyons s'évanouir, une à une, les preuves qu'on a invoquées à l'appui de cette thèse : les Phéniciens ont occupé Massalie avant les Grecs (1) ; ce dont nous n'avons aucun témoignage : car la table, réglant le tarif des sacrifices dans le temple de Baal (2), ne remonte pas avant le premier établissement des Phôcéens sur les côtes de la Ligurie, c'est-à-dire au delà de l'an 600 av. J.-C.; mais elle vient de Carthage, comme le démontrent les monuments trouvés sur l'emplacement de cette dernière ville (3), — et elle date du ve siècle avant l'ère chrétienne.

Cette inscription est,— sauf celle gravée sur le sarcophage d'Eschmounazar, roi de Sidon, — la plus longue connue en langue phénicienne ; toutefois, la netteté

(1) Voir, dans le premier volume de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*, intitulé : *La Provence préhistorique et protohistorique jusqu'au VIe siècle avant l'ère chrétienne*, chap. IV, § 3, *Massalie n'a pas une origine phénicienne.*

(2) Voir notre planche VII.

(3) *Corpus inscriptionum semiticarum*, p. 218 :
« Scilicet has stelas Phœnicibus obtrudendi una causa fuit fabula Massiliæ a Phœnicibus prius quam a Græcis occupatæ, cujus rei testimonium nullum habemus. Ipsam enim tabulam sacrificiorum, no 165, non ad remotam hanc ætatem referendam, sed Carthaginiensem esse, tum scriptura, tum tenor, qui idem est atque in monumentis ejusdem modi Carthagine repertis, demonstrant. »

des caractères, la pureté de l'écriture, et l'importance du texte du monument marseillais rendent ce dernier plus remarquable encore que le fameux tombeau conservé au Musée du Louvre (1).

Cette table nous dévoile, en effet, une partie du rituel phénicien : elle reproduit un extrait des prescriptions, relatives au culte de Baal, qu'avaient formulées les suffètes et les pontifes de Carthage ; ainsi nous l'apprend l'inscription elle-même. En voici deux traductions :

TRADUCTION EN LATIN (2) :

1re ligne. — *Templum Baalis [Safonis : Index tribu] torum quem statuerunt [viri qui super tribu] ta, tempore [D (ominorum nostrorum) Halas] baalis suffetis, filii Bodtanitis, filii Bod [es'muni, et Halasbaalis]*

2e ligne. — *suffetis, filii Bodes'muni, filii Halasbaalis, et col [legarum eorum].*

3e ligne. — *De bove, (sive) holocaustum (est), seu sacrificium deprecativum, seu holocaustum eucharisticum : (erunt) sacerdotibus argenti (sicli) decem X de singulo ; et si holocaustum, erit illis prœter tributum hoc [carnis pondus trecenta CCC] ;*

4e ligne. — *et si sacrificium deprecativum, prosecta et augmenta ; et erunt cutis et viscera et pedes et reliqua caro auctori sacrificii.*

5e ligne. — *De vitulo cornibus carente, de non castrato, aut de ariete, (sive) holocaustum (est), seu sacrificium*

(1) BARGÈS, *Recherches sur les colonies phéniciennes*, loc. cit., p. 103 et suiv. ; *Corpus inscrip. semitic.*, p. 218 et suiv.

(2) *Corpus inscr. semit.*, p. 237.

deprecativum, seu holocaustum eucharisticum, (erunt) sacerdotibus argenti (sicli) quinque [V de singulo; et si holocaustum, erit eis, præ-]

6ᵉ ligne. — *ter tributum hoc, carnis pondus centum et quinquaginta CL; et si sacrificium deprecativum, prosecta et augmenta; et erunt cutis et viscera et pe[des et reliqua caro auctori sacrificii].*

7ᵉ ligne. — *De hirco, vel de capra (sive) holocaustum (est), seu sacrificium deprecativum, seu holocaustum eucharisticum, (erunt) sacerdotibus argenti siclus I, zer II de singulo; et si sacrificium deprecativum, e[runt eis præter tributum hoc prosecta]*

8ᵉ ligne. — *et augmenta; et erunt cutis et viscera et pedes et reliqua caro auctori sacrificii.*

9ᵉ ligne. — *De ove, vel de hœdo, vel de* çerb-aïl, *(sive) holocaustum (est), seu sacrificium deprecativum, seu eucharisticum holocaustum, (erunt) sacerdotibus argenti (sicli) 3/4, zer... [de singulo; et si sacrificium deprecativum, erit illis præ]-*

10ᵉ ligne. — *[ter] tributum hoc prosecta et augmenta; et erunt cutis et viscera et pedes et reliqua caro auc [tori sacrificii].*

11ᵉ ligne. — *[De a]vi domestica vel silvestri, (sive est) holocaustum eucharisticum, seu haruspicinum, seu divinatorium, (erit) sacerdotibus argenti (sicli) 3/4 zer II de singulo; et erit ca[ro auctori sacrificii.*

12ᵉ ligne. — *Pro avi, aut primitiis sacris, aut sacrificio placentæ, aut sacrificio olei, (erit) sacerdotibus argenti g[eræ] X de singulo; et.........................*

13ᵉ ligne. — *[In] omni sacrificio deprecativo quod afferetur*

coram diis, erunt sacerdotibus prosecta et augmenta; *et* [*de sacrificio precativo*] ....

14[e] ligne. — *Pro libo, et pro lacte, et pro adipe, et pro omni sacrificio quod homo quilibet sacrificabit pro oblatione*, [*erit sacerdotibus*] ....

15[e] ligne. — *In omni sacrificio quod sacrificabit pauper pecorum vel pauper avium, non erit sacerdotibus* [*quicquam ex iis*].

16[e] ligne. — *Omnis indigena et omnis incola et omnis parasitus deorum et omnes homines qui sacrificabunt* ...., [*dabunt*]

17[e] ligne. — *homines illi tributum pro singulo sacrificio, secundum id quod positum est in scripto*...............

18[e] ligne. — [*Om*]*ne tributum quod non positum est in tabula hac, dabitur pro ratione scripti quod* [*statuerunt viri qui super tributa, tempore DD. NN. Halasbaalis, filii Bodtani-*]

19[e] ligne. — *tis, et Halasbaalis, filii Bodes'muni, et collegarum eorum.*

20[e] ligne. — *Omnis sacerdos qui sumpserit tributum prœter illud quod positum est in tabula hac, mulctabitur* ....

21[e] ligne. — [*Omnis*] *auctor sacrificii qui non dederit* .... *super tributum quod* ....

TRADUCTION EN FRANÇAIS (1) :

1[re] et 2[e] lignes. — *Temple de Baal. Les redevances qui désormais seront données* [*aux prêtres*] *par les maîtres des*

(1) *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie*, loc. citat., p. 104-108.

sacrifices, ont été réglées ainsi qu'il suit, par Halisbaal, le suffète, fils de Bodtanith, fils de [Bodmilcarth], le suffète, par Halisbaal, fils de Bodeschmoun, fils de Halisbaal, et par leurs collègues.

La seconde ligne se termine au milieu de l'*alinéa.*

3e ligne. — *Pour un bœuf entier, sacrifice ordinaire ou sacrifice holocauste, les prêtres auront dix, 10, sicles d'argent par tête d'animal. Pour l'holocauste, ils auront en sus de cette redevance [trois cents, 300, mischkals de] chair ;*

4e ligne. — *Et pour le sacrifice ordinaire, ils auront les viscères* (prosecta) *et les intestins* (augmenta). *La peau, les reins, les pieds et le reste de la chair seront au maître du sacrifice.*

5e ligne. — *Pour un veau qui a la corne encore tendre, qui n'a pas encore le sabot fendu, ni porté le joug, ou pour un cerf entier, sacrifice ordinaire, ou sacrifice holocauste, les prêtres auront cinq, 5, sicles d'argent [par tête d'animal]. Pour l'holocauste ils auront*

6e ligne. — *en sus de cette redevance, cent cinquante, 150, mischkals de chair, et pour le sacrifice ordinaire, les viscères et les intestins. La peau, les reins, les pieds [et le reste de la chair seront au maître du sacrifice].*

7e ligne. — *Pour un bélier ou pour une chèvre entière, sacrifice ordinaire ou sacrifice holocauste, les prêtres auront un sicle, 1, d'argent, plus deux oboles par tête d'animal. Pour le sacrifice ordinaire, ils auront [les viscères de la victime]*

8e ligne. — *et les intestins. La peau, les reins, les pieds, et le reste de la chair seront au maître du sacrifice.*

9e ligne. — *Pour un agneau, pour un chevreau, ou pour le jeune d'un cerf, le corps entier, sacrifice ordinaire ou*

sacrifice holocauste, les prêtres auront trois quarts de sicle d'argent, plus [*deux,* 2,] *oboles* [*par tête d'animal*]. *Pour le sacrifice ordinaire, ils auront*

10e ligne. — *en sus de cette redevance, les viscères et les intestins. La peau, les reins, les pieds et le reste de la chair seront au maître* [*du sacrifice*].

11e ligne. — *Pour les productions des jardins, soit des fleurs, simple oblation, soit des jujubes, soit des légumes, les prêtres auront trois quarts de sicle d'argent, plus deux oboles pour chacune de ces oblations, et l'oblation restera* [*aux prêtres*].

12e ligne. — *Pour un oiseau, pour les prémices sacrées, pour une offrande de vivres, ou pour une oblation d'huile, les prêtres auront un sicle d'argent, plus dix,* 10, *pour chacune de ces oblations,* [*et l'oblation sera pour eux*].

13e ligne. — *Dans tout sacrifice ordinaire qui sera présenté devant les dieux, les prêtres auront les viscères et les intestins; et dans le sacrifice ordinaire qui..............*

14e ligne.— *Pour un gâteau pétri à l'huile, pour du lait, pour de la graisse, et pour tout sacrifice qu'un homme aura à offrir en oblation non sanglante, les prêtres ne* [*recevront point d'argent*].

15e ligne. — *Dans tout sacrifice, où il sera offert seulement une modique portion de chair de quadrupède ou de chair de volatile, les prêtres n'auront à recevoir aucune redevance* [*en argent*].

16e ligne. — *Tout indigène, tout esclave, tout homme qui veut implorer les dieux, et tout homme qui viendra sacrifier et qui.............. Quant à*

17e ligne. — *un homme de notre nation, sa redevance*

pour chaque sacrifice sera selon la mesure qui se trouve établie dans les prescriptions [ci-dessus...................].

18e ligne. — *Et pour la redevance qu'il doit apporter, elle a été établie dans ce tableau, et il s'en acquittera, conformément au règlement écrit et arrêté par* [*les deux suffètes Halisbaal, fils de Bodta-*]

19e ligne. — *nith, par Halisbaal, fils de Bodeschmoun et par leurs collègues.*

20e ligne. — *Tout prêtre qui percevra une redevance, en ajoutant à ce qui est marqué dans ce tableau, sera puni d'une amende :* [*de plus, il sera condamné à restituer*]

21e ligne. — *au maître du sacrifice l'argent que celui-ci aura apporté et à lui donner le double de la redevance qu'il aura exigée.*

Ces deux traductions diffèrent, — on le voit, — en quelques points ; à choisir, nous préfèrerions celle du *Corpus :* sur ce sujet, cet ouvrage nous paraît avoir fixé la question.

Cette inscription fut découverte à Marseille, au commencement de mars 1845.

Un entrepreneur de bâtisses, Saurin, et l'un de ses ouvriers, Allègre, travaillaient ensemble à consolider les fondations d'une vieille maison appartenant au sieur Gazel et sise dans le quartier de la Major (1) ; ils trouvèrent deux fragments de pierre, offrant, d'un côté, une surface polie et chargée de caractères qu'ils ne

(1) Voir : *Les Rues de Marseille* d'AUGUSTIN FABRE ; le *Temple de Baal à Marseille* de l'abbé BARGÈS ; et surtout, du même auteur, l'*Inscription phénicienne de Marseille*, Paris, 1868. — V. ci-après, l'endroit précis où fut découverte cette inscription.

purent reconnaître. Le plus grand forme un rectangle de $0^m,35$ de longueur sur $0^m,30$ de large, et $0^m,08$ d'épaisseur ; l'autre, un triangle de $0^m,25$ de base et de $0^m,25$ de hauteur.

Sur les trois côtés non brisés, une bande de $0^m,10$ entoure l'inscription ; celle-là supportait une moulure en forme de talon, abattue sans doute à l'époque où cette pierre fut employée dans les fondations au milieu desquelles on l'a trouvée.

Actuellement, les deux morceaux réunis établissent une sorte de trapèze, dont le grand côté a $0^m,60$, et le petit, $0^m,35$.

Un éclat de pierre — fait probablement lorsqu'on a rompu la moulure — produit une lacune, de forme elliptique, au milieu de la première ligne. De plus, à gauche, une fracture oblique sur le bord de la pierre nous prive de plusieurs mots.

D'après le peu d'épaisseur de la dalle — $0^m,08$ — on conjecture qu'elle n'était pas très massive : on pouvait assez facilement la transporter ; et, en remarquant la taille brute du revers, on arrive à supposer qu'on l'avait apportée de Carthage pour l'enchasser dans un mur, probablement dans le *naos* ou vestibule d'un temple, — celui du dieu Baal, dont le nom est gravé au titre même de l'inscription.

Le maçon Allègre avait d'abord déposé ces deux fragments chez lui, rue Négrel ; il les transporta, ensuite, rue Duprat, n° 7, dans un magasin où il remisait ses outils. C'est là qu'un amateur, M. P.-Y. Bosq vit cette inscription ; il jugea de sa valeur et s'efforça de la faire acquérir par la ville de Marseille. Celle-ci, — que représentait M. Feautrier, archiviste

de la Mairie, — l'acheta, après beaucoup de tergiversations, le 12 juin 1845, au prix de vingt francs. On la plaça, le 25 du même mois, au Musée de Marseille, sur une table de bois.

Peu de temps après, M. Charles Texier, de passage à Marseille, et se rendant en Algérie en qualité d'inspecteur général des bâtiments civils de ce pays, vit l'inscription et en apprécia l'importance. Il en prit deux calques : il envoya l'un au ministre de l'instruction publique, et emporta l'autre à Alger.

Dans cette ville, un interprète prétendit en établir la traduction ; mais, bientôt, on reconnu celle-ci erronée de tous points : et M. de Saulcy fut le premier à en donner une saine interprétation. Après lui, Munk et l'abbé Bargès s'en occupèrent et en fixèrent à peu près le sens.

En 1852, grâce au bruit que fit cette découverte dans le monde savant, on l'entoura d'un encadrement en pierre polie de Cassis; et on la plaça sur un piédestal de forme carrée, dans la salle n° 7, au Musée du Château Borély, — où elle est aujourd'hui. Les deux morceaux que l'on possède s'adaptent parfaitement et forment environ les trois quarts d'une dalle rectangulaire. Quant à l'autre quart, à gauche, il est probablement resté enterré sur place.

En effet, au moment de la découverte, les deux ouvriers se trouvaient, dans l'intérieur de la maison, au pied de la muraille qui fait face à la mer, c'est à dire à l'Ouest, et à trois pieds environ au-dessous du niveau du sol. En creusant la terre, les deux maçons avaient vu d'autres fragments de marbre et de pierre sculptée ; mais ils les avaient enfouis de nouveau, parce que, —

dirent-ils, — parmi ces débris, ils n'avaient rien remarqué qui eût du prix et leur parût digne d'être conservé (1). Là pouvait bien se trouver le morceau manquant.

Son absence a fait supposer que la table était arrivée à Marseille déjà cassée, et à une époque récente. Mais, depuis lors, ni à Carthage, où l'on a recueilli, cependant, beaucoup d'inscriptions du même genre, ni ailleurs, on n'en a vu aucune qui pût s'adapter au règlement des sacrifices et le compléter.

Le *Corpus inscrip. semitic.* dit à ce sujet : « Lapidis fragmenta duo, tres circiter pedes humi depressa erant, simulque reperta fragmenta varia antiqua, ætatis diversæ, inter se nequidquam connexa, quæ, quum nullius pretii viderentur, rursus defossa sunt. Nullus deinde lapis non motus est ut pars lateri sinistro deficiens reperiretur. Incassum ; quod illis qui lapidem jam mutilum Massiliam asportatum fuisse putant non parum favet (2). »

Avec le concours du savant M. Louis Blancard, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, — la commission du *Corpus* a pu établir, sur un plan de Marseille en 1845, le point exact où fut trouvée l'inscription (3).

D'après le récit de M. Bargès (4), la maison, dans les fondations de laquelle a eu lieu la découverte, appartenait à un sieur Gazel. M. Blancard a recherché, sur le

(1) BARGÈS, *Inscription phénicienne de Marseille*, p. 5 ; et *Corpus inscrip. semitic.*, p. 218.

(2) P. 218.

(3) Voir ce plan, p. 219 du *Corpus*.

(4) *Nouvelles observations* (1868), p. 41.

cadastre, l'endroit où était, aux environs de la Major, la propriété de cette personne.

Sur la copie du plan cadastral (Planche XI), les n[os] 952 à 958 indiquent ce qui lui appartenait en 1845. Mais, parmi ceux-ci, deux seulement, 953 et 955, s'appliquent à des constructions habitables alors ou qu'on a pu habiter autrefois. Le premier désigne un sol de maison, — des caves au moins, sans lesquelles il n'y aurait pas eu de motif pour considérer cette parcelle comme un sol de maison. Le n° 955 représentait une buanderie. On a donc trouvé l'inscription dans le périmètre de ces deux n[os] et non, — comme on pourrait le croire, selon la narration de M. Bargès (1), — vers l'ancien cimetière (n° 938), ou dans une des maisons numérotées 961 à 969 ; car, de ce côté, le sieur Gazel n'avait aucun immeuble. D'autre part, le Grand Séminaire occupait, en 1845, les parcelles n[os] 959, 960 et 970 à 977.

Enfin, en rapprochant le plan cadastral d'une carte dressée par Demarets en 1808, on remarque qu'à cette date-ci, la buanderie, côtée n° 955, n'existait pas encore ; le n° 953 faisait alors partie des attenances de la Major, composant la Prévôté. C'est donc seulement dans ce dernier qu'on a pu trouver l'inscription (2).

En ces lieux, certainement, autrefois, a existé un

(1) *Inscription phénicienne de Marseille* ; et *Nouvelles observations*, 1868.

(2) Ces renseignements sont tirés d'une correspondance inédite, échangée entre M. Blancard, archiviste en chef du département des Bouches-du-Rhône, et M. Renan, en 1884 et 1885, au sujet de la Table des sacrifices du temple de Baal.

M. Renan s'occupait alors du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Sur l'inscription trouvée à Marseille, il demanda à M. Blancard tous

temple (1); mais on ne peut affirmer que ce fut celui de Diane, — comme l'ont prétendu plusieurs archéologues (2). Nous placerions plutôt en cet endroit le sanctuaire d'Apollon. Ce dieu n'occupait-il pas, aux premiers rangs de la mythologie grecque, une situation tout à fait analogue à celle que possédait Baal dans le panthéon phénicien ?

L'inscription se trouvait dans des fondations; et le

les renseignements qu'il pourrait lui procurer. Notre savant marseillais lui envoya successivement trois lettres accompagnées de croquis et de cartes. D'après ces documents, M. Renan établit le lieu précis où a été trouvée l'inscription phénicienne. L'illustre académicien avait jusqu'alors soutenu que l'inscription avait été jetée comme lest sur le rivage; il voyait donc son hypothèse fortement ébranlée et même anéantie par les preuves de M. Blancard. Aussi, semble-t-il, dans la rédaction du *Corpus*, n'avoir pas extrait des renseignements qu'on lui avait fournis toutes les conséquences qu'il en pût tirer. Il ne se prononce pas et laisse le lecteur dans le doute.

Il est vrai, l'inscription marseillaise, quoique la plus importante des inscriptions carthaginoises recueillies jusqu'à ce jour, ne pouvait raisonnablement avoir un espace plus considérable que celui qu'elle occupe dans le *Corpus*.

Nous pouvons donner des détails précis sur la découverte de cette inscription, grâce à la complaisance de M. Blancard ; et nous sommes heureux de lui témoigner ici toute la reconnaissance que nous lui devons.

(1) Voir, dans GROSSON, pl. XXIII, nº 3, les fragments qu'on y a trouvés.

(2) *Corpus inscrip. semitic.*, p. 219 : « Templum ibi revera exstitisse probabile est; Dianæ vero templum fuisse gratis asseritur. Quod attinet ad littus abrosum ac citra oram antiquam reportatum, vir doctus Blancard nos monet quæ de hac re prolata sunt argumenta cassa esse remque novo examini subjiciendam. Quæ quum ita sint, in præsenti rerum Massiliensium antiquarum scientiæ conditione, locum A olim a mari remotum fuisse nulla certa ratione comprobari potest. »

récit de la découverte nous indique que celles-ci étaient très puissantes. Il nous paraît étrange qu'on ait établi des fondements aussi larges et aussi solides pour une maison sans grande importance. Mais, en examinant le plan de Marseille par Maretz (commencement du XVIIe siècle), celui de Pierre Bresson (1773), et celui de Demarets en 1808, on constate que l'ancien rempart passait justement à l'endroit marqué sur le plan cadastral au n° 953 (1).

Aussi, peut-on se demander si les fondations dont on a parlé n'avaient pas fait partie de l'antique enceinte de Marseille, et si on n'avait pas pu jadis y encastrer l'inscription. Pour cela, il eût fallu un sol d'environ 2 mètres plus bas qu'il ne l'était en 1845. Il n'en aurait pas moins eu une altitude de 6 à 8 mètres; altitude commune à toute la côte du voisinage et notamment à l'anse de l'Ourse, qui, pour cette cause, n'avait jamais pu servir au débarquement.

En effet, lorsque l'Evêque, maître de la ville haute au moyen-âge, voulut avoir un port, il fut obligé de l'établir plus au Nord et hors des murs, dans l'anse de la Joliette. Toutefois, ce dernier était mal abrité : aussi les habitants de la ville épiscopale eux-mêmes préféraient-ils le port que les chartes du moyen-âge appellent *antiquum*, le Lacydon, le Vieux-Port.

Si donc on eût trouvé l'inscription parmi de vieux lests, la découverte n'aurait pas eu lieu sur la falaise de

(1) L'échelle du plan cadastral étant de $\frac{1}{1000}$, « le pied de la muraille qui fait face à la mer, au couchant », d'après BARGÈS, p. 5, est à 16 mètres au plus, 7 au moins, du rivage de la mer. L'altitude du terrain devait être, à cet endroit, de 8 à 10 mètres, et peut-être davantage.

la Major, que l'on nomme aujourd'hui les *hauteurs de la Tourette*, mais tout près du Vieux-Port (1). Par conséquent, il n'est pas rationnel de supposer que les deux fragments, après avoir servi de lest à fond de cale de quelque vaisseau, aient été jetés sur le rivage. Mais il n'en est pas moins certain que le règlement du temple de Baal vient de Carthage. Après cette découverte, et sur le territoire où s'éleva cette cité, on a recueilli de nombreux fragments de monuments du même genre. Parmi eux, quatre, — dont deux se trouvent au Musée Britannique, le troisième est conservé, à Strasbourg, dans la Bibliothèque de l'Université, le dernier, à Carthage, dans le Musée de la Chapelle de Saint-Louis, — quatre ont entre eux une ressemblance si directe que l'on peut se demander si chacun provient d'un monument différent ou bien s'ils appartiennent à trois inscriptions ou seulement à deux.

Le *Corpus* a consacré plusieurs articles à ce sujet; et il ressort nettement de cette étude que ces quatre fragments sont semblables à l'inscription marseillaise. Ici et

(1) *Corpus inscrip. semitic.*, 219-220 : « Quod obstare videtur opinioni eorum qui, non sine veri similitudine, putabant lapidem inter saburram navigio inani Carthagine Massiliam transvectum esse. Talia enim fragmenta projecticia supra situm ubi primum jacuerunt assurgere non solent. Poterat sane lapis noster muro civitatis propinquo inseri atque ita ex glarea emergere; at calcis vestigia adhærentis cernerentur, si res ita se habuisset. »

D'après le *Corpus*, si on eût placé ces fragments dans le mur de la cité, on eût remarqué sur eux quelques vestiges de chaux adhérente à la pierre. Il est vrai, le côté parfaitement lisse sur lequel était l'inscription ne portait aucune trace de chaux; mais l'aspect de l'autre côté indiquait que la pierre avait été encastrée.

là, ce sont les mêmes préceptes, les mêmes instructions, disposés dans le même ordre; c'est la même façon de calculer l'argent. La partie supérieure est à peine modifiée.

De plus, dans l'inscription de Marseille, on parle de *suffètes :* tel était le nom des premiers magistrats de Carthage; mais beaucoup de savants ont hésité, avec raison, à croire qu'il y ait eu aussi des suffètes dans une colonie punique à Massalie. Ainsi est née la question très importante touchant l'origine de cette table.

La meilleure manière de l'établir est de la baser sur la nature de la pierre elle-même. On a cru, d'abord, qu'elle provenait de Cassis, aux environs de Marseille. Toutefois, une étude minutieuse de la pierre et sa comparaison avec d'autres monuments trouvés sur le rivage africain, ont fait considérer notre inscription comme étrangère aux carrières de la région marseillaise; et l'on s'est demandé, non sans motif, si on ne l'avait pas apportée de Carthage.

L'abbé Bargès a discuté longuement, et avec fruit, sur ce sujet dans ses *Nouvelles observations*, p. 50 et suiv. On trouve aussi, dans la *Revue historique*, livr. de décembre 1882, p. 336, not. 1, des indications à cet égard. Mais M. Dieulafait, qui était professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, a tranché, ce nous semble, la question définitivement. Il eut, d'abord, quelques hésitations; puis, après un voyage à Paris où il vit des stèles recueillies non loin de la Goulette, de retour à Marseille, à la suite d'un examen plus soigneux encore de la pierre conservée au Château Borély, il écrivit, le 5 novembre 1884, à la Commission du *Corpus inscrip. semitic.*, une lettre établissant, d'une façon absolue, que

l'inscription trouvée à Marseille provenait de carrières situées aux environs de Carthage (1).

(1) Vu l'importance de cette lettre. nous la donnons in-extenso; la voici :

« Les jugements sur l'identité des pierres sont subordonnés à trois principes fondamentaux :

1° Les pierres considérées comme les plus pures, le marbre statuaire par exemple, renferment au moins vingt corps simples dans leur constitution ; 2° ces corps simples ne sont pas, à beaucoup près, toujours les mêmes suivant les différentes roches ; 3° quand ils sont les mêmes comme nature chimique, ils varient souvent, dans d'énormes proportions, pour des roches que les plus habiles minéralogistes seraient absolument incapables de séparer par l'examen de leurs caractères extérieurs.

« Dès lors, pour savoir si la pierre de Marseille appartient ou n'appartient pas au type de la pierre de Cassis, il suffit de faire une analyse complète (dans le sens spectral du mot) de ces deux roches et de comparer les résultats. Si l'on trouve dans ces deux roches les mêmes corps et en même proportion, il n'y aura pas certitude absolue que ces deux pierres proviennent du même bloc ; mais il y aura une probabilité extrême pour qu'il en soit ainsi ; car, si, à la rigueur, il n'est pas impossible que, sous l'empire des mêmes causes générales, des roches de même composition se soient produites en différentes régions, cette probabilité devient de moins en moins grande à mesure que se décèle dans ces roches la présence d'un nombre de corps simples de plus en plus considérable.

« D'un autre côté, si on rencontre, entre les deux pierres qu'on étudie, des différences notables au point de vue du nombre et des proportions relatives des corps simples qui entrent dans la constitution des deux roches, on peut être certain qu'elles ont une origine différente.

« D'après ces règles, on peut affirmer que la pierre de l'inscription phénicienne du musée de Marseille n'a pas été fournie par les environs de Marseille. Avec un petit fragment de la pierre phénicienne toujours sous les yeux, j'ai recueilli dans les carrières des environs de Marseille, et en particulier dans celle de Cassis, cinquante-six types de roches qui, par tous leurs caractères extérieurs, se rapprochaient de la pierre à inscription phénicienne, et

Mais, comment et pourquoi cette pierre, — travaillée et gravée à Carthage, — est-elle à Marseille ? Jusqu'à ce jour, on n'a envisagé que trois hypothèses.

cela parfois jusqu'à lui paraître identiques. J'ai analysé ces cinquante-six échantillons et l'échantillon de la pierre phénicienne. Les cinquante-six analyses des pierres des environs de Marseille ont coïncidé entre elles de la façon la plus étroite ; mais l'échantillon de la pierre phénicienne a donné des résultats tout à fait différents.

« Les résultats sont si nettement caractéristiques que, quand même je n'aurais pas d'autres documents à ma disposition, je n'hésiterais pas à conclure que la pierre phénicienne de Marseille n'a pas été empruntée aux carrières de la région de Marseille ; mais j'ai d'autres documents. Dans mon dernier voyage à Paris, j'ai examiné avec M. Ph. Berger les nombreuses pierres phéniciennes qui existent, soit au Louvre, soit à la Bibliothèque, et qui ont été récemment apportées de Carthage. J'ai vu immédiatement qu'aucune ne pourrait, même de loin, se rapporter au type de la pierre de Marseille; mais il en fut tout autrement, quelques jours après, pour une autre série. M. Heuzey ayant bien voulu me faire visiter lui-même un ensemble de stèles venant de Carthage, je reconnus immédiatement plusieurs types rappelant tout à fait par leur aspect général la pierre de Marseille. M. Heuzey ayant eu l'obligeance de m'autoriser à enlever quelques fragments de quatre de ces pierres, je les ai rapportés et étudiés comparativement avec la pierre de Marseille. Le fragment emprunté à la pierre qui porte au Louvre le nº 79, s'est montré absolument identique à la pierre de Marseille, pour l'aspect extérieur, la dureté, la densité, et surtout pour la composition chimique. Sous ce dernier rapport, l'identité porte sur des corps très rares qui entrent dans la composition des deux pierres.

« Ce n'est pas tout. M. Renan et M. Berger m'avaient parlé de quatre inscriptions de Carthage, qui peuvent, d'après le contenu des textes, se rapporter à quatre inscriptions différentes, ou à une seule. Je dis à M. Berger de me faire envoyer un fragment de chacune de ces quatre pierres, persuadé que, par l'application de la méthode chimique dont le principe a été posé plus haut, je pourrais reconnaître si ces quatre fragments appartiennent à un même type de pierre ou à des types différents. Dans le premier cas, on n'en

D'abord, nous avons vu Bargès et d'autres érudits croire à une occupation phénicienne qui aurait précédé l'arrivée des Phôcéens. L'âge de l'inscription détruit

pourrait pas conclure que les quatre inscriptions, à l'origine, n'en formaient qu'une ; mais, dans le second cas, on aurait la certitude que ces inscriptions étaient des inscriptions séparées. M. Berger m'a fait envoyer ces quatre fragments ; or, abstraction faite de la question d'unité ou de multiplicité des inscriptions de ces quatre pierres, question qui n'est pas encore complètement résolue, il s'est trouvé que, parmi les quatre fragments envoyés par M. Berger, l'un est, au point de vue physique et chimique, absolument identique à la pierre de Marseille. Si on remarque, comme je viens de le dire, que ces fragments m'étaient envoyés pour résoudre une question n'ayant aucun rapport avec celle de la pierre de Marseille, on trouve là un document, dont l'importance est capitale et qui, joint aux précédents, me permet de formuler sans restriction les deux conclusions suivantes :

« 1° La pierre à inscription phénicienne du Musée de Marseille n'appartient pas à la pierre dite de Cassis, dont les carrières sont aux environs de Marseille ;

« 2° Cette pierre est, au point de vue minéralogique, physique et chimique, identique à celle qui constitue le fragment 79 du Musée du Louvre et à celui qui porte la lettre C de l'envoi de M. Berger. Les deux pierres dont ces fragments ont été détachés étant des pierres provenant de monuments de Carthage, et, par suite, de carrières peu éloignées de cette ville, il ne reste pas pour moi l'ombre d'un doute sur la provenance première de la pierre de Marseille : elle vient des environs de Carthage. »

Au cours de la 20me session de l'*Association Française pour l'avancement des Sciences*, tenue à Marseille, en 1891, M. Vasseur, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, a également établi, par l'étude microscopique de la pierre sur laquelle est gravée l'inscription, qu'elle vient de Carthage.

Pourquoi MM. Perrot et Chipiez, au cours de l'*Histoire de l'Art dans l'antiquité*, Paris, Hachette, 1885, t. III, p. 46-47, — tout en citant le *Corpus inscrip. Semitic.*, — ont-ils avancé que l'inscription avait été « gravée sur le territoire de Marseille » et que « la stèle sur laquelle on la lit encore aujourd'hui n'est autre chose qu'un bloc de *pierre de Cassis* » ?

formellement cette opinion. En effet, dans le système de l'abbé Bargès, cette pierre devrait être antérieure à l'an 600, époque à laquelle tous les historiens placent — aujourd'hui — la première colonisation ionienne à Marseille. Or, d'après l'examen et le jugement des personnes les plus compétentes en la matière, qui composent la commission du *Corpus inscrip. semit.*, cette pierre daterait d'une époque postérieure à l'an 600 av. J.-C. : car la forme des lettres montre des indices nombreux d'une moyenne antiquité; aussi doit-on placer cette inscription au IVe ou *probablement* au Ve siècle avant l'ère chrétienne (1).

Ce que le *Corpus*, — avec une sage prudence, — considère comme une probabilité est devenu, pour nous, une certitude après une comparaison des lettres gravées sur la Table des sacrifices avec celles des monnaies qu'ont frappées les Carthaginois, dans les villes de Sicile, à la fin du Ve siècle. Les premières sont presque semblables aux secondes, — mais sensiblement plus archaïques. Il y a plus d'élégance dans les dernières.

Pour se convaincre de notre assertion, on n'a qu'à confronter ces deux sortes de caractères dans l'*Essai sur la propagation de l'Alphabet phénicien dans l'ancien Monde*, de François Lenormant, t. I, Paris, 1875, planche V. On pourra voir l'exactitude de notre remarque généralement en la forme de toutes les lettres, mais surtout en

(1) *Corpus inscript. semitic.*, p. 238 : « Quod ad ætatem attinet, litterarum forma præcipue consideranda est, quæ mediæ antiquitatis indicia non pauca præbet, ita ut titulus potius antiquis quam recentibus adnumerandus sit. Quarto, aut *fortasse* quinto ante J.-C. sæculo eum adscribendum esse vix dubitamus. »

Fortasse est pris surtout dans un sens de probabilité.

celle des *aleph*, des *beth* et des *tau*. En outre, les *iod* ont, sur les monnaies de Sicile, une disposition plus abrégée : or, on le sait, les alphabets se simplifient en vieillissant.

En résumé, les lettres siciliennes sont d'une époque sensiblement postérieure à celles du tarif des sacrifices. Puisque la date de celles-là est bien fixée, vers la fin du ve siècle, on peut, avec raison, placer l'inscription marseillaise au commencement du même siècle, aux environs de l'an 500. Elle est, du moins, postérieure à l'an 600 ; et l'on ne saurait jamais la placer au VIIe siècle, c'est-à-dire avant l'arrivée des Phôcéens à Marseille : le *Corpus* est formel à cet égard (1). Le savant M. E. Babelon n'hésite pas à la faire remonter au ve siècle (2).

Notre inscription attesterait-elle l'existence d'une colonie carthaginoise, dans la Massalie phôcéenne ? Si l'âge bien déterminé de la pierre a détruit les premières suppositions, une simple lecture des anciens auteurs anéantit cette seconde hypothèse. Les Hellènes et les Carthaginois furent, en effet, constamment en guerre ; et s'il a pu exister, à certaines époques, entre ces derniers et quelques villes de la Grèce, des relations commerciales, nous doutons fort qu'elles aient pu se produire entre ces deux villes rivales, ces ennemies, que

(1) *Corpus inscript. semitic.* p. 238 : « Recentior esse potuit, antiquiorem fuisse negamus. Valeant igitur somnia quæ viri docti, patriæ amore in errorem inducti, de hac re deliraverunt, quasi ante conditam a Phocæensibus Massiliam anno ante J.-C. 599, conscribi potuisset ; in quem errorem incidisse miramur et ipsum virum doctissimum Schrœderum. »

(2) *Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, par FR. LENORMANT, continuée par ERNEST BABELON, t. VI, Paris, A. Lévy, 1888, liv. X. p. 563.

séparait une haine plusieurs fois séculaire, et qui se disputaient l'empire de la mer, — Carthage et Massalie !

La lutte acharnée de celle-ci contre celle-là constitue la pensée constante des Massaliètes, le trait principal de leurs primitives annales. On lit dans Hérodote (1), dans Thucydide (2), dans Antiochus de Syracuse (3), dans Pausanias (4), le récit des batailles navales que se livrèrent les deux peuples; plus tard, on verra avec quelle ardeur les Massaliètes, acharnés à la ruine de la puissance carthaginoise, aidèrent, de toutes leurs forces, les Romains contre leur ennemie héréditaire. Le principe dominant, presque unique, de la politique marseillaise dans l'antiquité ne consistait-il pas à ménager l'amitié de Rome et à perdre Carthage ? Certes, — avant Caton, — le *Delenda est Carthago* avait retenti, dans une autre langue, sur les bords du Lacydon (5).

Devant une pareille certitude, on veut faire croire à l'existence d'une colonie carthaginoise qui aurait vécu dans les murs de la phôcéenne Marseille ! C'est insoutenable; et nous ne réfuterons pas davantage des suppositions aussi opposées à toutes les données de l'histoire.

. Cette hypothèse avait paru tellement téméraire, que des hommes — d'un admirable bon sens, tel M. Renan — avaient préféré adopter une autre théorie que nous venons de discuter, et penser qu'on avait

(1) Voir ci-dessus, p. 81-89. — HÉRODOTE, liv. I. ch. CXLVI et CXLVII.

(2) *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*, l. I, c. XIII. — Voir ci-dessus, p. 108, et ci-dessous, p. 256.

(3) Dans STRABON, l. VI. c. I, § I. — Voir ci-dessous, p. 248.

(4) *Description de l'Hellade*, X, VIII, 4, et XVIII, 7.

(5) Nom antique du *Vieux-Port*.

transporté notre inscription comme lest, de Carthage à Marseille, et qu'on l'avait ensuite jetée sur le rivage, au milieu d'inutiles décombres. Toutefois, de l'aveu même du *Corpus*, on ne peut plus aujourd'hui soutenir cette opinion (1).

Cependant, n'y a-t-il pas une plus grande difficulté à supposer que les Carthaginois aient habité une ville qui leur fut toujours hostile, si paisiblement, en véritables citoyens, avec de telles prérogatives qu'ils aient pu y recevoir un règlement religieux tout gravé de Carthage ? On ne peut pas raisonnablement défendre cette assertion; et nous serions portés à admettre plutôt celle de Renan, — malgré l'invraisemblance de cette dernière, — si nous n'avions pas soupçonné une quatrième hypothèse, plus logique, ce nous semble, que les précédentes.

En effet, — puisque, d'une part, il est impossible d'admettre l'existence d'une colonie punique dans la ville des Phôcéens, puisque, d'autre part, la Table des sacrifices ne prouve pas que les Carthaginois aient précédé les Grecs ioniens à Massalie, cette inscription établit, au contraire, par son âge, que les Carthaginois ont possédé cette ville à peu près au ve siècle, ou, plus exactement, vers la fin du vi^e^ siècle et au commencement du ve siècle av. J.-C. (2). On pourra nous reprocher d'avoir fait, comme en géométrie,

(1) *Corpus inscrip. semitic.*, p. 222 : « Renan olim putabat eum in medio saburræ a Carthagine Massiliam translatum esse et inter rudera inutilia et arenas projectum ; quod vix, ex iis quæ supra, p. 219, dicta sunt, nunc defendi potest. »

(2) Nous le prouvons plus loin par la comparaison des textes historiques. V. ci-dessous, PREUVES ET DISSERTATIONS, XIV.

un raisonnement par l'*absurde*; mais cette façon de procéder offre des avantages; elle nous amène à une assertion vraiment plausible, qui éclaire la question, explique tout, en conciliant à la fois les jugements de la science archéologique et les données de l'histoire.

Si l'on nous objectait l'inscription du nom des suffètes sur la Table des tarifs, nous répondrions : Il s'agissait ici des magistrats de Carthage, à la fois chefs civils, militaires et directeurs des rites religieux, comme chez les Hébreux et la plupart des anciens peuples; on observait leurs règlements aux colonies aussi bien que dans la métropole.

Or, on le sait, à peine les Carthaginois avaient-ils conquis un pays, qu'ils y construisaient, comme une marque de leur possession, un temple élevé à la gloire de leur grand dieu Baal; à l'entrée du monument, ils devaient placer ce tarif des sacrifices, dont la découverte explique plusieurs textes anciens demeurés obscurs jusqu'ici, et qui nous révèle l'une des pages les plus intéressantes dans l'histoire de l'antique Massalia.

V

PREUVES DE LA FONDATION PHÔCÉENNE DE MASSALIE EN L'AN 600 AVANT J.-C.

Après Hécatée de Milet (1) et Timée (2), avec Solin (3), Eusèbe et Olivarius (4), Strabon nous fournit des preuves établissant que les Phôcéens créèrent Massalie au commencement du VI[e] siècle avant notre ère.

Le récit de ce géographe (5), relatif à la migration des Ioniens, sous l'inspiration d'Aristarchê et sous la conduite de Simos et de Protis, ne peut pas s'appliquer à la fuite des habitants de Phôcée, qui eut lieu lors des conquêtes de Cyrus, dans la soixantième Olympiade (6); il ne peut relater que des faits antérieurs et concerner la première fondation de l'an 600 : nous avons vu Timée, dans Scymnos de Chio, fixer cette date (7).

En faveur de cette opinion, Strabon fournit encore une preuve évidente. Ne dit-il pas : « C'est ainsi que

(1) V. ci-dessus, p. 22.
(2) V. ci-dessus, p. 23.
(3) V. ci-dessus, p. 23.
(4) V. ci-dessus, p. 24.
(5) STRABON, l. IV, c. 1, § 4. V. ci-dessus ce récit, p. 28-30.
(6) V. ci-dessus, p. 73-75.
(7) V. ci-dessus, p. 23.

jadis ils (les Massaliôtes) jouirent d'une prospérité extraordinaire à tous égards, et particulièrement en ce qu'ils gagnèrent l'amitié des Romains, dont on pourrait trouver maintes preuves : ainsi il y a sur l'Aventin une statue d'Artémis qu'y érigèrent les Romains, et elle est disposée comme celle qui est chez les Massaliôtes (1). »

Or la dédicace du temple d'Artémis d'Ephèse, sur le mont Aventin, date de l'année 212 de la fondation de Rome, deux ans avant le commencement de la soixantième Olympiade, avant donc le départ général des Phôcéens. Puisque les Romains disposèrent la statue d'Artémis selon le rite suivi chez les Massaliôtes, il fallait bien que Massalie existât déjà.

Dans Justin (2), nous voyons que les premiers navigateurs de Phôcée longèrent les côtes d'Italie et passèrent à Rome, plusieurs années avant de s'établir au lieu où ils créèrent Marseille (3).

Antérieurement à 614, avait existé, entre Rome et Phôcée, une solide amitié dont plus tard Massalie, héritière de la métropole ionienne, s'efforça de continuer la tradition. Il est vrai, ces sympathies des Romains pour les Grecs ne purent se manifester qu'avec peine pendant le temps que les Etrusques dominèrent sur les bords

(1) STRABON, l. IV, c. I, § 5, édit. Casaubon, p. 181 ; *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. I., p. 76-77 : Πρότερον μὲν οὖν εὐτύχουν διαφερόντως περί τε τἆλλα καὶ περὶ τὴν πρὸς Ῥωμαίους φιλίαν, ἧς πολλὰ ἄν τις λάβοι σημεῖα· καὶ δὴ καὶ τὸ ξόανον τῆς Ἀρτέμιδος τῆς ἐν τῷ Ἀβεντίνῳ οἱ Ῥωμαῖοι τὴν αὐτὴν διάθεσιν ἔχον τῷ παρὰ τοῖς Μασσαλιώταις ἀνέθεσαν.

(2) V. ci-dessus, p. 17.

(3) V. PREUVES ET DISSERTATIONS, I, *Antique amitié de Rome et de Massalie.*

du Tibre, c'est-à-dire depuis l'avènement de Tarquin l'Ancien, en 614, jusqu'à la chûte de leur puissance, en Campanie, vers 424.

Malgré la haine séculaire des Etrusques ou Tyrrhènes, descendants des antiques Tursânes ou Tursênes, contre tout rejeton de cette race hellénique qui les avait expulsés des régions où elle s'établit et qu'elle occupe encore, — malgré le ressentiment des Pélasges, dont les Tursênes formaient un rameau, contre les Grecs (1), — nous ne croyons pas impossible que Servius Tullius, quoique d'origine étrusque, après avoir déterminé les Romains à ériger un monument à Artémis, leur ait permis de suivre, dans la disposition de la statue, les prescriptions qu'observaient déjà les Massaliètes : car ceux-ci conservaient exactement le culte d'Ephèse ; les Romains et leur roi ne devaient point l'ignorer. Aussi, désireux de rendre à Diane-Artémis des honneurs sacrés, ne pouvaient-ils mieux faire que d'imiter les rites des Phôcéens.

Cependant, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et Plutarque, en racontant la dédicace du temple de Diane, ne font pas mention des Massaliètes ; on peut supposer qu'ils ont oublié ce détail : celui-ci n'était pas, du reste, essentiel à leur sujet. Strabon, au contraire, raconte tout ce qu'il sait sur Massalie, à laquelle il consacre de longs chapitres.

Son assertion nous semble exacte ; elle nous prouve, une fois de plus, que Marseille était fondée avant l'émigration générale des Phôcéens à l'époque de Cyrus.

(1) V. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., Paris, E. Thorin, p. 74-166.

VI

LES ÉMIGRANTS PHÔCÉENS FONDÈRENT MASSALIE, EN L'AN 600 AVANT J.-C., DANS LE PAYS DES LIGURES. A LA FIN DU V[e] SIÈCLE, LES GAULOIS N'AVAIENT PAS ENCORE ENVAHI LE SUD-EST DE LA FRANCE.

L'an 600 avant notre ère, Massalie fut fondée dans le pays des Ligures, dans la *Ligustique,* ἐν τῇ Λιγυστικῇ, selon le texte précis d'Hécatée (1) et de Timée (2).

Festus Avienus appuie cette assertion. Cet écrivain, nous l'avons déjà dit, composa une partie considérable de ses *Oræ maritimæ* d'après des documents qui donnaient la situation géographique de l'Europe occidentale vers la fin du VI[e] siècle avant notre ère (3). Or, à cette

(1) V. ci-dessus, p. 22.

(2) V. ci-dessus, p. 23. Rapprocher de ces textes le traité apocryphe d'ARISTOTE, *De mirabilibus auscultationibus,* c. LXXXIX, édit. Didot, t. IV, 1[re] partie, p. 61.

(3) On peut, avec certitude, faire remonter la rédaction du Périple phénicien dont il s'est servi — d'après la traduction d'un Massaliète — à une époque antérieure à celle d'Hérodote : car cet historien parle (II, XXXIII) de la conquête de l'Espagne par les Celtes ; mais les anonymes qu'a suivis Avienus ignorent cet événement.

époque, il indique le Rhône (1) comme limite entre les Ibères et les Ligures. Scymnos de Chio (2) confirme ce renseignement, lorsqu'il nous montre les Phôcéens, — après avoir bâti Massalie, — se rendant en *Ibérie* où ils occupent Agathé (Agde) et Rhodanusie ; cette dernière ville était située sur la rive droite du Rhône (3) : nous croyons pouvoir l'identifier avec Beaucaire.

Postérieur aux Anonymes de Festus Avienus, le Périple de Scylax a été compilé vers 340 avant l'ère chrétienne ; mais il relate des documents qui remontent à la fin du V[e] siècle (4). Il indique l'état de l'Europe occidentale un peu moins de deux siècles après la primitive colonisation phôcéenne à Massalie.

Ce document nous représente, après les Ibères, proprement dits, occupant l'Espagne jusqu'à *Emporium* (Ampurias), une population mêlée de Ligyes et d'Ibères jusqu'au Rhône (5). Puis, à partir de ce fleuve, jusqu'à

(1) Vers 608-611. M. Müllenhoff, *Deutsche Alterthumskunde*, p. 190, lit *Oranus*, et croit qu'il s'agit du Lez près de Montpellier. Tous les autres textes indiquent, au contraire, *Rhodanus* ; Hérodote et Strabon confirment cette leçon.

(2) Vers 204-214, Didot-Müller, *Geographi græci minores*, t. I, p. 204.

(3) V. le tome I de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*, pp. 255-257 ; et, ci-dessus, pp. 101 et 115.

(4) Cf. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule Romaine*, t. II, p. 57.

(5) *Peripl.*, III, *Geograph. min.*, édit. Didot, I, p. 11 : Ἀπὸ δὲ Ἰβήρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ.

Antium (Gênes) (1), le Périple mentionne seulement les Ligyes, Massalie et ses colonies (2).

Les Celtes n'étaient donc pas arrivés, à la fin du Ve siècle, sur les côtes occidentales de la Méditerranée, comprises entre les Pyrénées et les Alpes.

Il est vrai, une fausse leçon a fait de Narbonne, vers l'an 500 avant notre ère, un marché et une ville celtique. Müller, au fragment 19 d'Hécatée (3), attribue à cet auteur un passage d'Etienne de Byzance, qui fait habiter les Celtes en cette ville. D'après ce texte, des historiens de grande valeur, tels que MM. Herzog (4), Ernest Desjardins (5) et d'Arbois de Jubainville (6), ont fait avancer, dès l'an 500, les Celtes jusqu'à Narbonne. Mais l'éminent auteur des *Premiers habitants de l'Europe* et M. Müllenhof ont reconnu l'erreur de ce renseignement, — que M. Müller avait emprunté à Clauzen, *Hecataei milesii fragmenta*, p. 46.

Les cinq principales éditions d'Etienne de Byzance (7)

(1) E. Desjardins, *Géographie de la Gaule Romaine*, t. II. p. 57, note 6, et p. 58.

(2) *Geograph. min.*, édit. Didot, p. 11, *Périple*, § 4 : Ἀπὸ Ῥοδανοῦ ποταμοῦ ἔχονται Λίγυες μέχρι Ἀντίου.

(3) Didot, *Fragmenta hist. græc.*, t. I, p. 2.

(4) *Galliae Narbonensis historia*, p. 13, note 44.

(5) *Géographie de la Gaule Romaine*, t. II, p. 188.

(6) *Les Celtes, les Galates, les Gaulois*, Revue archéolog., 4-18, 1875.

(7) Ces cinq éditions sont : 1o celle d'Alde, 1502, édition princeps ; 2o celle de Thomas de Pinedo, Amsterdam, chez Jacques de Jonge, 1678, p. 484, 485 ; 3o celle d'Abraham Berkelius, chez Frédéric Haaring, Leyde, 1694, p. 581 ; 4o celle de Westermann, chez Teubner, Leipzig, 1839, p. 207 ; et 5o celle de Meineke, chez Reimer, Berlin, 1849, p. 469. — Le passage de Strabon, auquel renvoie le texte d'Etienne de Byzance que donnent ces éditions, se trouve au l. IV, c. 1, § 12, édit. Didot-Müller et Dübner, p. 154.

renvoient, dans ce passage, non à Hécatée, mais au IVe livre de Strabon. Cette rectification fait reculer la date de ce texte jusqu'au Ier siècle après J.-C.

Ainsi, aucun auteur n'infirme la théorie des géographes et des historiens les plus anciens de la Grèce qui nous représentent, à l'époque où les Phocéens fondèrent Massalie, le Rhône séparant les Ibères des Ligures, et ces peuples habitant des Pyrénées aux Alpes, sans mélange de Celtes.

Les Ioniens bâtirent donc leur ville dans le pays des Ligures, « ἐν τῇ Λιγυστικῇ (1) ». D'autre part, Aristote (2), dans Athénée, implicitement, et Trogue-Pompée (3), dans Justin, avec précision, mettent Massalie sur les frontières du territoire appartenant à Nanos, roi des Ségobrigiens.

Ce dernier historien place cette ville entre la Ligurie et le territoire des Gaulois. Nous n'insisterons pas sur cet anachronisme; nous croyons avoir établi assez clairement la véritable situation du pays au commencement du VIe siècle.

(1) V. ci-dessus, p. 23.
(2) V. ci-dessus, p. 34.
(3) V. ci-dessous, p. 223.

VII

TRIBUS IBÉRO-LIGURES, AU VIe SIÈCLE, ENTRE LA DURANCE, LE RHÔNE ET LA MÉDITERRANÉE

Les tribus qui habitaient, au VIe siècle avant notre ère, sur la rive gauche du Rhône, entre la Durance et la mer, étaient-elles de pure race ligure ?

Nous ne le pensons pas ; et nous avons déjà établi (1) que les premiers occupants de la Provence, comme ceux du Languedoc, furent des Ibères. Cette race, — que Festus Avienus nous a montrée, aux origines de l'histoire, rejetée sur la rive droite du Rhône, — n'avait sans doute pas disparu toute entière de l'autre bord ; en outre, quoique ce fleuve, pendant plusieurs siècles, semble avoir servi de limite entre les Ibères et les Ligures, on peut supposer que ses eaux n'empêchaient pas les relations d'une rive à l'autre, et croire, sans exagération, que, sur ses bords, dans un rayon assez étendu, les deux races se mêlèrent de bonne heure, — bien avant la grande poussée qui porta les Ligures d'abord dans le Languedoc, puis dans le Roussillon, enfin dans le Nord-Est de l'Espagne.

(1) V. le t. I de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*, p. 1-68.

Nous trouvons, dès l'origine de Massalie, une preuve à l'appui de cette assertion. Vers la fin du repas offert par Nanos, roi des Ségobrigiens, aux jeunes gens qui désirent prendre pour femme sa fille Gyptis, nous avons vu celle-ci arriver au milieu du festin, portant à la main une coupe pleine d'eau et la présenter à Protis, — qu'elle choisit ainsi comme son époux (1). Or, cette coutume subsiste aujourd'hui encore, en France et en Espagne, dans plusieurs cantons du pays basque, dernier refuge de la race ibérienne (2).

Ainsi, quoique le nom des Segobrigii soit ligure, la pratique d'un tel usage, chez cette tribu, établit qu'elle possédait des éléments ibéres. C'est donc avec des peuplades ibéro-ligures que les premiers colons phôcéens eurent des relations à l'époque de la fondation de Massalie.

(1) V. ci-dessus, p. 33-35, et plus loin, p. 219-223.

(2) V. AMÉDÉE THIERRY, *Histoire des Gaulois*, t. I, p. 27.

VIII

AU VIe SIÈCLE AVANT J.-C., LES SALYES OU SALLUVI SONT IBÉRO-LIGURES ET NON GAULOIS

Festus Avienus, qui donne l'état du pays au VIe siècle avant notre ère (1), après avoir mentionné Arles, — d'où une navigation de deux jours et de deux nuits conduit, dans la vallée supérieure du Rhône, chez les Ligures *Veragri* et à leur cité de Bergine (2), — reprend son itinéraire près des embouchures de ce fleuve ; il passe alors chez les « féroces *Salyes* », puis à l'oppidum le plus antique de l'étang *Mastramela* (étang de Berre) (3) ; il arrive ensuite en vue du promontoire

(1) V. le tome I de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*, p. 79.

(2) Cf. E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule Romaine*, t. II, p. 83-84.

(3) V. les oppida ligures dont les ruines existent encore autour de l'étang de Berre : Marlès près de Miramas, Constantine près de Lançon, Les Escalèdes. *Carte de la Provence préhistorique et protohistorique*, dans le t. I de notre *Histoire de la Provence dans l'Antiquité*.

élevé que les habitants appellent *Citharistium*, et enfin à Marseille (1).

C'est ainsi que M. E. Desjardins a expliqué le texte d'Avienus. Mais nous comprenons ce passage d'une manière plus simple et, croyons-nous, plus rationnelle.

L'auteur latin ne nous dit nullement qu'il remonte, d'Arles, dans la vallée supérieure du Rhône. Il part de cette ville, descend vers la mer, pénètre dans l'étang de Berre, dont il suit le rivage. Dans cette région, il trouve les Veragri (2) et la cité de Bergine : les premiers sont des *Salyes féroces ;* et la seconde est considérée comme le plus antique oppidum de l'étang de Berre. Il reprend ensuite son voyage, double le promontoire élevé que les habitants du pays appellent *Citharistium*, et arrive enfin à Marseille.

C'est cette course d'Arles à Marseille qui durait deux jours et deux nuits. On ne trouve pas ce laps de temps exagéré, lorsqu'on considère dans quelles conditions s'effectuaient les voyages maritimes au VIe et au Ve

(1) FESTUS AVIENUS, *Oræ marit.*, vers 679 et 689-694 :

« *Arelatus* illic civitas adtollitur,
. . . .
Cursus carinæ biduo et binoctio est :
Gens hinc *Veragri*, *Bergineque* civitas,
Salyes atroces, oppidum *Mastramelæ*
Priscum paludis, terga celsum prominens,
Quod incolentes *Citharistium* vocant ;
Massilia et ipsa est. »

(2) On sait que la permutation du V en B est fréquente. Aussi, ne pourrait-on pas supposer, avec vraisemblance, que ces *Veragri* se sont appelés *Bera-gri* et ont laissé la première partie de leur nom à l'étang de *Berre*, — la finale disparaissant, par la suite des siècles, comme ce fait s'est produit pour d'autres expressions géographiques ?

siècles avant J.-C. : les bateaux ne marchaient qu'à force de rames et devaient toujours suivre les côtes.

Que l'on accepte l'explication de M. Desjardins ou la nôtre, on doit, toutefois, reconnaître, d'après le texte d'Avienus, que Massalie avait été bâtie, si non sur le territoire des Salyes, du moins tout près de leur pays.

Ceux-ci avaient pour centre Salon ; ils s'étendaient jusqu'au Rhône ; et ils possédaient, au VIe et au Ve siècles avant notre ère, les oppida décrits dans notre ouvrage sur la *Provence préhistorique et protohistorique*, et que nous avons mentionnés, entre la Durance, le Rhône et la mer, sur la carte qui accompagne ce livre.

Le renseignement de Festus Avienus prouve que les Salyes n'eurent pas une origine gauloise. En effet, la critique historique est aujourd'hui unanime à reconnaître que cet auteur a donné, dans sa compilation, la situation du monde telle qu'on la connaissait dans la seconde moitié du VIe siècle avant notre ère.

M. d'Arbois de Jubainville accepte cette opinion sur les *Oræ Maritimæ*. Pourquoi donc fait-il des Salyes une nation celtique, — alors que Festus Avienus les place aux environs de Marseille au VIe siècle avant J.-C., — et que le savant auteur des *Premiers habitants de l'Europe* recule l'arrivée des Gaulois dans le Sud-Est de la France jusqu'au commencement du IIIe siècle avant notre ère (1) ?

Strabon dit, au contraire, en propres termes, que « les anciens Hellènes appelaient les *Salyes*, Ligyes (ou

(1) D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., Paris, E. Thorin, t. I, p. 278.

Ligures), et Ligystique la contrée que possèdent les Massaliôtes (1). »

« Plus tard », ajoute cet auteur, « on les nomme Celtoligyes (2) ». On ne saurait dire plus clairement que les Salyes, d'abord Ligures, furent vaincus par les Celtes ; ceux-ci occupèrent leur pays, se mêlèrent aux premiers et formèrent une population mixte celto-ligure.

C'est ainsi qu'on les considère dans un document officiel, les *Fastes triomphaux*, qui, pour les années 631 et 632 de Rome (125 et 124 avant notre ère), mentionnent les victoires du consul M. Fulvius Flaccus (125) et du proconsul C. Sextius Calvinus (123) sur les *Ligures*, les *Vocontii* et les *Salluvi* (3).

Les *Actes Capitolins* distinguent donc trois peuples : les *Ligures* purs, c'est-à-dire les *Deciates* et les *Oxybii* ; les *Vocontii*, qui étaient Gaulois ; et les *Salluvi*, Celto-Ligures.

(1) STRABON, IV, VI, § 3, édit. Casaubon, p. 204 : Καλοῦσι δὲ τοὺς Σάλυας οἱ μὲν παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων Λίγυας καὶ τὴν χώραν, ἣν ἔχουσιν οἱ Μασσαλιῶται, Λιγυστικήν.

(2) STRABON, IV, VI, § 3 : οἱ δ' ὕστερον Κελτολίγυας ὀνομάζουσι.

(3) *Corpus inscriptionum latinarum*, de Berlin, t. I, MDCCCLXIII. *Acta triumph. capitolina*, p. 460.

N° 631 : M. FVlviVS·M·F·Q·N·FLACCVS·PRO·AN·DCXXX
cos. de. liGVRIBVS·VOCONTIEIS
SALLVVEISQ VI...........

v. 3. — SALLVVIEISQ. Smet.

N° 632 : C·SEXTIVS·C·F·C·N·CALVIN·PROCOs. anno. dcxxxi
DE·LIGVRIB·VOCONTIEIS·SALLVVEISQ.......

v. 2. — SALLVVIEISQ. Smet.

Pline mentionne parfaitement l'origine ligure de ces derniers lorsqu'il dit : « Les plus célèbres des Ligures au-delà des Alpes (c'est-à-dire dans la Gaule transalpine) sont les *Salluvii*, les *Deciates* et les *Oxybii* (1). » De même Florus, en énumérant les peuples ligures, nomme « les *Salyi*, les *Deciates*, les *Oxybii* et les *Euburiates* (2). »

Tite-Live nous montre, au commencement du IVe siècle (3), les Massaliètes, qui voulaient étendre leur puissance, en lutte avec les Salyes. Ceux-ci occupaient donc la région où les Phôcéens s'étaient établis. Les Gaulois, qui traversèrent la Provence, dans leur émigration vers l'Italie, sous la conduite de Bellovèse, portèrent secours aux colons grecs (4) ; les uns et les autres durent se prêter un mutuel appui pour vaincre les populations ligures.

Plus tard, lorsque vers 280 avant notre ère, les Celtes eurent imposé leur autorité aux Salyes qui habitaient entre la Durance au Nord, le Rhône à l'Ouest, la Méditerranée au Sud, et l'Argens à l'Est, on considéra les tribus établies dans ce pays comme des *Salyes Gaulois*, des « Salluvii Galli », ainsi que les appelle Tite-Live (5).

(1) III, VII : « *Ligurum* celeberrimi ultra Alpes : *Salluvii*, *Deciates*, *Oxubii*. »

(2) FLORUS, l. II, c. IV, édit. Panckoucke, p. 100-101.

(3) C'est la date la plus rationnelle que l'on puisse assigner à l'émigration de Bellovèse. Voir ci-après, PREUVES ET DISSERTATIONS, XV.

(4) TITE-LIVE, liv. V, chap. XXXIV. Nous acceptons, dans son entier, le récit de Tite-Live ; mais nous en plaçons la date au commmencement du IVe siècle avant notre ère.

(5) TITE-LIVE, *Epitome*, liv. LX.

Ces *Galli-Salluvii* sont évidemment les mêmes que les *Celto-Ligures* de Strabon (1). Aussi tous les auteurs, lorsqu'ils parlent d'événements survenus après l'occupation celtique, distinguent-ils les *Galli-Salluvii* des Ligures purs, qui n'avaient pas subi l'invasion gauloise; aussi Strabon range-t-il les premiers parmi les Celtes transalpins à l'époque des premières conquêtes romaines au-delà du Var (2) ; aussi Tite-Live nous montre-t-il le consul P. Cornelius Scipion suivant, en 218, avec ses soixante navires, les côtes de l'Etrurie, puis celles des *Ligures*, rangeant enfin les montagnes des *Salyes* pour se rendre à Marseille et aux bouches du Rhône (3).

Les textes que nous avons cités ne se contredisent pas entre eux ; mais ils indiquent deux périodes : pendant la première, avant le IIIe siècle, les Ligures *Salyes* ou *Salluvi* (4) occupent la partie méridionale du Sud-Est de la France qu'ils ont conquise sur les Ibères, et où ils se sont mêlés à ces derniers (5); la seconde période commence à l'époque où les Salyes, vaincus par les Gaulois, subissent leur domination.

Avant l'invasion celtique, comme après, le peuple des Salyes habitait, depuis Antipolis (Antibes) jusque

(1) V. ci-dessus, p. 210.

(2) STRABON, liv. IV, chap. VI, § 3 : Πρώτους δ' ἐχειρώσαντο Ῥωμαῖοι τούτους τῶν ὑπεραλπείων Κελτῶν.

(3) TITE-LIVE, XXI, XXVI, § 3 ; édit. Panckoucke, t. VIII, p. 66 : « P. Cornelius... præter oram Etruriæ Ligurumque, et inde Salyum montes, pervenit Massiliam. » — Cf. STRABON, IV, VI, 3.

(4) Nous adoptons l'orthographe des *Actes Capitolins*. V. ci-dessus, p. 210.

(5) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, VII, *Tribus ibéro-ligures, au VIe siècle, entre la Durance, le Rhône et la Méditerranée.*

un peu au-delà de Massalie, les chaînes secondaires des Alpes qui dominent la côte, ainsi que certaines parties du littoral où il se trouvait mêlé aux Hellènes (1) ; il occupait aussi toute la plaine qui s'étend à l'est du Rhône jusqu'aux montagnes du *Luérion* ou Lubéron (2).

Les Salyes qui résidaient sur les hauteurs fortifiées, dans les oppida, aux environs de Massalie, s'appelaient *Segobrigii*, c'est-à-dire habitants des *forteresses élevées* (3).

(1) STRABON, liv. IV, chap. VI, § 3.

(2) ID., *ibid.*

(3) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, IX, *Le nom des Segobrigii est d'origine ligure.*

IX

LE NOM DES SEGOBRIGII EST D'ORIGINE LIGURE.

Le nom même des *Segobrigii* est d'origine ligure, quoique M. d'Arbois de Jubainville ait fort savamment expliqué (1) que ce terme « pourrait être gaulois tout aussi bien que ligure ». Car Strabon (2) et Ptolémée (3) mentionnent une ville des Celtibères nommée *Segobriga ;* plusieurs inscriptions latines confirment son existence (4); et Pline en fait, de son temps, la capitale des Celtibères (5).

Le premier terme de *Segobriga* ou de *Segobrigii* est *sego*, un dérivé de la racine indo-européenne *sagh*. Cette dernière signifie « tenir, retenir, résister, être puissant » ; d'elle dérivent le grec ἐχυρός pour *seghuros*, « fortifié », le sanscrit *sahuris* pour *saghuris*, « fort,

(1) *Les premiers habitants de l'Europe*, 1re édit., p. 225-228.

(2) STRABON, l. III, c. IV, § 13, édit. Didot-Müller et Dübner, p. 135.

(3) PTOLÉMÉE, l. II, c. VI, § 58, édit. Nobbe, t. I, p. 93.

(4) *Corpus inscript. latin.*, édit. de Berlin, t. II, p. 563, no 4191 ; p. 567, no 4220 ; p. 568, no 4222.

(5) PLINE, l. III, c. IV, § 9, édit. Littré, t. I, p. 158.

puissant (1) ». Ce terme a formé la base d'un grand nombre de noms de villes et de peuples en Europe; nous citerons: dans la Ligurie, *Segesta Tiguliorum* (2), — chez les Carnes, peuple gaulois établi au fond de l'Adriatique, *Segeste* (3), — sur la Save, en Pannonie, *Segesta* ou *Segestica*, aujourd'hui Sissek (4), — en Espagne, plusieurs *Segontia* (5), — dans la Grande-Bretagne, le peuple des *Segontiaci* (6), et la ville de *Segontio* (7), — en Gaule, les *Segusiavi* (8), les villes de *Segodunum* (9), aujourd'hui Rodez, de *Segobodium* (10),

(1) CURTIUS, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 4e édit., p. 193; FICH, *Vergleichendes Woerterbuch der Indogermanischen Sprachen*, 3e édit., t. I, p. 224.

(2) PLINE, l. III, c. VII, § 2, édit. Littré, t. I, p. 162.

(3) PLINE, l. III, c. XXIII, § 4, édit. Littré, t. I, p. 176.

(4) STRABON, l. VII, c. V, § 2, édit. Didot-Müller et Dübner, p. 260; APPIEN, *De rebus illyricis*, c. 10, 17, 22, 24, édit. Didot, p. 275, 277, 279, 280.

(5) *Itinéraire d'Antonin*, édit. Parthey et Pinder, p. 208, 209.

(6) CESAR, *De bello Gallico*, l. V, c. XXI.

(7) *Itinéraire d'Antonin*, édit. Parthey et Pinder, p. 231.

(8) E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 212, 277. — Le nom gaulois *Segusiavos* semble signifier « celui qui habite une forteresse ». Il est formé au moyen du suffixe *vo-s* (ZEUSS, *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 783) et dérivé de *Segusia* qui veut dire probablement « forteresse » ; comparez *Segusio* ou *Segusium*, aujourd'hui Suze en Piémont. PLINE, l. III, c. XXI, § 1, édit. Littré, t. I, p. 175; *Itinéraire d'Antonin*, édit. Parthey et Pinder, p. 162; PTOLÉMÉE, l. III, c. I, § 40, édit. Nobbe, t. I, p. 147.

(9) E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 311.

(10) E. DESJARDINS, *Ibid.*, p. 227.

près de Besançon, et le peuple des *Segovellanni* (1), dont Valence était le centre.

Enfin, dans le nom ancien de Sisteron, *Segu-stero* (2), on peut trouver un rapprochement entre le premier terme *segu* et *sego*; quant au second terme, il s'expliquerait par le grec στερ-εό-ς, « ferme », par le sanscrit *sthira-s*, signifiant encore « ferme », par l'irlandais *s[t]eirt*, « force ». *Segustero* formerait ainsi une sorte de pléonasme : « forteresse forte (3) ».

Ces nombreux exemples suffiront, ce semble, à établir l'origine indo-européenne de *sego*.

On peut donc accepter pleinement l'opinion de M. de Humboldt (4) et de M. d'Arbois de Jubainville (5), — en apparentant le terme *sego* avec le Gaulois.

Mais, si ce terme se trouve dans la langue celtique, il ne lui appartient pas exclusivement : car la ville ligure de *Segesta*, dont nous venons de parler, est située sur la frontière de l'Etrurie, en dehors des régions qu'occupa la race gauloise.

(1) PLINE, l. III, c. V, § 4, édit. Littré, t. I, p. 159 ; cf. PTOLÉMÉE, l. II, c. X, § 12, édit. Nobbe, t. I, p. 112.

(2) E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 418.

(3) CURTIUS, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 4e édit., p. 213 ; WITLEY STOKES, *Some Remarks on the celtic additions*, p. 16; FICH, *Vergleichendes Woerterbuch der Indogermanischen Sprachen*, 3e édit., t. I, p. 245.

(4) *Prüfung der untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens*, p. 72, 102 ; *Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne à l'aide de la langue basque*, par GUILLAUME DE HUMBOLDT, traduit de l'allemand par M. A. MARRAST, Paris, Franck, 1866, p. 65, 75, 77, 87, 91 et 98.

(5) *Les premiers habitants de l'Europe*, 1re édit., p. 227.

De même, quoiqu'on reconnaisse le second terme, *briga* — d'où *brigii* — dans un grand nombre de noms de lieux composés de la langue gauloise, où il signifie « colline » (1), — le vieux slave *bregu*, le gothique *bairga-s*, devenu *berg* en allemand moderne, ont aussi la même signification. Ces derniers noms, il est vrai, sont masculins, tandis que *briga* semble appartenir au genre féminin ; mais, avant d'être substantifs, tous ces termes ont représenté ceux-là la forme masculine, celui-ci la forme féminine de l'adjectif *brigas*, *brigâ*, *brigam*, « haut, élevé », maintenant *bry* dans le dialecte néo-celtique des Gallois. Cet adjectif lui-même est dérivé de la racine *bhargh*, que reproduit le verbe *barh* « élever » du sanscrit (2).

Nous concluerons enfin que si le nom des *Segobrigii* est, sans aucun doute, indo-européen, nous n'avons aucune raison pour lui assigner une origine purement celtique : car nous trouvons chacun de ses termes dans des langues indo-européennes autre que le gaulois.

Nous pouvons donc, avec vraisemblance, en faire le nom d'une tribu ligure, qui aurait habité des « montagnes élevées » ou des « collines fortifiées », ou bien encore des « forteresses placées sur les hauteurs », c'est-à-dire des oppida.

Les conclusions des recherches linguistiques s'accordent ainsi avec les assertions de l'histoire : car, bien que Justin (3), d'après Trogue-Pompée, ne donne pas très

(1) ZEUSS, *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 86.

(2) FICH, *Vergleichendes Woerterbuch der Indogermanischen Sprachen*, 3e édit., t. I, p. 379 ; t. III, p. 206, 207.

(3) JUSTIN, l. XLIII, c. III, § 4.

nettement les *Segobrigii* pour des Ligures, bien avant eux, Hécatée de Milet (1) et Timée (2) dans Scymnos de Chio avaient affirmé la fondation de Marseille dans la Ligustique.

(1) V. ci-dessus, p. 22.
(2) V. ci-dessus, p. 23.

X

LES NÔCES DE GYPTIS ET DE PROTIS, D'APRÈS ARISTOTE ET TROGUE-POMPÉE

Aristote (1) avait consacré à Marseille un des CLX livres qui composaient son *Traité du gouvernement des villes*; il y discutaît la fondation de la colonie phôcéenne et en fixait la date. A l'époque de Marc-Aurèle, cet ouvrage existait encore; car Athénée (180 à 222 de l'ère chrétienne) en tira le récit suivant relatif au premier établissement des Phôcéens à Marseille:

« Aristote, dans son livre sur la République des Massaliôtes, rapporte une semblable histoire; les Phôcéens, marchands d'une ville ionienne, fondèrent ainsi Massalie (2): Un Phôcéen était l'*hôte bien reçu* du roi

(1) Aristote, né en 384 av. J.-C., vint à Athènes en 368, et mourut en 322.

(2) ΑΘΗΝΑΙΟΥ ΔΕΙΠΝΟΣΟΦΙΣΤΩΝ... Texte d'Isaac Casaubon, revu par Dalechamp, Apud Hieronymum Commelinum, anno M.D.XCVIII, ex libro XIII, cap. v; cf. *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. VI, p. 14-17: « Τὸ δμοιον ἱστορεῖ γενέαθαι καὶ Ἀριστοτέλης ἐν τῇ Μασσαλιωτῶν πολιτείᾳ γράφων οὕτως, Φωκαεῖς οἱ ἐν Ἰωνίᾳ ἐμπορίᾳ χρώμενοι ἔκτισαν Μασσαλίαν. Εὔξενος δ' ὁ Φωκαεὺς Νάνῳ τῷ βασιλεῖ, (τοῦτο δ' ἦν αὐτῷ ὄνομα) ἦν ξένος· οὗτος ὁ Νάνος ἐπιτελῶν γάμους τῆς θυγατρὸς, κατὰ τύχην παραγενόμενον τὸν Εὔξενον παρακέκληκεν ἐπὶ τὴν θοίνην. Ὁ δὲ γάμος ἐγίγνετο τόνδε

Nanos. Or, comme Nanos avait préparé les nôces de sa fille, il invita au festin cet *hôte sympathique* qui se trouvait là par hasard. Les nôces se faisaient de la manière suivante : après le repas, entrait la vierge ; elle devait présenter une coupe à celui qu'elle voulait parmi ceux qui étaient présents et qui la recherchaient en mariage : et celui à qui elle l'offrait devenait son époux. Etant entrée, la fille du roi, appelée Petta, soit fortuitement, soit pour une autre raison, présenta la coupe à l'*hôte agréable*. Le père regarda cet événement comme un avis divin ; et il donna sa fille en mariage à l'*heureux hôte*, qui la nomma l'*excellente hôtesse* et la prit pour femme. De l'*hôte agréable* et de l'*excellente hôtesse* naquit un fils, Protos, dont les descendants s'appellent encore à Massalie les Protiades. »

Jusqu'à présent, presque tous les traducteurs de ce passage ont nommé *Euxénos* l'étranger si bien reçu chez le roi Nanos. Ils établissent ainsi une version différente de celle de Justin, dont nous allons nous occuper bientôt ; celui-ci appelle Nannus, le chef hospitalier, sa fille, Gyptis, et le Phôcéen, Protis. Hésiterons-nous, entre ces divers noms ? Si Athénée tire son récit du traité d'Aristote — malheureusement perdu, Justin

τὸν τρόπον· ἔδει μετὰ τὸ δεῖπνον εἰσελθοῦσαν τὴν παῖδα φιάλην κεκερασμένην ᾧ βούλοιτο δοῦναι τῶν παρόντων μνηστήρων· ᾧ δὲ δοίη, τοῦτον εἶναι νυμφίον. Ἡ δὲ παῖς εἰσελθοῦσα δίδωσιν, εἴτε ἀπὸ τύχης, εἴτε καὶ δι' ἄλλην τινὰ αἰτίαν τῷ Εὐξένῳ· ὄνομα δὲ ἦν τῇ παιδὶ Πέττα. Τούτου δὲ συμπεσόντος καὶ τοῦ πατρὸς ἀξιοῦντος, ὡς κατα θεὸν γενομένης τῆς δόσεως, ἔχειν αὐτὴν, ἔλαβεν ὁ Εὔξενος γυναῖκα καὶ συνῴκει μεταθέμενος τοὔνομα Ἀριστοξένην. Καὶ ἔστι γένος ἐν Μασσαλίᾳ ἀπὸ τῆς ἀνθρώπου μέχρι νῦν Πρωτιάδαι καλούμενον· Πρῶτος γὰρ ἐγένετο υἱὸς Εὐξένου καὶ τῆς Ἀριστοξένης.

est l'abréviateur de Trogue-Pompée : or, ce dernier, Gaulois, et né dans un pays tout voisin de Marseille, était bien placé pour en connaître l'histoire ; nous lui devons beaucoup de faits intéressants, et reconnus exacts, sur les origines de cette ville.

Cette considération seule nous porterait à suivre la version de Justin : à plus forte raison devons-nous l'accepter, si nous arrivons à prouver que les différences entre ces dénominations ne sont qu'apparentes et qu'au fond, il s'agit bien des mêmes personnages. Examinons, d'abord, le mot *Euxénos*. Εὔξενος se décompose ainsi : Εὖ, *bien, agréablement, heureusement ;* et ξένος, qui signifie *hôte*. Aussi avons-nous traduit : *hôte bien reçu, agréable, heureux hôte*. En somme, il s'agit ici d'un *hôte* sympathique au roi Nanos ; et il fallait bien qu'il le fût, pour que ce souverain barbare l'invitât aux nôces de sa fille, le laissât prendre place parmi les prétendants de celle-ci, et enfin lui accordât sa main.

Par un procédé semblable, la fille du roi — qu'Athénée a d'abord nommée *Petta*, — devint *Aristoxené*, c'est-à-dire l'*excellente hôtesse :* de ἄριστη, *excellente,* et ξενη, *hôtesse*.

Euxénos et Aristoxené sont donc deux noms composés que l'historien a peut-être mis par symétrie : car l'un répond à l'autre. Le premier convient au Phôcéen, au Protis de Justin ; Athénée lui-même lui reconnaît ce nom : ne dit-il pas que son fils se nomma Protos, — d'où la famille des Protiades. Πρώτιστος, — d'où par abréviation Πρώτις, — est un terme poétique synonyme de Πρῶτος ; l'un et l'autre signifient : *le premier*.

Quant au nom du roi, on voit facilement *Nanos* dans

le *Nannus* latin. Or, Νάνος, en grec, signifie *nain.* Le chef ligure était-il, en effet, de très petite taille ? L'écrivain n'a-t-il pas voulu plutôt,par cette expression, établir que la père de Gyptis était un roi *tout petit,* — un *roitelet* disons-nous, aujourd'hui, en parlant de quelque souverain du Sénégal ou du Congo ?

Si l'on comprend, sans trop de difficultés, que Nanos était un roi nain, — au physique ou au figuré, — il n'est pas aussi commode de trouver *Petta* dans la Gyptis de Justin.

D'après Cary (1), on peut rejeter cette différence sur la similitude entre Πέττα et Γύπτις. En effet, si, dans ce dernier mot, le jambage de droite du Π disparaît, soit par l'action du temps, soit par toute autre cause, on a un Γ ; si le même fait se produit pour le π de πτις, on ne voit plus que deux ττ ; le premier jambage de l'υ trop prolongé, jusqu'à la rencontre du Γ, peut faire prendre celui-là et celui-ci réunis pour un Π ; enfin, un copiste a dû mal former l'ι et le lier trop étroitement avec le ς final. Ainsi, on a pu lire Πέττα au lieu de Γύπτις.

Quoi qu'il en soit, comme Athénée parle de Marseille incidemment, comme il a, peut-être, cité de mémoire Aristote, tandis que, au contraire, Justin est très précis dans son historique des origines marseillaises, et que l'autorité de celui-ci nous paraît supérieure, en la matière, à celle du premier, nous adopterons le nom le plus vraisemblable, le nom qu'à donné Justin à la fille de Nanos.

(1) *Dissertation sur la fondation de Marseille*, loc. cit., p. 45.

Maintenant, voici le récit de Trogue-Pompée, *Abrégé* de Justin :

« L'expédition des Phôcéens eut pour chefs Simos et Protis, qui, voulant fonder une ville sur les frontières de Nannus, roi des Ségobrigiens, vinrent lui demander son amitié. Ce prince préparait alors les nôces de sa fille Gyptis, que devait épouser, selon l'usage de ce peuple, celui qu'elle-même choisirait au milieu du festin. Tous les prétendants assistaient au banquet, où furent aussi invités les Grecs. Nannus, appelant sa fille, lui ordonna de présenter l'eau à l'époux qu'elle choisissait : celle-ci, sans regarder les autres convives, se tourna vers les Grecs, et présenta l'eau à Protis, qui, d'étranger devenu gendre du roi, reçut de son beau-père le terrain où il voulait fonder une ville. Marseille fut ainsi fondée, près de l'embouchure du Rhône, au fond d'un golfe, et comme dans un recoin de la mer (1). »

(1) JUSTIN, édit. Panckoucke, l. XLIII, c. III :

« Duces classis Simos et Protis fuere. Itaque regem Segobrigiorum, Nannum nomine, in cujus finibus urbem condere gestiebant, amicitiam petentes, conveniunt. Forte eo die rex occupatus in apparatu nuptiarum Gyptis filiæ erat : quam more gentis, electo inter epulas genero, nuptum tradere illic parabat. Itaque quum ad nuptias invitati omnes proci essent, rogantur etiam græci hospites ad convivium. Introducta deinde virgo, quum juberetur a patre aquam porrigere ei, quem virum eligeret, tunc, omissis omnibus, ad Græcos conversa, aquam Proti porrigit : qui factus ex hospite gener, locum condendæ urbis a socero accepit. Condita igitur Massilia est prope ostia Rhodani amnis, in remoto sinu, veluti in angulo maris. »

XI

ÉTYMOLOGIE DU MOT MASSALIA : VILLAGE-SALIEN

Parmi les étymologies qu'on a données du mot *Massalia*, la plus ancienne est celle de Timée, dans Etienne de Byzance (1), et au passage suivant :

« Timée dit qu'un pilote, qui naviguait dans ces parages (2), ayant avisé un pêcheur, lui ordonna d'attacher l'amarre (μάσσαι) — car les Æoliens disent μάσσαι pour δῆσαι ; — et que c'est de ces deux mots ἁλιεὺς (pêcheur) et μάσσαι (amarrer), que la ville a pris son nom (3). »

Denys-le-Périégète (4), *Commentaire d'Eustathe* (5), reproduit la même version :

« Son nom (de Massalia) vient de *massai* (μάσσαι)

(1) Etienne de Byzance, 500 ans après J.-C.

(2) Au lieu où fut fondée Marseille.

(3) ETIENNE DE BYZANCE, édit. d'Auguste Meineke, Berlin, 1849, in-8°, 1er vol. ; texte reproduit par E. COUGNY dans les *Extraits des auteurs grecs*, t. I, p. 368-369 : Τίμαιος δέ φησιν ὅτι προσπλέων ὁ κυβερνήτης καὶ ἰδὼν ἁλιέα ἐκέλευσε μάσσαι τὸ ἀπογεῖον σχοινίον· μάσσαι γὰρ τὸ δῆσαί φασιν Αἰολεῖς· ἀπὸ γοῦν τοῦ ἁλιέως καὶ τοῦ μάσσαι ὠνόμασται.

(4) Ier siècle av. J.-C.

(5) XIIe siècle.

qui, en dialecte éolique, signifie amarrer, et d'un certain pêcheur, *halieus* (ἁλιέως). Et, en effet, naviguant, dit-on, en ces parages, le pilote des Phôcéens fugitifs aperçut en cet endroit un pêcheur et le pria d'amarrer, *massai*, c'est-à-dire de lier son câble à terre : de là, le nom de Massalia, de *massein* et *halieus*, μάσσειν καὶ τὸν ἁλιέα (1). »

Cette étymologie a le privilège de l'antiquité ; mais on s'est étonné que les Phôcéens, appartenant à l'Ionie, aient parlé le dialecte des Æoliens. De plus, on le doit avouer, l'explication de Timée et de Denys-le-Périégète semble peu satisfaisante.

Aussi beaucoup d'érudits ont-ils cherché d'autres étymologies.

M. Azaïs a attribué au nom de *Massalia* une origine ibère : il fait venir ce vocable de *Mera* (mer, étang) et d'*ilia* (ville), deux mots employés encore aujourd'hui chez les Basques (2).

On trouve, en effet, dans la Navarre espagnole et sur la rivière d'Aragon, une petite ville appelée *Marzilla*, puis, dans le Piémont, et situé sur la rivière de Chisole, un village nommé *Marzaglia*.

Au milieu de la région française où l'élément ibère a prédominé, on remarque aussi, dans le département de

(1) DENYS-LE-PÉRIÉGÈTE, *Commentaire d'*EUSTATHE, *Geographi Græci minores*, édit. Müller-Didot ; *Extraits des auteurs grecs* de COUGNY, t. 1, p. 6 et 7, v. 75... Ἐτυμολογουμένη ἀπὸ τοῦ μάσσαι, ὃ ἔστιν ἐκδῆσαι, Αἰολικῶς, καὶ ἀπό τινος ἁλιέως. Προσπλέων γάρ, φασιν, ὁ τῶν ἀποίκων Φωκαέων κυβερνήτης καὶ ἰδὼν ἐκεῖ ἁλιέα, ἐκέλευσε μάσσαι, ἤτοι δῆσαι, τὸ ἀπόγαιον πεῖσμα· ὅθεν καὶ ἡ πόλις Μασσα λία, παρὰ τὸ μάσσειν καὶ τὸν ἁλιέα.

(2) *Congrès scientifique de France*, 14e session, 1846, tome II, p. 39.

l'Aude, le village de *Marseillette*, situé sur un étang desséché; et, dans le département de l'Hérault, non loin d'Agde, est *Marseillan*, sur l'étang de Thau.

Cette étymologie serait plausible si le nom antique de la cité phocéenne était *Marseille :* mais elle ne peut convenir à *Massalia*.

La *Statistique des Bouches-du-Rhône* donne une autre explication (1). D'après cet ouvrage, le mot *mas* (2), usité dans la Provence et dans le Languedoc pour désigner une habitation, formerait la première partie de *Massalia*; la seconde, αλία, se rapporterait à la racine ἅλς, *mer*, d'où dérivent ἁλιεύς, *pêcheur*, et ἅλιος, *de mer*.

Dans ce cas, *Massalia*, que Ptolémée écrit avec un seul *sigma*, et qui ne conserve qu'une *s* en provençal et en français, pourrait signifier ou *habitation de pêcheurs*, ou *habitation maritime*, c'est-à-dire *port de mer*. D'après M. de Villeneuve, l'une ou l'autre de ces deux dénominations aurait convenu également à la ville naissante.

A l'appui d'une étymologie analogue, du moins dans sa première partie, un auteur, qui a eu l'imprudence de consulter des travaux de seconde main, invoque un texte d'Isocrate : d'après M. Penon, cet antique orateur aurait dit que « les Phocéens fugitifs avaient abordé à la « *Ville des Saliens* » (3). Cette traduction est séduisante, sans doute, pour expliquer l'origine du mot *Massalia*; mais elle est inexacte.

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 207.

(2) Le mot *mas*, désignant une *habitation rurale*, vient de *mansus*. Voir ci-dessous, p. 229, note 2.

(3) *Etude sur les origines de Marseille*. — Discours lu à l'Académie de cette ville, — par C.-J. PENON, Marseille, Barlatier et Barthelet, 1889.

Nous avons parcouru presque toutes les éditions d'Isocrate (1); nous n'avons trouvé, dans aucune d'elles, le texte tel que l'indique M. Penon. Partout, on a mis μασσαλίαν, MASSALIA et jamais *ville des Saliens.*

Une seule édition (2) de Jérôme Wolf semblerait, à première vue, fournir un prétexte à cette dernière version. Nous en reproduisons ci-dessous exactement l'impression; aussi peut-on y remarquer que le mot μασσαλίαν est coupé en deux; μασ à la fin d'une ligne, et σαλίαν au commencement de la suivante. Il est vrai, le typographe a oublié de mettre un tiret — entre ces deux parties; mais cette omission est fréquente dans les livres de cette époque; et il est impossible de lire *mas salien,* lorsque le texte donne μασ σαλίαν. L'édition de 1570 ne traduit-elle pas elle-même le mot *Massaliam?*

Si Wolf avait voulu faire de μασ un mot séparé de σαλίαν, n'eût-il pas employé la forme ς au lieu de σ? Dans ce cas hypothétique, εἰς μασ σαλίαν, pour *mas salien,*

(1) 1° L'édition de Bâle, 1546, p. 409; celle de Jérôme Wolf Oetingens, Paris, *ex officina Michaëlis Vascosani, via Jacobæa,* 1553, p. 252; une autre édition du même Jérôme Wolf Oetingens, à Bâle, 1570, p. 196; l'édition de Francfort-sur-le-Mein, 1590, p. 275; l'édition de Baiter, chez Ambroise Firmin Didot, 1846, p. 85; enfin, dans les *Extraits des auteurs grecs,* t. VI, p. 176-177, Cougny reproduit l'édition Bekker, p. 124, Berlin, 1833.

(2) ΙΣΟΚΡΑΤΟΥΣ **ΑΠΑΝΤΑ**... Basileæ, ex officina oporiniana, 1570, p. 196:

« Εἰ φοκαεῖς μὲν φυγοντες
τὴν βασιλεως τοῦ μεγάλου
δεσποτεῖαν, ἐκλιπόντες
τὴν 'Ασίαν, εἰς μασ
σαλίαν απῴκησαν... »

n'aurait de grec que les lettres : car il faudrait εἰς τὴν μας σαλίαν, en admettant que μας fût invariable.

La seule traduction exacte est la suivante : « ... Les Phôcéens, qui fuyaient la domination du grand roi (1), quittèrent l'Asie et vinrent à Massalia (2). »

Quoique l'on ne puisse invoquer aucun texte précis en faveur d'une origine *salienne* de *Massalia*, nous croyons, cependant, que l'on doit voir l'étymologie la plus rationnelle de ce nom dans sa décomposition en deux termes : *mas* et *salia*.

Ici, *mas* serait l'équivalent soit du mot euskarien *bas*, soit du terme ligure *mag*.

Dans la première hypothèse, *bas* désigne un groupe d'habitations, un village.

On connaît, dans les pays basques de l'Espagne : *Bas-tuli*, *Bas-tetani*, *Bas-i*, *Bas-ti*, *Bas-ilippo* (3). Or, le *b* permute avec *m*. Ainsi on appelle actuellement *Bendouze* une colline du val d'Aspe, qui était nommée certainement *Mendouze*, et dont la racine est *mendi*, « montagne ».

On ne devrait point s'étonner de trouver un mot euskarien dans le sud-est de la France, qu'ont occupé les Ibères, et où ils ont laissé, soit au point de vue de la race, soit à celui de la langue, des vestiges beaucoup

(1) Les auteurs grecs appellent souvent le *roi*, le souverain de la Perse, — et le *grand roi*, Cyrus.

(2) Ce texte concerne la seconde fondation de Massalie, qui eut lieu après le départ d'une grande partie des Phôcéens, en 542 avant J.-C.

(3) V. LUCHAIRE, *De lingua aquitanica*. Paris, 1877, in-8°, 64 pages.

plus importants qu'on ne le croit (1). Nous démontrerons, d'ailleurs, dans notre troisième volume, par une étude sur la toponymie provençale, combien sont nombreux les groupes d'habitations, les montagnes et les rivières auxquels les Ibères, primitifs habitants de notre pays, ont donné un nom, tiré généralement d'une circonstance physique qui subsiste encore; et l'on trouve les racines de ces termes dans l'euskarien moderne. Il en est ainsi, peut-être, pour *Massalia*, du mot *mas* (2), équivalent de *bas*.

D'autre part, nous avons prouvé que les Phôcéens fondèrent Marseille sur le territoire des *Salyes* (3), qui étaient des Ibéro-ligures. Peut-être même une tribu faisant partie de la confédération salienne occupa-t-elle primitivement le promontoire que forment la butte de Saint-Laurent, la butte des Moulins et celle des Garmes. Dans cette hypothèse, les colons helléniques auraient

(1) Sur les vestiges de la race ibère en Provence, voir *La Provence préhistorique et protohistorique*, première partie de notre *Histoire de la Provence dans l'antiquité*.

(2) Mais ce terme, signifiant « *village, agglomération* », n'a aucun rapport avec son homonyme, le *mas* actuel, qui désigne, au contraire, une *ferme isolée*.

Ce dernier continue le *mansus* du Moyen-Age.

Au IX[e] siècle, dans le nord de la France, on appelait *mansus* « le domaine rural ». Ce terme n'apparaît, pour la première fois, en Provence qu'en l'année 1008, — comme le prouve une savante dissertation de M. Louis Blancard. (V. *Le Sémaphore de Marseille*, 9 février 1880, *Sur les diverses étymologies de Massalia*). Dès le commencement du XI[e] siècle, dans le midi de la France, l'*n* du mot *mansus* tombe; le *mansus* devient *masus :* celui-ci fera enfin *mas* et *mazet*.

(3) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, VIII et IX.

bâti leur citadelle sur les murs d'un *oppidum* ibéro-ligure, ainsi qu'ils le firent à Nice (1).

Mais le premier terme de Mas-Salia pourrait être ligure aussi bien qu'ibère; dans ce cas, *mas* serait une corruption de *mag* (2). Ce terme entre dans la composition du nom de plusieurs localités, toutes situées en une région qu'ont habitée les Ibères d'abord et plus tard les Ligures.

Nous citerons seulement Οὐινδόμαγος (3), VindoMAGOS, (probablement le Vigan), MAGalona (Maguelone près de Montpellier), RigoMAGOS (Riez) et MAGagnosc, non loin de Grasse. Ce dernier mot a la désinence *osc*, purement ligure (4). Le premier terme MAG ne le serait-il pas aussi? On le peut supposer avec vraisemblance.

Mag se trouve encore, il est vrai, dans la langue celtique, où il signifie *terre*. Mais, comme le ligure et le gaulois sont deux langues germaines, et comme, d'autre part, il ne saurait être question, au commencement du VI[e] siècle, des Celtes, qui se fixèrent en Provence seulement vers l'année 280 avant notre ère, nous pensons que le terme *mag* est ligure.

Le nom primitif de Massalie eût donc été *Mag-Salia* ou *Mag-Salietôn*, ainsi que l'indiquent les monnaies marseillaises, c'est-à-dire *Terre des Saliens*. Mais les Phôcéens, qui s'établirent sur cette *terre*, trouvèrent de

(1) Voir *La Provence préhistorique*, p. 191; et, dans ce volume, p. 35.

(2) Cf. *Sémaphore de Marseille*, 9 février 1880, une dissertation de M. LOUIS BLANCARD, *Sur les diverses étymologies de Massalia.*

(3) PTOLÉMÉE, l. II, chap. X.

(4) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2[e] édit., t. II, p. 46-63 et 99-102.

la difficulté à prononcer une gutturale tout de suite avant une dentale : aussi, adoucirent-ils ce mot, en transformant *mag* en *mas*. Cette mutation est, du reste, — comme l'a fait remarquer M. Louis Blancard, — conforme au génie de la langue grecque.

Quoi qu'il en soit, — que l'on retrouve le premier terme de *Mas-Salia*, dans l'ibère *bas* ou dans le ligure *mag*, — on peut, du moins, croire sans invraisemblance que Marseille a tiré son origine et son nom soit d'un *village salien*, soit d'une *terre salienne*, où s'établirent les colons de Phôcée, en l'année 600 avant notre ère.

Aux personnes qui n'accepteraient pas cette explication, nous soumettons enfin l'étymologie suivante : Les marins de Phôcée, qui abordèrent, les premiers, sur les bords de cet enfoncement de la mer nommé *Lacydon* dans l'antiquité et, de nos jours, le *Vieux-Port*, auraient appelé cet endroit, d'abord Μασχάλη ἅλια, « coin, encoignure, angle rentrant » — « de la mer », puis Μασχάλια ou Μασσάλη ἅλια, et, enfin, Μασσαλία.

Cette étymologie n'est-elle pas aussi plausible que celle de Timée ?

XII

L'ARTÉMIS MASSALIÈTE

M. Hippolyte Bazin a fait connaître une statue en marbre blanc qui figure, sous le numéro 41, au musée Calvet d'Avignon (1). Elle mesure $0^{m}49$ de hauteur; les dimensions de la tête sont du tiers de nature; la stèle sur laquelle elle est sculptée a $0^{m}58$ de hauteur, $0^{m}28$ de largeur et $0^{m}08$ d'épaisseur vers le milieu.

La déesse a le bras gauche brisé à la naissance; le bras droit est levé en l'air; les yeux, aujourd'hui vides, devaient être garnis d'émail.

Quant aux animaux au sabot fendu qu'elle a de chaque côté, on y voit aisément des taureaux.

La statue fut trouvée à Marseille en 1838; le musée Calvet l'acquit l'année suivante.

Selon l'opinion du savant M. Bazin, ce marbre est la copie romaine d'un original grec, qui remonterait à une époque très reculée. En effet, on reconnaît l'art ionien dans la figure pleine et arrondie; cette dernière n'est pas sans analogie avec celle d'une autre statue massaliète,

(1) *Revue archéologique*, 3e série, t. VIII, *L'Artémis marseillaise du musée d'Avignon*, copie romaine du type archaïque d'Artémis Dictynne (la Diane-Vierge) patronne de la colonie phocéenne, p. 257-264. — Voir notre planche I.

représentant Aphrodite, datant du VI[e] siècle avant notre ère, et dont nous avons déjà parlé (1).

Dans la statue du musée Calvet, le plissement de la partie inférieure de la robe, qui va en s'évasant, rappelle l'Héra de Samos (2); la coiffure est identique à celle de l'Artémis des premières médailles massaliètes : ici et là, des globules et des bandes parallèles indiquent la chevelure (3).

Mais, si l'original est grec archaïque, on remarque, à plus d'un détail, la touche de l'artiste romain : le coup de ciseau manque d'énergie; et les cheveux sont traités avec un soin du détail qui rappelle les médailles de Juba, roi de Mauritanie; on ne voit pas, dans les plis de la robe, le mouvement que rendent si bien les Grecs; le *calathos* est décoré d'une façon fantaisiste, et le sculpteur semble en avoir méconnu la signification : on le dirait formé de grandes feuilles d'olivier, l'arbre sacré dont on aimait à couronner Diane; enfin, la gaîne, qui entoure la statue, est ornée sur le devant d'une série de bustes d'un caractère romain nettement accusé (4).

Ce marbre ne représenterait-il pas le type primordial de la Diane-Vierge des Grecs? Parmi les nombreuses étymologies données du mot Artémis (5), la meilleure paraît être celle qu'a présentée M. C. Robert : il fait

(1) Voir ci-dessus, p. 63-67.

(2) P. GIRARD, *Statue de style archaïque trouvée dans l'île de Samos*, *Bulletin de corresp. hellén.*, IV, 1880, p. 486.

(3) Voir notre planche X, n[os] 1 à 5.

(4) HIPPOLYTE BAZIN, *loc. cit.*, p. 259.

(5) CLAUS, *De Dianae antiquissima apud Graecos natura*, Vratislaviæ, 1881.

dériver Ἄρτεμις, dorien Ἄρταμις, de ἀρταμεῖν, *couper*, *dépecer*, *immoler*.

L'attitude de notre déesse confirmerait cette opinion. Sa main droite, levée à la hauteur du front, tient un couteau aujourd'hui brisé, mais dont on aperçoit encore les points d'attache ; elle va immoler les jeunes taureaux qui sont à ses pieds.

On trouve la même attitude dans les médailles de la Chersonèse Taurique; nous y voyons Diane perçant de son javelot un cerf qu'elle tient terrassé sous son genou (1).

On sait, d'ailleurs, que le culte de Diane était cruel et sanglant : on voit cette déesse armée d'une lance sur les médailles crétoises (2) ; on l'appelle par antiphrase *Britomatis*, *la douce Vierge* (3), Brauronia en Attique (4), et Orthia à Sparte (5).

Notre statue présente aussi plusieurs des caractères de l'*Artémis Dictynne*, la déesse aux filets (6), la protectrice des marins et des pêcheurs. Son collier est formé de

(1) Du Mersan, *Description des médailles d'Allier de Hauteroche*, p. 19, pl. II, n° 5. — *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, Paris, 1850, t. II, p. 141, n° 15, planche XLVII.

(2) Médaille de Trajan dans Seguin, *Selecta numismat.*, p. 116. — Cf. Creuzer, *Religions de l'antiquité*, traduct. Guigniaut, t. IV, 1re partie, p. 147, — et De Witte, *Galerie mythologique*, pl. IV, n° 15 et p. 22.

(3) Hesychius, *s. v.* Βριτύ. — Cf. Solin, XI.

(4) Bœckh, *Corpus inscrip. græcarum*, n° 155.

(5) Xénophon, *Resp. Laced.* II, VIII. — Cf. Plut., *Arist. vita*, XVII, II; Pausanias, III, XVI.

(6) Pausanias, II, XXX, § 3 ; Callim., *Hymn. Dian.*, 190 et suiv.

deux dauphins affrontés; or, à Athènes, Dictynne s'appelait *Delphinia* (1).

Elle était la sœur de l'Apollon *Delphinien* dont parle Plutarque (2) et auquel, selon Strabon (3), les Massaliètes avaient élevé un temple, sur les hauteurs de leur ville, près du sanctuaire d'Artémis.

Que l'Artémis des Massaliètes fût l'Artémis Dictynne, nous l'accepterions volontiers. Son culte a laissé à Marseille un vestige authentique : l'inscription suivante (4), en lettres grecques de l'époque romaine, gravée sur un fragment de vase trouvé dans les ruines de l'Abbaye de Saint-Victor :

ΘΕΑ· DIKTYA· ΔΗΜΟϹ· ΜΑϹϹ·

Le crabe, figuré au revers, sur les monnaies primitives de Massalie, portant l'image d'Artémis, conviendrait parfaitement à la divinité protectrice des ports (5).

Mais, ainsi que l'a remarqué M. Bazin, rien dans la statue, ni dans les médailles, ne révèle le symbolisme de la principale déesse adorée à Ephèse, l'Artémis aux nombreuses mamelles. Le récit de Strabon (6), concernant

(1) POLLUX, VIII, 119.

(2) Καὶ μὴν Ἀρτέμιδός γε Δικτύννης Δελφινίου τε Ἀπόλλωνος ἱερὰ καὶ βωμοὶ παρὰ πολλοῖς Ἑλλήνων εἰσι. PLUTARQUE, *De sol. animal.*, c. XXXVI, p. 984 B. — Cf. PRELLER, dans les *Berichte der saechs. Gesellschaft der Wissenschaften*, VI, 119-152, et C. ROBERT, *Griechische mythologie von Preller*, 8e édition, IIIe livraison, p. 257, note 4.

(3) STRABON, l. IV, ch. I, § 4.

(4) BŒCKH, *Corpus inscrip. graecarum*, no 6764.

(5) V. notre planche X, nos 3, 4 et 5.

(6) STRABON, IV, I, § 4.

Aristarchê, reproduirait-il une légende sans fondement? M. Bazin le penserait volontiers.

« Très différentes l'une de l'autre, au point de vue du symbolisme » dit ce savant, « la Diane d'Ephèse et l'Artémis Dictynne ont cela de commun que toutes les deux sont coiffées du *modius* et enfermées dans une gaîne à la manière des anciens *xoana*. En fallait-il davantage pour établir une confusion dans l'esprit de la foule ignorante et donner naissance à la fable que l'Artémis, objet des hommages des descendants des Phocéens, arrivait directement d'Ephèse (1) ? »

De simples conjectures ne nous semblent pas suffisantes pour incriminer sur ce point le texte de Strabon. Nous avons toujours reconnu l'exactitude de cet auteur; et le passage en discussion est trop précis pour qu'on le puisse rayer, sans avoir la preuve évidente qu'il est erroné.

Les Massaliètes auraient-ils appelé, jusqu'au commencement de l'ère chrétienne, *Ephesium* le sanctuaire d'Artémis, si une tradition sérieuse n'y avait pas perpétué des souvenirs antiques : car les Phôcéens, établis sur les côtes de la Méditerranée occidentale, oublièrent vite la métropole sacrée de leurs ancêtres, cette Ephèse dont les prêtres avaient béni leurs premières colonisations; lorsque cette cité fut devenue, ainsi que Phôcée, la vassale des Perses, ils dirent un éternel adieu à l'Asie-Mineure désormais esclave; nous les voyons désormais porter leurs offrandes à Delphes, la ville sainte du monde hellénique. Dès lors, Ephèse n'existe plus pour Massalie, — que dans l'histoire de ses origines.

(1) HIPPOLYTE BAZIN, *loc. cit.*, p. 264.

Le récit, dont Strabon nous donne un écho fidèle, dit-il qu'on apporta à la colonie naissante une idole semblable à la statue typique, aux *nombreuses mamelles*, adorée dans le temple d'Ephèse ?

Non ! Aristarchê se contenta d'emporter « quelque représentation des choses consacrées au culte d'Artémis (1). »

Cette *représentation* était probablement une statue secondaire, qui reproduisait plusieurs caractères sacrés de la déesse, mais appropriés aux circonstances.

En effet, croyons-nous, même à Ephèse, du moins au VIe siècle, Artémis n'était pas seulement le symbole de la fécondité. A côté de ce type purement asiatique, qui occupait, sans doute, la place d'honneur dans le temple d'Ephèse, les Grecs ioniens avaient nécessairement placé, sur des statues moins importantes, quelques attributs de l'Artémis hellénique, la déesse Vierge. Les Ioniens de l'Asie-Mineure auraient-ils accepté, sans modifications, toutes les divinités asiatiques, alors qu'ils imposaient leur langue et leurs mœurs aux peuples qu'ils avaient vaincus ?

D'autre part, si l'Artémis d'Ephèse, comme l'Artémis de Tauride, avait emprunté les attributs de la Grande Mère Lydienne, elle avait pris aussi ceux d'une Vierge Taurique indigène (2) ; Phôcée et Milet, dans Artémis, avaient adopté surtout les caractères de cette dernière divinité.

(1) STRABON, l. IV, ch. I, § 4. — V. ci-dessus, p. 29.

(2) HÉRODOTE, IV, CIII ; STRABON, XII, édit. Casaubon, p. 534 ; XIII, p. 650. — Cf. GUHL, *Ephesiaca* (Berlin, 1843), p. 79 et suiv. ; ARISTOPH., Nub. 590 ; Autokratês in Tympanistis apud ÆLIAN., Hist. animal., XII, IX ; et SPANHEIM, ad Callim. Hymn. Dian. 36.

Les médailles d'Ephèse nous montrent, d'ailleurs, que l'Artémis de cette ville n'était pas toujours la déesse *aux nombreuses mamelles*. Elles nous la représentent aussi, tantôt, sous le nom de *Lucifera*, tenant dans chaque main un flambeau, et précédée d'un chien (1), tantôt, assise sur un cerf, tirant, de la main droite, une flèche de son carquois, et de la gauche tenant son arc (2), tantôt, debout sur un char traîné par deux cerfs (3).

On trouvait en Asie-Mineure des représentations d'Artémis, hiératiquement semblables à celle d'Ephèse, — sauf le symbole de la fécondité.

Ainsi, à Perge, dans un sanctuaire fameux, la déesse avait la tête coiffée du *modius* : son corps était un cône orné de bas-reliefs (4). Cette Artémis fut même plus tard confondue avec l'Artémis d'Ephèse (5).

Comme l'Artémis de Perge, notre statue a le corps couvert de bas-reliefs. Le sculpteur de l'époque romaine avait bien reproduit le caractère hiératique de son modèle ; mais, sur l'ἐπένδυμα, ou *vêtement de dessus*, il a placé des ornements qui s'écartent du symbolisme de la statue primitive.

(1) *Trésor de Numismatique et de Glyptique* par MM. PAUL DELAROCHE, HENRIQUEL DUPONT, et CHARLES LENORMANT. *Nouvelle Galerie Mythologique*, Paris, 1850, p. 141, nº 9, planche XLVII. — MIONNET, *Suppl.*, VI, p. 208, nº 870.

(2) *Id.*, p. 141, nº 11, planche XLVII. — MIONNET, III, p. 111, nº 371.

(3) *Id.*, p. 141, nº 18, planche XLVII. — MIONNET, *Suppl.*, VI, p. 150, nº 467.

(4) V. MIONNET, t. III, p. 466, nº 113; *Supplém.*, t. VII, p. 43, 44, nºs 74, 78.

(5) V. MIONNET, *Supplém.*, t. VII, nº 87, p. 46.

Dans les six bustes, rangés par paires sur trois rangs, M. C. Robert a cru voir des représentations de dieux; M. Bazin les considère comme des personnifications des villes qu'unissaient particulièrement à Marseille des liens religieux ou commerciaux. Ces bustes sont trop détériorés, pensons-nous, pour qu'on puisse avancer une opinion rationnelle sur leur signification.

Toutefois, on reconnaît, en haut de l'ἐπένδυμα, un hermès, qui ressemble à une copie réduite de la tête d'Artémis, — et, en bas, une tête de lion sculptée, emblème du pouvoir souverain : on trouve, d'ailleurs, le lion sur un très grand nombre de monnaies massaliètes.

Notre statue et l'idole de Perge représentaient, dans leurs grandes lignes, le type primitif de l'Artémis, auquel soit les Grecs, soit les Asiatiques avaient donné des attitudes et des attributs conformes à leurs traditions religieuses et au génie de leur race.

L'Artémis massaliète n'a pas une origine crétoise, — ainsi que le dit M. Bazin. On n'a pas pu importer de Crète à Massalie, dans le courant du VI[e] siècle avant J.-C., le culte d'Artémis Dictynne : car les Samiens l'apportèrent dans cette île, à Cydonie, seulement l'année 524 avant notre ère ; et, parmi les temples qu'ils y construisirent, on remarquait surtout celui de *Dictynne* (1).

Or, l'île de Samos est proche voisine d'Ephèse ; et l'on ne niera point l'influence religieuse de cette ville sur les Samiens.

(1) V. L'*Hymne à Diane* de CALLIMAQUE, Commentaire de SPANHEIM ; HÉRODOTE, l. III, c. XLIV et LIX.

On peut donc supposer que ces derniers, — aussi bien que les Phôcéens — avaient pris à Ephèse leur Artémis Dictynne.

A cette époque, Artémis n'était pas encore la Diane chasseresse : selon les expressions de M. Bazin (1), « Artémis présidait alors aux flots de la mer ; à la fois déesse et sacrificatrice, elle se plaisait dans les luttes sanglantes, dont le souvenir s'est perpétué avec Brauronia, Orthia et Dictynne. »

(1) L'*Artémis marseillaise*, loc. cit., p. 263-264.

XIII

ARGANTHÔNIOS, ROI DE TARTÊSSOS

Au sujet des relations qu'eurent les Phôcéens avec Arganthônios et que relate Hérodote, M. d'Arbois de Jubainville a fait (1) des observations fort ingénieuses, sinon absolument probantes; nous allons les exposer.

D'après Aviénus, le marais Ligustique est la source du Tartesse (2), aujourd'hui le Guadalquivir; la région qu'il arrose est le *Tartêssos* antique.

Or, l'écrivain latin montre le marais Ligustique dominé par le mont *Argentarius*, — ainsi nommé, dit cet auteur, « par les anciens, à cause de son apparence : car l'étain en abondance brille sur ses flancs; et le mont Argentarius lance dans les airs des flots de lumière, surtout quand les feux du soleil frappent ses sommets élevés (3). »

(1) *Les premiers habitants de l'Europe*, 1re édit., Paris, 1877, p. 243-245; 2e édit., t. 1, Paris, Thorin, 1889, p. 380-381.

(2) *Oræ maritimæ*, vers 284, édit. Panckoucke, p. 120 :

« Tartessus amnis, ex Ligustico lacu
Per aperta fusus... »

(3) *Oræ maritimæ*, vers 291-295, édit. Panckoucke, p. 120 :

« At mons paludem incumbit Argentarius,
Sic a vetustis dictus ex specie sui :
Stagno (*lisez* stanno) iste namque latera plurimo nitet,
Magisque in auras eminus lucem evomit,
Quum sol ab igni celsa perculerit juga. »

De cette montagne, Strabon parle en ces termes : « Non loin de Castlon (1), est une montagne où le Bétis prend sa source : et on appelle ce mont *Arguros*, parce qu'il s'y trouve des mines d'argent (2). »

Les deux auteurs semblent bien désigner le même lieu, quoique le premier mentionne seulement l'étain, et non les mines d'argent que relate le second.

Ces deux textes confirment les assertions d'Hérodote sur la richesse de Tartêssos.

M. d'Arbois de Jubainville ne se contente de ce résultat ; il établit un rapprochement entre ces mots *Argentarius*, *Arguros* et le nom que donne Hérodote au roi des Tartêssies, *Arganthônios*. Ce chef aurait vécu cent vingt ans et régné quatre-vingts. Cette longue existence nous étonne ; elle a surpris l'éminent académicien : aussi voudrait-il, — non la réduire, — ce qui serait une demi-mesure, — mais supprimer complètement de l'histoire l'existence de ce vénérable souverain.

Il se base, pour cela, sur l'examen de son nom, — auquel il trouve une conformation purement indo-européenne ; et il fait remarquer combien il est étrange de le rencontrer dans un pays peuplé d'Ibères et de Phéniciens avant la conquête celtique. D'autre part, ce nom n'est pas grec ; mais il est celui d'une montagne

(1) D'après M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Castlon paraît être Cazlona sur le Guadolimar, affluent du Guadalquivir, près de la source de ce dernier.

(2) STRABON, liv. III, chap. II, § 11, édit. Didot-Müller et Dübner, p. 122 : Οὐ πολὺ δ' ἄποθεν τοῦ Καστλῶνός ἐστι καὶ τὸ ὄρος ἐξ οὗ ῥεῖν φασι τὸν Βαῖτιν, ὃ καλοῦσιν Ἀργυροῦν διὰ τὰ ἀργυρεῖα τὰ ἐν αὐτῷ.

de Bithynie (1) : nous le trouvons, à ce titre, mêlé au récit de l'expédition des Argonautes (2).

Les mythographes postérieurs imaginèrent une femme qu'ils appelèrent *Arganthônê*, — d'où *Arganthônios*, — et dont ils firent la mère des Thynes et des Mysiens (3).

Or, les Thraces, c'est-à-dire des Indo-Européens, peuplaient la Bithynie, où se trouvait le mont Arganthônion. Ce dernier nom aurait donc une origine indo-européenne ; il en serait de même pour celui dont parle Hérodote : et cet Arganthônios qui donna tant de richesses aux Phôcéens serait la personnification du mont Argentarius d'Avienus, du mont Arguros de Strabon.

Ainsi, l'argent avec lequel les Ioniens purent construire à leur ville de solides remparts, cet argent qu'ils eurent en abondance, ils l'auraient tiré du mont Arguros ou l'auraient gagné en vendant l'étain du mont Argentarius ; et Arganthônios eût été le nom donné à cette riche montagne par les Ligures, maîtres alors des sources du Guadalquivir.

Dans cette hypothèse, les quatre-vingts ans de règne accordés au roi des Tartêssies indiqueraient la durée de la domination ligure en cette contrée ; — ils représenteraient le temps écoulé entre leur arrivée en ce pays

(1) STRABON, liv. XII, chap. IV, § 3, édit. Didot-Müller et Dübner, p. 482 : Ὑπέρκειται δὲ τῆς Προυσιάδος ὄρος ὃ καλοῦσιν Ἀργανθώνιον.

(2) APOLLONIOS, *Argonautiques*, I, vers 1178, édit. Didot, p. 25 : Ἀμφ' Ἀργανθώνειον ὄρος, προχοάς τε Κίοιο.

(3) ARRIEN DE NICOMÉDIE, fragment 40, Didot-Müller, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 494 : Ἀρριανὸς δέ φησιν, ὅτι Θυνὸς καὶ Μυσὸς υἱοὶ ἦσαν Ἀργανθώνης, ἥτις καλόν τι χρῆμα νύμφης ἦν. Cet auteur date du IIe siècle de notre ère.

au commencement du VIe siècle et le moment où les Gaulois firent la conquête de l'Espagne, vers la fin de la même période séculaire.

En rétablissant, dans Arganthônios, au lieu du *th*, le *t* primitif, on pourrait le rapprocher d'*Argento-ratum* (Strasbourg) (1), d'*Argento-varia*, autre ville d'Alsace (2), et d'*Argento-magus* (Argenton) (3). Dans ces trois mots, d'origine celtique, le premier terme *argento* semble signifier *brillant, blanc;* — et, par extension, il signifia *argent*. *Argento* ou *arganto* aurait donc appartenu à la langue ligure comme au langage gaulois, comme à celui des Thraces; et ces trois peuples frères l'auraient reçu de la primitive langue indo-européenne. Ainsi, les Ligures, en Espagne, — de même que les Thraces, en Asie, auraient créé le même mot « par une application identique des lois qui président à la vie du langage (4) ». Telle est l'hypothèse que propose M. d'Arbois de Jubainville.

Après les observations d'un aussi grand savant, on voudra bien nous excuser si nous nous permettons de chercher, à notre tour, l'étymologie de ce nom mystérieux. Nous ferons, d'abord, remarquer que, bien que le terme *argento* ne se trouve pas dans le grec, on voit dans cette langue, — dérivée de l'indo-européen, comme celle des Ligures et celle des Celtes, — la racine d'*argento*,

(1) DESJARDINS, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 64.

(2) DESJARDINS, *ibidem*, p. 67-68.

(3) DESJARDINS, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 272.

(4) *Les premiers habitants de l'Europe*, loc. cit., 1re édit., p. 245.

c'est-à-dire l'adjectif ἀργός, ή, όν, qui signifie *blanc, éclatant de blancheur* (1), — et qui forme ἀργεστής, οῦ, traduit aussi par *blanc, éclatant de blancheur* (2), et ἀργέστης, ου, *vent d'ouest-nord-ouest*, ou simplement *vent du nord-ouest*, en terme poétique, le *Notus*, l'*Autan*, exactement *celui qui ramasse dans le ciel des nuages blancs* (3).

Le grec nous fournit encore l'adjectif ὀνήϊος, *utile, agréable, secourable* (4), d'origine ionienne.

Dans ces deux mots : ἀργέστης, l'*Autan*, qui *amasse des nuages blancs*, et ὀνήϊος, *utile, secourable*, il nous semble voir l'étymologie la plus rationnelle d'Ἀργανθώνιος. Ce nom devait être, d'abord, dans les récits des navigateurs phôcéens Ἀργέστ-ονήϊος. Plus tard, le premier terme ἀργέσ est devenu, par corruption, ἀργεν, ἀργαν; au centre du mot, le της final de ἀργέστης se fondant avec l'ὀ initial d'ὀνήϊος a formé θώ ; quant à l'ή médial d'ὀνήϊος, il s'élide facilement dans la prononciation.

Ainsi, l'on a dit: Ἀργανθ-ώνιος, — en comparant le généreux roi des Tartêssies à ce vent de l'ouest-nord-ouest, à ce Notus, à cet Autan, ἀργέστης ; car, — de même que celui-ci amassait dans le ciel des nuages blancs, — de même, cet ami lointain envoyait des masses d'argent à Phôcée: or, on sait la racine de ce mot, qui vient de son aspect brillant et blanc.

D'autre part, lorsque les marins phôcéens quittaient

(1) *Dictionnaire grec-français*, de C. ALEXANDRE, Paris, Hachette et Cie, 12e édit., 1871, au mot Ἀργός, p. 214, 2e col.

(2) *Ibid.*, p. 214, 1re col.

(3) *Dictionnaire grec-français*, loc. cit., p. 214, 1re col.

(4) *Ibid.*, p. 992, 2e col.

Tartêssos pour regagner l'Asie-Mineure, c'était le Notus, le vent de l'ouest-nord-ouest, qui gonflait leurs voiles.

Par une image, si naturelle aux Grecs et surtout aux Ioniens, ils appelèrent un *Autan favorable, utile, agréable*, Ἀργανθ-ώνίος, ce roi dont la bienveillance leur permettait d'emporter, soit des monceaux d'argent, soit de l'étain qu'ils vendaient, et dont le prix servait à fortifier leur cité.

Cette explication nous paraît la plus vraisemblable; elle a le grand avantage de respecter le texte si précis d'Hérodote, — qui considère Arganthônios comme un roi bien vivant et dont il fixe même la mort un peu avant l'abandon de Phôcée, c'est-à-dire vers le milieu du VIe siècle. Or, cette date ne s'accorde pas avec l'hypothèse de M. d'Arbois de Jubainville, qui fait aller jusqu'à l'an 500 avant notre ère la durée de la domination ligure à Tartêssos, — durée que personnifierait, d'après ce savant, le règne d'Arganthônios.

En outre de ce manque de synchronisme, — il nous paraît étrange que les Phôcéens aient assimilé une montagne à un roi. On nous objectera que nous comparons nous-mêmes celui-ci à un *Notus bienfaisant*; mais cette explication ne détruit pas entièrement le texte d'Hérodote, — comme le fait celle de M. d'Arbois de Jubainville. Nos observations confirment même le récit de l'antique historien; nous nous bornons à rechercher, dans un symbolisme — constant chez les Grecs — l'étymologie la plus naturelle du nom d'un chef étranger, dont les Phôcéens n'ont pas conservé l'appellation indigène, et qu'ils ont qualifié d'*Arganthônios*, par reconnaissance de ses bienfaits.

XIV

PHÔCÉENS ET CARTHAGINOIS AU VI[e] ET AU V[e] SIÈCLES AVANT J.-C.

§ 1. — *Après le triomphe des Carthaginois et des Tyrrhènes sur les Phôcéens, ceux-ci abandonnent la Corse et Massalie; ils se réfugient dans l'Italie méridionale, où ils fondent Vélia, en Lucanie.*

Après avoir raconté le triomphe des Carthaginois et des Tyrrhènes alliés contre les Phôcéens, et la fuite de ceux parmi les Hellènes qui purent échapper à la cruauté des vainqueurs, — Hérodote (1) ajoute :

« Quant aux Phôcéens qui s'étaient réfugiés à Régium, ils partirent de là et bâtirent sur la terre d'Œnôtrie la ville qui aujourd'hui s'appelle Hyélé (2); ils la

(1) Hérodote vécut de 484 à 406 avant notre ère. D'après les recherches de M. Kirchhoff (*Abondlungen der Koeniglichen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1871, phil. hist. Klasse, 2[e] partie), Hérodote composa ses trois premiers livres de 445 à 443. Dans l'été de 431, il avait atteint au moins le chap. LXXVII du livre V; et l'été suivant, les chap. CXXXI-CXXXVII du livre VII. Enfin, en 428, il avait écrit le neuvième livre.

Mais, avant d'entreprendre son travail, il avait visité presque tout le monde connu à son époque.

(2) Vélia, en Lucanie.

bâtirent quand ils eurent appris d'un homme de Posidônie (1) que Cyrnos, dans l'oracle de la Pythie, était un héros à qui il fallait élever un monument, et non l'île qu'il fallait habiter (2). »

Antiochus de Syracuse, qui vivait en 440 avant J.-C., analyse très succinctement le récit d'Hérodote; mais il le complète.

« Après la prise de Phôcée par Harpagos, général de Cyrus », dit-il, « ceux des habitants qui en avaient les moyens, montèrent sur des barques avec toute leur famille et firent voile d'abord vers Cyrnos et Massalie, avec Créontiadès ; puis, en ayant été repoussés, ils allèrent fonder Elée (3). »

Ce passage a une importance capitale. En effet, d'après Anthiocus, à la suite de la défaite racontée par le Père de l'Histoire (4), les Phôcéens furent ***repoussés, rejetés, chassés à la fois*** d'Alalie en Corse et de Massalie, qu'ils durent quitter, pour se réfugier, en vaincus, fuyant devant les Tyrsènes (Tyrrhènes, ancètres des Etrusques) et les Carchêdonies (Carthaginois), d'abord à

(1) Paestum.

(2) HÉRODOTE, liv. I, chap. CLXVII : Οἱ δὲ αὐτῶν ἐς τὸ Ῥήγιον καταφυγόντες, ἐνθεῦτεν ὁρμεώμενοι, ἐκτήσαντο πόλιν γῆς τῆς Οἰνωτρίης ταύτην ἥτις νῦν Ὑέλη καλέεται. Ἔκτισαν δὲ ταύτην πρὸς ἀνδρὸς Ποσειδωνιήτεω μαθόντες, ὡς τὸν Κύρνον σφι ἡ Πυθίη ἔχρησε κτίσαι ἥρων ἐόντα, ἀλλ' οὐ τὴν νῆσον...

(3) ANTIOCHUS DE SYRACUSE, dans STRABON, édit. Casaubon, p. 252 ; *Extraits dcs auteurs grecs*, de Cougny, t. I, p. 206-207, liv. VI, chap. 1, § 1 : Φησὶ δ' Ἀντίοχος Φωκαίας ἁλούσης ὑφ' Ἁρπάγου, τοῦ Κύρου στρατηγοῦ, τοὺς δυναμένους ἐμβάντας εἰς τὰ σκάφη πανοικίους πλεῦσαι πρῶτον εἰς Κύρνον καὶ Μασσαλίαν μετὰ Κρεοντιάδου, ἀποκρουσθέντας δὲ τὴν Ἐλέαν κτίσαι.

(4) Voir ci-dessus, p. 83-85.

Rhégium, puis sur la terre d'Œnôtrie, où ils bâtirent Hyélé (1).

Scymnos de Chio (2) confirme ce que disent Hérodote et Antiochus de Syracuse au sujet de cette ville; et l'on peut nettement déduire de son texte que les *Massaliôtes*, qui étaient compris parmi les *Phôcéens fugitifs*, participèrent à sa fondation (3).

(1) Sur Hyélé ou Vélia, voir aussi STRABON, édit. Casaubon, in-fol. 1620, p. 252 ; *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. I, p. 204-207 :

« ... Κάμψαντι δ' (ἀπὸ τοῦ Ποσειδωνιάτου κόλπου) ἄλλος συνεχὴς κόλπος, ἐν ᾧ πόλις, ἣν οἱ μὲν κτίσαντες Φωκαιεῖς Ὑέλην, οἱ δὲ Ἔλην ἀπὸ κρήνης τινὸς, οἱ δὲ νῦν Ἐλέαν ὀνομάζουσιν... »

« Liv. VI, chap. I, § 1... Quand on quitte (le golfe de Posidônie), on trouve tout de suite un autre golfe où est située la ville que les Phôcéens, ses fondateurs, ont nommée Hyélé, que d'autres appellent Elé, du nom d'une source, et qu'aujourd'hui on nomme Elée... »

(2) Vers l'an 90 av. J.-C.

(3) *Geographi Græci minores*, C. Müller, édit. Didot ; *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. I, p. 26-27 :

Καὶ Μασσαλιωτῶν Φωκαέων τ' Ἐλέα πόλις,
ἣν ἔκτισαν φυγόντες ὑπὸ τὰ Περσικὰ
οἱ Φωκαεῖς...

ANONYME, *vulgairement* SCYMNOS DE CHIO, *Description de la terre*, v. 250-252 : « Puis il y a (dans la Lucanie) Eléa, ville de Massaliôtes et de Phôcéens, que fondèrent vers les (temps) Persiques des Phôcéens fugitifs. »

§ 2. — *Les Carthaginois furent les maîtres de Massalie de 535 à 480 avant J.-C.*

On comprend que le désastre des Phôcéens en 536 dut produire une éclipse de leur puissance dans la Méditerranée ; et Massalie, leur colonie, passa certaitainement alors sous la domination des vainqueurs.

Les Tyrsènes s'étaient alliés aux Carchêdonies ou Carthaginois contre les Phôcéens surtout pour se venger des actes de piraterie commis par ceux-ci contre eux, leurs voisins (1) ; mais si les Carchêdonies avaient attaqué leurs ennemis héréditaires et leurs rivaux, c'était pour les chasser des rivages convoités pour leurs établissements. Aussi, ces derniers dédaignèrent-ils l'intérieur de la Corse, dont les sauvages et stériles montagnes les tentaient peu, et en laissèrent-ils la possession à leurs alliés (2).

Toutefois, ils conservèrent sur la côte quelques stations pour leurs navires, — notamment Alalia, où l'on a découvert un sarcophage phénicien, sculpté avec la pierre du pays (3).

(1) V. ci-dessus, p. 79 et 80.

(2) Diodore de Sicile, V, xiii. — V. ci-dessus, p. 90.

(3) D'après l'historien corse Jacobi (*Histoire de la Corse*, 1835, t. i, p. 9), on découvrit, au commencement du siècle, au milieu des ruines d'Aleria ou Alalia, une pierre sur laquelle on distinguait des dessins à demi-effacés, et où l'on reconnaissait une tête de taureau environnée de signes semblables à des caractères phéniciens ; Jacobi attribue ces emblèmes au culte de la déesse Astarté.
La Corse a fourni un autre vestige de l'occupation phénicienne :

Ils ne durent pas, non plus, négliger Marseille. Cette ville devait même, ce nous semble, être le principal but de leurs désirs : car elle avait une situation privilégiée au point de vue de la facilité des échanges et de la navigation ; elle était déjà le comptoir favorisé de l'Orient sur les terres occidentales, encore fermées à la civilisation, mais très riches des matières qui entretenaient le commerce et faisaient la richesse de Carthage.

En outre, sur la côte ibéro-ligure, à Pyrene (Port-Vendres ou Banyuls), à *Ruscino* (Castel-Roussillon), à *Narba* (Narbonne), à *Setius Mons* (Montagne de Cette), à *Magalona* (Maguelone), à *Heraclea* (Saint-Gilles), à *Heraclea Caccabaria* (dans l'anse de Cavalaire), à *Portus Herculis* (rade de Villefranche), et à *Monœcus* (Monaco), il y avait des établissements d'origine phénicienne (1).

Aussi Carthage devait-elle convoiter avec ardeur cette colonie phôcéenne, — si bien située pour le trafic maritime, — placée, comme une enclave et un danger permanent, au milieu de ses possessions ; aussi s'empressa-t-elle, après l'écrasement des Phôcéens, de s'emparer de Massalie.

A défaut de document précis, la logique indiquerait cette conséquence naturelle de la bataille *cadmée* que raconte Hérodote ; et nous sommes étonnés qu'aucun

un monument que Mérimée décrivit en 1840, sous le nom de statue d'Appriciani, et qui n'est autre chose que le couvercle en granit d'un sarcophage phénicien dit anthropoïde. (V. PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III, p. 186).

(1) V. *La Provence préhistorique et protohistorique*, chap. IV, § II, p. 241-264.

écrivain, avant nous, n'ait fait cette réflexion, si naturelle, et n'ait pensé que Marseille put tomber alors au pouvoir des Carthaginois vainqueurs. Cette hypothèse devient une assertion incontestable, si elle s'appuie sur un texte ancien et authentique ; on ne saurait dénier à celui d'Antiochus ces qualités. Cette phrase : Φησὶ δ' Ἀντίοχος. . . . . » (1) n'a jamais été contestée. Mais on s'est en général trompé dans son interprétation. Ainsi, pour n'avoir pas apprécié les suites que devaient avoir l'effondrement — momentané — de la puissance phôcéenne dans la Méditerranée, Cary ne trouve rien de mieux que d'accuser Antiochus d'une grossière erreur ; et il veut remplacer *Cyrnos* par *Chios* et *Massalia* par *Alalia* (2) : comme si le passage avait la moindre ambiguïté, et comme si ces mots offraient la moindre similitude ! Nous avons trop le respect des textes — ici parfaitement authentiques, d'ailleurs — pour accepter un pareil changement — que rien ne justifie.

Antiochus est fort exact, — de l'aveu même de Cary (3) ; — et le témoignage de l'écrivain syracusain est d'autant plus précieux qu'il nous apporte la tradition sicilienne : car les Carthaginois dominaient en Sicile au moment de la défaite des Phôcéens ; et ils y avaient répandu certainement le récit de leurs succès remportés sur le peuple qui était alors leur adversaire le plus redoutable. Aussi, le souvenir de leur victoire

(1) V. ci-dessus, p. 248.

(2) Cary, *Dissertation sur la fondation de Marseille*, loc. cit., p. 27, note 1, et p. 28.

(3) *Ibid.*, p. 27 : « Cet Antiochus avait fait une description de de l'Italie *fort exacte*, dont Strabon s'est beaucoup servi... »

devait-il être vivace encore dans cette île, quand vivait Antiochus, c'est-à-dire moins d'un siècle après cet événement; d'autant plus que les Carthaginois y avaient conservé de nombreuses colonies.

Une preuve archéologique indiscutable confirme l'assertion de cet historien : c'est l'époque à laquelle l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres place la fameuse Table réglant le tarif des sacrifices dans le temple de Baal, et d'origine carthaginoise; elle remonterait, d'après le *Corpus inscriptionum semiticarum* au v[e] siècle avant l'ère chrétienne (1). Cette date correspond exactement à celle de l'occupation carthaginoise à Marseille; et nous ne saurions assez admirer, à cet égard, la science profonde des savants qui ont pu donner ainsi à cette inscription un âge que lui attribue également l'examen des textes historiques.

En effet, après le désastre d'Alalia, en 536, les Carthaginois dominèrent, en maîtres absolus, sur toute la Méditerranée. C'est, d'ailleurs, l'époque de leur plus grande force; celle-ci devint formidable, jusqu'à la mort d'Amilcar au siège d'Himère, en 480, — jusqu'au jour qui vit à la fois la bataille des Thermopyles et la défaite de l'armée carthaginoise. A partir de cette date, la puissance punique fut très affaiblie. Les Phôcéens, après s'être remis de leur défaite sur l'hospitalière terre d'Œnôtrie, durent aussitôt reprendre l'offensive, chasser les Carthaginois de leur ancienne colonie; car ils la possédaient, de nouveau, avant 475.

Cette année-là mourut Hécatée de Milet. Or, celui-ci

(1) Voir PREUVES ET DISSERTATIONS, IV, *Principales preuves archéologiques concernant les origines de Massalie*, III, *Tarif des sacrifices du temple de Baal.* — Voir ci-dessus, p. 175.

qualifie Massalie de *colonie phôcéenne* (1). Son *Periegesis*, décrivant l'Europe, l'Asie, l'Egypte et la Libye, d'après les excursions de l'auteur, fut composé, sans doute, antérieurement à 480; toutefois, Hécatée a pu, avant sa mort, le mettre au niveau de la géographie de son temps, et y faire les changements que nécessitaient les révolutions politiques : aussi a-t-il restitué Massalia aux Phôcéens.

Dans tous les cas, selon les plus grandes probabilités historiques, aussitôt après les désastres carthaginois de 480, lorsque la puissance punique eut subi dans la Méditerranée une diminution presque aussi grande que celle qu'avaient éprouvée les Phôcéens en 536, — ces derniers, nécessairement, profitèrent de cette circonstance pour se relever, se venger, et reprendre leurs possessions anciennes.

Avant le désastre d'Himère, les Carthaginois étaient trop puissants pour laisser les Phôcéens revenir à Marseille; mais, après la victoire de Gelon, tyran de Syracuse, sur l'armée d'Amilcar, il est naturel de penser que les anciens habitants de Massalie se soient empressés de reconquérir cette ville, centre de leurs colonies, et désormais véritable métropole phôcéenne. Ce retour a dû s'opérer peu de temps après la déroute des troupes puniques, de 480 à 478.

L'occupation carthaginoise à Marseille a donc très probablement duré de 536 à 480 ou 478, — c'est-à-dire 55 à 57 ans. Il n'est pas étonnant, par suite, qu'on y ait trouvé la preuve de l'existence d'un temple de Baal.

(1) Voir ci-dessus, p. 22.

La construction de ce dernier était toujours le premier devoir des Carthaginois après la prise de possession d'un établissement. Dans cette période de plus d'un demi-siècle, les conquérants avaient établi à Massalie les mêmes rites qu'à Carthage; ainsi le prouve la fameuse Table fixant le tarif des sacrifices (1), que les suffètes Halasbaal avaient envoyée dans cette importante colonie, et qu'après avoir repris leur indépendance, les Massaliètes brisèrent sans doute par mépris. Ils se servirent ensuite des fragments comme de vulgaires matériaux à bâtir (2).

N'est-ce pas ainsi qu'agirent toujours les fidèles d'une religion contre les emblèmes d'un autre culte détesté? Et, ici, il s'agissait, non seulement de sectes différentes, mais encore de races ennemies.

(1) Voir ci-dessus, p. 175 et suiv.

(2) Voir ci-dessus p. 111.

§ III. — *Le retour des Hellènes à Massalie, vers 480, constitue une deuxième fondation phôcéenne de cette ville.*

C'est au retour victorieux des Phôcéens, à Massalie, peu de temps après 480, que se rapporte certainement cette phrase de Thucydide :

« Les Phôcéens, quand ils fondaient Massalie, vainquirent les Carchêdonies dans une bataille navale (1). »

(1) *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, en huit livres. Texte d'Ambr. Firm. Didot, 2e édition ; *Extraits des auteurs grecs* de Cougny, t. II, p. 16-17, livre I, chapitre XIII : Φωκαεῖς τε Μασσαλίαν οἰκίζοντες, Καρχηδονίους ἐνίκων ναυμαχοῦντες.

Un scoliaste a cru devoir ajouter l'explication suivante : Φωκαεῖς τε Μασσαλίαν οἰκίζοντες... Ἴωνες ὄντες οἱ Φωκαεῖς καὶ πολεμούμενοι ὑπὸ Περσῶν, ἀφέντες τὴν Ἰωνίαν, ἔπλευσαν ἐπὶ τὴν Ἀφρικὴν τὴν πάλαι Καρχηδόνα καλουμένην· ἀεὶ δὲ ταῖς οἰκιζουμέναις αἱ πλησίον ἐναντιοῦνται. Ἡ δὲ Μασσαλία πόλις ἐστὶ τῆς Ἀφρικῆς.

« Les Phôcéens, qui étaient Ioniens, étant attaqués par les Perses, quittèrent l'Ionie et firent voile vers l'Afrique, vers la partie appelée jadis Carchêdon (Carthage). Mais les villes qui se fondent trouvent toujours des adversaires dans leurs voisines. Or, Massalie est une ville de l'Afrique. »

Cette scholie contient deux erreurs manifestes : d'abord, rien ne confirme l'assertion que les Phôcéens se dirigèrent vers Carthage ; en outre, le commentateur connaissant en Afrique une Massalie, a cru pouvoir leur en attribuer la fondation. Il est inutile, ce nous semble, de nous arrêter plus longtemps à critiquer les dires d'un annotateur relativement récent, qui ne s'appuient sur aucun texte ancien.

Toutefois, de la scholie, on peut dégager cette idée générale : Marseille, dès sa fondation, eut à lutter contre Carthage, qui avait des possessions voisines du lieu où s'établirent les Phôcéens.

Thucydide mérite la plus grande confiance : car, avec Hérodote, il vécut peu de temps après les grandes luttes qui eurent lieu entre les Carthaginois et les Phôcéens au nord de la Méditerranée. Né treize ans après le Père de l'Histoire, l'auteur de la *Guerre du Péloponnèse* mourut en 391 avant J.-C. On ne saurait suspecter son témoignage.

Parce qu'Hérodote relate une défaite des Phôcéens et que Thucydide parle de leurs succès sur les Carthaginois, nous n'accuserons pas celui-ci d'***inexactitude***, comme le fait Cary (1) ; car la lutte entre ces deux peuples fut certainement marquée par des victoires et des revers de part et d'autre : n'en est-il pas toujours ainsi, lorsqu'un conflit devient plusieurs fois séculaire ?

En outre, Cary lui-même reconnaît que Thucydide était présent lorsque Hérodote récitait son histoire à Athènes. Serait-il donc possible que le judicieux auteur de la *Guerre du Péloponnèse* ait compris si mal le *Père de l'Histoire*, jusqu'à considérer, comme un triomphe pour les Phôcéens, une défaite écrasante et une déroute complète de ce peuple ? Ces deux auteurs se complètent plutôt l'un l'autre ; et, puisque Thucydide connaissait par Hérodote les défaites des Ioniens, son assertion relative à une victoire, étrangère au combat de Cyrnos, a d'autant plus de certitude.

En résumé, d'après Thucydide, les Phôcéens durent vaincre les Carthaginois pour fonder Massalie.

N'était-ce pas, en effet, une véritable fondation que cette rentrée triomphante dans une ville, d'où leurs ennemis les avaient expulsés près de 60 années aupara-

(1) *Dissertation sur la fondation de la ville de Marseille*, loc. citat., p. 11.

vant, — et qu'ils trouvèrent, sans doute, bien changée, — ruinée peut-être ? (1).

Dans une circonstance à peu près semblable, les Romains, revenus dans leur cité qu'avaient saccagée les Gaulois, n'appelèrent-ils pas Camille, le second fondateur de Rome ?

C'est aussi à ce fait que se rapporte le récit de plusieurs historiens au sujet d'une fondation de Marseille, qu'ils placent après la fuite de Phôcée. Car la nouvelle du premier établissement, vers l'an 600, des colons ioniens au lieu où s'éleva Marseille, n'avait probablement pas été connue de tout le monde hellénique. En ces siècles reculés, bien d'autres aventuriers, à la fois marchands et pirates, s'avancèrent le long des côtes de la Ligurie et de l'Ibérie.

Ils se fixaient lorsqu'ils rencontraient un endroit favorable à la création d'un comptoir d'échanges avec les populations indigènes.

Marseille n'eut pas d'autre origine : mais comme elle se trouva dans une situation privilégiée, elle pros-

(1) Dans une note de l'édition qu'OLIVARIUS a donnée de POMPONIUS MÉLA, en 1543, ce scholiaste dit que Marseille fut fondée plus de 600 ans avant J.-C., mais *détruite* et plus tard *rétablie* par les Phôcéens qui fuyaient la tyrannie de Cyrus.

Olivarius aurait-il consulté des textes perdus aujourd'hui et plus précis que les nôtres ? Ou bien l'étude attentive de ce qui nous reste d'Hérodote, de Thucycide, d'Antiochus, et des autres auteurs touchant Marseille l'aurait-elle amené à cette conclusion si exacte et si conforme au résultat de nos propres études ? Mais nous avions, pour nous guider, l'âge de la fameuse table du temple de Baal, dont le savant du XVIe siècle ne connaissait même pas l'existence.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'enregistrer ce témoignage à l'appui de ce que nous croyons être la vérité historique sur les origines de Marseille.

péra très vite ; elle devint bientôt une fille puissante de la Phôcée asiatique ; et c'est vers elle qu'aux jours de malheur, la métropole dirigea ses suprêmes espérances et guida ses derniers vaisseaux.

Cette émigration fut aussi retentissante dans le monde antique que l'arrivée des premiers colons, sur le rivage où ils devaient bâtir Massalie, avait passé inaperçu. Sans doute, plusieurs historiens, bien renseignés, ont noté l'époque où la colonie acquit une certaine importance et fut connue ; mais d'autres écrivains, — moins bien informés, ou moins sagaces à cet égard — ont cru devoir placer la fondation de Marseille seulement à l'époque où cette ville devint une seconde Phôcée, en acquérant les richesses et le concours des habitants de la métropole qui avaient pu échapper aux vicissitudes d'une longue traversée et aux dangers des combats.

C'est ainsi que Pausanias a pu dire : « Les Massaliôtes sont des colons des Phôcéens de l'Iônie, et une partie même de ceux qui s'enfuirent jadis de Phôcée devant Harpagos le Mède. Ayant eu le dessus dans une bataille navale contre les Carchêdonii, ils furent mis en possession de la terre qu'ils habitent et arrivèrent à un haut degré de prospérité (1). »

Pausanias parle encore d'une statue d'Apollon, placée dans un temple de Delphes, tout près du lion des Phôcéens d'Elatée, — et qui représentait les prémices de la

(1) PAUSANIAS, X, *Phôciques*, ch. VIII, 4 ; édit. Dindorf : Οἱ δὲ Μασσαλιῶται Φωκαιέων εἰσὶν ἄποικοι, τῶν ἐν Ἰωνίᾳ μοῖρα καὶ αὐτοὶ τῶν ποτε Ἅρπαγον τὸν Μῆδον φυγόντων ἐκ Φωκαίας. Γενόμενοι δὲ ναυσὶν ἐπικρατέστεροι Καρχηδονίων, τήν τε γῆν, ἣν ἔχουσιν, ἐκτήσαντο, καὶ ἐπὶ μέγα ἀφίκοντο εὐδαιμονίας.

victoire navale remportée par les Massaliôtes sur les *Carchêdonii* ou Carthaginois (1).

Le triomphe, au souvenir duquel les fils de Phôcée attachaient un si grand prix, est certainement celui que rappelle Pausanias, celui dont, cinq siècles et demi avant ce dernier, avait parlé Thucydide, celui qui marqua l'établissement définitif des Phôcéens à Massalie.

Si l'on objectait que ces deux historiens ne mentionnent pas la défaite des Phôcéens — dont le triomphe qu'ils relatent est, ce nous semble, une revanche, — nous répondrions : Ces deux écrivains parlent de Massalie d'une manière tout à fait incidente, — Thucydide, dans un avant-propos à son Histoire de la guerre du Péloponnèse, où il retrace rapidement l'ancien état de la nation grecque, — et Pausanias, au cours d'une description des temples de Delphes. Aucun d'eux ne voulait et ne pouvait, en ce cas, faire une histoire suivie des Phôcéens, rapporter tout ce qui concernait la fondation de Marseille. Nous sommes donc heureux de prendre les renseignements — précieux d'ailleurs — qu'ils donnent, comme en passant, au sujet de Massalie; et l'on aurait de l'exigence à leur demander davantage.

Le retour des Hellènes à Massalie, vers 480, constitue si bien une véritable fondation phôcéenne de cette ville que beaucoup d'auteurs de l'antiquité n'en ont pas connu d'autre, et n'ont pas mentionné la primitive colonisation de l'an 600. Nous allons examiner les principaux textes à ce sujet.

(1) PAUSANIAS, X, *Phôciques*, XVIII, 7... Ὁ δὲ Ἀπόλλων ὁ ἐγγυτάτω τοῦ λέοντος Μασσαλιωτῶν ἐστιν ἀπὸ τῆς πρὸς Καρχηδονίους ἀπάρχη ναυμαχίας.

Comme Thucydide et Pausanias, Isocrate parle de Marseille incidemment. Cet orateur (né en 436 et mort en 338 avant l'ère chrétienne), rappelant, dans son *Archidamos*, les villes qui ont tout sacrifié à l'amour de la liberté, cite l'exemple suivant : « .... les Phôcéens, qui fuyaient la domination du grand roi (1), quittèrent l'Asie et vinrent à Massalie... » (2).

Dans son *Lexicon* pour l'intelligence des anciens rhéteurs, au mot Μασσαλία, Harpocration, — qui a vécu selon les uns vers 160, d'après les autres vers 350 après J.-C., — reproduit cette phrase d'Isocrate; puis il ajoute : « Mais, avant ce temps-là, Massalie avait été fondée par les Phôcéens, comme le prouve Aristote dans son ouvrage sur le Gouvernement des Massaliôtes. » (3).

Dans ce texte, remarquons, d'abord, le mot ἀπῴκησαν, qui indique la migration d'un peuple, son passage d'un lieu dans un autre; on le peut traduire ainsi : *sedem mutaverunt* ou, comme on l'a fait généralement : *Massiliam se contulerint* (4).

(1) C'est-à-dire Cyrus.

(2) V. ci-dessus, p. 227.

(3) Ἁρποκρατίων, περὶ τῶν λέξεων τῶν δέκα ῥητόρων. Edit. J. Maussac, Paris, 1614. La dernière édit. est celle de J. Bekker, Berlin, 1833, in-8°. *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. VI, p. 176-177 : Ἰσοκράτης μέν φησιν ἐν Ἀρχιδάμῳ, ὡς Φωκαεῖς φυγόντες τὴν τοῦ μεγάλου βασιλέως δεσποτείαν, εἰς Μασσαλίαν ἀπῴκησαν. Ὅτι δὲ πρὸ τούτων τῶν χρόνων ἤδη ὑπὸ Φωκαέων ᾤκιστο ἡ Μασσαλία, Ἀριστοτέλης καὶ ἐν τῇ Μασσαλιωτῶν πολιτείᾳ δηλοῖ.

(4) Quelques auteurs ont traduit, mais dans un autre cas, ἀπῴκησαν par *coloniam duxerunt* : toutefois, la migration d'un peuple n'emporte pas toujours l'idée de colonie ; et le véritable sens est, ici, celui de *sedem mutaverunt*.

La phrase d'Isocrate indique que Massalie était fondée à l'époque où les Phôcéens quittèrent l'Asie, en 542; ils ne créèrent pas cette ville, puisqu'ils y *vinrent*. On a vu, d'ailleurs, qu'Harpocration confirme ce fait.

C'est dans une colonie âgée déjà de plus d'un demi-siècle, que les fugitifs vinrent chercher un asile. Isocrate ne dit pas s'ils y séjournèrent longtemps ; il ne relate pas davantage les incidents survenus à l'émigration phôcéenne, entre le départ de Phôcée en 542 et le désastre de la mer *Sardonie* en 536 (1). Il ne mentionne pas non plus la création de Hyélé. Le récit de ces événements — connus probablement de ses auditeurs — n'entrait pas dans son sujet.

Son témoignage précis appuie la thèse que nous essayons d'établir; il complète le texte d'Hérodote; il confirme la première partie de la citation d'Antiochus, — sans infirmer en rien la seconde. On doit prendre la phrase d'Isocrate telle qu'elle existe, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher, et en déduire ce fait général: à la fin de la course errante qui suivit leur départ de l'Asie, les Phôcéens s'établirent à Marseille.

Quant à Aristote, — dont Harpocration invoque aussi l'autorité, — il devait sans doute relater deux fondations : l'une, vers le commencement du VIe siècle, lorsque les colons de Phôcée créèrent un comptoir à l'endroit où devait s'élever Marseille; l'autre, environ un siècle plus tard, après la migration des Phôcéens, leur défaite dans la mer *Sardonie*, leur expulsion de Cyrnos et de Massalie, leur retraite à Hyélé, quand ils revinrent, triomphants, dans leur ancienne colonie,

(1) Voir ci-dessus, p. 71-89.

d'où ils chassèrent les Carthaginois, et qu'ils furent obligés de rebâtir, pour ainsi dire de fonder à nouveau.

En effet, le récit qu'a donné Athénée (1), d'après Aristote, peut se rapporter seulement à la première arrivée des Ioniens, à celle qu'Harpocration place, — selon l'avis d'Aristote encore, — avant l'époque de Cyrus. D'autre part, un disciple du maître, Aristoxène de Tarente (2), a écrit cette phrase : « Cinq cent quatorze ans environ se comptent depuis les événements de Troie jusqu'à Xénophanès, le *physicien*, aux temps d'Anacréon et de Polycrate, à l'époque où les villes d'Iônie étant assiégées et détruites par le Mède Harpagos, les Phôcéens, qui avaient fui devant ces désastres, fondèrent Massalie. Pythagore fut contemporain de tous ces événements (3). »

Aristoxène connaissait certainement l'ouvrage d'Aristote sur Marseille. Si celui-ci n'avait pas jugé, comme un véritable établissement, après les longues pérégrinations des Phôcéens, leur retour dans cette colonie qu'avaient occupée quelque temps les Carthaginois, où ils avaient fait une rentrée triomphante, et qui allait

(1) Voir ci-dessus, p. 219 et 220.

(2) Né vers 350 avant J.-C.

(3) Aristoxène de Tarente. Citation de l'auteur anonyme de la *Théologie arithmétique*, p. 40, édit. Ast ; ce passage appartient à l'ouvrage intitulé : Βίοι ἀνδρῶν et particulièrement à la *Vie de Pythagore*. Texte de l'édit. C. Müller, *Historicorum Græcorum Fragmenta*, Bibli. grec. Didot ; *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. II, p. 22-23 : Φ' καὶ ιδ' ἔτη ἔγγιστα ἀπὸ τῶν Τρωικῶν ἱστορεῖται μέχρι Ξενοφάνους τοῦ φυσικοῦ καὶ τῶν Ἀναχρέοντός τε καὶ Πολυκράτους χρόνων καὶ τῆς ὑπὸ Ἁρπάγου τοῦ Μήδου Ἰώνων πολιορκίας καὶ ἀναστάσεως, ἣν Φωκαεῖς φυγόντες Μασσαλίαν ᾤκησαν· πᾶσι γὰρ τούτοις ὁμόχρονος ὁ Πυθαγόρας.

remplacer la cité asiatique, en devenant la métropole de ses établissements méditerranéens, — si ce grand écrivain n'en avait pas ainsi décidé, son disciple n'eût point parlé, ce nous semble, de cette fondation contemporaine des guerres médiques.

Denys-le-Périégète (1) ne connaît que celle-là (2). On doit mettre cet écrivain parmi les auteurs qui ont dédaigné la première colonisation de l'an 600 et n'ont considéré Marseille comme véritablement fondée que lorsque la plupart des Phôcéens s'y furent établis (3).

« De Phôcée en Asie, » dit à son tour Timagène (4), « sortit un peuple qui, pour éviter la cruauté d'Harpale, gouverneur du pays pour le roi Cyrus, vint aborder en Italie. De ces fugitifs, les uns fondèrent Vélia en Lucanie, les autres Massilia, *dans la Viennaise* (5) ».

(1) Ier siècle av. J.-C.

(2) DENYS-LE-PÉRIÉGÈTE, *Commentaire d'*EUSTATHE, *Geographi Græci minores*, C. Müller, édit. Didot ; *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. I, p. 4-5, v. 75-77 : Ὅτι καὶ ἡ Μασσαλία Γαλατική ἐστι, Φωκεῖς δὲ ᾤκησαν αὐτήν, οἱ ἐκ τῆς ἕω φυγόντες τὴν τοῦ Κύρου δουλείαν. « Massalie aussi est Galate. Or, elle fut fondée par des Phôcéens qui fuyaient, loin de l'Orient, le joug de Cyrus. »

(3) RUFUS FESTUS AVIENUS a donné, dans sa *Descriptio orbis terræ*, une traduction libre d'un poème géographique de Denys-le-Périégète, où il dit :

. . . . . . Hic super urbem
Massiliam gens Graia colit. . . . .

(Edit. Panckoucke, p. 14).

(4) Vers 55 av. J.-C.

(5) TIMAGÈNE, *ap.* AMM. MARCELLIN. Edit. d'Henri de Valois, Paris, J. Camusat, 1636, in-4°, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Roi (aujourd'hui Nationale), un autre du Vatican (autre-

Timagène ne donne des événements dont nous nous occupons qu'une tradition confuse; mais on y reconnaît, cependant, la vérité de notre assertion : les Phôcéens fugitifs, après avoir créé Vélia, ne revinrent-ils pas à Marseille — qu'ils fondèrent de nouveau ?

Strabon (1) et Pomponius Méla (2) affirment que Massalie est une création des Phôcéens.

Hygin (3), dans Aulu-Gelle (4), parle à la fois de Massalie et de Vélia. Dans les *Nuits attiques* de ce dernier auteur, livre X, chapitre XVI, on lit le passage suivant : « Hygin blâme, au sixième livre de l'*Enéide*, un passage que Virgile aurait certainement corrigé, dit le critique : Palinure, aux enfers, demande à Enée de chercher son corps, et de prendre soin de l'ensevelir.

« Héros invincible, dit-il, arrache-moi à ces maux, ou jette sur moi de la terre : car tu le peux; et retourne au port de Vélia. »

Comment, dit Hygin, a-t-il pu connaître et nommer

fois du monastère de Fulde) et toutes les éditions antérieures; *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. II, p. 328-329 :

« A Phocæa vero asiaticus populus Harpali inclementiam vitans, Cyri regis præfecti, Italiam navigio petit. Cujus pars in Lucania Veliam, alia condidit *in Viennensi* Massiliam. »

De même HYGIN *ap.* AUL. GELL., X, XVI, prend Harpale pour Harpage. L'erreur provient peut-être primitivement de la ressemblance dans les mss. grecs — traduits par les deux auteurs latins — du *lambda* (Λ) et du gamma (Γ).

(1) STRABON, liv. IV, chap. I, § 4, édit. Casaubon, p. 180 : Κτίσμα δ' ἐστὶ Φωκαιέων ἡ Μασσαλία.

(2) POMPONIUS MELA, édit. Panckoucke. p. 116 : « Deinde est... Lacydon, Massiliensium portus, et in eo ipsa Massilia. Hæc a Phocæis oriunda... »

(3) Ier siècle de J.-C., sous Auguste.

(4) Sous Adrien, vers 130 de J.-C.

le port de Vélia? Comment Enée pouvait-il trouver le lieu désigné par ce nom, puisque la ville de Vélia, qui donne son nom à ce port, n'a été bâtie dans les champs lucaniens que sous le règne de Servius Tullius, plus de six cents ans après l'arrivée d'Enée en Italie? En effet, ajoute le critique, des Phôcéens qui furent chassés par Harpale, un des lieutenants de Cyrus, les uns fondèrent Vélia, les autres Marseille... (1). »

Hygin, — ainsi que beaucoup d'auteurs anciens, — a confondu la Phocide de Grèce avec la ville de Phôcée en Ionie; mais cette erreur — légère en somme — ne doit pas nous faire rejeter les renseignements qu'il nous donne sur Vélia et sur Marseille : car cet écrivain avait pu les puiser à bonne source; en effet, Auguste lui avait confié le soin de la Bibliothèque Palatine. Ses assertions concordent, d'ailleurs, avec celles de Timagène (2); et, avec ce dernier, il écrit *Harpali* pour *Harpagi*.

Hygin n'a considéré que la seconde, la principale

(1) AULI GELII *Noctium Atticarum*, liv. X, ch. XVI, édit. Panckoucke, p. 168 : « Reprehendit Hyginus Virgilium, correcturumque eum fuisse existimat, quod in libro sexto scriptum est. Palinurus est apud inferos, petens ab Æнea, ut suum corpus requirendum et sepeliendum curet. Is hæc dicit :

« Eripe me his, invicte, malis : aut tu mihi terram

« Injice (nam que potes), portusque require Velinos.

« Quo, inquit, modo aut Palinurus novisse et nominare potuit portus Velinos, aut Æneas ex eo nomine locum invenire, quum Velia oppidum, a quo portum, qui in eo loco est, Velinum dixit, Servio Tullio Romæ regnante, post annum amplius sexcentesimum, quam Æneas in Italiam venit, conditum in agro Lucano et eo nomine appellatum est? Nam qui ab Harpalo, inquit, regis Cyri præfecto, ex terra *Phocide*, fugati sunt, alii Veliam, partim Massiliam condiderunt. » — Phocide est mis ici pour Phôcée.

(2) V. ci-dessus, p. 264.

fondation de Marseille ; et son passage vient, comme celui de Timagène, à l'appui de notre thèse. Ne parle-t-il pas, d'abord, de la création de Vélia ? Celle de Marseille, — c'est-à-dire le rétablissement des Phôcéens dans cette ville, — n'arrive qu'après. Ainsi, le dépouillement impartial des textes historiques a confirmé notre opinion.

XV

LES GAULOIS ONT TRAVERSÉ LA PROVENCE, POUR ALLER EN ITALIE, AU COMMENCEMENT DU IVe SIÈCLE AVANT J.-C. ; MAIS ILS N'ONT CONQUIS AUCUNE PARTIE DE CETTE RÉGION ANTÉRIEUREMENT A L'ANNÉE 280 AVANT NOTRE ÈRE.

Le récit que fait Tite-Live (1) dans son Livre V, chapitres XXXIV et XXXV, du passage des Gaulois en Provence, et de leur émigration en Italie, a excité, plusieurs fois déjà, l'attention des historiens : il est, en effet, d'une importance considérable et tendrait à établir que les Gaulois ont occupé une partie de l'Italie du Nord dès le commencement du VIe siècle.

Jusqu'à ces dernières années, l'école historique française semblait, en majorité, favorable à Tite-Live. A la suite de Fréret (2) et d'Amédée Thierry (3), elle considérait la première émigration des Gaulois en Italie comme contemporaine de la fondation de Marseille, 600 ans avant notre ère, et du règne de Tarquin l'Ancien, 614-576. Il y a quelques années à peine,

(1) De 58 avant J.-C., à 18 après J.-C.

(2) *Œuvres complètes*, t. IV, p. 203.

(3) *Histoire des Gaulois*, 5e édition, t. I, p. 145-147.

M. Ernest Desjardins acceptait cette opinion (1), — mais seulement en partie. — « Nous croyons », — disait-il (2), — « que le récit de Tite-Live (livre V, chapitres XXXIV et XXXV) doit être conservé en entier, *sauf peut-être en ce qui regarde la date de l'émigration* ».

En Allemagne et en France, plusieurs savants ne se sont pas contentés de suspecter la date qu'assigne l'historien de Padoue à l'expédition de Bellovèse ; ils ont rejeté intégralement son récit.

Parmi ceux-ci, Niebuhr, dans son *Histoire Romaine*, a prouvé, le premier, que la date de l'an 600 est inadmissible. Après lui, Zeuss (3) et Jacques Grimm (4) ont soutenu la même thèse.

Selon M. Alexandre Bertrand, les Gaulois, qui ont occupé la Cisalpine, se sont rendus en Italie par les défilés du Brenner et du Tarvis, et sont arrivés directement de la vallée du Danube dans celle du Pô, sans passer par la vallée du Rhône (5).

(1) *Géographie de la Gaule Romaine*, t. II, p. 68, note 1, et p. 201-209.

(2) *Ibid.*, p. 209.

(3) *Les Germains et les races voisines. Die Deutschen und die nachbar. Staemme*, 1837, p. 165.

(4) Dans son *Histoire de la langue allemande*, 1848.

(5) ALEXANDRE BERTRAND, *Les Gaulois*, mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avril 1875, *Revue archéologique*, nouv. série, 1875, t. XXIX, p. 281-303, 391-394. Cf. du même auteur, sur la question gauloise, *De la valeur des expressions* Κελτοί *et* Γαλάται, Κελτική *et* Γαλατία, *dans* POLYBE, mém. lu à l'Académie des Inscript. en décembre 1875, *Revue arch.*, 1875, t. XXX, p. 4-18.

MM. Maximin Deloche (1), Mommsen (2), Weissenborn et d'Arbois de Jubainville (3) ont aussi discuté avec beaucoup de science cette importante question.

Après tous ces savants, nous nous sommes permis de l'examiner ; et voici notre avis.

La principale expédition des Celtes vers l'Est eut lieu à la fin du V[e] siècle ou au commencement du IV[e] avant notre ère ; c'est à cette dernière époque que presque tous les historiens anciens fixent leur invasion en Italie : nous citerons notamment Polybe (4), Diodore (5), Appien (6), Dion Cassius (7) et Justin (8). Ces écrivains nous montrent, au moment où les Latins battaient les Etrusques au nord du Tibre, en 396 (9), les Gaulois

(1) Mémoire lu à l'Académie des Inscrip., intitulé : *Des invasions gauloises en Italie.* V. *Journal officiel*, 13 juin 1876, p. 4136 ; 20 juin, p. 4335 ; 26 juin, p. 4616 ; 4 juillet, p. 4831-4832 ; 1[er] août, p. 5799-5800 ; 15 août, p. 6416 ; 29 août, p. 6672.

(2) *Roemische Geschichte*, 6[e] édition, t. I, p. 300 et 326-327 ; t. II, p. 13 et note, de la traduction française de M. C.-A. Alexandre.

(3) *Les premiers habitants de l'Europe*, 1[re] édition, p. 283-291 ; 2[e] édition, t. II, p. 297-304.

(4) POLYBE, II, XVII-XVIII, 2[e] édition de Didot, t. I, p. 80 ; Cougny, t. II, p. 59-65.

(5) DIODORE, XIV, CXIII, édit. Didot, t. I, p. 621 ; Cougny, t. II, p. 412-413.

(6) APPIEN, l. IV, *De rebus gallicis*, c. II, édit. Didot, p. 25 ; Cougny, t. IV, p. 16-19.

(7) DION CASSIUS, XVI, Cougny, t. IV, p. 202-203.

(8) JUSTIN, XX, V, et XXIV, IV, édit. Teubner-Ieep, p. 126, 142 ; édit. Panckoucke, t. II, p. 42-43 et 96-97.

(9) TITE-LIVE, l. V, c. XXI, édit. Panckoucke, t. III, p. 160 ; édit. Teubner-Weissenborn, t. I, p. 277. — MOMMSEN, *Roemische Geschichte*, 6[e] édit., t. I, p. 329.

faisant, sur ce même peuple, la conquête de l'Italie septentrionale. De cette conquête, le premier fait connu est la prise de Melpum ; or, Cornelius Nepos (1) le date du jour même où les Romains pénétraient à Véies.

Bientôt après, les vainqueurs du nord de la péninsule allaient battre les vainqueurs du sud; d'après Silius Italicus (2), il s'écoula peu de temps entre l'époque à laquelle les Gaulois conquirent la vallée du Pô sur les Etrusques et celle où ils écrasèrent les Romains à la bataille de l'Allia : succès qui leur donna l'entrée de Rome.

Tite-Live place, au contraire, deux cents ans environ entre ces deux événements.

Cependant, Denys d'Halicarnasse (3) nous semble dire que les conquêtes des Gaulois sur les Etrusques sont postérieures à la soixante-quatrième olympiade,

(1) Cornelius Nepos, cité par Pline, l. III, c. xxi, § 17, édit. Panckoucke, t. iii, p. 94-95 ; l. III, c. xxi, § 3, édit. Littré, t. i, p. 175; et l. III, c. xxv, édit. Teubner-Ianus, t. i, p. 148. — D'après Juvénal, les Gaulois, qui prirent Rome, venaient des bords de l'Océan ; satire XI, v. 114 : « litore ab Oceani Gallis venientibus ».

(2) *Punicorum*, l. IV, v. 45-48 :

Armiferae quondam prisca inter tempora gentes
Ausonium invasere latus sedesque beatas,
Et metui peperere manu : *mox* impia bella,
Tarpeius pater et capti sensere Quirites.

(3) Denys d'Halicarnasse, l. VII, c. iii, édit. Teubner-Kiessling, t. iii, p. 4. On trouve, dans les *Extraits des auteurs grecs*, de Cougny, t. II, p. 464-465, le passage suivant des *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse, discours VII, ch. iii : Ἐπὶ τῆς ἑξηκοστῆς καὶ τετάρτης ὀλυμπιάδος,... Κύμην..., Τυρρηνῶν [δὲ] οἱ περὶ τὸν Ἰόνιον κόλπον κατοικοῦντες ἐκεῖθέν θ' ὑπὸ Κελτῶν ἐξελαθέντες σὺν χρόνῳ....

« Dans la LXIVe olympiade,... Cymé... [fut attaquée] par ceux

524-521 ; et Diodore de Sicile (1), d'accord avec tous les autres historiens, — sauf l'auteur des *Décades*, — établit approximativement la date de l'invasion celtique, en racontant que les Gaulois ont chassé les Etrusques de l'Italie du Nord pendant que le tyran Denys assiégeait Rhégium en 387.

Cet ensemble d'affirmations précises ébranlent fort l'assertion de Tite-Live, lorsqu'il place au temps de Tarquin-l'Ancien le passage des Alpes par les Celtes. D'ailleurs, cet historien se met, lui-même, en contradiction avec son système chronologique. En effet, au début du chapitre XXXV, il fait remonter au temps de Bellovèse, — qui aurait vécu, d'après lui, au commencement du VI[e] siècle avant notre ère, — l'occupation des territoires de Brescia et de Vérone par les

des Tyrrhènes qui habitaient autour du golfe d'Ionie, et qui, avec le temps, *en avaient été chassés* par les Celtes... »

Le mot ἐξελαθέντες nous semble ici fort douteux. La construction de la phrase n'indique pas le participe aoriste du verbe ἐξελαύνω, — mais bien son participe futur ἐξελασόμενοι. En mettant ce dernier, nous donnerions ce qui nous paraît le véritable sens de la phrase :

« Dans la LXIV[e] olympiade,... Cymé... [fut attaquée] par ceux des Tyrrhènes qui habitaient autour du golfe d'Ionie, *et d'où ils devaient être chassés par les Celtes avec le temps*, ou mieux *dans la suite du temps*. »

Dans ce cas, les Celtes ne seraient arrivés sur les bords du golfe d'Ionie, c'est-à-dire sur le rivage occidental de la mer Adriatique, qu'après la LXIV[e] olympiade.

Denys d'Halicarnasse ne dit-il pas lui-même, *Discours* I, chap. LXXIV, que l'invasion des Celtes, durant laquelle la ville des Romains fut prise, eut lieu dans la première année de la XCVIII[e] olympiade ?

(1) DIODORE DE SICILE, XIV, CXIII, édition Didot-Müller, t. I, 621 ; Cougny, t. II, p. 412-413.

Cénomans. Or, ces deux villes sont très proches de Mantoue; et cette dernière était étrusque, selon Virgile et Pline. Et c'eût été après avoir vécu deux siècles en contact avec les Gaulois, que, vers l'an 400, les Etrusques, dans leur Assemblée générale, auraient appelé leurs proches voisins, « gentem invisitatam, novos accolas (1) » ; que les habitants de Clusium auraient vu en eux, « formas hominum invisitatas et genus armorum (2) »; et que les Romains auraient dit d'eux : « invisitato atque inaudito hoste ab Oceano terrarumque ultimis oris bellum ciente (3) » !

On ne peut pas concilier ces expressions de Tite-Live, surtout celles-ci : « gentem invisitatam, novos accolas », avec son chapitre XXXIII, — où il représente l'empire étrusque s'étendant au Nord du Pô, jusqu'aux Alpes, précisément à l'époque où Bellovèse aurait envahi l'Italie du Nord. C'est donc bien sur des Etrusques que les Celtes de l'an 600 auraient pris ce territoire.

Ils auraient conservé leur conquête jusqu'en l'an 400 ; et, à cette date, les Etrusques, qu'ils auraient refoulés dans l'Italie centrale, auraient considéré comme des inconnus leurs vainqueurs et leurs voisins ! La contradiction de Tite-Live est manifeste.

Avec Mommsen (4), on peut admettre qu'il y ait eu, à une date fort ancienne, quelques incursions isolées des Gaulois, bien qu'aucun texte certain ne prouve la

(1) Tite-Live, V, xvii.

(2) Id., V, xxxv.

(3) Id., V, xxxvii.

(4) *Roemische Geschichte*, 6e édit., t. I, p. 326-327.

réalité de cette hypothèse ; mais les grandes conquêtes celtiques dans l'Italie septentrionale, et notamment l'expédition de Bellovèse, ne peuvent avoir précédé le déclin de la puissance étrusque, c'est-à-dire la seconde moitié du troisième siècle de Rome (503-454 av. J.-C.).

Le savant auteur de la *Roemische Geschichte* admet bien l'expédition de Bellovèse en Italie (1), et celle que Sigovèse fit dans la forêt Hercynienne et en Pannonie (2) ; toutefois il place, avec Justin, à la même époque, tous ces événements, qui précèdent de peu d'années la prise de Rome.

Sans doute, les Gaulois n'ont pu arriver jusqu'à cette ville qu'après avoir conqui une partie du territoire étrusque ; mais, comme l'a fait judicieusement observer M. d'Arbois de Jubainville (3), ces faits ne peuvent être chronologiquement séparés de la période où commence la ruine de ce puissant empire.

M. Mommsen (4) a donc placé l'émigration de Bellovèse vers l'an 400. MM. Weissenborn et d'Arbois de Jubainville ont accepté cette date. M. Deloche (5) pencherait plutôt pour l'année 534. M. Ernest Desjardins (6) pense qu'il est plus près de la vérité : car il

(1) TITE-LIVE, V, XXXIV ; et JUSTIN, XXIV, IV.

(2) TITE-LIVE, V, XXXIV ; JUSTIN, XXIV, IV ; et CÉSAR, *Guerre des Gaules*, VI, XXIV.

(3) *Les premiers habitants de l'Europe*, 1re édit., p. 287.

(4) *Roem. Gesch.*, I, p. 300 ; t. II, p. 13 et note, de la traduction française de M. C.-A. Alexandre.

(5) *Mémoire* inédit, communiqué à l'Académie des Inscriptions à la séance du 28 juillet 1876, Comptes-rendus dans le *Journal Officiel* du 1er août 1876, p. 5799.

(6) *Géographie de la Gaule Romaine*, t. II, p. 68, note 1, Paris, Hachette, 1878.

serait moins en contradiction avec le texte original, qui donne le fait comme étant presque contemporain de la fondation de Marseille ; l'auteur de la *Géographie de la Gaule Romaine* croit que, malgré l'étendue de l'occupation étrusque au Nord de l'Apennin, les émigrants ont pu quitter la Gaule, franchir les Alpes et stationner dans la région transpadane pendant un siècle et demi, avant de pousser leurs incursions jusque dans le pays occupé par les *Senones,* sur les bords de l'Adriatique, d'où ils partirent pour marcher contre Rome au commencement du IV[e] siècle.

Mais l'affirmation de M. E. Desjardins n'explique pas les contradictions relevées dans Tite-Live ; et il nous semble impossible d'admettre que les Etrusques, maîtres de Mantoue, aient considéré comme des inconnus, de nouveaux venus, « gentem invisitatam, novos accolas », ces Gaulois qui auraient occupé depuis deux siècles, d'après Tite-Live, une notable partie de l'Italie du Nord, et dont les troupes conquérantes seraient même venues s'établir à Brescia et à Vérone, aux portes de Mantoue.

On peut d'autant moins admettre comme véridique la date de Tite-Live, que cet historien est le seul de son opinion, parmi tous les auteurs de l'antiquité.

L'un d'eux, Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée, — qui nous paraît la meilleure autorité sur les origines de Massalie, — déclare que les Phôcéens reçurent des indigènes un accueil très bienveillant, lorsqu'ils fondèrent leur colonie sur la côte ibéro-ligure. Cette antique tradition, qu'avait conservée Aristote (1) et reproduite Athénée, ne concorde pas avec le récit de Tite-Live :

(1) V. ci-dessus, p. 219-223.

celui-ci montre les Salyes attaquant les Massaliètes dès les premières années de leur établissement. L'opinion d'Aristote et de Trogue-Pompée l'emporte, ce nous semble, en ce cas, sur celle de Tite-Live.

Mais, si nous reculons de deux cents ans la date de l'invasion de Bellovèse en Italie, si nous la plaçons au commencement du IVe siècle avant notre ère, — nous n'acceptons pas moins, en entier, le récit de Tite-Live, c'est-à-dire l'émigration de Sigovèse vers la forêt Hercynienne (forêt Noire), — celle de Bellovèse vers l'Italie, — le départ de ce dernier avec le surcroît de population qui se trouvait dans les tribus des *Bituriges*, des *Arvernes*, des *Senones*, des *Ædui*, des *Ambarri*, des *Carnutes* et des *Aulerci*, — leur passage à travers le pays des *Tricastini* (le département de la Drôme), — le secours qu'ils prêtèrent aux Massaliètes pour les aider à vaincre les Ligures, — leur arrivée au pied des Alpes, « *saltus Alpis Juliæ* », — leur passage par le col du Mont Genèvre, leur descente en Italie chez les *Taurini*, — leur victoire sur les Etrusques non loin du Tessin, — et la fondation de Milan, par cette émigration, sur le territoire des *Insubres*, venus auparavant de la Celtique, du pays des *Ædui*.

Tite-Live raconte également l'arrivée d'une autre troupe celtique, celle des *Cenomani*, sous la conduite d'Elitovius, qui vint, par le même défilé et avec l'aide de Bellovèse, se fixer dans le Brescian et le Véronnais. Ce grand courant d'émigration celtique entraîna, après lui, quelques tribus des Salluvi ou Salyes, qui se répandirent le long du Tessin (1). D'autre part, à la

(1) TITE-LIVE, l. V, c. XXXV, édit. Panckoucke, t. III, p. 204-205.

même époque, les *Boii* et les *Lingones* franchirent les Alpes par le passage du *Pœninon* (grand Saint-Bernard). Les *Senones* arrivèrent les derniers : ils se fixèrent quelque temps dans le pays compris entre l'*Utens* et l'*Æsis* (Esino), avant de continuer leur marche vers le sud et de saccager Rome.

On remarque aussi des *Senones* dans l'armée de Bellovèse. Ces derniers s'étaient-ils séparés de leurs compatriotes, dans la vallée du Rhône, et, au lieu de remonter la Durance, ayant pris une autre direction, furent-ils obligés de livrer aux Ligures des montagnes de nombreux combats qui retardèrent leur marche ? Ou bien y eut-il deux départs des *Senones ?* On peut accepter l'une ou l'autre hypothèse.

Quant aux *Cenomani*, plusieurs savants croient qu'ils formaient une émigration indépendante de celle qui venait de la Celtique proprement dite, et qu'ils arrivaient de la Germanie.

Il est vrai, Pline, citant Caton, a dit : « Cenomanos juxta Massiliam habitasse in Volcis (1) ». L'auteur latin indiquait ainsi ce qu'il pensait avoir été l'ancien séjour de la tribu gauloise des Cénomans établie près des Vénètes dans l'Italie du Nord. A l'époque où vivait Caton, c'est-à-dire dans la première moitié du second siècle avant notre ère, les *Volcæ* habitaient, en effet, non loin de Marseille dans le Languedoc ; mais, au moment où s'était produite l'invasion des Cénomans

(1) PLINE, III, CXXX, édit. Teubner-Ianus, t. I, p. 149; cf. CATON, fragm. 22, HERMANN PETER, *Historicorum romanorum reliquiæ*, t. I, p. 63.

sur la rive gauche du Rhin, dans la Gaule, les *Volcæ* avaient leurs demeures au Nord du Haut-Danube (1).

Caton ignorait cet ancien habitat des Volcæ ; il savait seulement que les Cénomans avaient habité chez les Volces ; comme il voyait ce peuple établi « juxta Massiliam », il en déduisait que les Cénomans avaient séjourné près de cette ville : ce qui est une erreur. C'est dans la Germanie actuelle qu'avant leur départ pour la Gaule, d'où un certain nombre d'entr'eux allèrent ensuite en Italie, les Cénomans ont habité chez les Volces.

On doit remarquer que Tite-Live ne mentionne, parmi les émigrants gaulois qui se rendirent en Italie, avec Bellovèse, ni les *Volcæ*, ni les *Cavares*, ni les *Vocontii*, ni les *Allobroges*, tribus celtiques que l'on trouve, à la fin du IIIe siècle, dans la *Gallia Bracata*, alors que la plupart des peuples qui constituèrent la *Gallia Comata* figurent dans l'énumération de l'historien latin. Cette observation prouverait la vérité du récit de cet auteur. Car, si, dans son passage : « *Celtarum, quæ pars tertia est...* », il s'était inspiré du Chapitre Ier, Livre Ier, des *Commentaires* de César, ainsi que le dit M. D'Arbois de Jubainville (2), — s'il avait cru que la Celtique de César était la même que celle d'Ambigat, il n'eut pas manqué de faire figurer, parmi les soldats de Bellovèse, des recrues prises chez les *Allobroges*, les *Vocontii*, les *Cavares*, les *Volcæ ;* d'autant mieux que

(1) «... Itaque ea quæ fertilissima Germaniæ sunt loca circum Hercyniam silvam... Volcae Tectosages occupaverunt... » CÉSAR, *De bello Gallico*, VI, XXIV. — V. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. I, p. 372.

(2) *Les premiers habitants de l'Europe*, 1re édit., p. 288-289.

cette émigration traversait le Sud-Est de la France. Bellovèse aurait certainement entraîné avec lui les plus aventureux parmi les habitants de cette région, — si les Gaulois l'avaient alors occupée. Mais les tribus des *Allobroges*, des *Vocontii*, des *Cavares*, des *Volcæ*, ne descendirent de la Germanie, par la vallée de la Saône et celle du Rhône, dans la Savoie, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, que vers l'année 280 avant l'ère chrétienne, — ainsi que nous allons l'expliquer tout à l'heure.

On peut donc, ce nous semble, ajouter foi à la narration de Tite-Live, — sauf, bien entendu, en ce qui concerne la date de cette invasion.

On trouve, d'ailleurs, d'après le tableau géographique que trace Polybe (1) de cette contrée, à l'époque où, pour la première fois, Rome eut affaire aux Gaulois, c'est-à-dire en 390, — on trouve, établis dans la Gaule cisalpine, et formant des peuples puissants, la plupart des Gaulois dont Tite-Live raconte l'émigration : les *Cenomani* (2), les *Boii*, les *Lingones*, et les *Senones*.

(1) POLYBE, II, XVII.

(2) D'après M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, on ne devrait pas confondre les *Cenomani* d'Italie avec les *Cenomanni* de Gaule. *Cenomani*, dans « *Te jubet agnates visere Cenomanos* », n'est pas le même mot que *Cenomanni*, « *le Mans* » : la quantité et l'accent diffèrent. Dans *Cenomanni* de Gaule, la syllabe *man* est longue et accentuée : aussi subsiste-t-elle dans « le Mans ». Elle aurait disparu en français, si elle avait été brève et atone, comme dans *Cenomani* d'Italie.

En outre, dans le nom des *Aulerci Cenomanni*, la pénultième contient un *n* double, nécessaire pour expliquer le mot *le Mans*, (V. QUICHERAT, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 24), tandis que, dans le nom des *Cenomani* d'Italie, la pénultième s'écrit avec un seul *n*. Enfin ces derniers n'ont jamais été

Quant aux *Bituriges*, aux *Arvernes*, aux *Ambarri*, aux *Carnutes*, aux *Aulerci*, ils s'étaient fixés, avec les *Ædui*, — d'après Tite-Live, — sur le vaste territoire des *Insubres* (1) ou *Isombres*; et, confondus sous le nom de cette tribu celtique, ils formèrent, dès lors, le plus considérable des peuples gaulois cisalpins.

En résumé, d'après Tite-Live, les Gaulois ne firent que traverser la Provence, sans s'y fixer. Ce fut seulement un siècle plus tard que des tribus celtiques s'établirent dans cette région.

En effet, un passage d'Hérodote prouve que, vers 432 avant J.-C., les Ligyes ou Ligures habitaient alors, seuls encore, les massifs montagneux du pays massaliète (2).

appelés *Aulerci*. V. *Les premiers habitants de l'Europe*, 1re édit., p. 289.

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE dit également que les Senones de Gaule ne peuvent être identiques aux Σήνωνες d'Italie, dont les deux premières voyelles sont longues.

Mais, — pour les Cénomans comme pour les Sénons, — avec M. DESJARDINS (*Géographie de la Gaule Romaine*, t. II, p. 206), « il nous est impossible de ne pas voir le même nom et le même peuple dans l'un et l'autre. Il n'en est pas des noms historiques, et surtout des noms des peuples et de peuples émigrants, comme des noms communs. Les raisons phonétiques alléguées ici tombent devant l'évidence de la conformité historique et géographique ».

(1) On sait que les *Insubres* étaient sortis d'un canton (*pagus*) des *Ædui*.

(2) HÉRODOTE, liv. V, chap. IX : Σιγύννας δ' ὦν καλέουσι Λίγυες οἱ ἄνω ὑπὲρ Μασσαλίης οἰκέοντες, τοὺς καπήλους... *Geographi Græci minores*, édit. Didot-Müller. — Ce passage se trouve liv. V, chap. IX. Or, nous savons qu'Hérodote, dans l'été de 431, avait atteint au moins le chap. LXXVII du liv. V. On peut donc placer la composition des premiers chapitres de ce livre l'année précédente, c'est-à-dire l'année 432 avant notre ère.

De même, le rédacteur du Périple de Scylax (1) ne connaît que des Ligures entre le Rhône et les Alpes. Or, il écrivait entre l'an 340 et l'an 336 (2).

A la même époque, Aristote, mort en 322, met en Ligurie la perte du Rhône, près de Bellegarde (Ain) (3).

Au temps de cet illustre écrivain, les Gaulois n'avaient donc pas encore étendu leur domination sur la région qui forme aujourd'hui le département de l'Isère; à plus forte raison ne possédaient-ils aucune partie de la Provence.

Mais, en 218, Annibal trouve, sur sa route, des Celtes le long des côtes de la Méditerranée et dans la vallée du Rhône (4); et ils occupaient ces pays depuis sans doute quelque temps déjà.

Aussi peut-on, avec vraisemblance, placer l'établissement des Gaulois dans la Provence et le Languedoc vers l'an 280 avant notre ère.

Dans cette dernière province, l'arrivée des *Volcæ*, soit *Tectosages*, soit *Arecomici*, est probablement contem-

(1) Voir ci-dessus, p. 202.

(2) Cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. I, p. 377, 378.

(3) Περὶ τὴν Λιγυστικὴν οὐκ ἐλάττων τοῦ 'Ροδανοῦ καταπίνεται τις ποταμὸς καὶ πάλιν ἀναδίδωσι κατ' ἄλλον τόπον. ARISTOTE, *Meteorologicum*. l. I, c. XIII, § 30, édit. Didot, t. III, p. 570.

Quant au traité *Du Monde*, attribué à Aristote, et où il est question d'une partie de la Méditerranée appelée *mer Galatique*, (*De Mundo*, 3, ARISTOTE, édit. Didot, t. III, p. 630) il est postérieur à cet écrivain, et serait l'œuvre de Chrysippe, qui vivait de 280 à 200 av. J.-C.

(4) POLYBE, III, XL et XLI, édit. Didot, t. I, p. 144-146; Cougny, t. II, p. 126-135.

poraine de l'invasion celtique en Grèce, et de l'établissement des Tectosages en Asie-Mineure (1). On sait qu'avant leur émigration, les Volcæ occupaient les contrées qui forment aujourd'hui l'Allemagne du centre (2).

Lorsque, vers l'an 300 avant notre ère, les Germains, qui étaient restés au moins pendant six siècles sous la domination des Celtes, se révoltèrent contre leurs maîtres et les chassèrent de la région située entre le Rhin, la mer du Nord, l'Elbe et le bassin du Main, les tribus celtiques durent chercher, sous d'autres cieux, une nouvelle patrie. De ces émigrants, les uns gagnèrent l'Orient; les autres descendirent, par la vallée de la Saône et celle du Rhône, dans les plaines de la Provence et du Languedoc, où ils se fixèrent, en plaçant sous leur puissance les Ibéro-Ligures qui s'y trouvaient déjà.

Les *Volcæ*, les *Allobroges*, les *Vocontii*, les *Helvii*, et les *Cavares* (3) vinrent de la Germanie, à cette époque, et par la même émigration.

(1) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. I, p. 378, et t. II, p. 323 et suiv.

(2) V. ci-dessus, p. 277 et 278.

(3) Polybe appelle *Cavare* l'un des chefs des Gaulois qui avaient émigré, en Orient, vers 280. (Voir POLYBE, livre IV, chap. LII, livre VIII, Chap. XXIV ; Cougny, t.. II, p. 261, 271, 272). Ce souverain devait appartenir à la tribu des *Cavares*. Nous savons que les *Volcæ* s'étaient divisés en deux bandes, dont l'une avait gagné le midi de la France, et l'autre l'Asie ; les *Cavares*, agirent sans doute de la même façon : ces Gaulois émigrèrent, en partie, dans la vallée du Rhône, et en partie dans la Thrace, où l'historien grec mentionne leur séjour.

INDEX

DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

A

Abantes, 7.
Abarnis, 11.
Abdéra, 52.
Abydos, 50, 55.
Acanthos, 53.
Acarnanie, 20.
Achéens, 7.
Achelôos, 9.
Adrias (Adriatique), 15, 16.
Adriatique (Mer), 9, 15, 16, 91, 215, 272, 275.
Ædui, 129, 276, 280.
Ægialos, 7.
Æolie. *Voir* Eolide.
Æoliens, 224, 225.
Æsis (Esino), 277.
Æthalie (île d'Elbe), 100.
Afrique, 1, 256.
Agathé (Agde), 101, 113, 115, 121, 202, 226.
Agde. *Voir* Agathé.
Agyllæes (Cérites), 81, 84, 85.
Ain, 281.
Aix-en-Provence, 146.
Alalie ou Aleria, 62, 63, 71, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 86, 90, 91, 99, 100, 108, 248, 250, 252, 253.
Alaliens, 105.
Alento (Eléês), 92.
Aleria. *Voir* Alalie.
Alger, 183.
Algérie, 183.
Aliagha, 171.
Alicante, 135, 136.
Allemagne, 125, 158, 269, 282.
Allia (L'), 271.
Allobroges, 278, 279, 282.
Almanare. *Voir* Olbia.
Almuneçar (Mainacé), 134, 136.
Alonis, 134, 136.
Alôpekê (île), 12, 26.
Alpes, 31, 81, 119, 127, 128, 134, 203, 204, 211, 213, 272, 273, 275, 276, 277, 281.
Alpes Cottiæ, 128.
Alpes Juliennes, 128, 276.
Alpes-Maritimes, 119.

Alsace, 244.
Ambarres, ou Ambarri, 126, 276, 280.
Amisos du Pont, 56.
Ampelos, 71, 79, 100.
Amphictyonie Ionienne, 9, 10, 57, 71.
Ampurias (Emporium), 134, 135.
Amycles, 109.
Andalousie, 38.
Anges (Baie des), 119.
Antibes. *Voir* Antipolis.
Antipolis (Antibes), 117, 119, 120, 121, 212.
Antissa, 52.
Antium (Gênes), 203.
Apennin, 275.
Aragon (Rivière d'), 225.
Arcachon, 125.
Arcadiens, 7.
Ardèche, 125.
Arelas ou Theline (Arles), 115, 207, 208.
Arelatus, 208.
Arganthônion (Mont), 243.
Argens, 118, 211.
Argentarius (Mont), 241, 242, 243.
Argentomagus (Argenton), 244.
Argenton (Argentomagus), 244.
Argentoratum (Strasbourg), 244.
Argentovaria, 244.
Argos, 45.
Arguros (Mont), 242, 243.
Arles. *Voir* Arelas, Arelatus, et Theline.
Artémisia, 116.
Arvernes, 126, 276, 280.
Asia, ville, 56.
Asiatiques, 239.
Asie, 3, 46, 137, 228, 244, 254, 261, 262, 264, 282.
Asie-Mineure, 6, 10, 17, 19, 24, 25, 26, 33, 44, 45, 46, 48, 53, 54, 57, 58, 67, 72, 75, 76, 79, 85, 92, 96, 109, 141, 166, 168, 170, 173, 174, 236, 237, 238, 246, 282.
Assos, 66.
Assyriens, 1.
Athènes, 3, 7, 11, 56, 95, 96, 106, 168, 169, 219, 235, 257.
Athéniens, 7, 9.
Athénopolis (près de Saint-Tropez), 135.
Attique, 6, 7, 9, 92, 234.
Aubagne, 47.
Aude, 226.
Aulerci Cenomanni, 279.
Aulerques ou Aulerci, 126, 280.
Aventin (Mont), à Rome, 199.
Avignon, 232.
Aygues, 127.
Auriol, 47, 48, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61.
Auscii, 48.

B

Babylone, 46.
Babyloniens, 147.
Bakxeion (Ile), 12, 26.
Baléares (Iles), 102, 113, 115.
Banyuls. *Voir* Pyrene.
Basi, 228.
Basilippo, 228.
Basques, 225.
Bastetani, 228.
Basti, 228.
Bastuli, 228.
Beaucaire. *Voir* Rhodanusia et Ugernum.
Belgique, 125.
Bellegarde, 281.
Benidorme (Alonis ?), 136.
Béotiens, 57.
Beragri, 208.
Berconum oppidum, 135.
Bergine, 207, 208.
Berre (Etang de), 207, 208.
Besançon, 215.
Bétis, fleuve, 242.
Bithynie, 52, 243.
Bituriges, 125, 126, 276, 280.
Blascon (Ile de), 115.
Bodincus (le Pô), 129.
Boii, 277, 279.
Bouches-du-Rhône, 32, 110, 170, 185, 226.
Branchides (Voie Sacrée des), à Milet, 9, 66, 167, 172.
Brenner, 269.
Brescia, 272, 275.
Brescian, 276.
Britannique (Musée), 188.
Britanniques (Iles), 124.

C

Cadix, 20, 124.
Cænicenses, 48.
Cære (Céré, *aujourd'hui* Cervetri), 84.
Cagliari. *Voir* Calaris.
Calabres, 16.
Calaris (Cagliari), 100.
Calvet (Musée), à Avignon, 232, 233.
Camiros, 166.
Campanie, 90, 139, 200.
Carabassi, 171.
Carchêdonies (Carthaginois, 80.
Carie, 51, 56.
Cariens, 8, 9, 10.
Carmes (Butte des), à Marseille, 35, 229.
Carnes, 215.
Carnutes, 126, 276, 280.
Carsici (Cassis), 78, 183, 189, 190, 192.
Carthage, 1, 66, 82, 83, 99, 108, 110, 111, 113,

114, 141, 161, 175, 176, 182, 184, 188, 189, 190, 191, 192, 195, 196, 197, 251, 255, 256.
Carthagène, 135.
Carthaginois ou Carchêdonies, 71, 77, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 90, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 121, 128, 141, 175, 193, 194, 196, 197, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 263.
Cassis. *Voir* Carsici.
Castel-à-mare della Brucca (Vélia), 93.
Castel-Roussillon. *Voir* Ruscino.
Castlon, probablement Cazlona, 242.
Catalogne, 135.
Cavalaire (Pointe de). *Voir* Heraclea Caccabaria.
Cavares, 278, 279, 282.
Caystros, 52.
Cazlona, probablement Castlon, 242.
Cébren, 50.
Celtes ou Gaulois, 9, 30, 124, 125, 201, 203, 204, 210, 211, 212, 230, 244, 270, 272, 273, 278, 281, 282.
Celtibères, 214.
Celtique, 22, 276, 277, 278.
Celtique (Empire), 128.
Celtoligurie, 155.
Celtoligyes ou Celtoligures, 210, 212.
Cénomans ou Cenomani, 273, 276, 277, 278, 279, 280.
Cenomanni, 279.
Céré (Cære, *aujourd'hui* Cervetri), 84.
Cérites (Agyllæes), 81, 84, 85.
Cervetri, *autrefois* Cære ou Céré, 84.
Cette (Montagne de). *Voir* Setius Mons.
Cévennes (Montagnes des) 125.
Château-Borély (Musée du), 37, 89, 164, 169, 170, 171, 183, 189.
Château-d'If *ou* Chasteau bît. *Voir* Phila.
Château (Mont du), à Nice, 119.
Chersonèse de Thrace, 57.
Chersonèse Taurique, 234
Chios, 8, 46, 53, 56, 63, 71, 74, 104, 105, 252.
Chisole (Rivière de), 225.
Chypre, 2, 64, 66.
Cilicie, 53.
Ciotat (La). *Voir* Citharista.
Citharista (La Ciotat), 78, 134.
Citharistium, 208.

Cithrum, 50, 53.
Clazoménée ou Clazomène (Klazomènæ), 8, 11, 13, 50, 51, 55, 56, 63.
Clusium, 273.
Cnide, 63.
Cnidiens, 82.
Colonnes d'Hercule (Voir aussi Gibraltar), 18, 19, 20, 38, 135, 136, 144.
Colophon (Kolophon), 8, 9, 11, 49, 52, 56, 94.
Comani Segobrigii, 31, 32, 40, 41, 47, 62, 114, 118.
Congo, 222.
Constantine, oppidum, 207.
Constantinople, 169.
Consuls (Rue des), à Marseille, 64, 87.
Corcyre (Ile de), 20.
Corinthe, 20.
Corse ou Cyrnos, 17, 62, 63, 71, 75, 76, 77, 78, 83, 84, 86, 87, 90, 91, 99, 100, 103, 247, 248, 250, 252, 257.
Cos (Ile de), 56.
Crète, 51, 239.
Crétois, 9, 20.
Croton ou Crotone, 16, 94.
Cumes, 112.
Cyclades, 7.
Cydonie, 239.
Cymé, 10, 16, 37, 49, 50, 165, 168, 169, 170, 171, 172, 174, 271.
Cyméens, 169.
Cyr (Saint), Var, 77.
Cyrène (Kyrênê), 19.
Cyrnos. *Voir* Corse.
Cyzique, 4, 51, 54, 55, 97, 106.

D

Danube (Ister), 9, 124, 269, 278.
Dauphiné, 279.
Deciates, ou Deceates, 210, 211.
Delphes, 6, 19, 27, 85, 107, 109, 110, 122, 129, 130, 131, 236, 259, 260.
Denia, 135, 136.
Didyma, à Milet, 167.
Dodone, 27.
Doriens, 6.
Drôme, 127, 276.
Druentia (Durance), 128.
Dryopes, 7.
Duprat (Rue), à Marseille, 182.
Durance, 32, 127, 128, 205, 209, 211, 212, 277.

E

Eduens, 126.
Egée (Mer), 55, 57, 58.
Egine, 45.
Egypte, 18, 64, 254.
Egyptiens, 63.
Elaïousa (Ile), 12, 26.
Elatée, 259.
Eléa ou Hyélé ou Vélia. *Voir ces mots.*
Eléates (Les), 94.
Elbe, 282.
Elées (Alento), 92.
Elisyces, 102.
Emporium (Ampurias), 134, 135, 202.
Eolide ou Æolide ou Æolie, 3, 13, 49.
Ephèse (Ephesos), 8, 9, 28, 36, 51, 55, 56, 60, 71, 105, 109, 129, 144, 199, 200, 235, 236, 237, 238, 239, 240.
Ephesos. *Voir* Ephèse.
Epidauriens, 7.
Epire, 9, 20.
Erythræ. *Voir* Erythrée.
Erythrée (Erythræ), 8, 11, 56.
Escalèdes (Les), 207.
Esino (Æsis), 277.
Espagne, 81, 115, 117, 125, 201, 202, 205, 206, 215, 228, 244.
Etrurie, 84, 140, 212, 216.
Etrusques (Tyrrhéniens), 17, 30, 71, 83, 85, 92, 99, 128, 129, 138, 139, 140, 141, 199, 200, 248, 270, 271, 272, 273, 275, 276.
Euburiates, 211.
Europe, 45, 109, 201, 202, 215, 254.

F

Fidène, 140.
Forêt Noire, 124.
France, 30, 158, 170, 171, 201, 206, 209, 212, 228, 229, 269, 279, 282.
Fulde, 265.

G

Galatique (Mer), 281.
Gallia Bracata, 125, 278.
Gallia Comata, 278.
Gallois, 217.
Galli-Salluvii, 212.
Garonne, 125.

Gaule, 3, 4, 8, 18, 81, 121, 124, 125, 126, 137, 211, 215, 275, 278, 279, 280.
Gaule Cisalpine, 269, 279.
Gaule Narbonnaise, 48, 130.
Gaulois (*Voir aussi* Celtes), 30, 32, 45, 75, 114, 122, 124, 125, 127, 128, 129, 131, 132, 134, 137, 140, 201, 204, 207, 209, 210, 211, 212, 216, 221, 244, 258, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 279, 280, 281, 282.
Gênes, 79.
Genèvre (Mont), ou Mons Matrona, 128, 276.
Germains, 282.
Germanie, 277, 278, 279, 282.
Gérone, 135.
Grenade, 136.
Gibraltar (Détroit de), 19, 125, 135.
Gilles (Saint). *Voir* Heraclea du Rhône.
Glanum, 48.
Gottingue, 150.
Goulette (La), 189.
Grande-Bretagne, 215.
Grande-Grèce, 3, 16, 20, 96, 99, 108, 111, 131, 142.
Grasse, 230.
Grèce, 6, 9, 13, 16, 17, 45, 52, 60, 95, 141, 143, 194, 204, 266, 282.
Grimaud (Golfe de), 135.
Guadalquivir (Tartesse), 38, 241, 242, 243.
Guadolimar, 242.

H

Hébreux, 197.
Hellènes, 9, 14, 16, 17, 23, 30, 31, 36, 37, 39, 67, 69, 75, 79, 81, 86, 88, 97, 100, 109, 117, 141, 194, 209, 213, 247, 256, 260.
Helvii, 282.
Hemeroscopeium, 134, 135.
Heraclea, 52, 54, 55, 56.
Heraclea Caccabaria (à la pointe de Cavalaire), 101, 113, 115, 118, 121, 251.
Heraclea du Rhône (St-Gilles), 101, 102, 113, 115, 121, 251.
Hérault, 226.
Herculis Portus. *Voir* Melkartis Portus et Rade de Villefranche.
Hercynienne (Forêt), 126, 274, 276, 278.

Himère, 105, 107, 253, 254.
Huveaune, 42, 47.
Hyélé ou Eléa ou Vélia. *Voir* Vélia.
Hyères (Iles d'). *Voir* Stœchades Majores.
Hyperide, 27.

I

Ibères, 31, 103, 113, 117, 121, 125, 202, 204, 205, 212, 228, 229, 230, 242.
Ibérie, 15, 16, 17, 19, 20, 23, 31, 39, 81, 110, 117, 143, 144, 202, 258.
Ibéro-Ligures, 32, 36, 115, 205, 207, 212, 213, 229, 282.
Illyriens, 128.
Indus, 3.
Insubres ou Isombres, 129, 276, 280.
Ionie, 3, 39, 44, 49, 50, 52, 56, 69, 72, 87, 96, 104, 166, 168, 171, 225, 256, 259, 263, 266, 272.
Ionienne (Mer), 9.
Ioniens, 7, 26, 34, 36, 37, 40, 47, 60, 67, 72, 92, 198, 204, 237, 243, 246, 256, 257, 263.
Ischia (Ile), 93.
Isère, 125, 281.
Isombres. *Voir* Insubres.
Ister (Danube), 124.
Italie, 1, 3, 8, 16, 17, 47, 54, 60, 85, 86, 87, 90, 91, 92, 93, 96, 100, 104, 108, 111, 117, 120, 122, 124, 126, 127, 128, 129, 139, 140, 141, 199, 211, 247, 252, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 280.
Italiens, 94.

J

Jérusalem, 147.
Joliette (Anse de la), 26, 187.

K

Karpathes (Monts), 125.
Karteria (Ilot), 12.
Kiel (Kiliæ), 150.
Klazomènæ. *Voir* Clazoménée.
Kyrêné (Cyrène), 19.
Kolophôn. *Voir* Colophon.

L

Ladé (île de), 105, 106.
Lacédémone, 56.
Lacédémoniens, 72.
Lacydon (Vieux-Port de Marseille), 26, 35, 187, 195, 231, 265.
Lagaria (La Nucara), 90, 91, 120.
Lampsaque, 51, 56.
Lamptêra (Port du), 12, 14, 26.
Lançon, 207.
Languedoc, 205, 226, 279, 281, 282.
Larisse, 67.
Latins, 140, 270.
Latium, 142.
Laurent (Butte Saint-), à Marseille, 35, 229.
Laurent (Eglise de Saint-), à Marseille, 162, 164.
Lebedos, 8.
Lélèges, 9.
Lérins (Iles de), 134, 135.
Lerinus (Lérins), 135.
Lero et Leronis fanum (Iles de Lérins), 135.
Lesbiens, 104.
Lesbos, 50, 51, 52, 53, 55, 57.
Lez, 127, 202.
Libye, 18, 19, 108, 254.
Licosa (Capo della), 93.
Ligures ou Ligyes ou Liguses, 31, 40, 41, 43, 55, 78, 102, 113, 114, 117, 118, 119, 121, 122, 124, 125, 127, 129, 130, 134, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 209, 210, 211, 212, 218, 230, 243, 244, 276, 277, 280, 281.
Ligurie ou Ligystique, 20, 22, 23, 31, 79, 117, 137, 139, 175, 204, 210, 215, 218, 258, 281.
Ligustique (Marais), 241.
Ligystique. *Voir* Ligurie.
Lilybée, 82.
Lingones, 277, 279.
Lion (Golfe du), 25.
Louvre (Musée du), 176, 191, 192.
Lozère, 125.

Lubéron ou Luérion (Montagnes du), 213.
Lucanie, 54, 87, 90, 91, 93, 140, 247, 249, 264, 265, 266.
Lucaniens, 96.
Lybica (Ora), 102.
Lydie, 45, 52, 56, 71, 173.
Lydiens, 9, 45.
Lyon, 125, 139.
Lyon (Musée), 64, 66, 89.
Lyttus, 51.

M

Macédoine, 53, 54, 96.
Macédoniens, 3.
Magagnosc, 230.
Magalona (Maguelone), 101, 230, 251.
Magnésie, 72.
Maguelone. *Voir* Magalona.
Main (Le), 282.
Mainacé (Almuneçar), 134, 136.
Major (Église de la), à Marseille, 185, 188.
Mans (Le), 279.
Mantoue, 273, 275.
Marcel (Saint), près de Marseille, 47.
Marlès, 207.
Marseillan, 226.
Marseillette, 226.
Marzaglia, 225.
Marzilla, 225.
Massalia, étymologie, 35, 226 à 231.
Mastramela (Etang de Berre), 207, 208.
Matrona (Mons) ou Mont-Genèvre, 128.
Mauritanie, 102, 233.
Mèdes, 143, 144, 147.
Méditerranée (Mer), 20, 32, 38, 63, 69, 79, 81, 82, 99, 101, 112, 113, 114, 141, 203, 205, 211, 212, 236, 250, 252, 253, 257, 281.
Melkartis Portus, plus tard Herculis (rade de Villefranche), 101, 113, 115, 118, 119, 121, 251.
Melpum, 271.
Mésembria, 52.
Messine (Détroit de), 15.
Méthymna, 50, 51, 55.
Metina (Ile), 101.
Métropolis, 52.
Milan, 129, 276.
Milet, 3, 8, 9, 10, 11, 22, 45, 56, 105, 167, 172, 198, 218, 237.
Milêtos. *Voir* Milet.
Miloï (Promontoire de), 26.
Minyens, 7.
Miramas, 207.
Molosses, 7.
Monaco. *Voir* Monœcus.
Monœcus (Monaco), 101, 113, 114, 115, 118, 119, 121, 251.

Montpellier, 202, 230.
Motyé, 1.
Moulins (Butte des), à Marseille, 35, 174, 229.
Mycale (Promontoire de), 69, 105.
Myonte (Myous), 8, 11.
Myous (Myonte), 8.
Myrina, 171.
Mysie, 51, 52, 56.
Mysiens, 243.
Mytilène, 53, 55, 56, 57, 63.

N

Narba ou Narbo (Narbonne), 101, 102, 113, 115, 121, 203, 251.
Narbonne. *Voir* Narba.
Namourx, 171.
Naples. *Voir* Néapolis.
Naucratis, 63.
Naustathmon ou Naustathmos (Port), 12, 14, 26.
Navarre, 225.
Néapolis (Naples), 91, 97.
Négrel (Rue), à Marseille, 87, 155, 164, 182.
Nicæa, ville de la Corse, 99, 100.
Nice (Nicæa), Alpes-Maritimes, 115, 117, 119, 120, 121, 230.
Nicomédie, 243.
Nil, 18.
Nord (Mer du), 125, 282.
Notre-Dame-de-la-Garde, 42, 154, 161.
Novem populi, 125.
Nucara (La), *autrefois* Lagaria, 90, 91.
Numidie, 1, 102.

O

Océan Atlantique, 125.
Œnotrides (Iles), 93.
Œnotrie ou Oïnotrie, 69, 91, 92, 105, 139, 140, 247, 249, 253.
Œnotriens, 93.
Œnusses (Iles), 71, 74, 75, 83.
Olbia (Almanare), 121, 134, 135.
Ombro-latins, 9.
Oranus, 202.
Ourse (Anse de l'), à Marseille, 187.
Oxybii, 210, 211.

P

Padoue, 269.
Pæstum (Posidonie), 91, 92, 97, 248.
Palerme (Panormos), 1.
Palinuro (Capo di), 93.
Pannonie, 215, 274.
Panormos (Palerme), 1.
Panormos (Port), à Milet, 167.
Parghilia, 94.
Paris, 191.
Paros, 8.
Pays-Bas, 125.
Pélasges (Tursânes), 7, 9, 17, 62, 81, 141, 200.
Péloponnèse, 6, 7, 260.
Péloponnésiens, 7.
Pergame, 37, 56.
Perge, 238, 239.
Périnthe, 56.
Perse (La), 3, 51, 228.
Perses, 24, 46, 71, 73, 74, 75, 91, 104, 105, 109, 236, 256.
Pharo, 26.
Phasélis, 63.
Phénicie, 1, 105.
Phéniciens, 4, 11, 15, 18, 20, 25, 69, 81, 90, 104, 116, 141, 156, 175, 242.
Phila (Château-d'If), 26, 102.
Phôcée, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 23, 24, 25, 26, 28, 36, 40, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 54, 55, 56, 58, **62**, **63**, 67, 69, 71, 72, **73**, **75**, 76, 79, 82, 92, **97**, 104, 106, 113, **117**, 131, 138, 140, **142**, 144, 166, 167, **168**, 169, 170, 171, **172**, 171, 174, 198, **199**, 231 236, 237, **246**, 248, 258, 259, **260**, 262, 264, 266.
Phôcide, 9, 24, 76, 109, 131, 266.
Phôcidiens, 6, 7.
Phœnice insulæ, 26, 102.
Phôkæa (Phocée), 8, 10.
Phokia-Nova, 13.
Phokia-Vecchia, 13, 14.
Photinie (Musée de Sainte), à Smyrne, 170.
Phrygie, 9, 173.
Pierrascas, 47.
Pisciotta, 93.
Piémont, 215, 225.
Platéa (Ilot de), 18.
Pô (Bodincus), 129, 269, 271, 273.
Pœni, 82.
Pœninon (Grand-Saint-Bernard), 277.
Pomègues, 26, 102.
Pont-Euxin, 3, 55.
Pontia (Ile), 93.
Port-Vendres. *V.* Pyrene.
Poseidon, 69.
Posidônie (Pæstum), 91, 92, 96, 248, 249.

Priêné, 8, 50, 56, 72.
Propontide, 55, 56.
Pyrene (Port-Vendres ou Banyuls), 101, 113, 115, 121, 251.
Pyrénées, 31, 81, 115, 124, 134, 135, 203, 204.

R

Ratonneau, 26, 102.
Rémy (Saint), 48, 55.
République (Rue de la), anciennement rue Impériale, à Marseille, 155, 164.
Rhégium ou Régium, 81, 84, 86, 87, 89, 90, 247, 249, 272.
Rhin, 125, 278, 282.
Rhodan (Rhône), 23.
Rhodanus (Rhône), 202.
Rhodanusia (Beaucaire), 101, 113, 115, 121, 202.
Rhodé ou Rhoda (Rosas), 113, 115, 121, 135.
Rhodes, 63.
Rhodiens, 82.
Rhône, 21, 23, 25, 30, 31, 32, 79, 82, 101, 102, 125, 126, 202, 204, 205, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 223, 269, 277, 279, 281, 282.
Rhotanos ou Tavignano, 62.
Riez. *Voir* Rigomagos.
Rigomagos (Riez), 230.
Rodez (Segodunum), 215.
Romains, 93, 100, 130, 131, 132, 133, 136, 138, 140, 142, 195, 199, 200, 258, 271, 272, 273.
Rome, 2, 17, 27, 30, 45, 99, 122, 124, 130, 131, 132, 133, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 147, 195, 199, 210, 258, 266, 274, 275, 277, 279.
Rosas. *Voir* Rhodé.
Ruscino (Castel-Roussillon), 101, 251.

S

Sagonte, 135.
Salamine, 23.
Saliens. *Voir* Salyes.
Salluvi ou Salluvii. *Voir* Salyes.
Salon, 209.
Saltus Alpis Juliæ, 128.
Salyes ou Salluvi ou Salluvii ou Saliens, 31, 32, 33, 35, 40, 43, 112,

122, 124, 127, 129, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 226, 227, 229, 230, 276.
Sambracitanus Sinus (Golfe de Grimaud), 135.
Samiens, 104, 239.
Samos, 8, 19, 51, 55, 56, 66, 94, 166, 233, 239.
Saône, 279, 282.
Sardaigne, 17, 100, 107.
Sardes, 72.
Sardonie (Mer), 20, 83, 101, 106, 113, 262.
Save, 215.
Savoie, 279.
Saxe-Gotha, 151.
Scepsis, 51, 56.
Scythes, 124.
Scythie, 3.
Segesta ou Segestica, aujourd'hui Sissek, 215.
Segesta Tiguliorum, 215, 216.
Segeste, 215,
Segobodium, 215.
Segobriga, 214.
Ségobrigiens. *Voir* Segobrigii.
Segobrigii ou Ségobrigiens, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 41, 42, 43, 47, 114, 118, 204, 205, 206, 213, 214, 215, 217, 218, 222, 223.
Segodunum (Rodez), 215.
Segontia, 215.
Segontiaci, 215.
Segontio, 215.
Segovellanni, 216.
Segusia, 215.
Segusiavi, 215.
Segusiavos, 215.
Segusio ou Segusium (Suze en Piémont), 215.
Segusium. *Voir* Segusio.
Segustero (Sisteron), 216.
Sénégal, 222.
Senones ou Sénons, 275, 276, 277, 279, 280.
Sénons, 126.
Setius Mons (Montagne de Cette), 101, 251.
Sicile, 1, 3, 4, 8, 16, 17, 82, 92, 98, 103, 105, 107, 108, 166, 193, 194, 252.
Sidon, 66, 81, 175.
Siris, 91.
Sissek. *Voir* Segesta.
Sisteron (Segustero), 216.
Smyrne, 12, 13, 56, 170, 171.
Soloêis (Solonte), 1.
Solonte (Soloêis), 1.
Sparte, 234.
Stœchades Majores (Iles d'Hyères), 134, 135.
Stœchades Minores, 135.
Strasbourg (Argentoratum), 188, 244.
Sucron (fleuve), 135,
Suisse, 125.
Suze. *Voir* Segusio.
Sybaris, 16, 91.
Syracosie, 100.
Syracuse, 108, 112, 254.
Syrie, 1.
Syrte (Petite), 1.
Syrtes, 19.

T

Tanagra, 166.
Tarente, 20, 97.
Tarn, 125.
Tarraconaise, 136.
Tartesse (Guadalquivir), 241.
Tartêssos, 18, 19, 20, 24, 31, 38, 39, 40, 62, 63, 72, 75, 143, 144, 145, 241, 242, 246.
Tartêssiens ou Tartêssies, 39, 72, 242, 243, 245.
Tarvis, 269.
Tauride, 29.
Tauride (Artémis de), 237.
Taurini, 129, 276.
Tauroeis, Tauroïs, Taurentum, Tauroentium, Tauroentum, *aujourd'hui* Tarente, *en provençal* Tarento, Toourento, 71, 77, 78, 100, 114, 121, 135.
Tavignano ou Rhotanos, 62.
Tchandarlik (Golfe de), 171.
Tectosages (Volcæ), 282.
Tenare, 147.
Téôs, 8, 11, 46, 63.
Tessin (Ticinus), 129, 276.
Thasos (Ile de), 52.
Thau (Étang de), 226.
Thébains, 7.
Théline ou Arelas (Arles), 115.
Thêra, 19.
Thermopyles, 253.
Thessalie, 50, 53.
Thrace, 52, 54, 57, 58.
Thuriens, 96.
Thyatire, 56.
Thynes, 243.
Thyrrhénie. *Voir* Tyrsénie.
Tibre, 17, 30, 130, 137, 138, 140, 200, 270.
Ticinus (Le Tessin), 129.
Tortose, 166.
Thrace (La), 282.
Thraces, 17, 141, 243, 244.
Tricastinois, 127.
Tricastins ou Tricastini, 126, 276.
Troade, 50, 51, 56.
Troie, 263.
Tropea, 94.
Tropez (Saint), 135.
Tursânes ou Tursênes, 17, 141, 200. *Voir aussi* Pélasges.
Tursénique (Golfe), 139.
Tyr, 1, 2, 25, 66, 81, 114, 155, 161.
Tyriens, 1.
Tyrrhènes ou Tyrrhéniens. *Voir* Tyrsènes.
Tyrrhénienne (Mer), 3, 62, 93.

Tyrsènes, Tyrrhènes ou Tyrrhéniens, 17, 71, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 87, 90, 99, 100, 112, 141, 142, 200, 247, 248, 250, 272.
Tyrsénie(Tyrrhénie), 15, 16, 20, 31.

U

Ugernum (Beaucaire), 115.
Utens (L'), 277.

V

Vaison, 25.
Valence, 216.
Var, 32, 77, 118, 119, 212.
Vaucluse, 127.
Véiens, 131.
Véies, 130, 131, 140, 271.
Vélia ou Eléa ou Hyélé, 54, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 107, 108, 111, 112, 120, 172, 247, 249, 262, 264, 265. 266, 267.
Veragri, 207, 208.
Véronais, 276.
Vérone, 272, 275.
Viennaise (La), 264, 265.
Voconces, 25. *Voir aussi* Vocontii.
Vocontii, 210, 278, 279, 282.
Volcæ(Volces), 277, 279, 281, 282.
Volcæ Arecomici, 281.
Volcæ Tectosages, 278, 281, 282.
Volces. *Voir* Volcæ.
Volterra, 47.

INDEX

DES

NOMS DES PERSONNES CITÉES DANS CE VOLUME

A

Abarnos, 11.
Abarnus, 11.
Abartos, 11.
Achard, 29.
Achard (Dr), 146, 150.
Adrien, 131, 265.
Ælianus, 6, 237.
Aillaud (abbé), 146.
Aleuades, 67.
Alexandre, 16.
Alexandre (C.), 245.
Allègre, 181, 182.
Alyattês, 71, 144.
Ambigat *ou* Ambicat, 125, 278.
Amilcar, 107, 108, 253, 254.
Ammien-Marcellin, 92, 133, 134.
Anacréon, 18, 263.
Annibal, 281.
Antiochus de Syracuse, 77, 195, 248, 249, 252, 253, 258, 262.
Antonin, 78, 215.
Aphrodite, 10, 37, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 87, 88, 89, 173, 233.
Apollon, 3, 4, 9, 10, 52, 58, 60, 69, 97, 106, 109, 110, 111, 122, 129, 167, 186, 235, 259.
Apollonios, 243.
Appien, 131, 215, 270.
Arbois de Jubainville (H. d'), 9, 32, 47, 93, 124, 125, 128, 139, 141, 154, 200, 203, 209, 214, 216, 230, 241, 242, 244, 246, 270, 274, 278, 279, 280, 281, 282.
Arganthônê, 243.
Arganthônios, 31, 39, 72, 75, 143, 144, 241, 242, 243, 244, 246.
Argonautes, 243.
Arion, 147.
Aristarchê, 21, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 60, 148, 198, 236, 237.
Aristide, 4, 6.
Aristophane, 68, 237.
Aristote, 21, 30, 34, 36, 83, 94, 95, 99, 137,

201, 204, 219, 220, 222, 261, 262, 263, 275, 276, 281.
Aristoxène de Tarente, 263.
Aristoxené, 221.
Arrien, 11, 243.
Artémidore, 77, 78.
Artémis, 4, 9, 10, 28, 29, 30, 31, 36, 37, 60, 61, 62, 66, 67, 69, 109, 117, 172, 199, 200, 232 à 240.
Asbrudal, 107.
Astarté, 66, 163, 250.
Athêné. *Voir* Minerve.
Athénée, 21, 30, 34, 148, 204, 219, 220, 221, 222, 263, 275.
Atys, 173.
Auguste, 265, 266.
Aulu-Gelle, 92, 265, 266.
Avienus (Festus), 118, 136, 201, 202, 205, 207, 208, 209, 241, 243, 264.
Azaïs, 225,

B

Baal, 22, 111, 153, 155, 158, 175, 176, 178, 182, 185, 186, 188, 197, 253, 254, 258.
Babelon (Ernest), 154, 194.
Bacchus indien, 52.
Bargès (Abbé), 22, 153, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 167, 176, 181, 183, 184, 185, 187, 189, 192, 193.
Barthelet (E.), 170.
Bazin (Hippolyte), 64, 66, 68, 173, 232, 233, 235, 236, 239, 240.
Bellovèse, 126, 211, 269, 272, 273, 274, 276, 277, 278, 279.
Berger (Philippe), 158, 191, 192.
Bernard (Grand Saint), ou Pœninon, 277.
Bertrand (Alexand.), 269.
Blancard (Louis), 47, 48, 49, 52, 58, 170, 184, 185, 186, 229, 230, 231.
Bodes'mun ou Bodes-chmoun, 176, 178, 179, 181.
Bodmilcarth, 179.
Bodtanith, 176, 178, 179, 181.
Bœckh, 67, 234, 235.
Boissieu, 139.
Boivin aîné, 4.
Bompar, 102.
Bonstetten (Baron de), 77.
Bosq (P.-Y.), 182.
Bouche (Avocat), 146, 152.

Bouche (Honoré), 146, 149, 152.
Boudin (Amédée), 146, 151, 153.
Bourgeois (Emile), 158.
Brandis (J.), 45, 46, 57.
Brauronia (Artémis), 234, 240.
Bresson (Pierre), 187.
Britomatis (Artémis), 234.
Brondsted, 110.
Brückner (Auguste), 146. 151.
Bruston, 157.
Bussi (Antoine de), 146.

C

Callimaque, 7, 27, 234, 237, 239.
Calvinus (C. Sextius), 210.
Camille, 258.
Caramandus (Garaumaudo). *Voir* Catumandus.
Carelli, 91.
Cary, 146, 148, 149, 150, 151, 222, 252, 257.
Cassiodore, 137.
Cassius (Dion), 270.
Caton, 195, 277, 278.
Catumandus ou Caramandus, 122, 123.
Cavare, 282.
Cavedoni, 91.
Celse, 3.
César (Jules), 25, 128, 215, 274, 278.
Chabouillet, 47, 48.
Chipiez (C.), 158, 192, 251.
Choiseul-Gouffier (Comte de), 13.
Chrysippe, 281.
Cicéron, 3, 27, 39.
Claude, 139.
Claus, 233.
Clauzen, 203.
Clermont-Ganneau, 158, 167, 172.
Codrides, 9, 11.
Codros, 6, 9, 11.
Côléos, 15, 18, 19, 20, 24, 30, 38, 145.
Comanus, 31, 32, 33, 41, 42, 43, 118.
Conze, 57, 167.
Corôbios, 20.
Cornélius Nepos, 271.
Corssen, 92.
Cratès, 106.
Créontiadès, 77, 78, 248.
Crésus, 71, 72, 144.
Creuzer, 22, 61, 234.
Curtius (Ernest), 19, 24, 46, 92, 93, 94, 105, 143, 151, 215, 216.
Cyaxarès, 147.
Cybèle, 37, 162, 163, 172.
Cyrus, 63, 71, 72, 73, 79, 104, 137, 144, 147, 149, 174, 198, 200, 228, 248, 258, 261, 262, 263, 264, 265, 266.

D

Damon, 7.
Daniel, 147.
Darius, 46, 104, 105.
Dederich, 151.
Delaroche (Paul), 238.
Deloche (Maximin), 270, 274.
Delphinia (Artémis Dictynne), 235.
Delphinien (Apollon), 235.
Demarets, 185, 187.
Démocrite, 96.
Denys de Syracuse, 272.
Denys d'Halicarnasse, 5, 138, 139, 200, 271, 272.
Denys-le-Périégète, 7, 18, 134, 224, 225, 264.
Derenbourg (H.), 158, 159.
Desjardins (Ernest), 119, 128, 132, 154, 158, 202, 203, 207, 208, 209, 215, 216, 244, 269, 274, 275, 280.
Diane (*Voir aussi* Artémis), 7, 9, 29, 30, 37, 60, 173, 186, 200, 232, 233, 234, 236, 240.
Dictynne (Artémis), 232, 234, 235, 236, 239, 240.
Diels, 95.
Dieulafait, 189.
Diodore de Sicile, 100, 112, 131, 250, 270, 272.
Diogène de Laerte, 95.
Dion Cassius, 270.
Dionysios, 104, 105, 106.
Dupont (Henriquel), 238.

E

Eckhel, 57.
Elitovius, 276.
Enée, 265, 266.
Ephore, 15, 124.
Epœus, 91.
Era, 98.
Erasme, 83.
Eschmounazar, 175.
Etienne de Byzance, 10, 11, 18, 22, 74, 77, 78, 91, 92, 116, 136, 203, 224.
Euripide, 7.
Eusèbe, 24, 148, 198.
Eustathe, 18, 148, 224, 225, 264.
Euxénos, 220, 221.
Ewald, 156.
Ezéchiel, 147.

F

Fabre (Augustin), 146, 151, 152, 181.
Fabrot (Charles Annibal), 146.
Fauriel (Claude), 154.
Fauris de Saint-Vincent, 55.
Feautrier, 182.
Fich, 215, 216, 217.
Flaccus (M. Fulvius), 210.
Florus, 62, 211.
Fouque, 146, 152.
Fréret, 268.
Funcius, 147.
Furius, 148, 149.

G

Garaumaudo. *Voir* Caramandus.
Garcin (E.), 146, 151.
Gaufridi (de), 146, 152.
Gazel, 181, 184, 185.
Gélon, 108, 254.
Gerhard, 166.
Gilles (I.), 157.
Girard (P.), 233.
Grimaldi (Fr.), 94.
Grimm (Jacques), 269.
Grosson, 64, 154, 155, 160, 161, 162, 164, 186.
Grote (G.), 11, 95, 143.
Guesnay, 146, 149, 150.
Guhl, 237.
Guigniaut, 61, 234.
Guys, 146, 150.
Gyptis, 31, 34, 35, 36, 148, 206, 219, 220, 222, 223.

H

Halasbaal (ou Halisbaal), 176, 178, 179, 181, 255.
Halévy, 157.
Halicarnasse, 63.
Hamilcar, 103.
Harpagos, 71, 72, 73, 75, 248, 259, 263, 265, 266.
Harpalus, 264, 265, 266.
Harpocration, 27, 261, 262, 263.

Hécatée de Milet, 22, 23, 74, 79, 198, 201, 203, 204, 218, 253, 254.
Heindreich, 146, 149.
Helvia, 5, 76.
Héra, 233.
Héraclès (Melkarth), 4.
Hercule, 52, 54, 115, 128.
Hérê, 19.
Hermann (C. F.), 151.
Hérodote, 7, 8, 10, 11, 16, 18, 19, 20, 39, 45, 62, 63, 67, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 83, 84, 85, 86, 91, 92, 103, 104, 105, 124, 141, 143, 144, 174, 195, 201, 202, 237, 239, 241, 242, 243, 246, 247, 248, 249, 251, 257, 258, 262, 280.
Herzog (Ernest), 151, 203.
Hesychius, 234.
Heuzey, 120, 166, 168, 191.
Heyne, 27.
Hiéron, 112.
Himerius, 18.
Hommel (Fritz), 158.
Homolle, 66.
Horace, 74.
Hucher (Eugène), 48, 61.
Humboldt (Guillaume de) 216.
Hygin, 92, 265, 266.
Hystaspe, 46.

I

Iphigénie, 29, 30.
Isocrate, 5, 7, 147, 226, 227, 261, 262.

J

Jacobi, 250.
Johannsen (J.-C.), 146, 150.
Juba, 233.
Judas, 153, 156, 157.
Julien, 3.
Junon, 66.
Justin, 15, 16, 21, 25, 30, 31, 32, 33, 34, 40, 41, 42, 43, 82, 117, 118, 119, 123, 129, 132, 133, 134, 137, 138, 140, 142, 148, 199, 204, 217, 220, 221, 222, 223, 270, 274, 275.

K

Karsten, 95.
Kirchhoff, 247.
Klausen, 23.
Kleudorou, 98.

L

Lagoy (Marquis de), 48, 60, 61.
Lancelot (J.-F.), 146, 151.
Laodamos, 104.
Laugier (J.), 48, 49, 58, 61, 110, 130.
Lechat, 165, 169.
Ledrain (E.), 158.
Lenormant (Ch.), 238.
Lenormant (Fr.), 44, 45, 46, 53, 97, 106, 154, 157, 193, 194.
Lenthéric, 158.
Leucippe, 96.
Lévy (M.-A.), 157.
Libanius, 27.
Longpérier (A. de), 159, 166, 167, 172.
Luchaire, 228.
Lucifera (Artémis), 238.
Luynes (d'Albert de), 156, 157.
Luynes (Duc de), 98.
Lycophron, 7.

M

Magon, 107.
Malchus, 82.
Marc-Aurèle, 219.
Marcellin (Ammien), 264.
Maretz, 187.
Marrast (A.), 216.
Mastarna *ou* Servius Tullius, 139.
Mazarès, 72.
Médon, 6.
Meier (Ernst), 157.
Mela. *Voir* Pomponius Mela.
Melissos, 95.
Melkarth (Héraclès), 4, 69, 101, 102, 114, 115, 118.
Mérimée, 251.
Mersan (Du), 234.
Méry (Louis), 146, 151, 152.
Minerve (Athêné), 10, 37, 53, 64, 69, 96, 122, 123, 129, 130.
Mionnet, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 97, 238.

Mithridate, 25.
Mohl, 159.
Mommsen (Th.), 45, 139, 140, 270, 273, 274.
Montfaucon, 66.
Movers, 156.
Müllenhoff, 202, 203.
Muller (D.-H.), 158.
Munk (S.), 156, 183.

N

Nabuchodonosor, 2, 147.
Nanos ou Nannus, 32, 34, 35, 39, 41, 204, 206, 220, 221, 222, 223.
Nélée, 6, 7, 8, 9, 10.
Niebuhr, 269.

O

Œtès, 11.
Olivarius, 24, 198, 258.
Onomarque, 131.
Oreste, 30.
Origène, 3.
Ortelius, 102.
Orthia (Artémis), 234, 240.

P

Pallas, 98.
Palinure, 265, 266.
Papadopoulo (A.), 12.
Papon, 146, 152.
Parmenidès, 95, 96, 111.
Parthénius, 90, 91, 108, 120.
Pausanias, 6, 7, 10, 11, 28, 69, 108, 109, 129, 130, 195, 234, 259, 260, 261.
Penon (C.-J.), 164, 173, 226, 227.
Périclès, 96, 106.
Périklos, 11.
Peranus, 148, 149.
Perrot (G.), 158, 192, 251.
Peter (Hermann), 277.
Petta, 220, 222.
Phidon, 45.
Philistionos, 98.
Philogénès, 7.
Pindare, 112.
Platon, 95.
Pline l'Ancien, 58, 62, 67, 74, 91, 92, 93, 100, 101, 102, 121, 135, 139,

211, 214, 215, 216, 271, 273, 277.
Pluche, 163.
Plutarque, 3, 30, 94, 200, 234, 235.
Pollux, 235.
Polybe, 27, 99, 269, 270, 279, 281.
Polycrate, 263.
Pompée, 25.
Pomponius Mela, 24, 77, 100, 136, 258, 265.
Porsenna, 139.
Preller, 235.
Properce, 138.
Prôtiades, 36, 220, 221.
Prôtis (ou Prôtos), 21, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 41, 148, 149, 198, 206, 219, 220, 221, 222, 223.
Ptolémée, 32, 63, 115, 136, 214, 215, 216, 226, 230.
Puffendorf, 5.
Pythagore, 94, 263.

Q

Quicherat, 279.

R

Raoul-Rochette, 2, 7, 9, 11, 19, 91, 98, 110, 143, 154.
Rauch (De), 97.
Rayet (Olivier), 167.
Raymond de Solier, 146, 147, 148.
Reinach (Salomon), 166, 168, 169, 172, 173.
Renan (Ernest), 156, 159, 185, 186, 191, 195, 196.
Robert (C.), 233, 235, 239.
Romulus, 138.
Rouby (Éd.), 154, 158.
Rougon, 170, 171.
Ruffi (Antoine de), 146, 148, 149.
Ruffi (Louis-Antoine de), 146.

S

Sainte-Croix (De), 16.
Sallet (Von), 98.
Salmanasar V, 1.
Sambon (L.), 54, 91, 92, 93, 96, 97, 98.
Sargon, 1.

Saulcy (F. de), 153, 156, 159, 183.
Saurel (Alfred), 154, 167.
Saurin, 181.
Saussaye (L. de la), 48, 60, 61, 110, 130.
Schlottmann, 157.
Schröder, 157, 194.
Schwegler, 151.
Scipion (P. Cornelius), 212.
Scylax, 93, 96, 140, 202, 281.
Scymnos de Chio, ou Pseudo-Scymnos, 23, 77, 91, 92, 93, 101, 135, 136, 198, 202, 218, 249.
Seguin, 234.
Sénèque, 2, 5, 63, 76.
Sennachérib, 2.
Sertorius, 25.
Servius, 92.
Servius Tullius ou Mastarna, 139, 200, 266.
Sévin, 23.
Sigovèse, 126, 274, 276.
Silius Italicus, 271.
Simos, 21, 30, 31, 34, 148, 198, 222, 223.
Slane (De), 159.
Solin, 23, 24, 90, 100, 198, 234.
Solon, 30.
Sophocle, 139.
Sostratos, 18.
Spanheim, 28, 237, 239.
Stade (B.), 157.
Stephani, 166.
Stokes (Witley), 216.
Strabon, 4, 11, 15, 29, 30, 36, 39, 77, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 110, 116, 117, 120, 121, 134, 135, 136, 148, 195, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 209, 210, 212, 213, 214, 215, 235, 236, 237, 242, 243, 248, 249, 252, 265.
Sylla, 62.

T

Tacite, 134, 139.
Tarquin l'Ancien, 17, 131, 137, 138, 139, 142, 147, 200, 268, 272.
Tarquin le Superbe, 137, 139.
Téléphanès, 58, 67.
Ternaux (Henri), 146, 151.
Texier (Charles), 183.
Théoclès, 4.
Thierry (Am.), 75, 154, 206, 268.
Thucydide, 4, 11, 28, 74, 108, 195, 256, 257, 258, 260, 261.
Timagène, 92, 264, 265, 266, 267.
Timée, 23, 198, 201, 218, 224, 225, 231.

Tite-Live, 11, 12, 13, 14, 124, 126, 127, 128, 129, 140, 200, 211, 212, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 280.
Trajan, 234.
Trogue-Pompée, 25, 30, 34, 117, 133, 137, 138, 204, 217, 219, 221, 223, 275, 276,

V

Vasseur, 170, 171, 192.
Velleius Paterculus, 7, 82.
Vénus-Aphrodite, 67, 69.
Vidal-Lablache, 85.
Villeneuve (De), 226.
Villeneuve - Beauregard (De), 146, 152.
Virgile, 92, 265, 266, 273.
Voguë (Marquis de), 157, 159.
Vossius, 137.

W

Waddington, 159.
Weber (George), 12.
Weissenborn, 105, 270, 274.
Witte (De), 234.
Wolf (Jérôme), 227.

X

Xénophanès, 94, 95, 96, 263.
Xénophon, 234.
Xerxès, 147.

Z

Zénôn, 95, 96.
Zeuss, 215, 217, 269.
Zorn (F.), 112.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

COLONIES PHÔCÉENNES DANS LA MÉDITERRANÉE ET PARTICULIÈREMENT EN PROVENCE, DE 600 A 542 AVANT NOTRE ÈRE

	Pages
I. — Décadence de Tyr. Expansion grecque	1 à 5
II. — Création des villes ioniennes asiatiques et notamment de Phôcée.	6 14
III. — Avant tous les autres Grecs, les Phôcéens montrent le chemin de l'Adrias, de la Tyrrhénie, de la côte ibéro-ligure et de l'Ibérie. Voyage du samien Côléos	15 20
IV. — Première fondation de Massalie. Sa date : 600 ans avant J.-C. Usages suivis chez les Grecs pour la création des colonies. Les émigrants phôcéens quittent leur patrie sous la conduite d'Aristarchê et sous les ordres de Simos et de Prôtis; en longeant les côtes, ils gagnent les environs des embouchures du Rhône.	21 30

	Pages	
V. — Les émigrants phôcéens abordent, en l'an 600 avant J.-C., sur la côte ibéro-ligure. Accueil bienveillant des Comani Segobrigii, qui faisaient partie de la confédération des SALYES ou SALLUVI. Nôces de Gyptis et de Prôtis. Fondation de Massalie. Création du sanctuaire d'Artémis, dont Aristarchê est la prêtresse. Les Phôcéens vont en Ibérie, à Tartêssos; ils deviennent les amis du roi Arganthônios. La prospérité de Massalie excite la méfiance et la jalousie des Ségobrigiens. Embûches que dresse leur chef Comanus contre la cité phôcéenne. L'amour d'une indigène pour un jeune Hellène sauve les Massaliètes. Ceux-ci tuent plus de sept mille Ségobrigiens, et établissent leur domination sur le pays.	31	43
VI. — Le monnayage au VIe siècle avant notre ère, en Asie-Mineure en général, et particulièrement à Phôcée.— Premières monnaies de Massalie	44	61
VII. — En 562, fondation d'Alalie en Corse. Phôcée envoie à Massalie une statue d'Aphrodite. Cette déesse adorée, avec Artémis, à Massalie, vers 550 avant notre ère	62	69

CHAPITRE II

GUERRES DES PHÔCÉENS CONTRE LES ÉTRUSQUES ET LES CARTHAGINOIS DE 542 A 470 AVANT NOTRE ÈRE

	Pages	
I. — Harpagos, lieutenant de Cyrus, assiège Phôcée. Les Phôcéens quittent leur ville, l'an 542 avant J.-C. Les habitants de Chios refusant de leur vendre les îles Œnusses, ils décident d'aller en Corse. Auparavant, ils débarquent, à l'improviste, à Phôcée, égorgent la garnison des Perses, puis jettent dans les eaux une masse de fer et jurent de ne pas rentrer dans leur cité avant que cette masse ne soit revenue sur l'eau. Malgré leur serment, plus de la moitié des Phôcéens retournent dans leur patrie. Les autres s'établissent à Alalie, en Corse. Ils y séjournent cinq ans; leurs pirateries; ils sont aux prises avec les Tyrsènes ou Etrusques. Fondation de *Tauræis* ou *Taurœntum* et d'*Ampelos*.	71	80
II. — Les Carthaginois et les Tyrsènes, alliés contre les Phôcéens, détruisent une grande partie de leur flotte, l'an 536 avant J.-C. Les vainqueurs lapident leurs prisonniers sur le territoire des Agyllæes (Cérites). Les Phôcéens fugitifs abandonnent Alalie et Massalie et se réfugient à Rhégium.	81	89

Pages

III. — Les Carthaginois occupent Massalie et Alalie; les Tyrsènes s'emparent de la Corse. Les Phôcéens, réfugiés dans l'Italie méridionale, fondent Parthénius dans la Campanie, ainsi que Lagaria et Hyélé (Vélia) en Lucanie. Grande prospérité de Hyélé : sa célèbre école de philosophie; ses monnaies. 90 98

IV. — Les Carthaginois et les Tyrsènes ou Etrusques continuent leur alliance et sont maîtres de la Méditerranée. Les Tyrsènes occupent une grande partie de la Corse, où ils bâtissent Nicæa. Les Carthaginois, — de 535 à 480 avant J.-C. — font, de Massalie, le centre des possessions puniques sur la côte ibéro-ligure; ils restaurent les anciennes colonies phéniciennes et créent de nouveaux établissements. 99 103

V. — Rôle de Phôcée dans l'insurrection ionienne contre Darius, en 494. Après la trahison de la plupart des cités ioniennes, le phôcéen Dionysios, amiral de la flotte de l'indépendance, quitte l'Ionie et rejoint ses compatriotes fixés dans l'Italie méridionale. 104 106

VI. — Le désastre des Carthaginois en Sicile, en l'an 480 avant J.-C., permet aux Phôcéens de prendre l'offensive. Ceux-ci triomphent de leurs ennemis dans une bataille navale et reviennent à Massalie. Ils consacrent à Delphes les prémices de leur victoire et frappent

Pages

des monnaies à l'effigie d'Apollon. Massalie doit à Vélia son éducation philosophique et artistique, ainsi que sa législation. Vers 470, les Massaliètes sont maîtres de la mer 107 112

CHAPITRE III

COLONIES MARITIMES DES MASSALIÈTES CHEZ LES IBÈRES ET LES LIGURES

DE 470 A 350 AVANT NOTRE ÈRE

I. — Colonies conquises sur les Carthaginois : Monœcus (Monaco), Portus Herculis (Villefranche), Heraclea Caccabaria, Heraclea du Rhône (Saint-Gilles), Rhodanusia (Beaucaire), Agathé (Agde), Narba (Narbonne), Pyrène (Banyuls ou Port-Vendres), Rhodé (Rosas), et les îles Baléares. 113 116

II. — Victoires des Massaliètes sur les Ligures; colonies fondées sur leur territoire : Nicæa (Nice) et Antipolis (Antibes). Massalie, métropole des établissements phôcéens de l'Italie méridionale. . . . 117 121

III. — Les Gaulois traversent la Provence, pour aller en Italie, au commencement du IVe siècle avant notre ère; ils appuient les Massaliètes dans leur lutte contre les Ligures. Massalie envoie une offrande à l'Apollon de Delphes et érige, dans un temple de cette ville, une statue à

	Pages	
Minerve-Athéné. Amitié de Rome et de Massalie; leur trésor commun à Delphes. Les Gaulois ruinent Rome; les Massaliètes aident cette ville à payer sa rançon	122	133
IV. — Les Massaliètes fondent de nouvelles colonies : Olbia (Almanare), Athénopolis, près de Saint-Tropez, Citharista (La Ciotat), Emporium (Ampurias), Héméroscopeium, Alonis et Mainacé (Almuneçar); ils occupent les îles de Lérins et les îles d'Hyères	134	136

PREUVES ET DISSERTATIONS

I. — Antique amitié de Rome et de Massalie	137	142
II. — L'établissement des Phôcéens à Tartêssos, en Ibérie, est postérieur à la fondation de Massalie.	143	145
III. — Opinions des Historiens modernes et contemporains sur la fondation de Massalie.		
§ 1. — Ecole phôcéenne : Raymond de Solier, les de Ruffi, Guesnay, Heindreich, Cary, Aillaud, Guys, Achard, Johannsen, Henri Ternaux, Brückner, Augustin Fabre, E. Garcin, J.-F. Lancelot, Louis Méry, Amédée Boudin, H. Bouche, Gaufridi, Papon, Villeneuve-Beauregard et Fouque. — Système de Bouche. . .	146	152

Pages

§ 2. — Ecole phénicienne. La découverte à Marseille d'un tarif des sacrifices à Baal fait naître l'école phénicienne, en 1847. Son chef, M. l'abbé Bargès ; ouvrages de ce savant ; ses arguments. — Adversaires de cette école. — Bibliographie de l'inscription. — Le « Corpus inscriptionum semiticarum » 153 159

IV. — Principales preuves archéologiques concernant les origines de Massalie.

§ 1. — Le bas-relief et l'autel prétendus phéniciens datent du moyen-âge . . . 160 164

§ 2. — Edicules d'origine phôcéenne. . . 164 174

§ 3. — Tarif des sacrifices du temple de Baal. Sa traduction en latin et en français. Historique de sa découverte. Cette inscription a une origine carthaginoise ; elle date du ve siècle avant notre ère ; elle prouve une domination temporaire des Carthaginois à Massalie 175 197

V. — Preuves de la fondation phôcéenne de Massalie en l'an 600 avant J.-C. . . 198 200

VI. — Les émigrants phôcéens fondèrent Massalie, en l'an 600 avant J.-C., dans le pays des Ligures. — A la fin du ve siècle, les Gaulois n'avaient pas encore envahi le Sud-Est de la France 201 204

VII. — Tribus Ibéro-Ligures, au vi^e^ siècle entre la Durance, le Rhône et la Méditerranée 205 206

VIII. — Au vi^e^ siècle avant J.-C., les Salyes ou Salluvi étaient Ibéro-Ligures et non Gaulois 207 213

Pages

IX. — Le nom des Segobrigii est d'origine ligure. 214 218

X. — Les nôces de Gyptis et de Prôtis, d'après Aristote et Trogue-Pompée . . 219 223

XI. — Étymologie du mot Massalia : Village-Salien. 224 231

XII. — L'Artémis Massaliète. 232 240

XIII. — Arganthônios, roi de Tartêssos . 241 246

XIV. — Phôcéens et Carthaginois au VIe et au Ve siècles avant J.-C.

§ 1. — Après le triomphe des Carthaginois et des Tyrrhènes sur les Phôcéens, ceux-ci abandonnent la Corse et Massalie; ils se réfugient dans l'Italie méridionale, où ils fondent Vélia, en Lucanie. 247 249

§ 2. — Les Carthaginois furent les maîtres de Massalie de 535 à 480 avant J.-C. . 250 255

§ 3. — Le retour des Hellènes à Massalie, vers 480, constitue une deuxième fondation phôcéenne de cette ville. 256 267

XV. — Les Gaulois ont traversé la Provence, pour aller en Italie, au commencement du IVe siècle avant J.-C.; mais ils n'ont conquis aucune partie de cette région antérieurement à l'année 280 avant notre ère 268 282

Index des noms géographiques 283 296

Index des noms des personnes citées dans ce volume 299 318

Marseille. — Typ. et Lith. Barthelet et Cie, rue Venture, 19.

PLANCHES

QUI ACCOMPAGNENT CE VOLUME

---

1. — Pl. A. — *Carte de l'ancienne Phôcée.*

2. — Pl. I. — *Artémis massaliète.*

3. — Pl. II. — *Stèle massaliète du VIe siècle avant J.-C.*

4. — Pl. III. — *Stèle massaliète du VIe siècle avant J.-C.*

5. — Pl. IV. — *Stèle massaliète du VIe siècle avant J.-C.*

6. — Pl. V. — *Stèle massaliète du VIe siècle avant J.-C.*

7. — Pl. VI. — *Aphrodite massaliète du VIe siècle avant J.-C.*

8. — Pl. VII. — *Inscription punique du temple de Baal.*

9. — Pl. VIII. — *Monnaies grecques orientales en usage chez les Massaliètes au VIe siècle avant J.-C.*

10. — Pl. IX. — *Idem.*

11. — Pl. X. — *Monnaies massaliètes au VIe siècle avant J.-C.*

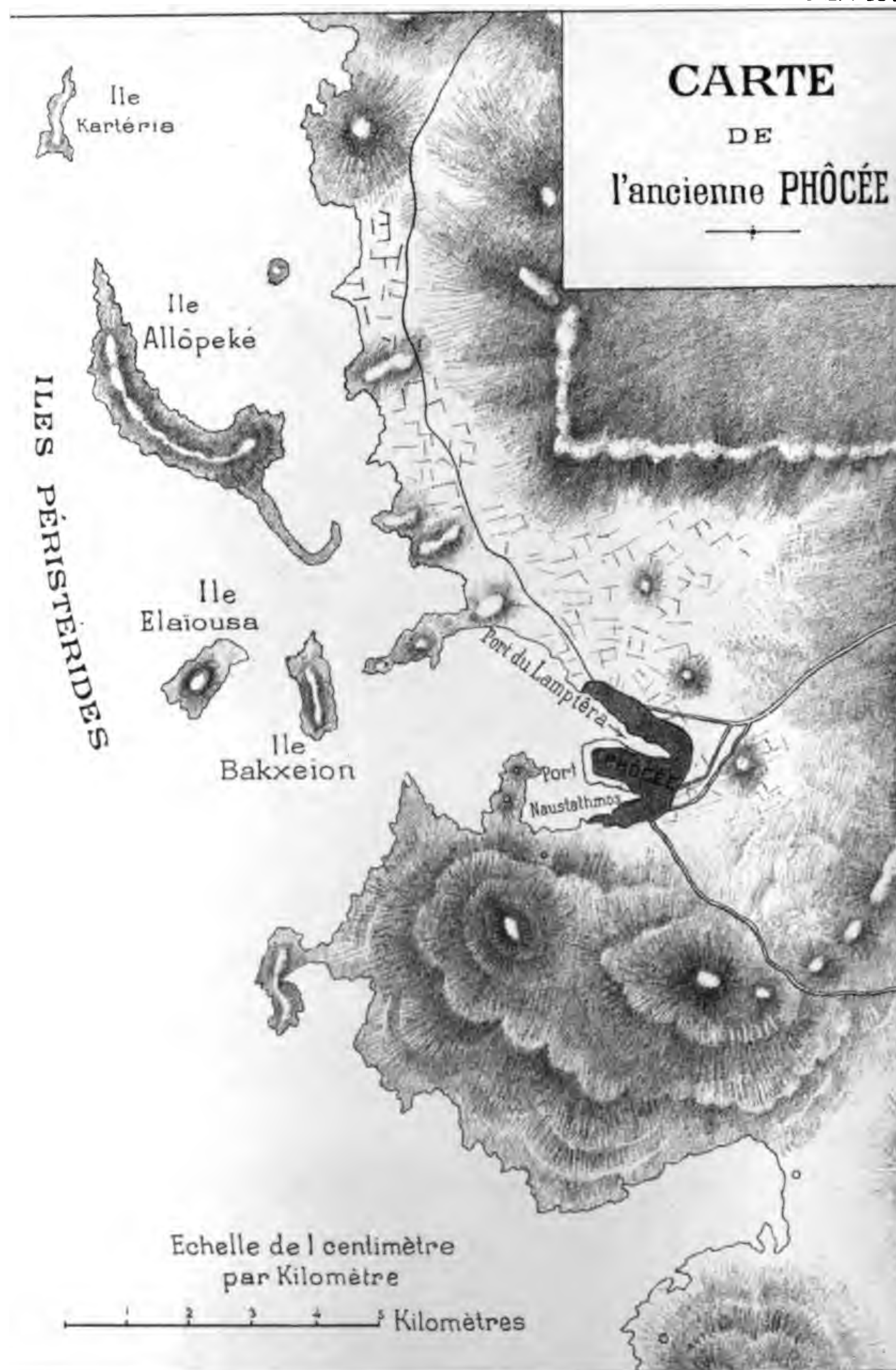
12. — Pl. XI. — *Extrait du plan cadastral de la commune de Marseille.*

ERRATA

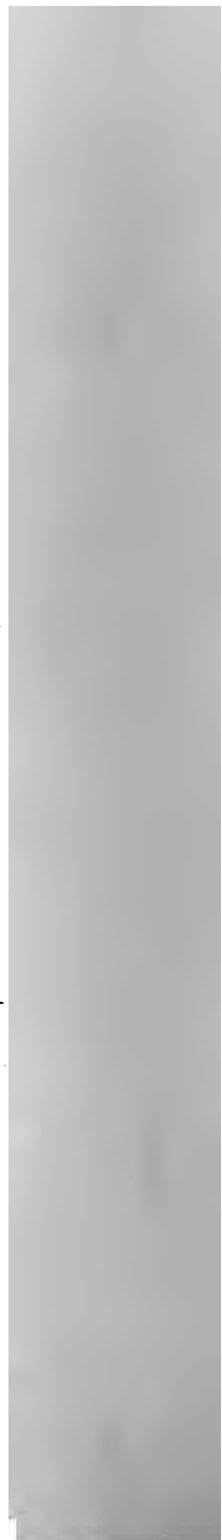
Page	Ligne	Au lieu de :	Lire :
10	31	Etienne de *Bysance*	Etienne de *Byzance*.
11	25	Etienne de *Bysance*	Etienne de *Byzance*.
37	24	Ces petits monuments *en pierre de Cymé*, sculptés......	Ces petits monuments, sculptés.....
81	25	les comptoirs *phéiciens*. Ceux-*cni*.....	les comptoirs *phéniciens*. Ceux-*ci*.....
82	6	*Valleius* Paterculus	*Velleius* Paterculus.
82	10	les *Phœni* chassent...	les *Pœni* chassent...
101	7	*Monæcus*	*Monœcus*.
105	14	*Dyonisios*	*Dionysios*.
108	25	*Phocéens*	*Phócéens*.
112	5	Banyuls	Banyuls *ou Port-Vendres*.
115	14	Banyuls	Banyuls *ou Port-Vendres*.
121	10	*Monæcus*	*Monœcus*.
159	13	cet ouvrage *à* paru	cet ouvrage *a* paru.

ERRATA

Page	Ligne	Au lieu de :	Lire :
10	31	Etienne de *Bysance*	Etienne de *Byzance.*
11	25	Etienne de *Bysance*	Etienne de *Byzance.*
37	24	Ces petits monuments *en pierre de Cymé*, sculptés......	Ces petits monuments, sculptés.....
81	25	les comptoirs *phéiciens*. Ceux-*cni*.....	les comptoirs *phéniciens*. Ceux-*ci*.....
82	6	*Valleius* Paterculus	*Velleius* Paterculus.
82	10	les *Phœni* chassent...	les *Pœni* chassent...
101	7	*Monæcus*	*Monœcus.*
105	14	*Dyonisios*	*Dionysios.*
108	25	*Phocéens*	*Phôcéens.*
112	5	Banyuls	Banyuls *ou Port-Vendres.*
115	14	Banyuls	Banyuls *ou Port-Vendres.*
121	10	*Monæcus*	*Monœcus.*
159	13	cet ouvrage *á* paru	cet ouvrage *a* paru.



CARTE
DE
l'ancienne PHÔCÉE
Ile
Kartéria
Ile
Allôpeké
ILES PÉRISTÉRIDES
Ile
Elaïousa
Ile
Bakxeion
Port du Lamptêra
Port
Naustathmos
PHÔCÉE
Echelle de 1 centimètre
par Kilomètre
1
2
3
4
5 Kilomètres



PL. I.



ARTÉMIS MASSALIÈTE

G[ie] MARTIN SC.

IMPRIMERIE BARTHELET & C[ie]

PL. II.



STÈLE MASSALIÈTE

du VIe Siècle av. J.-C.

G

Gie MARTIN SC. IMPRIMERIE BARTHELET & Cie



STÈLE MASSALIÈTE

du VIe Siècle av. J.-C.

Gve MARTIN SC

IMPRIMERIE BARTHELET & Cie

PL. IV.



STÈLE MASSALIÈTE

du VIe Siècle av. J.-C.

Gie MARTIN SC. IMPRIMERIE BARTHELET & Cie

PL. V.



STÈLE MASSALIÈTE

du VI[e] Siècle av. J.-C.

G[ie] MARTIN SC. IMPRIMERIE BERTHELET & C[ie]

PL. VI.



APHRODITE MASSALIÈTE

du VIe Siècle av. J.-C.

MARTIN

IMPRIMERIE BARTHELET & Cie

PL. VIII.

MONNAIES GRECQUES ORIENTALES

en usage chez les Massaliètes au VIe. Siècle Av. J. C.

ÆR



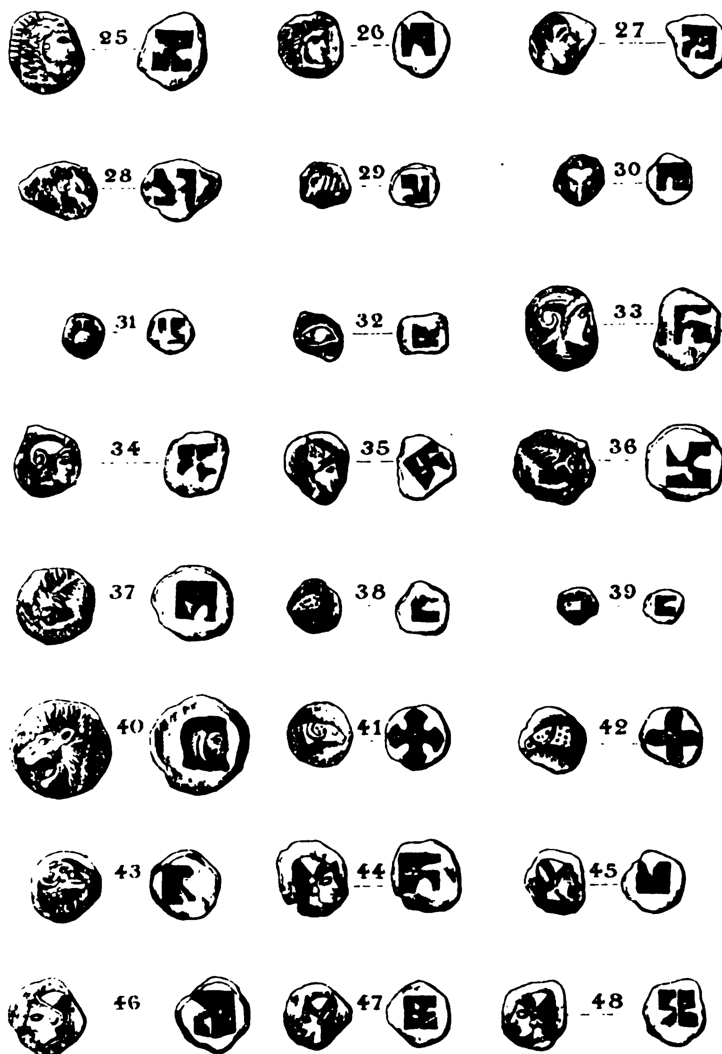
G^{ve} MARTIN Sc.   BARTHELET & Cie

PL. IX

Monnaies Grecques Orientales

en usage chez les Massaliètes au VI[e] Siècle Av. J. C.

Æ

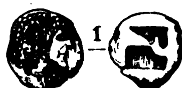


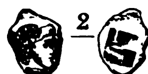
MARTIN Sc. BARTHELET & Cie

Monnaies Massaliètes

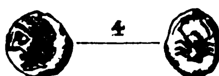
du VIe Siècle au IVe Siècle Av. J. C.

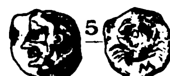
Æ

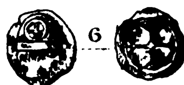


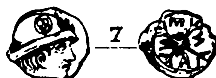


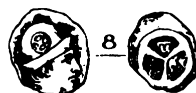


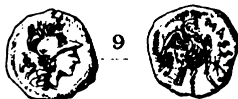


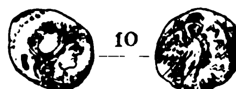












Gve MARTIN Sc. BARTHELET & Cie

